environnement

environnement

BASSE-NORMANDIE

Atlas des espaces naturels protégés et des zones importantes pour la conservation des oiseaux

Octobre 1999

DIRECTION REGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT
BASSE - NORMANDIE

ENV
764

N° inventaire : 5659

BASSE-NORMANDIE

ATLAS DES ESPACES NATURELS PROTEGES ET DES ZONES IMPORTANTES POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX

Octobre 1999

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE - NORMANDIE
DATE : 22/02/2001
07.05-01/9211

Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie
Service Nature Paysage et Cadre de Vie : Robin ROLLAND (chargé de mission nature)
Jean-Yves BRECIN (administrateur de données)
Rédaction assurée par Sandrine DEPERIERS-ROBBE

Avant-Propos

Ce document, premier du genre en Basse-Normandie, présente l'ensemble des espaces naturels régionaux bénéficiant :
- au titre de la réglementation, d'une protection nationale ou locale (réserve naturelle, forêt de protection, arrêté préfectoral de protection de biotope) ;
- au niveau international, d'une reconnaissance scientifique (zone importante pour la conservation des oiseaux) ou d'un engagement formel (zone de protection spéciale, site Ramsar).

Chaque espace fait l'objet d'une fiche de présentation accompagnée d'une carte de délimitation, par ailleurs entièrement informatisées.

Cet atlas s'adresse à tous les acteurs et organismes concernés par la gestion de l'environnement, l'aménagement du territoire et le développement de la région Basse-Normandie. Il a notamment vocation à être utilisé à l'occasion de toute démarche de planification ou de conception d'un projet et permet de s'assurer de la prise en compte de ces espaces naturels remarquables en amont de toute réflexion. Il appelle à être régulièrement actualisé et complété, notamment par la présentation des autres outils visant également la préservation du patrimoine naturel (maîtrises foncières, actes conventionnels...).

Cette première version de l'atlas régional ne traite pas les sites d'intérêt communautaire susceptibles d'être reconnus au titre de la directive européenne "Habitats naturels-Faune-Flore" de 1992 (29 sites), déjà largement diffusés par ailleurs. Il en est de même de l'inventaire scientifique des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (500 environ), zonages sans portée réglementaire directe, qui doit faire l'objet d'une publication particulière.

N.B. : Les informations contenues dans cet ouvrage sont également traitées sur support informatique (base de données, S.I.G.).

Sommaire

Protections réglementaires nationales et locales :

7 réserves naturelles

RN1 Tourbière de Mathon
RN2 Forêt de Cerisy
RN3 Mare de Vauville
RN4 Domaine de Beauguillot
RN5 Coteau de Mesnil-Soleil
RN6 Falaise du Cap Romain
RN7 Marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie

1 forêt de protection

FP1 Bois Dardennes

23 arrêtés préfectoraux de protection de biotope

AB01 Pieds de barrages de la vallée de la Vire
AB02 Cordons dunaires à Chou marin
AB03 Carrières d'Orival
AB04 La Rouvre et ses affluents
AB05 Marais du Grand-Hazé
AB06 Cascades de Roullours - Vallée de la Vire
AB07 La Cance et ses affluents
AB08 La Halouze et ses affluents
AB09 La Touques et ses affluents
AB10 Rivière le Sarthon
AB11 La Baize et ses affluents
AB12 L'Andainette et ses affluents
AB13 L'Egrenne et ses affluents (secteur de 2ème catégorie piscicole)
AB14 Rivière la Varenne
AB15 Fleuve Orne et ruisseau "La Fontaine aux Hérons"
AB16 Falaises de Jobourg
AB17 Niveau d'eau du Gorget
AB18 Rivière le Noireau
AB19 Ruisseau de Gérard
AB20 Ruisseau de Mousse
AB21 Rivière la Briante
AB22 L'Egrenne et ses affluents (secteur de 1ère catégorie piscicole)
AB23 Coteau des Champs-Genêts

PROTECTIONS REGLEMENTAIRES NATIONALES ET LOCALES

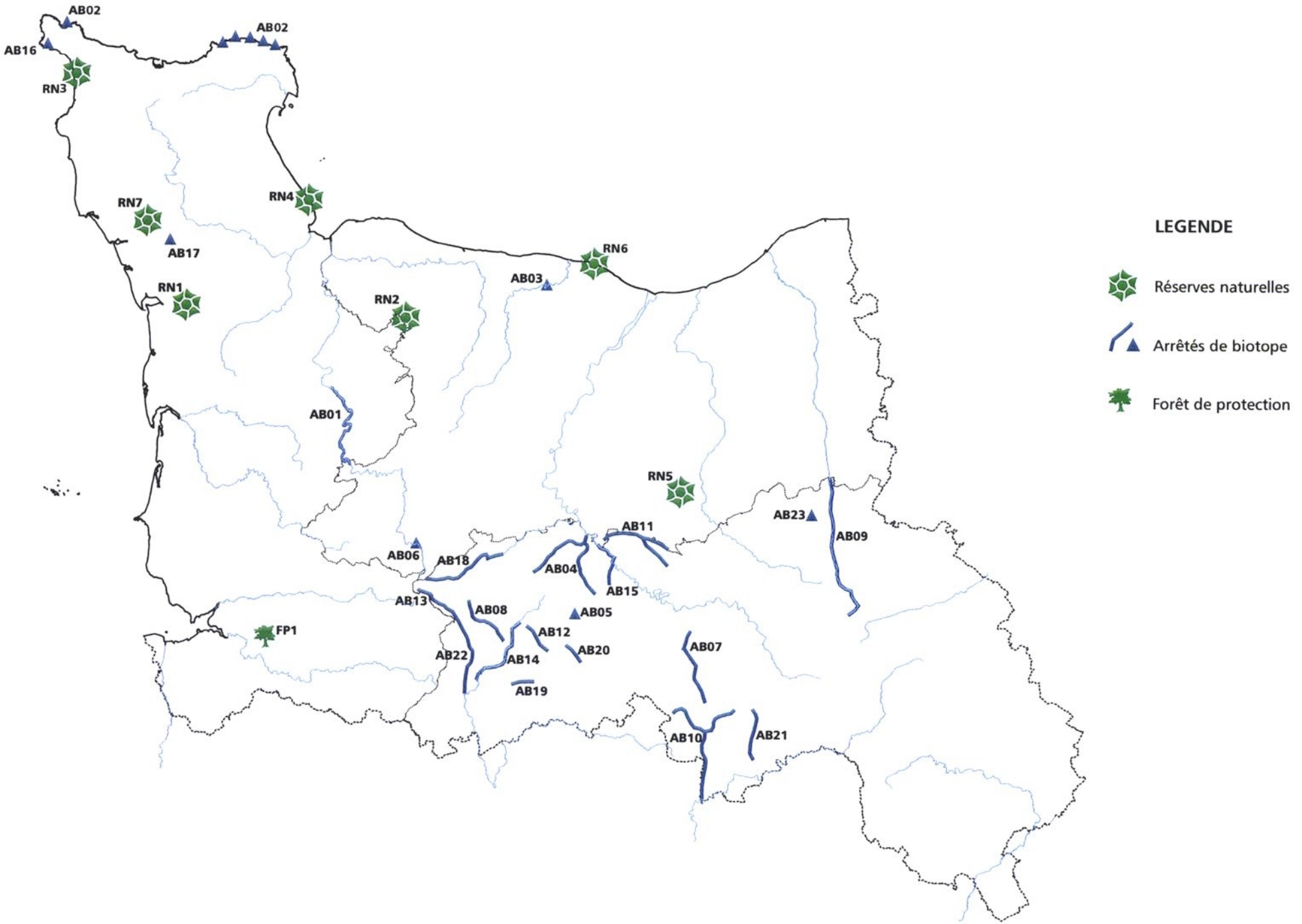

Engagements internationaux :

Inventaire scientifique

10 zones importantes pour la conservation des oiseaux

BN1	Falaise du Bessin Occidental
BN2	Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys
BN3	Iles Saint-Marcouf
BN4	Iles Chausey
BN5	Havre de la Sienne
BN6	Estuaire de l'Orne
BN7	Littoral Augeron
BN8	Forêts du Perche
BN9	Baie du Mont Saint-Michel
HN3	Estuaire de la Seine

Désignations officielles

7 zones de protection spéciale

ZPS1	Falaise du Bessin Occidental
ZPS2	Marais du Cotentin - Baie des Veys
ZPS3	Iles Saint-Marcouf
ZPS4	Iles Chausey
ZPS6	Estuaire de l'Orne
ZPS9	Baie du Mont Saint-Michel
ZPS10	Estuaire de la Seine

2 sites Ramsar

ZH1	Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys
ZH2	Baie du Mont Saint-Michel

L'ordre chronologique (date de création ou de désignation) a été respecté pour chaque type de mesure présentée.

ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

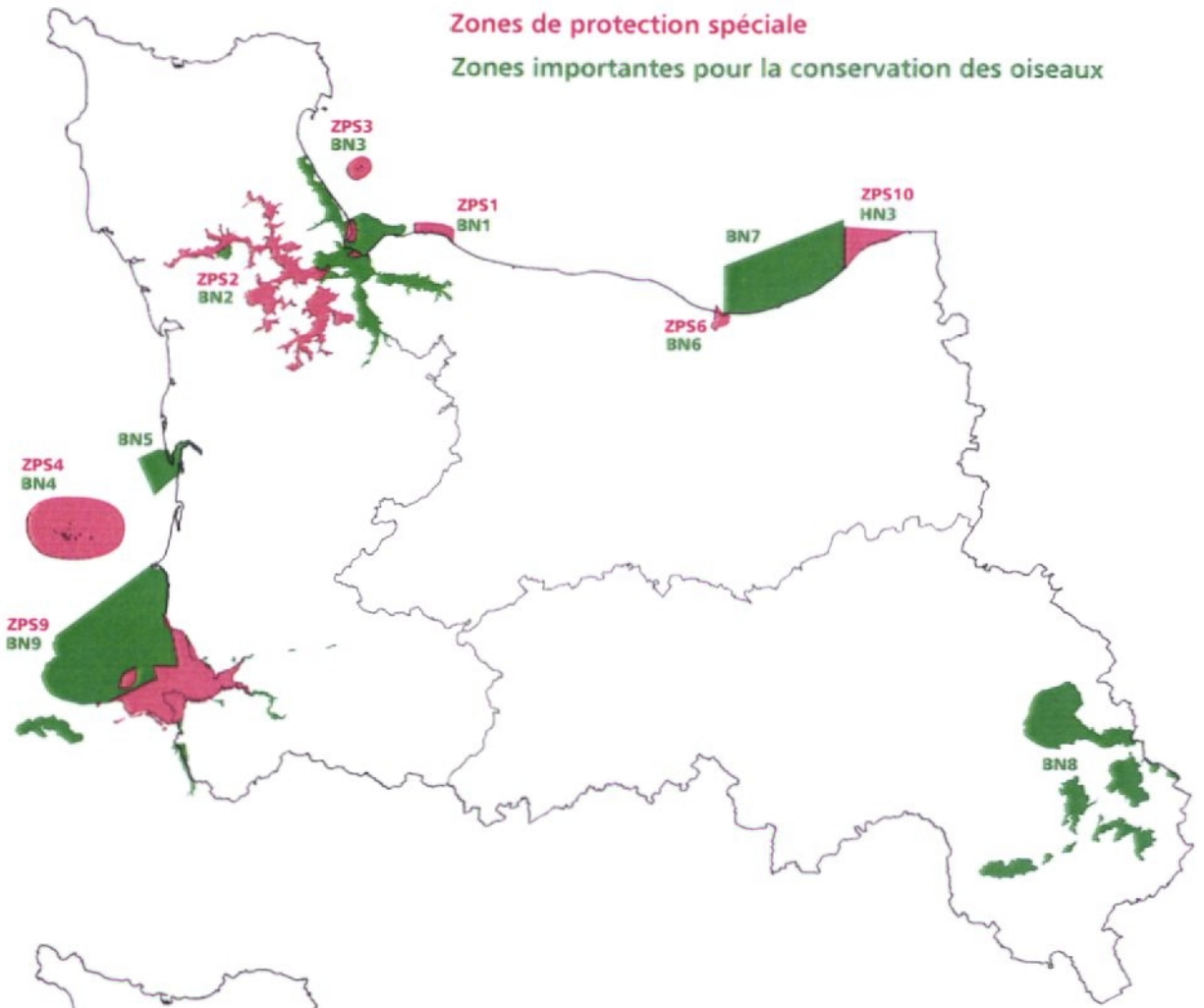

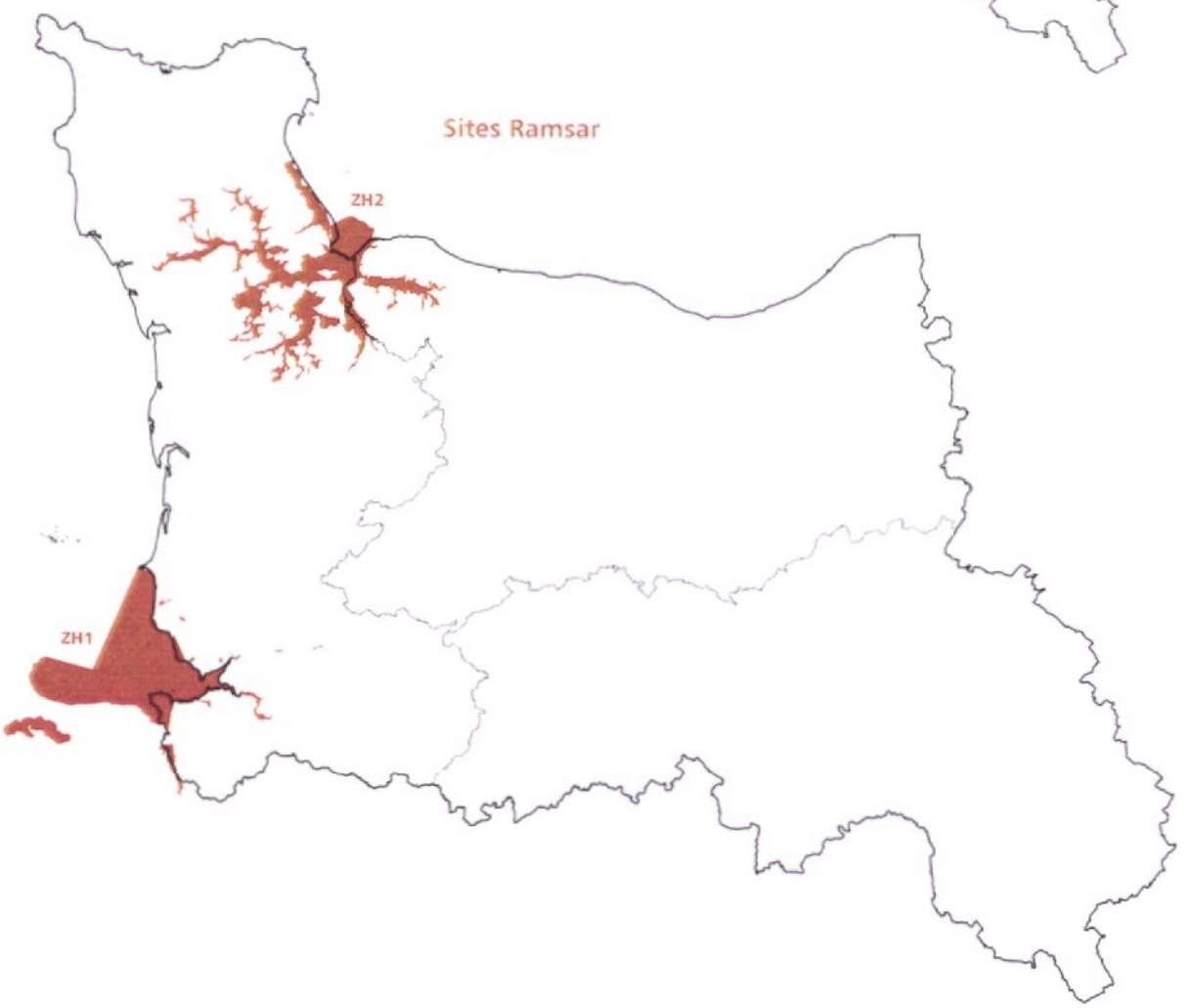

Les réserves naturelles

Conformément aux articles L242.1 et suivants du code rural, la réserve naturelle permet de protéger des parties du territoire national, y compris marin, dont la faune, la flore, le sol, les eaux, les gisements de minéraux ou de fossiles, ou plus généralement le milieu naturel, présentent une richesse et une importance particulières. Il s'agit d'une mesure de protection forte, créée par décret ministériel ou en Conseil d'Etat pour une durée indéterminée. Un comité consultatif est mis en place sous l'autorité du Préfet de département afin d'assurer le suivi de la gestion et veiller à l'application de la réglementation spécifique prévue par le décret. Le Préfet nomme également par convention un gestionnaire qui assure, par ce fait, une mission de service public déléguée. 146 réserves naturelles sont actuellement instituées en France.

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Réserve Naturelle

Conformément aux articles L242.1 et suivants du code rural, la Réserve Naturelle permet de protéger des parties du territoire national, y compris marin, dont la faune, la flore, le sol, les eaux, les gisements de minéraux ou de fossiles, ou plus généralement le milieu naturel, présentent une richesse et une importance particulières. Il s'agit d'une mesure de protection forte, créée par décret ministériel ou en Conseil d'Etat pour une durée indéterminée. Un comité consultatif est mis en place sous l'autorité du Préfet de département afin d'assurer le suivi de la gestion et veiller à l'application de la réglementation spécifique prévue par le décret. Le Préfet nomme également par convention un gestionnaire qui assure, par ce fait, une mission de service public déléguée.

RN N° RN001

Tourbière de Mathon

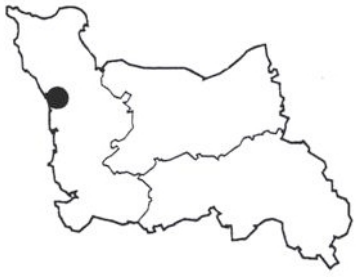

N° du site : **RN001**

Date de mise à jour : **31 Août 1999**

Nature de la mesure :

Classement par Arrêté Ministériel
Date : **26 Septembre 1973**

Superficie : **13 ha**

Altitudes : **0 à 15 m**

Statuts des propriétés :

Conservatoire du Littoral

Réglementation :

La pénétration du public sans autorisation, la chasse, l'introduction d'animaux et de végétaux, les travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des lieux puis les activités industrielles, minières et commerciales sont interdits.

Partenaires pour la gestion :

Conservatoire du Littoral
Association Vivre en Cotentin (CPIE du Cotentin), gestionnaire
Commune
Services de l'Etat
PNR des Marais du Cotentin et du Bessin
Museum National d'Histoire Naturelle
Usagers et riverains

Département(s) : **Manche (50)**

Commune(s) :
50267 LESSAY

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
Située en contrebas du bourg de Lessay, la tourbière de Mathon, du nom du lieu-dit voisin, repose dans le fond d'un léger vallonnement, entre deux petites parcelles de landes. D'abord étroite, elle s'élargit en direction de la rivière l'Ay et se trouve bordée de champs morcelés et de prairies humides. Le substrat d'origine sédimentaire est constitué de sables marins tertiaires remaniés, déposés sur les terrains d'âge primaire du synclinal de Lessay. Disposé symétriquement par rapport à l'écoulement central, le paysage évolue et les formations végétales se succèdent : chênaie pédonculée, fourrés arbustifs, lande semi-humide resplendissante du rose des bruyères cendrées et des callunes, landes humides et tourbeuses parsemées de nombreuses petites mares et de tourbières acides à sphaignes, bas-marais impénétrable ponctué de tourbières alcalines, aulnaie-saulaie... Intégrés à la Réserve, des prés, prairies et bois périphériques limitent la migration d'éléments polluants vers la zone tourbeuse.
Sont classées en Réserve Naturelle les parcelles cadastrales n° 42, 43, 83 à 88, 94, 95, 98, 99 et 1283 de la section D.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :

- La flore :

Etudiée au XIXème et au début du XXème siècle par de Brébisson et Corbière, deux grands botanistes normands, la tourbière de Mathon est devenue une localité classique de la flore française, fréquemment visitée tant par les spécialistes des plantes supérieures que par ceux des mousses ou des algues. Sept types d'associations végétales, exemples comparatifs de toute première valeur dans le domaine de la phytosociologie, y ont été répertoriés. Cette diversité des conditions d'habitats est à l'origine de la grande richesse floristique du site qui compte 334 espèces, dont 81 bryophytes et 32 lichens. Citons les Rossolis intermédiaire (Drosera intermedia), à feuilles rondes (D. rotundifolia) et à feuilles longues (D. longifolia), la grande douve (Ranunculus lingua), le lycopode des tourbières (Lycopodiella inundata), l'ossifrage brise-os (Narthecium ossifragum), le scirpe cespiteux (Scirpus cespitosus ssp. germanicus), le piment royal (Myrica gale), la petite utriculaire (Utricularia minor), toutes protégées au plan national et/ou régional. Parmi les bryophytes, les sphaignes sont exceptionnellement développées et jouent un rôle fondamental dans la végétation des tourbières, notamment par leur capacité d'absorption de l'eau.

- La faune :

A la diversité végétale correspond une diversité faunistique intéressante, souvent spécifique : 748 espèces d'invertébrés ont été répertoriées, dont 88 araignées et 69 papillons. C'est ainsi que l'on a pu relever la présence de 5 espèces de lépidoptères remarquables, rarement rassemblés sur une aussi petite surface, parmi lesquels la feuille morte de l'yeuse (Phyllodesma illicifolia), en grande raréfaction.
Malgré la taille réduite de la tourbière, les vertébrés sont également représentés, avec notamment 4 espèces d'amphibiens et trois reptiles tels le lézard vivipare (Lacerta vivipara) et la vipère péliade (Vipera berus) bien présente ici. Concernant les oiseaux, 33 espèces nicheuses dont l'engoulevent d'Europe (Caprimulgus europaeus) et le rossignol philomèle (Luscinia megarhynchos), ont été recensées, auxquelles s'ajoutent 15 espèces de passage.

Réalisés pour certains groupes systématiques, les inventaires scientifiques complets sont référencés dans la bibliographie ci-après. Ils permettent une meilleure connaissance et un suivi régulier des populations animales et végétales protégées.

GESTION :
La gestion de la Réserve Naturelle de Mathon est assurée sous l'autorité d'un comité consultatif présidé par le Sous-Préfet de Coutances et réunissant tous les acteurs concernés. Par convention, le Préfet a délégué la gestion du site depuis 1988 au Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement du Cotentin, qui dispose, à cet effet, de moyens financiers en fonctionnement et en investissement. En juin 1996, l'acquisition de la Réserve Naturelle par le Conservatoire du Littoral a permis de renforcer les moyens pour la préservation durable de la tourbière. D'importantes actions de restauration et d'entretien (coupes et dessouchages, mise en place d'un pâturage extensif par des bovins Highland...) ont ainsi permis de maintenir l'équilibre entre les différentes associations végétales de cet ensemble unique pour la région, en supprimant l'extension des espèces ligneuses envahissantes (pins, saules...).
Plus récemment, le plan de gestion de la Réserve 1995-2000, agréé au niveau national et approuvé par arrêté préfectoral, définit les objectifs hiérarchisés de gestion (relatifs à la conservation des habitats et des espèces mais aussi à l'accueil pédagogique et informatif) et planifie les différentes opérations à mener. Par ailleurs, un programme d'ouverture au public et d'animation, sous forme de visites guidées, est assuré par l'association Vivre en Cotentin. Complété par la mise en place de panneaux pédagogiques, il permet à tous d'apprécier la valeur écologique de la tourbière, dans le respect des sensibilités liées au patrimoine naturel.

Contact : Mme Catherine ZAMBETTAKIS, gestionnaire de la Réserve Naturelle - Vivre en Cotentin - 30, rue de l'Hippodrome - B.P. 42 - 50430 LESSAY - Tél : 02 33 46 37 06.

Eléments de bibliographie

- Association Courtils de Bouquelon, 1992-1993 - L'utilisation du pâturage extensif comme outil de gestion de la Réserve Naturelle. 1ère partie : vers un outil de gestion intégré et durable. Réserve Naturelle de Mathon, Vivre en Cotentin. 50 p.
- Conférence Permanente des Réserves Naturelles - Réserve Naturelle, Tourbière de Mathon. Dépliant. Ministère de l'Environnement, Direction de la Protection de la Nature.
- DEPERIERS S. & LECOINTE A., décembre 1993 - Inventaire et cartographie des Bryophytes de la Réserve Naturelle de Mathon (Commune de Lessay, Manche). Laboratoire de Phytogéographie, Réserve Naturelle de Mathon. 29 p.
- FOUILLET P., 1991 - Les insectes et les araignées de la réserve naturelle de la tourbière de Mathon. CPIE Cotentin.
- GARRIGUE J. - Inventaire ornithologique des espèces nicheuses. Réserve Naturelle de Mathon (Commune de Lessay, Manche). Contribution à l'élaboration d'un plan de gestion. Groupe Ornithologique Normand, Vivre en Cotentin.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0013 0002 - Tourbière de Mathon. DIREN de Basse-Normandie.
- MOSSE F., 1996 - A la découverte des Réserves Naturelles de France. Editions Nathan. Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement, Fondation Electricité de France. 320 p.
- ZAMBETTAKIS C., septembre 1989 - Tourbière de Mathon. Etat de la végétation. Cartographie et perspectives de gestion. Vivre en cotentin. 32 p.
- ZAMBETTAKIS C., septembre 1996 - Réserve Naturelle de la Tourbière de Mathon, Suivi botanique.
- ZAMBETTAKIS C. - Réserve Naturelle de la Tourbière de Mathon. 1-Plan de gestion 1995-2000. 2-Annexes. CPIE Cotentin. Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie.

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Réserve Naturelle

Tourbière de Mathon

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/25 000

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Source DIREN / SNPC - Août 1999

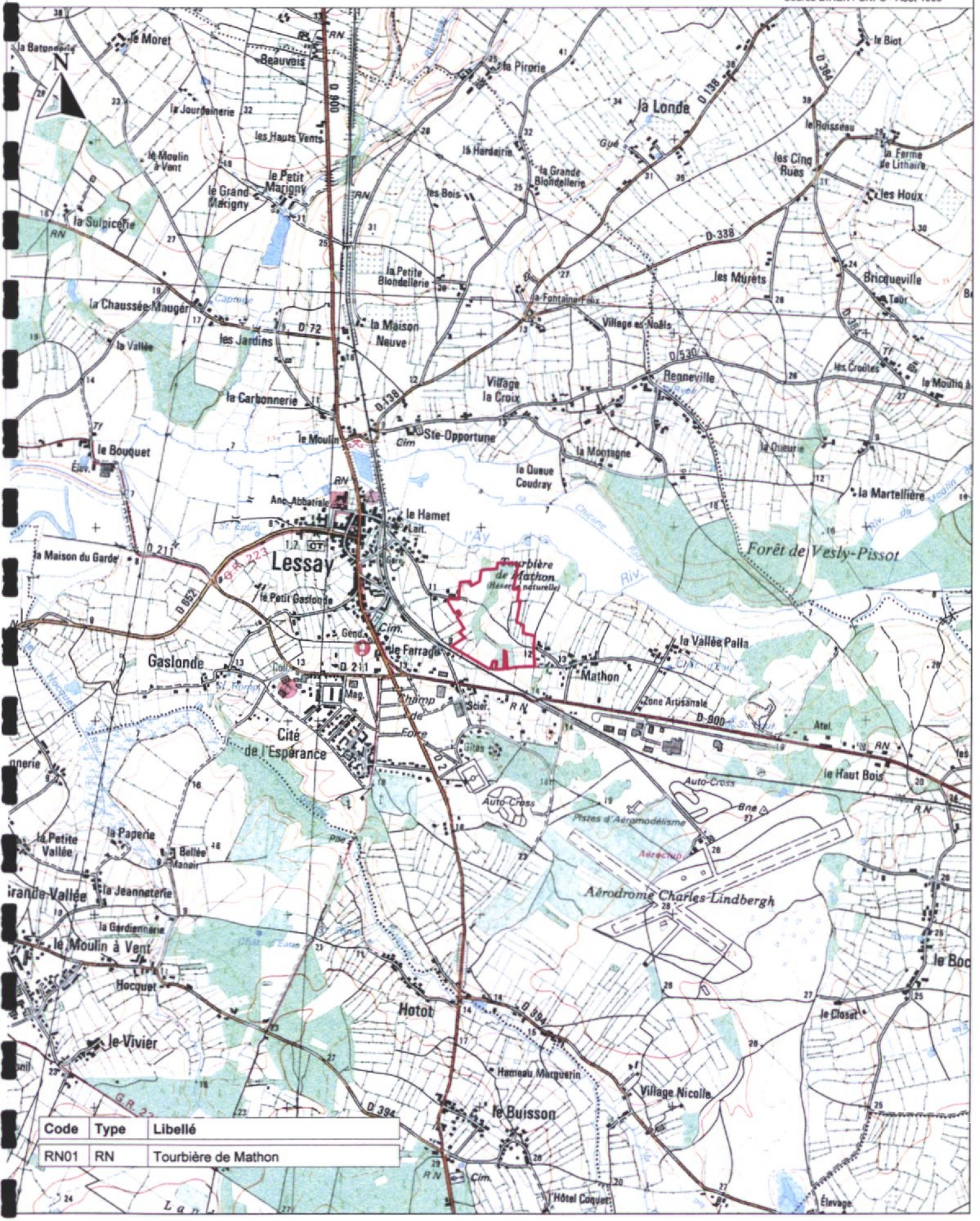

Code	Type	Libellé
RN01	RN	Tourbière de Mathon

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Réserve Naturelle

Conformément aux articles L242.1 et suivants du code rural, la Réserve Naturelle permet de protéger des parties du territoire national, y compris marin, dont la faune, la flore, le sol, les eaux, les gisements de minéraux ou de fossiles, ou plus généralement le milieu naturel, présentent une richesse et une importance particulières. Il s'agit d'une mesure de protection forte, créée par décret ministériel ou en Conseil d'Etat pour une durée indéterminée. Un comité consultatif est mis en place sous l'autorité du Préfet de département afin d'assurer le suivi de la gestion et veiller à l'application de la réglementation spécifique prévue par le décret. Le Préfet nomme également par convention un gestionnaire qui assure, par ce fait, une mission de service public déléguée.

RN N° RN002

Forêt de Cerisy

N° du site : **RN002**

Date de mise à jour : **31 Août 1999**

Nature de la mesure :

Classement par Arrêté Ministériel
Date : **2 Mars 1976**

Superficie : **2124 ha**

Altitudes : **76 à 144 m**

Statuts des propriétés :

Etat (Forêt Domaniale)

Réglementation :

Le ramassage de tout carabe et la destruction des souches et des arbres morts (sauf à des fins forestières) sont interdits.
Des autorisations de collecte à des fins scientifiques peuvent toutefois être délivrées par dérogation exceptionnelle.

Partenaires pour la gestion :

Office National des Forêts
Communes
Services de l'Etat
Association Le Fayard
Principaux usagers

Département(s) : **Calvados (14)**
Manche (50)

Commune(s) :
50110 CERISY-LA-FORET
14445 MONTFIQUET

PRESENTATION GENERALE DU SITE :

A cheval sur les départements du Calvados et de la Manche, la forêt domaniale de Cerisy correspond à un massif isolé, à la périphérie duquel ne subsistent des anciennes forêts que des lambeaux très appauvris. Correspondant à la bordure est du massif Armoricain, le sous-sol est constitué de schistes altérés d'âge précambrien et de terrains argileux détritiques peu perméables. Dans ce massif boisé le plus important du secteur et riche en essences diverses, les collines aux pentes douces sont creusées de vallons peu abrupts par de nombreux ruisseaux, et les sources prolifiques témoignent de l'humidité du climat. Bien dans son élément, le hêtre domine, favorisé depuis plusieurs décennies par le forestier ; victime de cette concurrence, le chêne quant à lui reste toutefois largement présent, notamment dans les peuplements anciens qui témoignent de la forêt d'autrefois. Sillonnant la forêt, les nombreux chemins et routes permettent une approche et une découverte aisée de cet espace, répondant ainsi aux fortes sollicitations des populations urbaines situées à proximité (Saint-Lô, Bayeux...).

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :

- La faune :

Le classement de la forêt de Cerisy en Réserve Naturelle a pour objet la protection des populations de toutes les espèces de carabes qu'elle renferme. Connue de tous les entomologistes, son intérêt particulier réside en effet dans la présence d'une sous-espèce endémique du carabe doré : le carabe à reflets cuivrés (Chrysocarabus auronitens ssp. cupreonitens), correspondant à un insecte intégralement protégé au niveau national. Issu de l'espèce type qui couvrait les forêts humides françaises, un noyau géographiquement isolé à Cerisy par les vastes déboisements qui ont marqué l'avancée de l'agriculture depuis le Moyen-Age, évolua, par le seul fait de la dérive génétique (mutation), vers cette sous-espèce unique au monde. Malheureusement absente de Cerisy, l'espèce originelle (Carabus auronitens) est encore présente partout en France, à l'exception des Pyrénées et des Alpes méridionales. De la famille des coléoptères, le carabe à reflets cuivrés, spécimen fort attrayant reconnaissable à sa belle couleur bronze uniforme aux reflets verdâtres, habite les vieilles futaies de hêtres. Sa biologie particulière facilite sa recherche et l'expose hélas à la convoitise d'amateurs peu scrupuleux : l'insecte pond au printemps dans les vieilles souches d'arbres vermoulues en décomposition ; les larves, carnassières chez les carabes, jouent leur rôle de prédateur de la faune du sol (vers, insectes...) avant de se métamorphoser en nymphe. En juillet, l'insecte parfait éclot, mais reste inactif jusqu'au printemps suivant où il pourra se reproduire à son tour. C'est pendant cette phase inactive que l'insecte engourdi est vulnérable, parfois recherché par les collectionneurs, bien que cela soit strictement prohibé.
La forêt de Cerisy recèle d'autres insectes remarquables comme le longicorne bisfascié, coléoptère aux élytres noires marquées de barres rouges. Parmi les papillons (lépidoptères), citons le petit mars changeant (Apatura ilia) typique des bords de ruisseaux forestiers, la likénée bleue (Catocala fraxini) de grande taille, et le grand sylvain (Limenitis populi) correspondant à l'un des plus beaux papillons d'Europe des forêts feuillues humides.
La vaste superficie, la diversité et la quiétude des milieux boisés sont également propices à la nidification d'oiseaux typiquement forestiers, dont la bondrée apivore (Pernis apivorus) et le faucon hobereau (Falco subbuteo) correspondant à des rapaces, le pic épeichette (Dendrocopos minor) et le pic mar (Dendrocopos medius) avec des effectifs supérieurs à 50 couples.
Enfin, la forêt abrite d'importantes populations de cerfs élaphes (Cervus elaphus) et de chevreuils (Capreolus capreolus), qu'avec un peu de patience et de discrétion, le promeneur peut découvrir au détour d'un chemin ou dans une clairière.

- La flore :

Sous la strate arborée largement dominée par la chênaie-hêtraie relayée par l'aulnaie-frênaie dans les endroits plus humides, les plantes vasculaires, très diversifiées, comptent 176 espèces dont la néottie nid-d'oiseau (Neottia nidus-avis) assez peu commune. La flore mycologique présente également une grande richesse, avec plus d'une centaine d'espèces répertoriées parmi lesquelles le bolet pomme de pin inscrit sur la liste rouge européenne.

GESTION :

La gestion de la Réserve Naturelle de la forêt de Cerisy, la plus importante de Basse-Normandie par sa superficie, est assurée sous l'autorité d'un comité consultatif présidé par le Préfet de la Manche. Par convention, le Préfet a délégué la gestion du site à la division de Saint-Lô de l'Office National des Forêts, qui dispose, à cet effet, de moyens financiers en fonctionnement et en investissement. Le plan de gestion écologique de la Réserve, actuellement en cours de rédaction, définit les objectifs de gestion relatifs à la conservation et au développement du carabe à reflets cuivrés et plus largement de la biodiversité (modes de gestion sylvicole, organisation de la fréquentation touristique, contrôle des populations de cervidés, de chevreuils et de sangliers par l'activité cynégétique...), et planifie les différentes opérations à mener, en adéquation avec le plan d'aménagement forestier en cours.

Contact : Office National des Forêts-division de Saint-Lô, gestionnaire de la Réserve Naturelle - 19, route de Coutances - 50180 AGNEAUX.

Eléments de bibliographie

- Association Le Fayard, 1996 - Etude de la fréquentation de la Réserve Naturelle de la forêt domaniale de Cerisy. Office National des Forêts, DIREN de Basse-Normandie.
- CHARTIER A., Octobre 1994 - Avifaune nicheuse de la forêt de Cerisy (1991-1992). Groupe Ornithologique Normand, DIREN de Basse-Normandie. 66 p.
- ELDER J.F., & CONSTANTIN R., juillet 1996 - Contribution à la connaissance et à la préservation du patrimoine entomologique de la Réserve Naturelle de la forêt domaniale de Cerisy (Calvados, Manche). Office National des Forêts-division de Saint-Lô, Centre d'Initiation à l'Environnement Le Fayard.
- ELDER J.F. - Plan de gestion de la Réserve Naturelle de la forêt de Cerisy. Office National des Forêts, DIREN de Basse-Normandie. A paraître.
- FOUILLET P. & coll., mars 1994 - Etude des populations de Chrysocarabus auronitens cupreonitens Chevrolat de la forêt de Cerisy (Calvados). Synthèse des expérimentations du printemps 1992 et de l'automne 1993. DIREN Basse-Normandie, Office Pour l'Information Eco-Entomologique.
- GEHANNE V., juillet 1996 - Compte-rendu du séminaire Chrysocarabus auronitens cupreonitens, 9 et 10 Mai 1996, Réserve Naturelle de la forêt domaniale de Cerisy (14). Office National des Forêts, DIREN de Basse-Normandie. 79 p.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0000 0020 - Forêt de Cerisy - Balleroy. DIREN de Basse-Normandie.
- MOSSE F., 1996 - A la découverte des Réserves Naturelles de France. Editions Nathan. Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement, Fondation Electricité de France. 320 p.
- Réserve Naturelle, Forêt de Cerisy. Dépliant.

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Réserve Naturelle

Forêt de Cerisy

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/30 000

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Source DIREN / SNPC - Août 1999

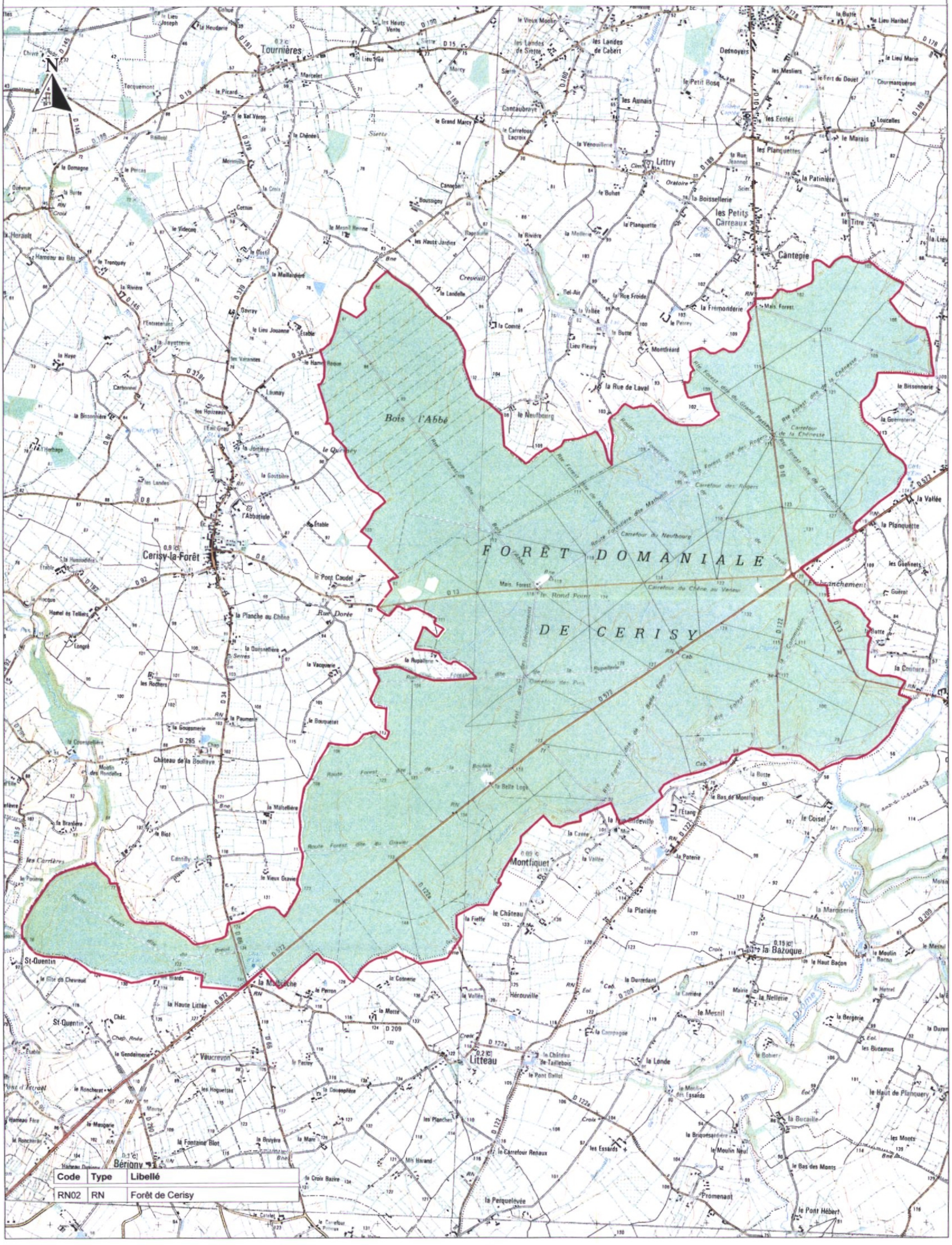

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Réserve Naturelle

Conformément aux articles L242.1 et suivants du code rural, la Réserve Naturelle permet de protéger des parties du territoire national, y compris marin, dont la faune, la flore, le sol, les eaux, les gisements de minéraux ou de fossiles, ou plus généralement le milieu naturel, présentent une richesse et une importance particulières. Il s'agit d'une mesure de protection forte, créée par décret ministériel ou en Conseil d'Etat pour une durée indéterminée. Un comité consultatif est mis en place sous l'autorité du Préfet de département afin d'assurer le suivi de la gestion et veiller à l'application de la réglementation spécifique prévue par le décret. Le Préfet nomme également par convention un gestionnaire qui assure, par ce fait, une mission de service public déléguée.

RN N° RN003

Mare de Vauville

N° du site : **RN003**

Date de mise à jour : **31 Août 1999**

Nature de la mesure :

Classement par Arrêté Ministériel
Date : **6 Mai 1976**

Superficie : **45 ha**

Altitudes : **0 à 19 m**

Statuts des propriétés :

Privé
Commune

Réglementation :

La circulation en dehors des sentiers balisés, le campement, la circulation des véhicules, les exercices de la chasse et de la pêche ou le dérangement des animaux, l'introduction ou la destruction d'espèces animales ou végétales et le rejet de détritus et d'ordures sont interdits.
De même, la recherche et l'exploitation de substances minérales ou fossiles, les activités industrielles ou commerciales et tous travaux susceptibles d'altérer le caractère de la Réserve, à l'exception de ceux indispensables à la conservation du milieu ou au développement des oiseaux et soumis à autorisation, sont prohibés.

Partenaires pour la gestion :

Groupe Ornithologique Normand, gestionnaire
Commune
Conservatoire du Littoral
Services de l'Etat
Propriétaires
Principaux usagers

Département(s) : **Manche (50)**

Commune(s) :
50623 VAUVILLE

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
Sur la côte ouest du Cotentin, comprise entre les deux massifs granitiques du nez de Jobourg au nord et du cap de Flamanville au sud, l'anse de Vauville présente sur plus de dix kilomètres de long et un kilomètre de profondeur un front ininterrompu de dunes littorales. D'origine assez ancienne (plusieurs milliers d'années), ces importantes accumulations de sable sont établies sur un socle de schistes et de grès datant de l'ère primaire (ordovicien). Dans la partie nord de cet ensemble, à proximité du bourg de Vauville, entre le pied du coteau portant des prairies pâturées et le cordon dunaire, s'étend une vaste mare de 2000 mètres de long et 500 mètres de large environ, liée à l'affleurement au niveau des "pannes" de la nappe phréatique. Entre terre et océan, la Réserve Naturelle de Vauville associe, sur une superficie de 45 hectares, cette zone humide d'un niveau inférieur à celui des hautes mers de vive eau, aux dunes adjacentes. Parallèles au relief, les bandes de végétation s'alignent : au-delà du haut de plage colonisé par une végétation pionnière s'accomodant des embruns, après les dunes embryonnaires et mobiles où la végétation originale fixe le substrat grâce à des racines ou des rhizomes très développés, se succèdent la dune grise (ou dune fixée) couverte d'une pelouse d'une grande richesse botanique, les larges roselières de phragmites, les bosquets de saules et, plus avant dans la mare, une végétation aquatique flottante et submergée typique des eaux libres.
Sur le plan esthétique, les admirables points de vue sur la Réserve offrent un paysage de grande qualité, devenu de plus en plus rare sur le littoral français.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :
La diversité exceptionnelle de milieux est à l'origine d'un monde vivant extraordinairement riche, intégrant une flore et une faune hors du commun.

- La flore :

Les végétations des dunes et de la mare forment un cortège remarquable tant par la diversité des espèces présentes (270 plantes supérieures répertoriées), que par la rareté de certaines d'entre elles. Selon un transect qui irait du haut de plage à la mare, citons le chou marin (Crambe maritima), suggérant l'existence de groupements pionniers des plages de galets mal différenciés, la véronique en épi (Veronica spicata), espèce méridionale en limite d'aire de répartition, l'asperge prostrée (Asparagus officinalis ssp. prostratus), pour laquelle ce site constitue l'unique station de Basse-Normandie, la germandrée des marais (Teucrium scordium ssp. scordioides), inféodée aux pannes dunaires, la laîche ponctuée (Carex punctata), subhalophile, la renoncule grande douve (Ranunculus lingua), grande hélophyte dont la population sur le site semble aujourd'hui en extension... L'eau douce, dont le niveau varie avec l'abondance des précipitations, permet l'expression d'une vie aquatique étonnante et spécialisée. D'un grand intérêt patrimonial, toutes ces espèces bénéficient d'une protection de niveau national et/ou régional.
La flore mycologique présente également une grande richesse avec une centaine de champignons recensés sur l'ensemble du massif dunaire, dont la lépiote du littoral, le tricholome singulier, le bolet de bellini, tous peu communs.

- La faune :

Marais d'eau douce situé à l'extrêmité de la presqu'île cotentinaise, la mare de Vauville et ses rives accueille, en période internuptiale, de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs de passage (50) ou hivernants (25), dont le butor étoilé, la bécassine des marais, la mésange à moustaches, les grèbes à cou noir et jougris, le traquet motteux dans les dunes... La quiétude du site est favorable à la nidification de 36 espèces, parmi lesquelles les canards colvert et souchet, le grèbe castagneux, le busard des roseaux, le râle d'eau, le gravelot à collier interrompu, la bergeronnette printanière, la bouscarle de Cetti et autres fauvettes paludicoles. Les fuligules morillon et milouin, rares dans l'ouest de la France, s'y reproduisent également.
La faune d'insectes, avec notamment une trentaine d'espèces de libellules

répertoriées, est tout aussi intéressante.
Enfin, toutes les espèces d'amphibiens connues de Basse-Normandie sont présentes sur la réserve, dont le triton marbré, qui se trouve ici en limite septentrionale de répartition, le pélodyte ponctué et la rainette verte.

GESTION :
La gestion de la Réserve Naturelle de Vauville est assurée sous l'autorité d'un comité consultatif présidé par le Sous-Préfet de Cherbourg, et réunissant tous les acteurs concernés. Par convention, le Préfet a délégué depuis 1983 la gestion du site au Groupe Ornithologique Normand, qui dispose, à cet effet, de moyens financiers en fonctionnement et en investissement.
Le site classé de la zone côtière de la Hague, créé par décret du 17 juin 1992, contribue également au maintien de l'intégrité de la Réserve et de ses abords.
Agréé au niveau national et approuvé par arrêté préfectoral, le plan de gestion de la Réserve 1995-1999 définit les objectifs de gestion mis en oeuvre et planifie les opérations à mener. Un nouveau plan est en cours d'instruction.
Par ailleurs, un programme d'ouverture au public (aménagement de sentiers balisés de découverte et d'aires d'observation, panneaux d'information présentant les différents centres d'intérêt de la réserve, organisation de visites guidées aux périodes favorables à l'observation des différentes espèces) permet à tous d'apprécier la valeur écologique de cet espace, dans le respect des sensibilités liées au patrimoine naturel.

Contacts : - Groupe Ornithologique Normand, gestionnaire - Université de Caen - 14032 Caen cedex - Tél : 02 31 43 52 56 ou Réserve Naturelle de Vauville - B.P. 102 - 50441 Beaumont cedex - Tél : 02 33 08 44 56

Eléments de bibliographie

- Conférence Permanente des Réserves Naturelles - Réserve Naturelle, Mare de Vauville. Dépliant. Ministère de l'Environnement, Direction de la Nature et des Paysages.
- DAVIDSON R., septembre 1991 - Environnement physique de la Réserve Naturelle de Vauville. Etude préliminaire. Groupe Ornithologique Normand, Comité de Gestion de la Réserve Naturelle de Vauville.
- DEMAREST T., septembre 1995 - Statut et répartition des batraciens de la Réserve Naturelle de Vauville (Manche). Réserve Naturelle de Vauville, Groupe Ornithologique Normand, Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie. 33 p. et annexes.
- DEMAREST T., décembre 1995 - Gestion de la roselière de la Réserve Naturelle de Vauville (Manche). Groupe Ornithologique Normand, Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie. 22 p. et annexes.
- DEMAREST T., novembre 1998 - Approche écologique des passereaux paludicoles de la réserve naturelle de Vauville (Manche). Groupe Ornithologique Normand, Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie. 34 p.
- FOUILLET P., novembre 1992 - L'entomofaune des dunes et des zones humides de la réserve naturelle de la mare de Vauville (Manche) : espèces remarquables et mesures à intégrer à la gestion du site. Office Pour l'Information Eco-Entomologique, Groupe Ornithologique Normand. 38 p.
- GARRIGUE J., novembre 1991 - Contribution à l'étude des macro-invertébrés d'eau douce. Réerve Naturelle de la Mare de Vauville. Groupe Ornithologique Normand.
- Groupe Mammalogique Normand, octobre 1997 - Le peuplement en mammifères sauvages de la Réserve naturelle de la mare de Vauville. Groupe Ornithologique Normand.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0011 0016 - Mare et dunes de Vauville. DIREN de Basse-Normandie.
- MESNAGE C., juin 1994 - Réserve Naturelle de Vauville (Manche). Plan de gestion 1995-1999. Annexes. Groupe Ornithologique Normand, Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie. 48 p. + 35 p.
- MOSSE F., 1996 - A la découverte des Réserves Naturelles de France. Editions Nathan. Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement, Fondation Electricité de France. 320 p.
- ZAMBETTAKIS C., septembre 1995 - Réserve Naturelle de Vauville. Cartographie végétale et intérêt patrimonial. Analyse et cartographie de la végétation, propositions de gestion pour la flore. CPIE du Cotentin, Groupe Ornithologique Normand. 24 p. + cartes.

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Réserve Naturelle

Mare de Vauville

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/25 000

Source DIREN / SNPC - Août 1999

Code	Type	Libellé
RN03	RN	Mare de Vauville

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Réserve Naturelle

Conformément aux articles L242.1 et suivants du code rural, la Réserve Naturelle permet de protéger des parties du territoire national, y compris marin, dont la faune, la flore, le sol, les eaux, les gisements de minéraux ou de fossiles, ou plus généralement le milieu naturel, présentent une richesse et une importance particulières. Il s'agit d'une mesure de protection forte, créée par décret ministériel ou en Conseil d'Etat pour une durée indéterminée. Un comité consultatif est mis en place sous l'autorité du Préfet de département afin d'assurer le suivi de la gestion et veiller à l'application de la réglementation spécifique prévue par le décret. Le Préfet nomme également par convention un gestionnaire qui assure, par ce fait, une mission de service public déléguée.

RN N° RN004

Domaine de Beauguillot

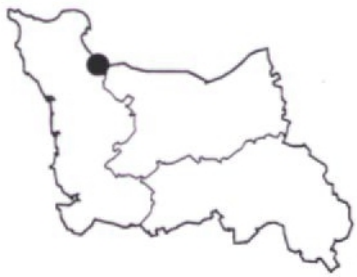

N° du site : **RN004**

Date de mise à jour : **31 Août 1999**

Nature de la mesure :

Classement par Décret Ministériel
Date : **17 Janvier 1980**

Superficie : **505 ha**

Altitudes : **0 à 3 m**

Statuts des propriétés :

Domaine Public Maritime
Conservatoire du Littoral
Privé

Réglementation :

L'introduction ou la destruction d'espèces animales ou végétales, le dérangement des animaux, l'exercice de la chasse, le bivouac ou le camping, le dépôt d'ordures ou de détritus, les activités minières, industrielles ou commerciales et tous travaux publics ou privés susceptibles de modifier l'état ou l'aspect de la Réserve sont interdits.

Partenaires pour la gestion :

Association Claude HETTIER de BOISLAMBERT
Conservatoire du Littoral
PNR des Marais du Cotentin et du Bessin
Commune
Services de l'Etat
SMET de la Manche
Office National de la Chasse
Principaux usagers

Département(s) : **Manche (50)**

Commune(s) :
50509 SAINTE-MARIE-DU-MONT

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
Au sud-est de la presqu'île du Cotentin, la baie des Veys forme une large échancrure s'ouvrant sur la mer, où l'affrontement des eaux douces et salées et les puissants phénomènes hydro-sédimentaires dynamiques sont à l'origine d'une productivité biologique importante. Sur sa bordure ouest, le domaine de Beauguillot ajoute à ses vastes étendues maritimes, une zone terrestre historiquement gagnée sur la mer par l'édification de digues. Les milieux naturels y sont diversifiés : alternance de prairies de fauche et de pâture entrecoupées de mares et d'étangs d'eau douce permanents ou temporaires, roselières, boisements, pelouses dunaires, prés salés, vasières et bancs de sable.
Sont classées en Réserve Naturelle les parcelles cadastrales n°3 à 5, 11 à 18, 226 à 238 et 500 à 503 des sections A et AC, ainsi que la partie du Domaine Public Maritime jusqu'au niveau des plus basses eaux, limitée au nord par la prolongation des limites terrestres et au sud par le lit du Taret des Essarts. Site même du débarquement allié du 6 juin 1944, ces lieux présentent par ailleurs un grand intérêt historique.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :
- La faune :

Promontoire de la baie des Veys sur la route des migrations, la Réserve Naturelle de Beauguillot est devenue pour les oiseaux migrateurs une étape privilégiée systématique entre les pays nordiques et l'Afrique, mais aussi un lieu d'hivernage complet. La quiétude du site, la complémentarité entre les espaces terrestre et maritime, la bonne maîtrise du système hydraulique et les pratiques agricoles extensives sont en effet très propices au stationnement régulier de l'avifaune. Citons tout particulièrement la sarcelle d'hiver (800 individus en moyenne), les canards siffleur (1000), colvert, pilet (450) et souchet, la bernache cravant, le tadorne de Belon, le fuligule milouin... pour lesquels Beauguillot assure un lieu de repos et d'alimentation. Soulignons également l'hivernage plus récent mais régulier de quelques dizaines d'oies cendrées. Parmi les limicoles, la Réserve Naturelle héberge plus de 30% des effectifs hivernant sur le littoral normand : abandonnant à marée haute les zones d'alimentation que constituent les immenses vasières de la baie, les pluviers argentés (1000), les huîtriers-pie (4200), les chevaliers gambettes, les grands gravelots, les courlis cendrés (1200), les bécasseaux maubèches et variables se réfugient par milliers sur les polders de la Réserve. Moins répandus en Europe, le combattant varié et la spatule blanche correspondant à un grand échassier, y séjournent aussi en escale migratoire. En mer, des espèces typiquement aquatiques sont observées au passage, tels les sternes caugek et pierregarin, le grèbe huppé, l'eider à duvet, la macreuse noire. Sur les 196 espèces d'oiseaux recensées, le suivi ornithologique qualitatif porte à 42 le nombre d'espèces se reproduisant sur le site dont le Vanneau huppé. En cas de vague de froid, Beauguillot constitue une zone de refuge climatique pour des populations d'anatidés et de limicoles côtiers habituellement plus nordiques.
Si 32 espèces de mammifères ont été répertoriées sur l'ensemble de la Réserve (plusieurs chauves-souris, putois...), l'intérêt mammalogique tient essentiellement à la présence d'une colonie reproductrice en effectif croissant de phoque veau-marin (Phoca vitulina), Beauguillot constituant l'un des trois sites français de reproduction pour cette espèce.
La riche faune batrachologique comprend notamment le triton crêté, le crapaud calamite et la rainette verte, petite grenouille arboricole aux doigts terminés par des disques adhésifs.
Enfin, les relevés entomologiques ont permis de mettre en évidence la richesse de l'entomofaune, représentée ici par 22 libellules, 66 papillons et 383 coléoptères.
- La flore :

Les groupements végétaux littoraux de la slikke et du schorre s'organisent en

fonction de la durée de submersion du milieu par les hautes mers tandis que sur le domaine terrestre, les cordons dunaires plus ou moins larges laissent place vers l'intérieur des terres à des prairies humides permanentes et naturelles. Parmi les 315 espèces recensées, citons la Patience des marais (Rumex palustris) et l'Elyme des sables (Leymus arenarius) protégée au niveau national.

GESTION :
La gestion de la Réserve Naturelle de Beauguillot est assurée sous l'autorité d'un comité consultatif présidé par le Préfet de la Manche et réunissant tous les acteurs concernés. Par convention, le Préfet a délégué la gestion du site à l'association Claude HETTIER de BOISLAMBERT, qui dispose, à cet effet, de moyens financiers en fonctionnement et en investissement.
Le second plan de gestion de la Réserve 1995-2000, agréé au niveau national et approuvé par arrêté préfectoral, définit les objectifs de gestion (protection de l'avifaune migratrice et sédentaire, maintien de la diversité de la végétation, augmentation des capacités de l'avifaune nicheuse) et planifie les différentes opérations à mener.
Par ailleurs, un programme d'ouverture au public (aménagement d'observatoires, mise en place de panneaux pédagogiques, organisation de visites guidées d'octobre à avril) permet à tous d'apprécier la valeur écologique de cet espace dans le respect de la tranquillité des oiseaux, et de mieux comprendre le rôle de la réserve dans le système plus vaste de la baie des Veys.

Contact : Monsieur Jean-François ELDER, gestionnaire de la Réserve Naturelle de Beauguillot - Association Claude HETTIER de BOISLAMBERT - 50480 Sainte-Marie-du-Mont - Tél : 02 33 71 56 99

Eléments de bibliographie

- Association Le Fayard - Inventaire entomologique de la Réserve Naturelle de Beauguillot (Manche). Ligue de protection des Oiseaux, Fondation de Beauguillot, Réserve Naturelle de Beauguillot, DIREN de Basse-Normandie.
- BLANCHON J.J. & TERRISSE J., novembre 1989 - Plan de gestion de la réserve naturelle de Beauguillot (Manche) 1989-1994. Ligue pour la Protection des Oiseaux, Ministère de l'Environnement, DPN.
- Conférence Permanente des Réserves Naturelles - Réserve Naturelle, Beauguillot. Dépliant. Ministère de l'Environnement, DPN.
- EGRETEAU C., Avril 1993 - Gestion agro-pastorale de la réserve naturelle de Beauguillot. Analyse et perspectives. Ligue pour la Protection des Oiseaux, Ministère de l'Environnement, Direction de la Nature et des Paysages.
- ELDER J.F. - Plan de gestion 1995-2000. Annexes. Réserve Naturelle de Beauguillot (Manche). Fondation de Beauguillot, DIREN.
- ELDER J.F. & BERNARD F., 1990 - Inventaire ornithologique de la Réserve Naturelle de Beauguillot - Office National de la Chasse, Ministère de l'Environnement.
- ELDER J.F., TERRISSE J., SERIOT J., BLANCHON J.J., CHAMPION E. et SCHRICKE V. - Evaluation du plan de gestion 1989-1994 de la Réserve Naturelle de Beauguillot (Manche). 24 p. et annexes.
- ELDER J.F. & CAILLOT E., septembre 1996 - Le canard siffleur (Anas penelope L.) sur la Réserve Naturelle de Beauguillot. Habitats utilisés, gestion de l'espace, rôle de la réserve naturelle au sein du complexe baie des Veys/marais du Cotentin, bilan des connaissances acquises. Fondation de Beauguillot, Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie. 25 p.
- Groupe Mammalogique Normand, octobre 1992 - Les mammifères sauvages de la Réserve Naturelle de Beauguillot (Manche). Inventaire, aspects qualitatifs. Réserve Naturelle de Beauguillot, DIREN de Basse-Normandie.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0014 0009 - Baie des Veys. DIREN de Basse-Normandie.
- MOSSE F., 1996 - A la découverte des Réserves Naturelles de France. Editions Nathan. Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement, Fondation Electricité de France. 320 p.
- TERRISSE J., Janvier 1995 - Végétation et pastoralisme. 1er bilan de 5 années de suivi (1989-1994) sur la réserve naturelle de Beauguillot. Ligue pour la Protection des Oiseaux, Ministère de l'Environnement, Direction de la Nature et des Paysages. 29 p. et annexes.

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Réserve Naturelle

Domaine de Beauguillot

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/25 000

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Source DIREN / SNPC - Août 1999

Code	Type	Libellé
RN04	RN	Domaine de Beauguillot

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Réserve Naturelle

Conformément aux articles L242.1 et suivants du code rural, la Réserve Naturelle permet de protéger des parties du territoire national, y compris marin, dont la faune, la flore, le sol, les eaux, les gisements de minéraux ou de fossiles, ou plus généralement le milieu naturel, présentent une richesse et une importance particulières. Il s'agit d'une mesure de protection forte, créée par décret ministériel ou en Conseil d'Etat pour une durée indéterminée. Un comité consultatif est mis en place sous l'autorité du Préfet de département afin d'assurer le suivi de la gestion et veiller à l'application de la réglementation spécifique prévue par le décret. Le Préfet nomme également par convention un gestionnaire qui assure, par ce fait, une mission de service public déléguée.

RN N° RN005

Coteau de Mesnil-Soleil

N° du site : **RN005**

Date de mise à jour : **31 Août 1999**

Nature de la mesure :

Classement par Décret Ministériel
Date : **28 Août 1981**

Superficie : **25 ha**

Altitudes : **130 à 156 m**

Statuts des propriétés :

Département
Privé

Réglementation :

L'introduction ou la destruction d'espèces animales et végétales, l'exercice de la chasse, l'activité agricole sur les pentes, les travaux publics ou privés susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des lieux, les activités industrielles ou commerciales, la circulation et le stationnement des véhicules, le campement, le dépôt de déchets... sont interdits.

Partenaires pour la gestion :

Association Nature Calvados
Conseil Général du Calvados
Communes
District de Falaise
Services de l'Etat
Principaux usagers

Département(s) : **Calvados (14)**

Commune(s) :

14216 DAMBLAINVILLE
14737 VERSAINVILLE

PRESENTATION GENERALE DU SITE :

Au sud de la plaine de Caen et au nord-est de Falaise, le coteau de Mesnil-Soleil fait partie des Monts d'Eraines, ensemble qui contraste dans le paysage de plaine environnant. Le sous-sol y est constitué de roches calcaires sédimentaires déposées par la mer à l'époque jurassique et surmontées, au niveau de la partie sommitale, par des argiles de décalcification. L'exposition plein sud de la Réserve située sur une forte pente, détermine un ensoleillement important, qui éloigne des Monts d'Eraines une partie des précipitations par la formation de courants d'air chaud ascendants. Du fait de ces conditions climatiques et de la très faible profondeur des sols (rendzines), se développe une végétation de pelouses, d'éboulis et de pré-bois calcaires, originale pour toute la Basse-Normandie. Vraisemblablement originelles, ces pelouses connues pour leur grande richesse en plantes et en insectes, constituent le vestige d'une période plus chaude et n'ont pu se maintenir que grâce aux conditions très particulières du climat, de la topographie et du sol maigre voire totalement absent.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :

- La flore :

Une bonne partie de la flore présente sur le coteau de Mesnil-Soleil atteint ici sa limite occidentale de répartition. Epargné depuis des siècles, le site permet le maintien d'espèces extrêmement rares sur tout le quart nord-ouest de la France, comme la brunelle à grandes fleurs (Prunella grandiflora), ou la coronille mineure (Coronilla minima). Egalement protégées au niveau régional, de nombreuses autres plantes caractéristiques de ces milieux y sont présentes, telles l'anémone pulsatille (Pulsatilla vulgaris), la germandrée des montagnes (Teucrium montanum), la phalangère rameuse (Anthericum ramosum), la laîche humble (Carex humilis), la gentianelle d'Allemagne (Gentianella germanica), la seslérie bleue (Sesleria caerulea), graminée largement prédominante sur les rendzines. Avec 17 espèces répertoriées, les orchidées abondent : platanthère verdâtre, orchis pourpre, ophrys abeille, mouche et frelon, épipactis helléborine et brun-rouge, céphalanthère pâle, goodyère rampante...
Sur les pentes plus faibles, des formations arbustives et boisées comportant des essences très variées (cytise, viorne, cornouiller...), succèdent à la pelouse et forment un peuplement assez dense.
Les bryophytes, et plus spécialement les mousses, sont aussi nombreuses ; parmi elles, le rarissime et discret Trichostomum caespitosum, découvert ici pour la première fois en France en 1826 par A. de Brébisson, reste une des raretés de la flore française pour laquelle les Monts d'Eraines constituent la seule station connue de l'ouest de la France.

- La faune :

Les insectes, notamment des papillons, strictement dépendants de la présence de telle ou telle espèce végétale pour leur reproduction, trouvent ici les conditions de leur existence. Parmi les plus remarquables, citons le Flambé, aujourd'hui menacé d'extinction, le Gazé, en grande régression du fait de la suppression des haies et de l'épandage d'insecticides, ou encore le Machaon, qui constitue l'un des plus beaux papillons d'Europe. Des plantes de la famille des légumineuses, tels l'hippocrépis à toupet ou la coronille mineure, déterminent la présence de nombreux lycènes et zygènes batifolant de fleurs en fleurs (argus bleu-céleste, zygène de Faust), tandis que la primevère officinale accueille la chenille de la lucine, assez rare dans la région. Regroupant les sauterelles et les criquets, les orthoptères, très abondants, animent le coteau de leurs stridulations aiguës pendant la saison estivale, et les coléoptères, quant à eux, sont notamment représentés par le lucane cerf-volant et le hanneton commun qui se raréfie.
Concernant l'avifaune, 21 espèces nicheuses ont été répertoriées, dont quelques passereaux peu communs tels le rossignol philomèle et la fauvette babillarde.

GESTION :
La gestion de la Réserve Naturelle du coteau de Mesnil-Soleil est assurée sous l'autorité d'un comité consultatif présidé par le Préfet du Calvados et réunissant tous les acteurs concernés. Par convention, le Préfet a délégué la gestion du site à l'Association Nature Calvados, qui dispose, à cet effet, de moyens financiers en fonctionnement et en investissement.
Financés par le Ministère de l'Environnement, d'importants travaux de restauration et d'entretien (réduction de la pinède à pins sylvestres, limitation de l'extension de la brachypodaie) ont ainsi permis de maintenir l'ouverture de ces pelouses calcaires uniques pour la région.
Plus récemment, le plan de gestion écologique de la Réserve 1998-2003, agréé au niveau national et approuvé localement par arrêté préfectoral du 2 juin 1999, définit les objectifs de gestion (relatifs à la conservation des habitats et des espèces mais aussi à l'intégration de la Réserve dans le tissu socio-économique local) et planifie les différentes opérations à mener. Il prévoit notamment la mise en place, aujourd'hui réalisée, d'une gestion agro-pastorale par introduction de bovins rustiques de race Bretonne Pie-Noire afin d'assurer la conservation durable de la biodiversité et de la richesse patrimoniale du site. Le Département, propriétaire de la majorité du site depuis 1993, a coordonné et financé les travaux liés à cette importante opération (mise en place de clôtures, installation d'abreuvoirs automatiques, acquisition des animaux). Une convention avec un agriculteur riverain garantit le suivi et la surveillance du petit troupeau.
Par ailleurs, un programme d'ouverture au public et d'animation sous forme de visites guidées de découverte du milieu aux mois de mai et juin, permet à tous d'apprécier la valeur écologique du coteau, dans le respect des sensibilités liées au patrimoine naturel.

Contact : Mr Marc DUPIN, gestionnaire de la Réserve Naturelle du Coteau de Mesnil-Soleil - Association Nature Calvados - 13, impasse Clair-Soleil - 14000 Caen - Tél : 02 31 95 65 22.

Eléments de bibliographie

- BLANC N. & DUPIN M., décembre 1992 - Contribution à l'élaboration du plan de gestion. Etudes pédologiques, climatologiques et inventaires floristiques. Association Nature Calvados. 23 p. et annexes.
- DEBOUT G., 1992 - Inventaire ornithologique des espèces nicheuses. Réserve Naturelle du Coteau de Mesnil-Soleil aux Monts d'Eraines. Communes de Versainville et Damblainville - Calvados. Contribution à l'élaboration du plan de gestion. Groupe Ornithologique Normand. Association Nature Calvados.
- DUPIN M., 1994 - Etude de la dynamique de la végétation et mise en place d'un suivi de l'évolution des pelouses. Réserve Naturelle du Coteau de Mesnil-Soleil. Association Nature Calvados. 15 p. et annexes.
- DUPIN M., 1998 - Réserve Naturelle du Coteau de Mesnil-Soleil. Suivis botaniques 1998. Association Nature Calvados. 21 p.
- DUPIN M. & ZAMBETTAKIS C. - Réserve Naturelle du coteau de Mesnil-Soleil. Plan de gestion 1998-2003. Association Nature Calvados. Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie. 99 p.
- FOUILLET P., Mars 1996 - L'entomofaune de la réserve naturelle du coteau de Mesnil-Soleil (Calvados) : inventaire et propositions de gestion. Association Nature Calvados - Caen. 60 p.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0024 0001 - Coteau de Mesnil-Soleil. DIREN de Basse-Normandie.
- LECOMTE T., 1995 - La gestion par le pâturage de la Réserve Naturelle du coteau de Mesnil-Soleil. Association Nature Calvados.
- MOSSE F., 1996 - A la découverte des Réserves Naturelles de France. Editions Nathan. Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement, Fondation Electricité de France. 320 p.
- Réserve Naturelle. Le Coteau de Mesnil-Soleil. Dépliant.

Pour obtenir des renseignements complémentaires concernant la protection des milieux naturels, s'adresser à la Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie
CITIS - Le Pentacle - Avenue de Tsukuba - 14 209 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Cedex - Tél. 02 31 46 70 00 - Fax 02 31 44 72 81

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Réserve Naturelle

Coteau de Mesnil-Soleil

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/25 000

Source DIREN / SNPC - Août 1999

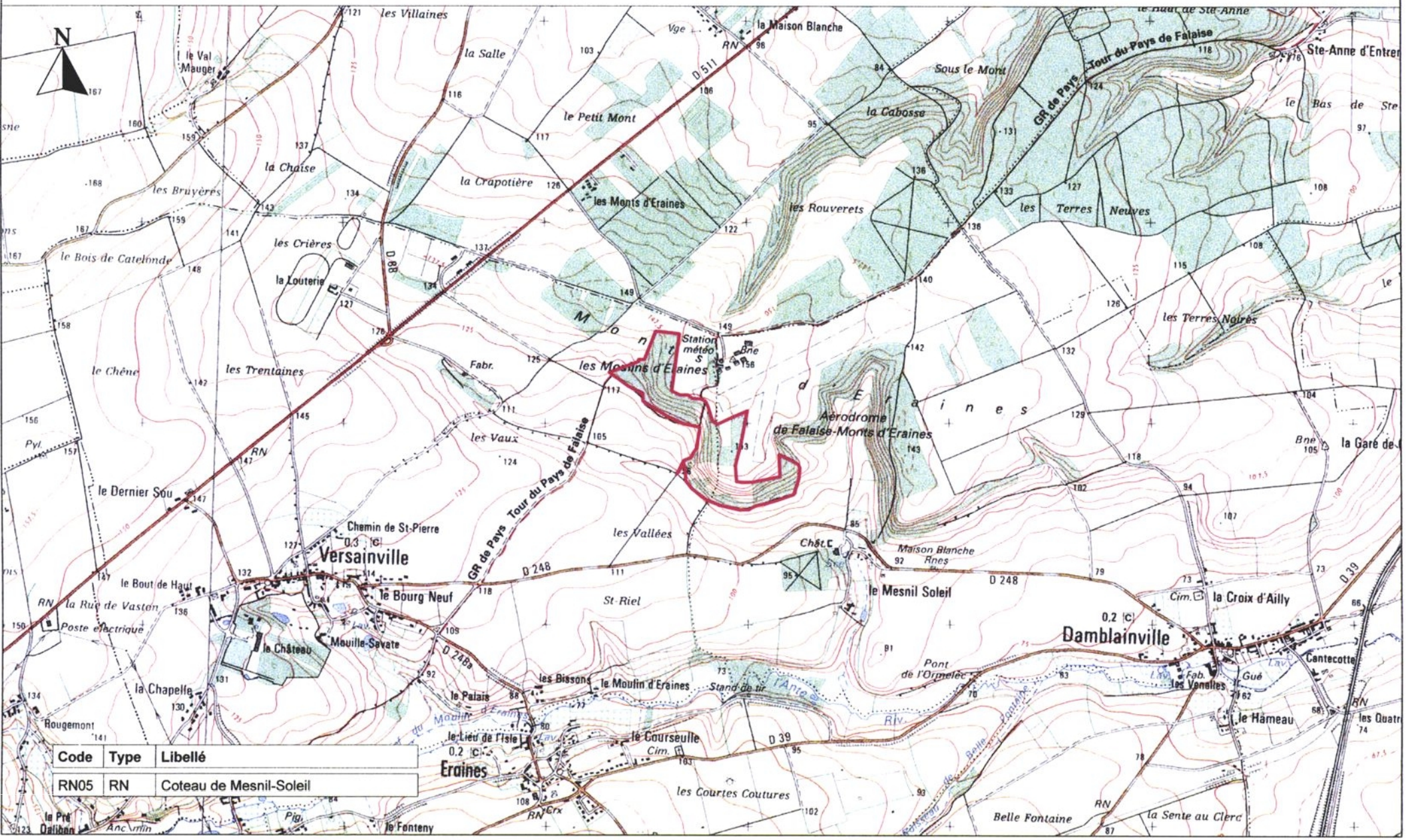

Code	Type	Libellé
RN05	RN	Coteau de Mesnil-Soleil

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Réserve Naturelle

Conformément aux articles L242.1 et suivants du code rural, la Réserve Naturelle permet de protéger des parties du territoire national, y compris marin, dont la faune, la flore, le sol, les eaux, les gisements de minéraux ou de fossiles, ou plus généralement le milieu naturel, présentent une richesse et une importance particulières. Il s'agit d'une mesure de protection forte, créée par décret ministériel ou en Conseil d'Etat pour une durée indéterminée. Un comité consultatif est mis en place sous l'autorité du Préfet de département afin d'assurer le suivi de la gestion et veiller à l'application de la réglementation spécifique prévue par le décret. Le Préfet nomme également par convention un gestionnaire qui assure, par ce fait, une mission de service public déléguée.

RN N° RN006

Falaise du Cap Romain

N° du site : **RN006**

Date de mise à jour : **31 Août 1999**

Nature de la mesure :

Classement par Décret Ministériel
Date : **16 Juillet 1984**

Longueur : **25 km**

Altitudes : **0 à 7 m**

Statuts des propriétés :

Domaine Public Maritime
Privé
Communes

Réglementation :

L'escalade frontale de la falaise, la circulation sur le haut de la falaise, l'arrachage des végétaux, le prélèvement de roches et fossiles et à plus forte raison les fouilles sont strictement interdits. Si la pêche à pied, les promenades et jeux sur l'estran ainsi que l'observation des falaises sont libres sur le site de la Réserve Naturelle, il est toutefois recommandé de remettre en position les gros galets et dalles rocheuses soulevées pour pêcher et de ne pas les abandonner retournées.

Partenaires pour la gestion :

Centre Régional d'Etudes Côtières
Communes
Services de l'Etat
Riverains et principaux usagers

Département(s) : **Calvados (14)**

Commune(s) :
14066 BERNIERES-SUR-MER
14562 SAINT-AUBIN-SUR-MER

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
Particularité géologique de la côte de Nacre, la falaise du Cap Romain est située à 18 km au nord-ouest de Caen. Haute de 6 à 7 mètres au maximum, elle s'étend sur environ 500 m de longueur à la limite des deux plages de Saint-Aubin-sur-Mer et de Bernières-sur-Mer. Les premières maisons approchent à quelques mètres du rebord de cette falaise calcaire, qui domine le large platier rocheux des îles de Bernières.
Le cap doit son nom aux traces d'occupations romaine et gallo-romaine découvertes à son voisinage (construction, monnaies...).

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :

- La faune fossile

L'intérêt paléontologique exceptionnel de la falaise du Cap Romain fut souligné dès le début du XIXème siècle (A. de Caumont, A. d'Orbigny). Entre l'extrémité de la digue et le chemin des Mouliers, au niveau des calcaires de la partie moyenne de la falaise et plus localement sur l'estran, l'érosion naturelle a mis en évidence des récifs d'éponges fossiles jurassiques d'âge bathonien remarquablement conservés, avec leur faune d'accompagnement. Aplaties, lobées, contournées, en assiette, en coupe, empilées, juxtaposées, plus ou moins soudées, ces éponges qui vivaient dans une mer chaude montrent encore, au niveau de cassures, le réseau de leur squelette, et portent sur leurs faces des associations d'animaux encroûtants qui diffèrent dans leur composition. Entre les éponges, la gangue calcaire contient les vestiges des animaux qui vivaient au voisinage ou à l'abri des colonies : mollusques, oursins, brachiopodes et bryozoaires, soit une centaine d'espèces fossilisées. Emboîtées ou en relais, plusieurs générations de récifs se sont succédé jusqu'au moment où elles furent recouvertes, sous l'effet des courants, par un banc de sable coquillier formant actuellement un horizon calcaire. Avec l'apparition des éponges constructrices, leur conquête des fonds marins au Jurassique moyen et leur enfouissement sous les sables il y a 165 millions d'années, la falaise du Cap Romain expose aujourd'hui un événement éphémère mais exceptionnel de l'histoire géologique de la Normandie.
L'intérêt exceptionnel du site est renforcé par la possibilité d'y observer des phénomènes géologiques plus proches de nous dans le temps, à travers les dépôts quaternaires qu'elle expose.
Fortement érodée, la partie supérieure des calcaires à éponges supporte des graviers et galets marins au sein d'une couche grossière et ferrugineuse renfermant des témoins de la dernière glaciation : coquilles de mollusques qui vivaient dans des eaux plus froides que celles de la Manche actuelle, ossements de rhinocéros à poil long et cloison nasale osseuse contemporains des derniers mammouths. Au-dessus de ce niveau, le sommet de la falaise est composé de limons brunâtres, véritable poudre de roches déposée par le vent alors que les grands glaciers de la dernière glaciation quaternaire couvraient encore une partie de l'Angleterre. A la même époque, de gros blocs de grès et de granites d'un à plusieurs m3, sont venus s'échouer sur le platier rocheux, portés par des radeaux de glaces flottantes. Provenant en majorité de la côte du nord-Cotentin, plusieurs de ces blocs, localement appelés gas, sont encore visibles sur les plages à marée basse.
Référence unique pour les paléontologues, la falaise du cap Romain qui figure dans les guides spécialisés, est régulièrement visitée par des excursions régionales, nationales voire internationales.

- La faune et la flore actuelles

La faune et la flore ne présentent pas d'espèces différentes de celles qui peuplent le littoral voisin. Les étages classiques de végétation et d'animaux s'y retrouvent, avec toutefois une mention spéciale pour les espèces de vers, de bivalves (pholade dactyle, saxicave rugueux, gastrochène modioline) et d'éponges (clione

jaune) qui jouent un rôle dans l'érosion du platier rocheux en perforant les roches et les coquilles calcaires.
Sur le plan ornithologique, le site accueille pendant la période internuptiale de nombreux oiseaux, dont 51 espèces de passage (canards, huîtrier-pie, bernache cravant) et 19 espèces hivernantes (bécasseau variable, grand gravelot sur l'estran, macreuse noire, harle huppé plus au large).
Sur le domaine terrestre, soulignons le recensement de l'élyme des sables (Leymus arenarius), graminée fixatrice des sables dunaires qui bénéficie d'une protection au niveau national.

GESTION :
La gestion de la Réserve Naturelle de la falaise du cap Romain est assurée sous l'autorité d'un comité consultatif présidé par le Préfet du Calvados et réunissant tous les acteurs concernés. Par convention, le Préfet a délégué la gestion du site au Centre Régional d'Etudes Côtières, qui a diposé, à cet effet, de moyens financiers en fonctionnement et en investissement. Afin de stabiliser la partie haute de la falaise, la plantation d'arbustes (troënes, lyciets et argousiers) a été réalisée. L'instauration d'un système d'épis (enrochements) contribue également à limiter les actions érosives de la mer et de la fréquentation sur cette section du littoral.
Complété par la mise en place de panneaux d'information à caractère pédagogique, des visites de groupe sont organisées pendant la saison estivale (juillet -août) par le laboratoire de Géologie de l'Université de Caen et l'Office du Tourisme de Saint-Aubin-sur-Mer et permettent à tous d'apprécier la valeur géologique du site. Parallèlement, une exposition de panneaux photographiques est présentée au public dans les locaux de la Bibliothèque pour Tous à Saint-Aubin-Sur-Mer.

Contact : Centre Régional d'Etudes Côtières (CREC), gestionnaire de la Réserve Naturelle, Station marine - Boulevard Charcot - 14530 Luc-sur-Mer - Tél : 02 31 97 31 54.

Eléments de bibliographie

- MOSSE F., 1996 - A la découverte des Réserves Naturelles de France. Editions Nathan. Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement, Fondation Electricité de France. 320 p.
- Réserve Naturelle, Falaise du Cap Romain. Dépliant.
- RIOULT M. - Note de présentation de la réserve naturelle du Cap Romain. Université de Caen.

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Réserve Naturelle

Falaise du Cap Romain

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/25 000

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Source DIREN / SNPC - Août 1999

Code	Type	Libellé
RN06	RN	Falaise du Cap Romain

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Réserve Naturelle

Conformément aux articles L242.1 et suivants du code rural, la Réserve Naturelle permet de protéger des parties du territoire national, y compris marin, dont la faune, la flore, le sol, les eaux, les gisements de minéraux ou de fossiles, ou plus généralement le milieu naturel, présentent une richesse et une importance particulières. Il s'agit d'une mesure de protection forte, créée par décret ministériel ou en Conseil d'Etat pour une durée indéterminée. Un comité consultatif est mis en place sous l'autorité du Préfet de département afin d'assurer le suivi de la gestion et veiller à l'application de la réglementation spécifique prévue par le décret. Le Préfet nomme également par convention un gestionnaire qui assure, par ce fait, une mission de service public déléguée.

RN N° RN007

Marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie

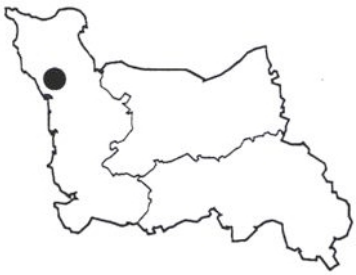

N° du site : **RN007**

Date de mise à jour : **31 Août 1999**

Nature de la mesure :

Classement par Décret Ministériel
Date : **26 Février 1991**

Superficie : **400 ha**

Altitudes : **3 à 6 m**

Statuts des propriétés :

Propriété en indivis

Réglementation :

L'introduction d'animaux ou de végétaux ou toute activité susceptible de leur porter atteinte, l'exercice de la chasse, la circulation de véhicules à moteur, l'abandon de produits ou de détritus, la publicité, le feu... sont interdits. De même, les activités de recherche et d'exploitation de la tourbe ou tout travail public ou privé sont strictement prohibés.

Partenaires pour la gestion :

PNR des Marais du Cotentin et du Bessin
Communes
Syndicat intercommunal
Services de l'Etat
Principaux usagers

Département(s) : **Manche (50)**

Commune(s) :
50166 DOVILLE

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
Entre la Haye-du-Puits et Saint-Sauveur-le-Vicomte, les marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie correspondent à l'extrémité la plus occidentale des longues digitations que dessinent les marais du Cotentin et du Bessin. Enchassé dans un paysage bocager traditionnel et dominé par le mont de Doville, ce vaste espace de marais se situe dans une dépression de faible altitude formée par l'étroite vallée du Gorget longue de 4,5 km sur 400 m de large. Reposant sur des sables marins du Pliocène recouverts par des argiles et des tourbes quaternaires atteignant plus de 10 mètres d'épaisseur, il regroupe des formations végétales originales d'une grande richesse, à des stades différents d'évolution : mares et fossés, tourbières acides et alcalines se succédant en fonction de leur fonctionnement hydrologique, prairies et landes tourbeuses, bois tourbeux de saules.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :

- La flore :

Haut lieu floristique bas-normand avec 175 espèces végétales répertoriées, ce remarquable site abrite de nombreuses plantes rares et/ou protégées. Tandis que le marisque (Cladium mariscus), la pédiculaire des marais (Pedicularis palustris) et le bois sent-bon (Myrica gale) constituent un groupement bien proche de la tourbière alcaline, d'autres espèces turficoles indiquent une nette acidification du milieu tourbeux, tels la linaigrette à feuilles étroites (Eriophorum angustifolium), le rhynchospore fauve (Rhynchospora fusca), le spiranthe d'été (Spiranthes aestivalis), l'ossifrage brise-os (Narthecium ossifragum) et les rossolis ou Drosera, petites plantes pionnières carnivores représentées ici par trois espèces et dont les feuilles munies de soies visqueuses piègent les insectes. Dans les fossés, la permanence de l'eau libre induit la présence d'une végétation aquatique typique des eaux oligotrophes (pauvres en matières nutritives), avec notamment la petite utriculaire (Utricularia minor) et le flûteau nageant (Luronium natans). Les saules qui ont envahi une partie de la tourbière, soulignent son ancienneté et son caractère évolué.

- La faune :

L'avifaune, avec 101 espèces recensées dont 45 hivernantes et 56 nicheuses, y est particulièrement bien représentée. Bien avant qu'elle ne tourne au fauve sous les couleurs automnales de la molinie, la lande tourbeuse centrale parsemée de coussins de sphaignes constitue le domaine des busards. Busard des roseaux, busards cendré et Saint-Martin y nichent de façon plus ou moins régulière, ces marais correspondant au seul site normand de nidification des 3 espèces de busards. A la périphérie, les prairies tourbeuses entretenues par le pâturage de troupeaux collectifs et la fauche estivale, constituent quant à elles un lieu de reproduction pour les limicoles, tels le vanneau huppé et le courlis cendré.
D'autres espèces comme la bécassine des marais, le râle des genêts et la locustelle luscinïoide, faisaient encore récemment la réputation ornithologique de ce marais, mais ont aujourd'hui tendance à disparaître du fait de la fermeture des milieux.
Favorisée par les étendues aquatiques, la faune entomologique (libellules...) y est également intéressante, avec notamment l'agrion de mercure (libellule) et le damier de la succise (papillon diurne). Elle constitue un aliment de choix pour les nombreux amphibiens et reptiles (grenouille agile, couleuvre à collier...) qui peuplent la Réserve.
Enfin, parmi les mammifères, notons la présence en périphérie du site du Crossope de Miller, petite musaraigne aquatique récemment découverte en Basse-Normandie.

GESTION :
La gestion de la Réserve Naturelle de la Sangsurière et de l'Adriennerie est assurée sous l'autorité d'un comité consultatif présidé par le Sous-Préfet de Coutances et réunissant tous les acteurs concernés. Par convention du 17 septembre 1991, le Préfet a délégué la gestion du site au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, qui dispose, à cet effet, de moyens financiers en fonctionnement et en investissement.
Le plan de gestion de la Réserve 1997-2002, agréé au niveau national et approuvé par arrêté préfectoral du 25 mai 1999, définit les objectifs de gestion (notamment relatifs à la conservation du patrimoine naturel) et planifie les différentes opérations à mener.
Etablies pour 5 ans, des conventions signées entre le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin et le Syndicat intercommunal d'une part puis la commune de Doville d'autre part, fixent les modalités d'exploitation agricole à respecter sur la Réserve (pâturage extensif et fauche tardive limitant l'extension des saules). Par ailleurs, un programme d'ouverture au public et d'animation, sous forme de visites guidées, est assuré. Complété par la mise en place d'un panneau pédagogique, il permet à tous d'apprécier la valeur écologique du marais, dans le respect des sensibilités liées au patrimoine naturel.

Contact : Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, gestionnaire de la Réserve Naturelle - Maison du Parc - Cantepie - BP 282 - 50500 Les Veys - Tél : 02 33 71 61 90.

Eléments de bibliographie

- BOURRET J., 1998 - Réserve Naturelle de la Sangsurière et de l'Adriennerie. Projet de gestion par le pâturage extensif. Etude de faisabilité. Stage INA-PG. Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin.
- Conférence Permanente des Réserves Naturelles, 1994 - Réserve Naturelle, Sangsurière et Adriennerie. Dépliant. Ministère de l'Environnement, DPN.
- DEBOUT G. & LENEVEU P., Octobre 1992 - Réserve Naturelle de la Sangsurière et de l'Adriennerie. Commune de Doville/Manche. Suivi des populations nicheuses en 1992. Etude en vue de la gestion de la réserve naturelle. Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin. 18 p.
- FOUILLET P., novembre 1993 - L'entomofaune du marais de la Sangsurière. Synthèse des observations de l'été 1993. Présentation de données concernant quelques espèces remarquables. Propositions de mesures de gestion des milieux et d'études futures. Réserve Naturelle de la Sangsurière. Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin. 16 p.
- Groupe Mammalogique Normand, Septembre 1994 - Diagnostic sur le peuplement en mammifères sauvages de la Réserve Naturelle de la Sangsurière et de l'Adriennerie. PNR des Marais du Cotentin et du Bessin. 71 p.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0014 0008 - Marais de la vallée du Gorget. DIREN de Basse-Normandie.
- MAHLER S. & ZAMBETTAKIS C., Septembre 1994 - Cartographie et intérêt patrimonial de la végétation de l'Anse de Catteville. Réserve Naturelle de la Sangsurière, Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin.
- MOSSE F., 1996 - A la découverte des Réserves Naturelles de France. Editions Nathan. Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement, Fondation Electricité de France. 320 p.
- RIVEZ S. & ZAMBETTAKIS C., Octobre 1998 - Cartographie des fossés des marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie. Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Cotentin, Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, Réserve Naturelle de la Sangsurière et de l'Adriennerie. 12 p.
- SPIROUX P., Avril 1998 - Etude ornithologique des la réserve naturelle de la Sangsurière (Doville, Manche). Groupe Ornithologique Normand, Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin. 50 p.
- ZAMBETTAKIS C., septembre 1992 - Réserve Naturelle de la Sangsurière (Manche). Cartographie de la végétation 1 - Notice et commentaire. 2 - Annexe cartographique. Vivre en Cotentin. Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie. 40 p. et annexes.
- ZAMBETTAKIS C. & coll., octobre 1997 - Réserve Naturelle de la Sangsurière et de l'Adriennerie. Plan de gestion 1997-2002. Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement, PNR des Marais du Cotentin et du Bessin, Syndicat intercommunal de la Sangsurière commune de Doville. 72 p. et Annexes.

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Réserve Naturelle

Marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/25 000

Source DIREN / SNPC - Août 1999

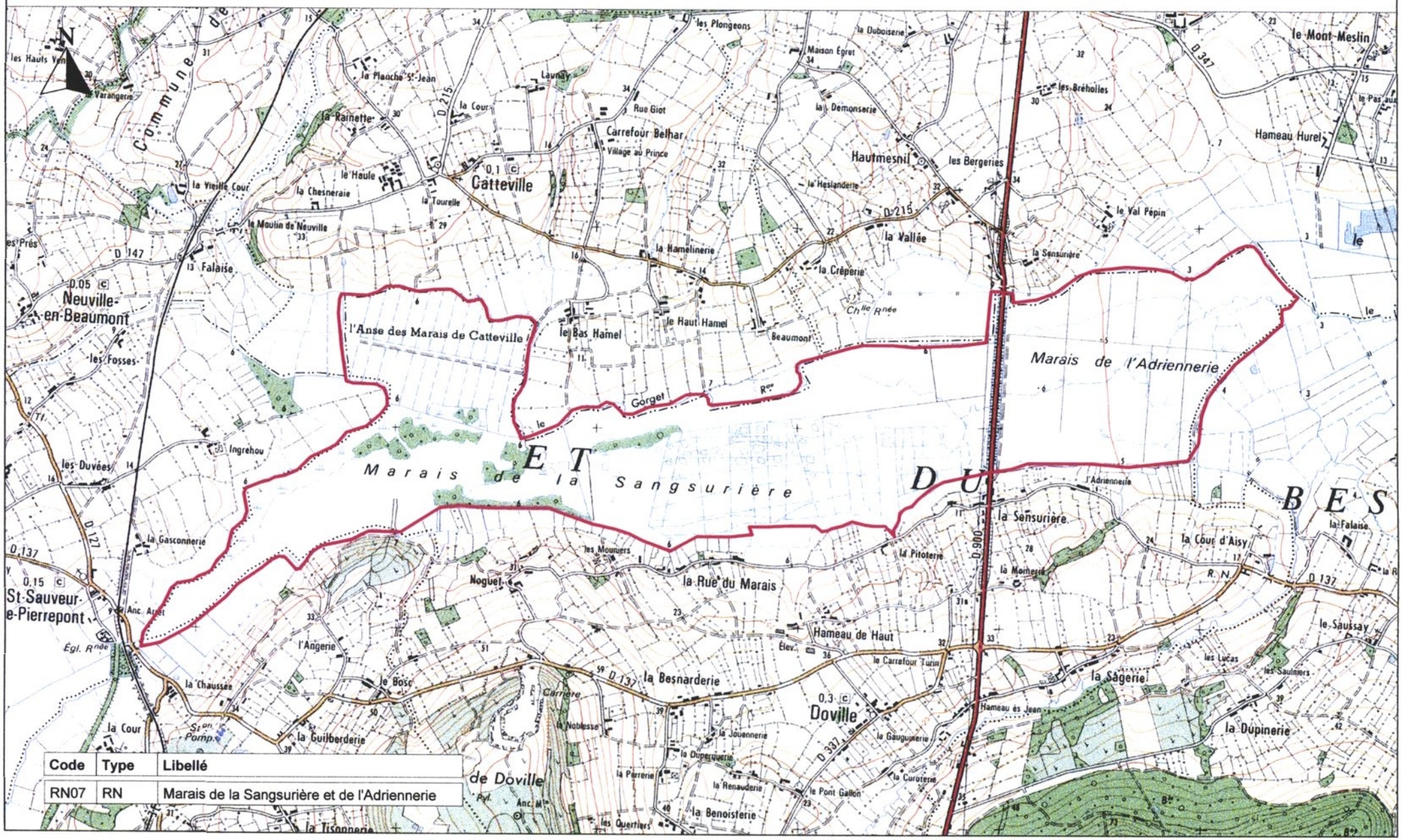

Code	Type	Libellé
RN07	RN	Marais de la Sangsurière et de l'Adriennerie

La forêt de protection

Le classement en forêt de protection, résultant des dispositions du Code Forestier (articles 411.1 et suivants), est prononcé par décret en Conseil d'Etat, après instruction préfectorale et enquête publique. Servitude opposable au tiers, il garantit la conservation de l'état boisé et peut interdire toute modification de l'aspect des lieux contraire aux objectifs du classement. Divers intérêts motivent cette procédure (intérêts écologiques, forêts de montagne, alluviales ou péri-urbaines) qui peut concerner tout type de propriété (domaniale, communale, privée...).

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Forêt de Protection

Le classement en forêt de protection, résultant des dispositions du Code Forestier (articles 411.1 et suivants), est prononcé par décret en Conseil d'Etat, après instruction préfectorale et enquête publique. Servitude opposable au tiers, il garantit la conservation de l'état boisé et peut interdire toute modification de l'aspect des lieux contraire aux objectifs du classement. Divers intérêts motivent cette procédure (intérêts écologiques, forêts de montagne, alluviales ou péri-urbaines) qui peut concerner tout type de propriété (domaniale, communale, privée...).

FP N° FP001

Bois Dardennes

N° du site : **FP001**

Date de mise à jour : **31 Août 1999**

Nature de la mesure :

Décret Ministériel.
Date : **10 Février 1982**

Superficie : **80 ha**

Altitudes : **10 à 15 m**

Statuts des propriétés :

Département

Réglementation :

Les forêts de protection sont soumises à un régime forestier spécial déterminé par réglement d'administration publique et concernant l'aménagement, l'exercice du pâturage et des droits d'usage, le régime des exploitations, les fouilles et extractions de matériaux.
Est interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la protection des boisements.

Partenaires pour la gestion :

Commune
Conseil Général de la Manche
SMET de la Manche
Office National des Forêts
Principaux usagers
Groupe Ornithologique Normand
Services de l'Etat

Département(s) : **Manche (50)**

Commune(s) :
50168 DUCEY

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
Seule véritable zone boisée périphérique de la baie du Mont Saint-Michel, le bois Dardennes (ou d'Ardennes, ou d'Ardaines) se situe sur le cours inférieur de la Sélune, au niveau d'une ancienne zone côtière traversée par plusieurs cours d'eau, aujourd'hui devenue une plaine alluviale. N'ayant subi que très peu de bouleversements depuis l'origine, il constitue un boisement très ancien relique de la forêt de Scissy, en même temps que l'unique massif forestier du département reposant sur des alluvions. La pluviosité assez importante (820 mm d'eau par an) et la température moyenne annuelle de 11°C y déterminent un climat de type océanique.
Sont classées en forêt de protection les parcelles cadastrales n°210, 252, 265 puis 399, 400 et 401 des sections A1 et A2.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :
Les critères qui ont motivé le classement du bois Dardennes en forêt de protection sont essentiellement d'ordre écologique.
Dominé par la chênaie-hêtraie, ce boisement humide présente en fait une véritable mosaïque de milieux (aulnaie-frênaie, bétulaie, clairières à éricacées, tourbières à sphaignes...) abritant des essences feuillues très diversifiées (châtaignier, tilleul, tremble, alisier torminal, pommier sauvage...). En complément, les prairies humides situées entre le bois et la rivière la Sélune, sont bordées de boisements rivulaires intéressants. Outre les peuplements divers qui caractérisent la strate arborée, le bois renferme des espèces végétales arbustives et herbacées d'intérêt patrimonial, tels l'isopyre faux-pigamon (Isopyrum thalictroides), petite plante sylvatique protégée à l'échelle régionale, l'épipactis à larges feuilles (Epipactis helleborine) correspondant à une orchidée, ou encore le genêt anglais (Genista anglica) qui se rencontre dans les landes.
Par ailleurs, le bois Dardennes constitue un élément essentiel de maintien des équilibres biologiques de la région de la baie par la faune qui lui est associée, notamment les oiseaux de passage (bécasses, petits passereaux...). Parmi les espèces nicheuses, citons le loriot d'Europe (Oriolus oriolus), seul représentant européen d'une famille tropicale, ou encore le pic mar (Dendrocopos medius) qui semble plus spécialement inféodé aux chênes. Les relevés entomologiques ont permis de mettre en évidence l'extraordinaire richesse de l'entomofaune représentée par de nombreuses espèces, dont la courtilière (Gryllotalpa gryllotalpa) qui constitue l'un de nos plus grands insectes. Sur le plan mammalogique, signalons l'observation de la martre (Martes martes), mammifère forestier très rare dans le département.

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
Contrastant avec une forêt de production, le bois Dardennes présente également un remarquable intérêt du point de vue paysager et récréatif. L'option paysagère s'établit une notoriété par le vieillissement progressif de la sylve et la diversité des boisements qui la constituent.

GESTION :
Le Syndicat Mixte de l'Equipement Touristique de la Manche et l'Office National des Forêts assurent la gestion concertée du site (accueil du public et animation, gestion sylvicole et gestion écologique des zones particulièrement sensibles et intéressantes) à travers un comité de gestion local associant la commune et le Groupe Ornithologique Normand qui, lié à l'ONF par une convention, participe au suivi écologique du bois.
Le régime forestier dont le bois relève et son classement en réserve de chasse approuvée contribuent favorablement au maintien de cet espace naturel varié.
Enfin, le bois Dardennes est intégré dans le site Ramsar de la baie du Mont Saint-

Michel, qui favorise la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides d'importance internationale.

Eléments de bibliographie

- Groupe Mammalogique Normand, 1988 - Les Mammifères sauvages de Normandie. 276 p.
- Groupe Ornithologique Normand, 1991 - Atlas des Oiseaux nicheurs Normands. Normandie et îles Anglo-Normandes. 247 p.
- Groupe Ornithologique Normand - Etude préliminaire à la mise en valeur du patrimoine naturel du bois Dardennes.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0007 0009 - Bois Dardennes. DIREN de Basse-Normandie.
- PROVOST M., 1993 - Atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie. Presses Universitaires de Caen.

Pour obtenir des renseignements complémentaires concernant la protection des milieux naturels, s'adresser à la Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie
CITIS - Le Pentacle - Avenue de Tsukuba - 14 209 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Cedex - Tél. 02 31 46 70 00 - Fax 02 31 44 72 81

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Forêt de Protection

Bois Dardennes

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/25 000

Source DIREN / SNPC - Septembre 1999

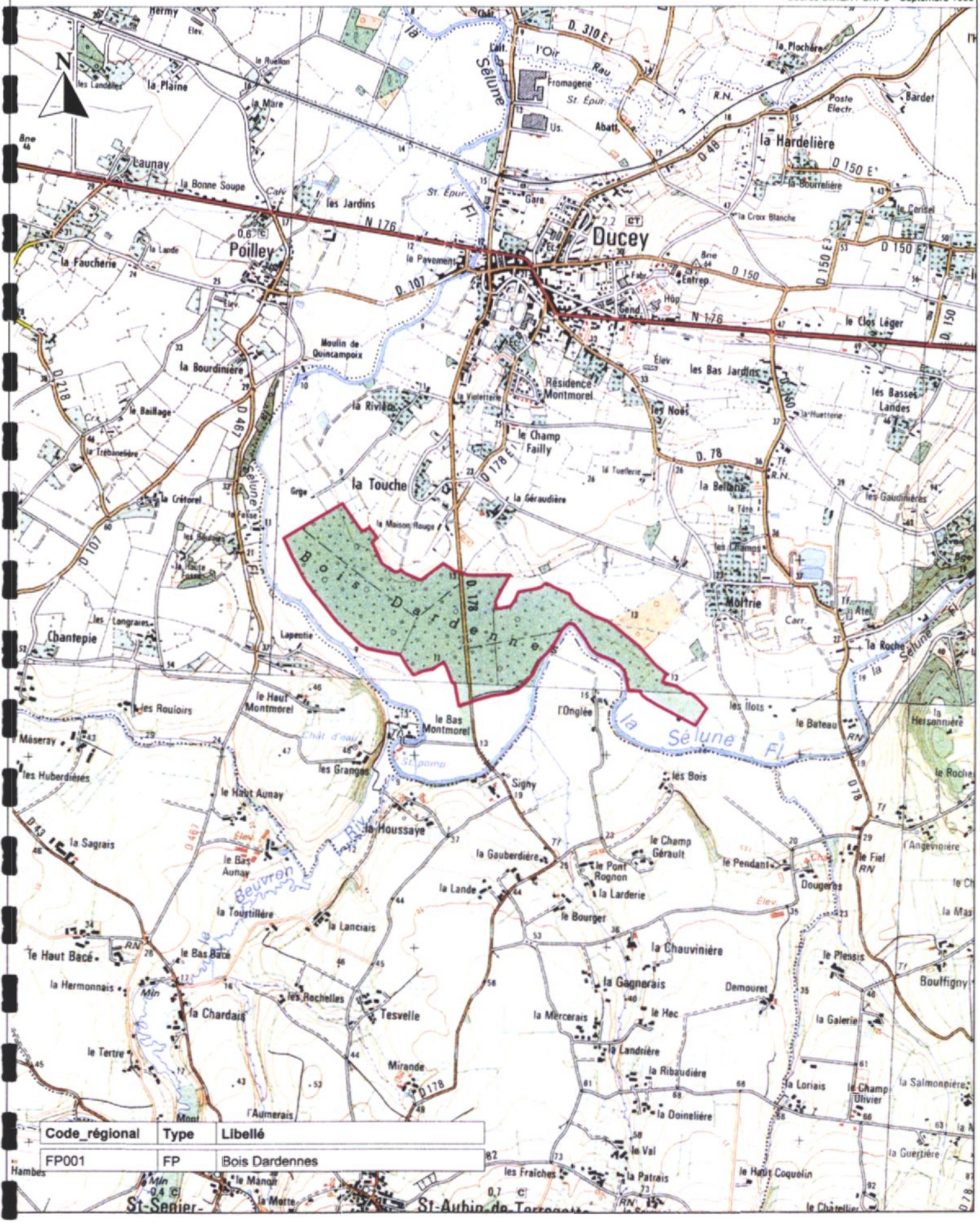

Code_régional	Type	Libellé
FP001	FP	Bois Dardennes

Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope

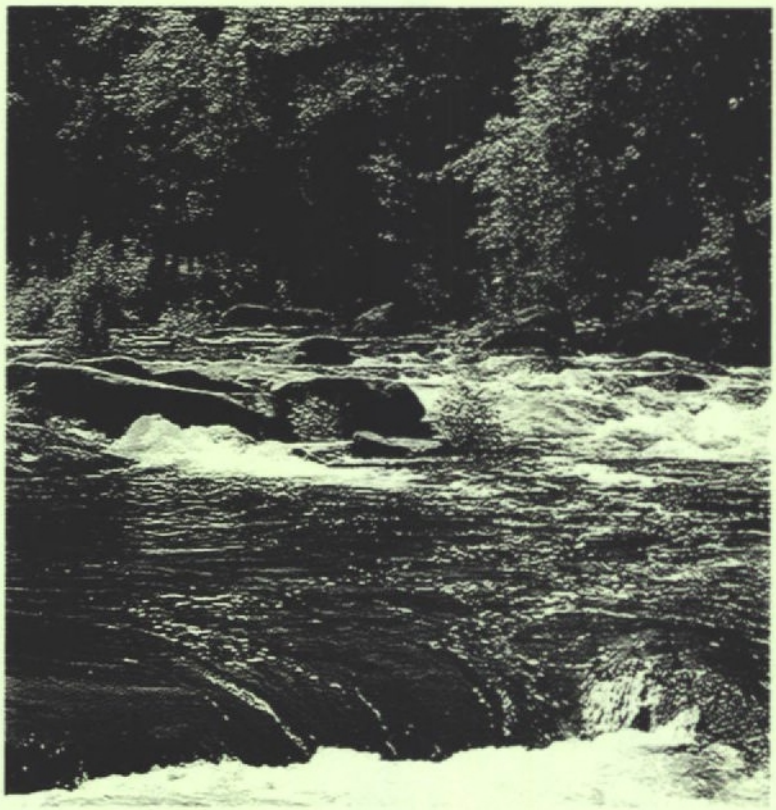

Cet acte a pour objet de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection des biotopes (ou "milieux de vie") indispensables à la survie d'espèces protégées, en application des articles 3 et 4 de la loi du 10 juillet 1976 (code rural : art. L211.1 et L211.2 ; art. R211.12 et suivants). Plus généralement, il peut également interdire, ponctuellement, les actions portant atteinte aux équilibres biologiques des milieux (au sens écologique d'habitats naturels telles que dunes, landes, pelouses...).

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Cet acte a pour objet de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection des biotopes (ou "milieux de vie") indispensables à la survie d'espèces protégées, en application des articles 3 et 4 de la loi du 10 juillet 1976 (code rural : art. L211.1 et L211.2 ; art. R211.12 et suivants). Plus généralement, il peut également interdire, ponctuellement, les actions portant atteinte aux équilibres biologiques des milieux (au sens écologique d'habitats naturels telles que dunes, landes, pelouses...).

APPB N° AB001

Pieds de barrages de la vallée de la Vire

N° du site : **AB001**

Date de mise à jour : **31 Juillet 1999**

Nature de la mesure :

Arrêté Préfectoral.
Date : **25 Juillet 1983**

Longueur : **5 km**

Altitudes : **non définies**

Statuts des propriétés :

Domaine Public Fluvial

Réglementation :

Les travaux concernant les biotopes liés à la reproduction et à la croissance du Saumon, même d'entretien normal du lit de la rivière, sont réglementés.
Les manoeuvres hydrauliques ayant pour effet de lâcher des vases en suspension en amont des frayères ou des rapides hors période de crue, ou de réduire les débits les alimentant, sont proscrites.
De même, la pêche en marchant dans l'eau est interdite du 1er janvier au 15 mai de chaque année.

Partenaires pour la gestion :

Services de l'Etat
Communes
Conseil Supérieur de la Pêche

Département(s) : **Manche (50)**

Commune(s) :

50002 AGNEAUX
50034 BAUDRE
50139 CONDE-SUR-VIRE
50164 DOMJEAN
50180 FERVACHES
50192 FOURNEAUX
50213 GOURFALEUR
50287 LA MANCELLIERE-SUR-VIRE
50319 LE MESNIL-RAOULT
14513 PONT-FARCY
50465 SAINT-EBREMOND-DE-BONFOSSE

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
Longue de 125 km, la rivière de la Vire se situe dans un bassin versant d'une superficie de 1237 km2. Dans la partie amont, elle coule sur des formations granitiques et traverse ensuite les terrains briovériens puis conglomératiques gréseux et schisteux du Paléozoïque. Ce substratum composite lui confère des qualités hydrologiques variées : le granite, fortement arénisé, dispose de ressources aquifères et participe au soutien d'étiage de la rivière tandis que les terrains briovériens, abondamment faillés et plissés, ne possèdent pas de véritable rôle hydrologique. Le paysage, au relief accentué contre les barres gréseuses du synclinal de la zone bocaine, est dominé par le bocage qui laisse place, sur les versants raides, à une couverture boisée. La pluviométrie moyenne, de l'ordre de 1000mm/an, génère des crues puissantes accentuées par un ruissellement important.
En amont de Saint-Lô, l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope concerne 13 tronçons du lit de la Vire totalisant 5 kilomètres de cours d'eau répartis sur 43 km de linéaire : les abords du barrage de navigation le Valençon entre Saint-Lô et le lieu-dit Candol, les pieds des barrages de Candol puis du Moulin des Rondelles, les abords du pont de Gourfaleur, les pieds des barrages de la Mancellière-sur-Vire, d'Aubigny, du Mesnil-Raoult - Condé-sur-Vire et de la Roque, l'aval du lieu-dit la Chapelle-sur-Vire, le Moulin de Fervaches, les abords de l'ancien ouvrage de navigation de Bouttemont puis les barrages de Tessy-sur-Vire et de Fourneaux.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :
Dans ces parties de la Vire, les fonds caillouteux diversifiés, ouverts et peu colmatés, les courants rapides et la bonne qualité des eaux sont favorables à l'installation de frayères à salmonidés migrateurs (Saumon atlantique et Truite de mer remontant les rivières pour se reproduire) et constituent des zones de grossissement pour les jeunes. L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope a pour objectif de maintenir l'intégrité de ces habitats aquatiques.
Le Saumon atlantique (Salmo salar), présente une stratégie de reproduction très protégée. Le frai a lieu en décembre dans une dépression de galets soigneusement choisie puis préparée par la femelle. Les oeufs, relativement peu nombreux mais de grosse taille, sitôt fécondés, pénètrent parmi les interstices des galets puis sont recouverts par la femelle. L'incubation, l'éclosion puis la résorption des réserves de la vésicule vitelline s'effectuent au sein de la frayère pendant une période d'environ trois mois. Leurs réserves épuisées, les alevins cheminent vers la surface. Les effectifs des juvéniles ou "tacons" qui colonisent les radiers et rapides, sont alors fonction de la capacité d'accueil du cours d'eau. Dans les rivières du nord ouest de la France, la bonne croissance permet la dévalaison en mer de 85% des jeunes saumons dès l'âge de 1 an.
La Truite de mer (Salmo trutta trutta) présente un cycle biologique très proche de celui du Saumon atlantique. La reproduction s'effectue en début d'hiver sur des fonds propres de graviers et petits galets souvent très à l'amont des cours d'eau. Dans la frayère, les phases d'incubation, d'éclosion puis de développement larvaire durent environ trois mois. Dès l'émergence, les jeunes alevins recherchent des postes bien abrités aux abords des berges. A l'âge de 1 an, une part importante du contingent de truitelles quitte l'amont pour gagner des secteurs de plus fort grossissement sur l'aval des ruisseaux ou le cours d'eau principal. La dévalaison en mer concernera majoritairement les futures femelles, la plupart de la progéniture mâle demeurant en eau douce.

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
Toujours sur le plan piscicole, les habitats aquatiques de la Vire sont également propices au Chabot (Cottus gobio), à la Truite fario (Salmo trutta fario) et à la

50502 SAINT-LO
50556 SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE
50592 TESSY-SUR-VIRE
50608 TROISGOT

Lamproie de Planer (Lampetra planeri).
Parmi les mammifères, le repérage ponctuel mais récent de la Loutre d'Europe (Lutra lutra) confirme la bonne qualité biologique de la rivière.

GESTION :
Le rétablissement de la libre circulation sur l'intégralité du cours aval de la Vire devrait permettre d'optimiser la remontée des géniteurs et la dévalaison des juvéniles des salmonidés migrateurs.
A ce jour, la dégradation de la qualité des eaux par eutrophisation constitue le principal facteur limitant.

Eléments de bibliographie

- DIREN de Basse-Normandie, 1997 - Atlas des zones inondables du Calvados, de l'Orne et de la Manche.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0065 0000 - Moyenne-vallée de la Vire et bassin de la Souleuvre. DIREN de Basse-Normandie.
- RICHARD A. - Gestion piscicole. Interventions sur les populations de poissons. Repeuplement des cours d'eau salmonicoles. Collection Mise au point, 256 p.
- RICHARD A., 1999 - Communications orales. Conseil Supérieur de la pêche.

Pour obtenir des renseignements complémentaires concernant la protection des milieux naturels, s'adresser à la Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie
CITIS - Le Pentacle - Avenue de Tsukuba - 14 209 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Cedex - Tél. 02 31 46 70 00 - Fax 02 31 44 72 81

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Pieds de barrages de la vallée de la Vire

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/50 000

Source DIREN / SNPC - Juillet 1999

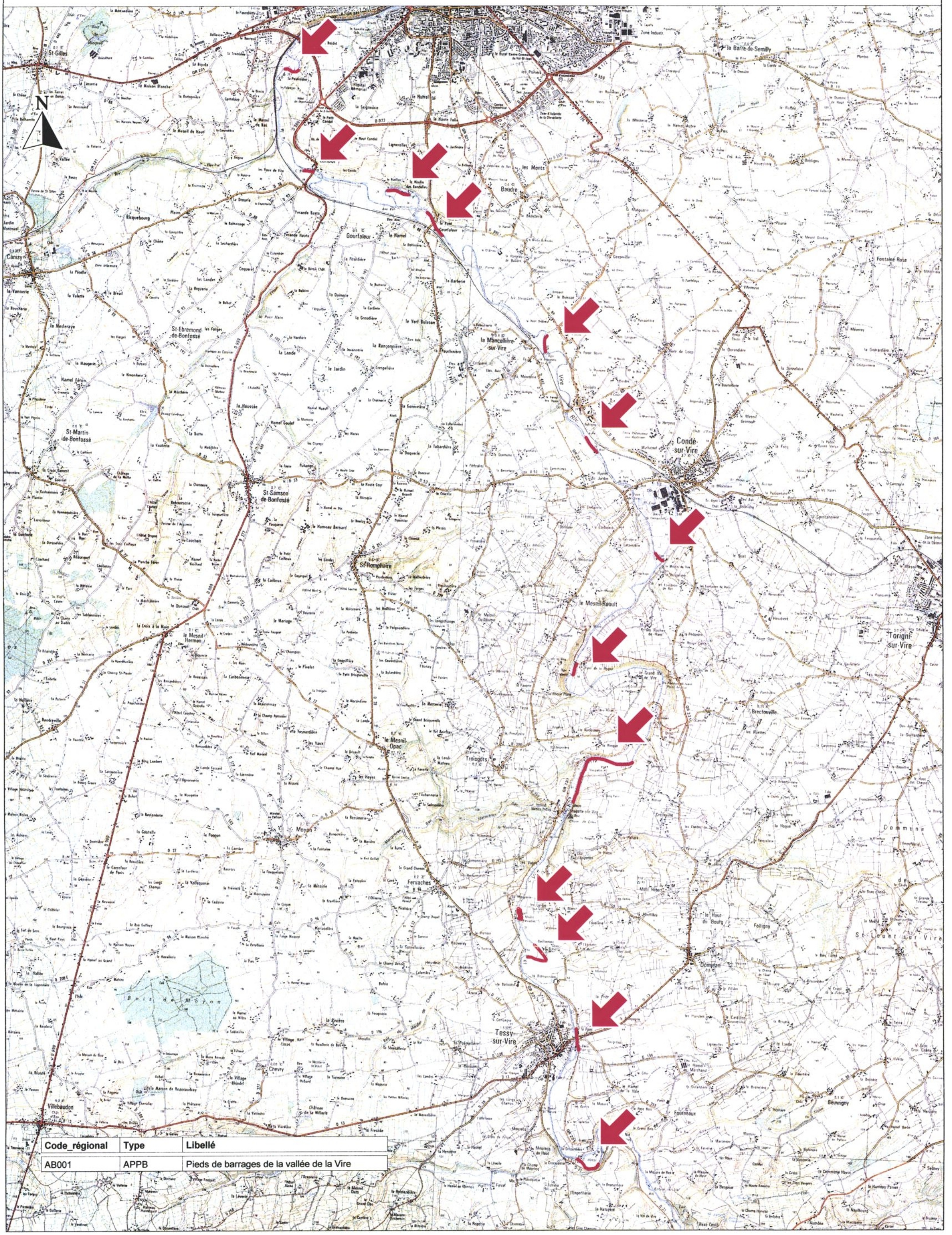

Code_régional	Type	Libellé
AB001	APPB	Pieds de barrages de la vallée de la Vire

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Cet acte a pour objet de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection des biotopes (ou "milieux de vie") indispensables à la survie d'espèces protégées, en application des articles 3 et 4 de la loi du 10 juillet 1976 (code rural : art. L211.1 et L211.2 ; art. R211.12 et suivants). Plus généralement, il peut également interdire, ponctuellement, les actions portant atteinte aux équilibres biologiques des milieux (au sens écologique d'habitats naturels telles que dunes, landes, pelouses...).

APPB N° AB002

Cordons dunaires à Chou marin

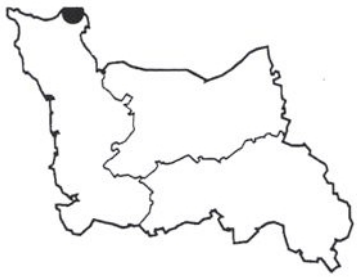

N° du site : **AB002**

Date de mise à jour : **31 Juillet 1999**

Nature de la mesure :

Arrêté Préfectoral.
Date : **20 Août 1984**

Superficie : **47 ha**

Altitudes : **0 à 6 m**

Statuts des propriétés :

Domaine Public Maritime
Privé
Domaine communal
Conservatoire du Littoral

Réglementation :

Les extractions ou dépôts de matériaux et l'utilisation d'engins motorisés ou de tout procédé chimique ou thermique pour contrôler le développement de la végétation sont proscrits.
De même, la circulation en dehors des sentiers et des voies de descente à la mer existants est interdite.
Enfin, les travaux de défense contre la mer ne devront pas altérer les biotopes protégés.

Partenaires pour la gestion :

Services de l'Etat
Communes
Conservatoire du Littoral

Département(s) : **Manche (50)**

Commune(s) :

50142 COSQUEVILLE
50178 FERMANVILLE
50196 GATTEVILLE-LE-PHARE
50211 GOUBERVILLE
50385 OMONVILLE-LA-PETITE

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope concerne un ensemble de huit cordons dunaires localisés sur la côte nord du Cotentin, de part et d'autre de Cherbourg : cordons dunaires des anses Saint-Martin et de la Mondrée, de la baie de Tocqueboeuf, de la Mare Jourdan et du Hable, de la Fossette, de la pointe des Mares et de l'anse de Gattemare.
Zones de contact entre la mer et le domaine continental, ils correspondent pour l'essentiel à des hauts de plage de sables grossiers, de graviers et de galets, biotopes particuliers et remarquables représentatifs des formations sableuses de la côte nord-est cotentinaise.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :
Situés dans la zone d'influence des embruns, ces cordons dunaires abritent de très belles populations de Chou marin (Crambe maritima), espèce qui figure parmi les plantes protégées sur l'ensemble du territoire national par arrêté du 20 janvier 1982 (J.O. du 13 mai 1982), et pour laquelle l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope vise l'intégrité de ces espaces littoraux originaux.
Plante de bord de mer, le Chou marin est une crucifère ou (brassicacée) vivace, d'aspect glauque, pouvant former de beaux massifs. De sa souche épaisse et charnue partent des tiges dressées, robustes, très ramifiées et portant de grandes feuilles arrondies à lobes chiffonnés. Ses fleurs blanches, disposées en corymbe, donnent lieu à des fruits globuleux. Indiquée comme très rare à la fin du siècle dernier, cette pionnière halo-nitrophile des levées de galets et des sables grossiers se maintient. En dehors de quelques populations importantes et stables, elle apparaît de façon fugace et sporadique le long des côtes du département de la Manche.

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
Ces formations sableuses originales pour toute la Normandie renferment d'autres plantes caractéristiques adaptées à ces conditions de vie spécifiques comme la Linaire des sables (Linaria arenaria), espèce remarquable qui atteint ici la limite absolue de son aire de répartition tant vers le nord que vers l'est, et le Polycarpon à quatre feuilles (Polycarpon tetraphyllum), observé au niveau du cordon de Gatteville. Signalées sur le site, la Renouée de Ray (Polygonum raii) et l'Euphorbe peplis (Euphorbia peplis), également protégées, semblent avoir disparu de leurs ultimes localités. Plus à la marge, signalons la présence, au niveau des secteurs de dunes fixées, du Diotis maritime (Otanthus maritimus), espèce psammophile très rare, qui avec seulement deux stations en Basse-Normandie, se trouve actuellement au bord de l'extinction.
En période de nidification, les hauts de plage accueillent le Gravelot à collier interrompu (Charadrius alexandrinus).

GESTION :
Complémentaires, les différentes mesures réglementaires (site classé de la zone côtière de la Hague et loi littoral au sens de l'article L146-6 du code de l'urbanisme) contribuent favorablement au maintien de ces espaces littoraux particuliers. Il en est de même des actions mises en oeuvre par le Conservatoire du Littoral et ses partenaires locaux pour organiser la fréquentation sur ces milieux fragiles et restaurer certains secteurs dégradés.

Eléments de bibliographie

- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0031 0000 - Caps et marais arrière-littoraux du Nord-Cotentin, 0011 0003 - Anse Saint-Martin. DIREN de Basse-Normandie.
- PROVOST M., 1993 - Atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie. Presses Universitaires de Caen.

Pour obtenir des renseignements complémentaires concernant la protection des milieux naturels, s'adresser à la Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie
CITIS - Le Pentacle - Avenue de Tsukuba - 14 209 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Cedex - Tél. 02 31 46 70 00 - Fax 02 31 44 72 81

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Cordons dunaires à Chou marin (carte 1/2)

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/25 000

Source DIREN / SNPC - Juillet 1999

Code_régional	Type	Libellé
AB002	APPB	Cordons dunaires à Chou marin

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Cordons dunaires à Chou marin (carte 2/2)

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/32 000

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Source DIREN / SNPC - Juillet1999

Code_régional	Type	Libellé
AB002	APPB	Cordons dunaires à Chou marin

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Cet acte a pour objet de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection des biotopes (ou "milieux de vie") indispensables à la survie d'espèces protégées, en application des articles 3 et 4 de la loi du 10 juillet 1976 (code rural : art. L211.1 et L211.2 ; art. R211.12 et suivants). Plus généralement, il peut également interdire, ponctuellement, les actions portant atteinte aux équilibres biologiques des milieux (au sens écologique d'habitats naturels telles que dunes, landes, pelouses...).

APPB N° AB003

Carrières d'Orival

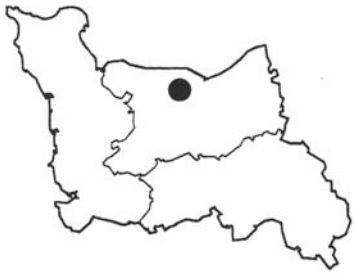

N° du site : **AB003**

Date de mise à jour : **31 Mars 1999**

Nature de la mesure :

Arrêté Préfectoral.
Date : **7 Mars 1985**

Superficie : **24 ha**

Altitudes : **20 à 40 m**

Statuts des propriétés :

Privé

Réglementation :

Les travaux ou les actions pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux et à la tranquillité des espèces animales protégées, ainsi que la destruction du couvert végétal ou l'enlèvement du sol sont interdits. De même, la circulation et le stationnement de tout véhicule (sauf à des fins de sauvetage, de police, de lutte contre l'incendie ou d'entretien normal), les activités de loisirs susceptibles de dégrader le milieu naturel, les feux, le dépôt ou le rejet des eaux usées, de produits chimiques ou radioactifs, de matériaux, de résidus ou de détritus, le stationnement des caravanes, le campement sous une tente et les activités industrielles et commerciales sont proscrits.
La réalisation d'aménagements et de travaux d'entretien lègers sont cependant autorisés.

Partenaires pour la gestion :

Propriétaire
CFEN de Basse-Normandie
Commune et structure inter-communale
Services de l'Etat

Département(s) : **Calvados (14)**

Commune(s) :
14008 AMBLIE

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
Entre Creully et Amblie, les carrières d'Orival sont creusées à ciel ouvert dans un plateau d'altitudes comprises entre 30 et 40 mètres, aux trois-quarts entouré par un méandre de la Seulles. Le substrat jurassique de cette partie nord-ouest du bassin Parisien affleure sous forme de calcaire du bathonien moyen, représenté ici par le faciès "Calcaires de Reviers-Creully".
L'exploitation, commencée voici plusieurs siècles, n'est plus active dans cette partie du site. Les anciennes zones d'extraction, du fait des abandons et des reprises, des déblais âgés ou récents, fournissent, par le jeu d'expositions différentes, de nombreuses conditions stationnelles où des végétaux se sont développés de manière sélective et richement variée. Ce massif de verdure, enrichissant le paysage par l'apport d'éléments de cloisonnement et les variations de couleur des bois et fourrés caducifoliés au fil des saisons, s'oppose à la relative monotonie des espaces agricoles ouverts environnants.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :
Las carrières d'Orival regroupent, dans un espace relativement restreint, une grande diversité de groupements végétaux, tant phanérogamiques que cryptogamiques, caractéristiques de la Normandie calcaire et comportant des espèces rares ou peu communes.
L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope vise plus particulièrement l'Alisier de Fontainebleau (Sorbus latifolia), espèce arborée figurant sur la liste des espèces protégées au niveau national pour laquelle le site constitue la seule station bas-normande actuellement connue. De la famille des Rosacées, il correspond à un arbre de petite taille dont les fleurs réunies en grappe sur les rameaux donnent en septembre des fruits globuleux d'une belle couleur jaune-orangé. Espèce des bois clairs et des lisières forestières en situation assez chaude, cet Alisier est rarissime en France où il occupe une aire très localisée, en particulier la forêt de Fontainebleau. Sur le site, il se développe dans les vallons frais, boisés et ombragés dominés par la frênaie-acéraie, habitat exceptionnel dans la région correspondant aux plus anciennes carrières. Plus récemment, quelques individus ont été répertoriés au niveau de la pelouse.

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
Dans l'analyse des principaux types de végétation phanérogamique des anciennes carrières d'Orival (Provost, 1978), il est recensé plus de 130 espèces, constituant des groupements calcicoles remarquables. Se développant sur les pentes, les belles pelouses sont riches et comptent dans leurs composantes de nombreuses espèces xérophiles thermophiles dont l'Ophrys araignée (Ophrys sphegodes) correspondant à une orchidée, et la Gentianelle amère (Gentianella amarella) protégée au niveau national. Le Genèvrier commun (Juniperus communis), seul gymnosperme indigène de notre région, s'y développe, préparant l'installation des fourrés calcicoles à Camérisier, Bois de Sainte-Lucie, Viorne... évoluant naturellement vers la strate arborée.
La bryoflore de ce site est absolument unique pour la région, tant par sa richesse que par son intérêt biogéographique du fait de l'importance des cortèges méditerranéens. Parmi les espèces remarquables, citons Southbya nigrella, hépatique méditerranéo-atlantique inféodée aux fissures et replats ombragés, frais à suintants et bénéficiant d'une protection au niveau régional.
Sur le plan faunistique, insectes et oiseaux sont particulièrement bien représentés et font des carrières d'Orival l'un des sites les plus intéressants des environs de Caen.
Enfin, les fronts de taille présentent un intérêt géologique important pour la connaissance du bathonien moyen. Depuis plus d'un siècle, ces carrières ont d'ailleurs fourni de très nombreux fossiles typiques de cet étage géologique.

GESTION :
Les carrières d'Orival sont incluses dans le périmètre du site inscrit des vallées de la Seulles, de la Thue et de la Mue créé par arrêté du 9 janvier 1984. Complémentaire, cette mesure réglementaire contribue à garantir l'intégrité des lieux.
Comme suite à la convention de gestion signée entre le Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels (CFEN) de Basse-Normandie et la propriétaire, une gestion écologique, correspondant pour l'essentiel à des travaux de restauration des pelouses calcaires par fauchage et débroussaillage, est mise en place depuis 1997.

Eléments de bibliographie

- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n°0022-0001 : Carrières d'Orival. DIREN de Basse-Normandie.
- LECOINTE A., 1979 - Southbya nigrella (De Not.) Spruce, Cephaloziella baumgartneri Schiffn. et Tortella inflexa (Bruch) Broth., Bryophytes nouvelles pour la Basse-Normandie, aux carrières d'Orival, près de Creully (Calvados). Bull. Soc. Linn. Normandie, vol. 107 : 47 - 60.
- PROVOST M., 1978 - Analyse des principaux types de végétation des anciennes carrières d'Orival. Rapport dactylographié.
- PROVOST M., 1993 - Atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie. Presses Universitaires de Caen.

Pour obtenir des renseignements complémentaires concernant la protection des milieux naturels, s'adresser à la Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie
CITIS - Le Pentacle - Avenue de Tsukuba - 14 209 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Cedex - Tél. 02 31 46 70 00 - Fax 02 31 44 72 81

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Carrières d'Orival

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/25 000

Source DIREN / SNPC - Juin 1999

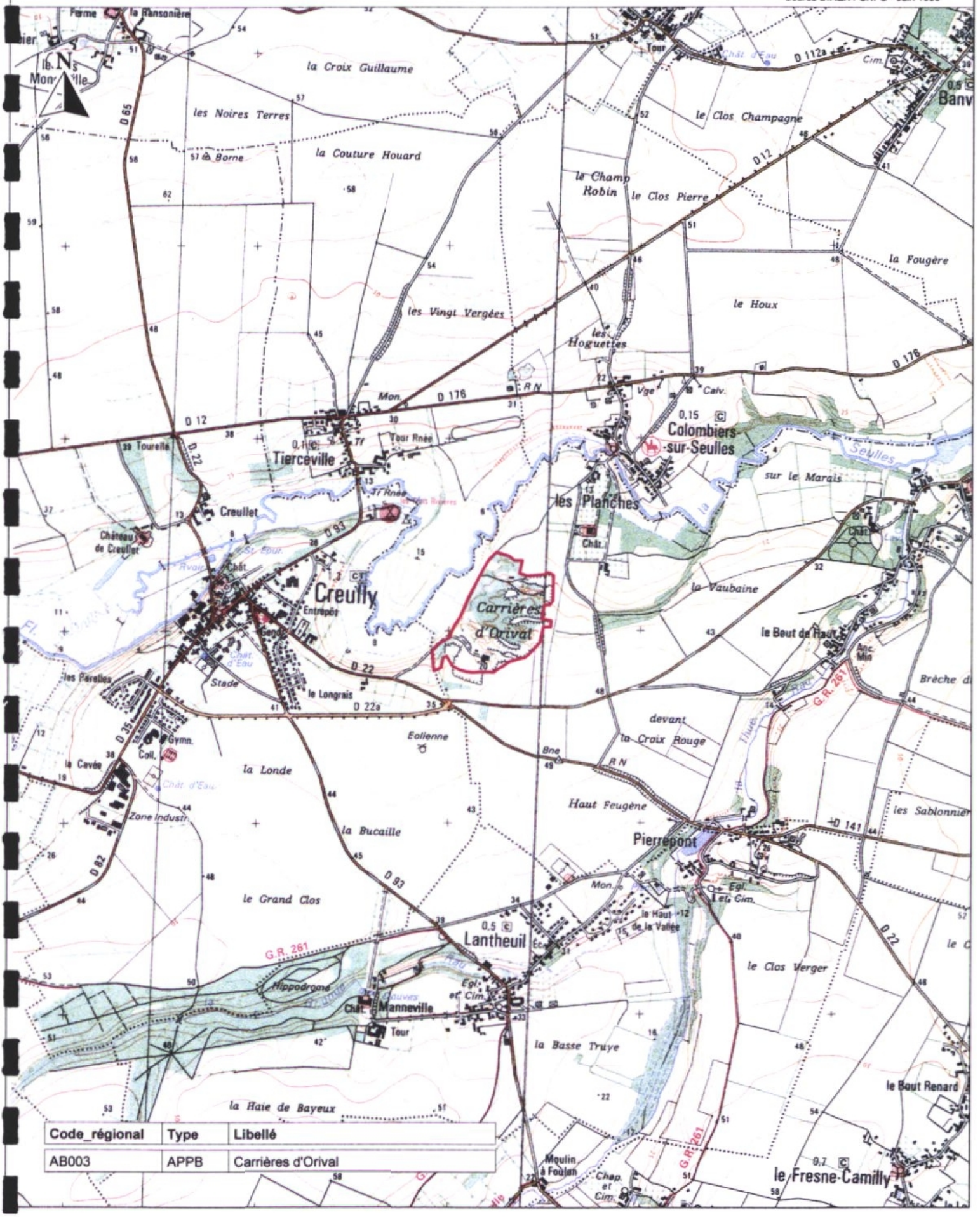

Code_régional	Type	Libellé
AB003	APPB	Carrières d'Orival

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Cet acte a pour objet de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection des biotopes (ou "milieux de vie") indispensables à la survie d'espèces protégées, en application des articles 3 et 4 de la loi du 10 juillet 1976 (code rural : art. L211.1 et L211.2 ; art. R211.12 et suivants). Plus généralement, il peut également interdire, ponctuellement, les actions portant atteinte aux équilibres biologiques des milieux (au sens écologique d'habitats naturels telles que dunes, landes, pelouses...).

APPB N° AB004

La Rouvre et ses affluents

N° du site : **AB004**

Date de mise à jour : **31 Juillet 1999**

Nature de la mesure :

Arrêté Préfectoral.
Date : **5 Mai 1986**

Longueur : **51 km**

Altitudes : **non définies**

Statuts des propriétés :

Domaine public fluvial
Privé

Réglementation :

Les travaux de recalibrage et d'approfondissement du lit, la réalisation d'ouvrage dans le lit des cours d'eau protégés ou de plan d'eau en communication avec le lit, les manoeuvres hydrauliques ayant pour effet la réduction du débit, les lâchers de vase y compris en amont et la pêche en marchant dans l'eau sont interdits.
De même, les travaux d'entretien normal du lit devront être conçus de manière à préserver les caractéristiques des milieux protégés.
Un aménagement lors de l'intervention des services de la DDE sur les chemins départementaux ou pour permettre l'assainissement des terres agricoles avoisinantes pourra toutefois être autorisé.

Partenaires pour la gestion :

Services de l'Etat
Communes
Conseil Supérieur de la Pêche
Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Orne

Département(s) : **Orne (61)**

Commune(s) :

61007 ATHIS-DE-L'ORNE
61058 BREEL
61063 BRIOUZE
61137 CRAMENIL
61148 DURCET

PRESENTATION GENERALE DU SITE :

Affluente du fleuve Orne, la rivière de la Rouvre présente un aspect torrentiel original, lié à son cours rapide et à l'existence en son lit de gros blocs rocheux. Elle se situe dans le paysage très encaissé et escarpé de la Suisse Normande, où dominent largement les herbages et les formations boisées de pente. Son bassin versant, d'une superficie de 309 km2, appartient au massif Armoricain : les granites et roches métamorphiques de l'amont laissent place, dans la partie aval, aux formations schisto-gréseuses du briovérien. L'imperméabilité du substrat, combinée au relief accentué et à la pluviosité assez forte (850 mm/an en moyenne) détermine des crues assez puissantes avec un débit de pointe décennal de l'ordre de 150 litres/seconde/km2.
Sur le cours aval, l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope concerne plus particulièrement une portion du lit de la Rouvre et de certains de ses affluents (rivière la Gine, ruisseaux le Lembron et le Lembronnet, ruisseaux de Courteille et de Duipont, ruisseau de la Coulandre ou de Sainte-Honorine-la-Guillaume) totalisant 55 kilomètres de cours d'eau répartis sur 21 communes.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :

Du fait de la nature des roches traversées, de la pente marquée et de la granulométrie élevée voire importante, la Rouvre et ses affluents sont d'une grande valeur piscicole. Ils constituent des biotopes spécifiques pour la reproduction (zones de frayères) et la croissance des juvéniles du Saumon atlantique et de la Truite de mer, salmonidés migrateurs dont les oeufs sont protégés. L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope a pour objectif de garantir contre toute atteinte l'intégrité de ces habitats aquatiques.
Le Saumon atlantique (Salmo salar), pour lequel des observations régulières d'adultes et de juvéniles sont faites à Ségrie-Fontaine, présente une stratégie de reproduction très protégée. Le frai a lieu en décembre dans une dépression de galets soigneusement choisie puis préparée par la femelle. Les oeufs, relativement peu nombreux mais de grosse taille, sitôt fécondés, pénètrent parmi les interstices des galets puis sont recouverts par la femelle. L'incubation, l'éclosion puis la résorption des réserves de la vésicule vitelline s'effectuent au sein de la frayère pendant une période d'environ trois mois. Leurs réserves épuisées, les alevins cheminent vers la surface. Les effectifs des juvéniles ou "tacons" qui colonisent les radiers et rapides, sont alors fonction de la capacité d'accueil du cours d'eau. Dans les rivières du nord ouest de la France, la bonne croissance permet la dévalaison en mer de 85% des jeunes saumons dès l'âge de 1 an.
La Truite de mer (Salmo trutta trutta) présente un cycle biologique très proche de celui du Saumon atlantique. La reproduction s'effectue en début d'hiver sur des fonds propres de graviers et petits galets souvent très à l'amont des cours d'eau. Dans la frayère, les phases d'incubation, d'éclosion puis de développement larvaire durent environ trois mois. Dès l'émergence, les jeunes alevins recherchent des postes bien abrités aux abords des berges. A l'âge de 1 an, une part importante du contingent de truitelles quitte l'amont pour gagner des secteurs de plus fort grossissement sur l'aval des ruisseaux ou le cours d'eau principal. La dévalaison en mer concernera majoritairement les futures femelles, la plupart de la progéniture mâle demeurant en eau douce.

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :

Dans ces secteurs se rencontrent d'autres espèces piscicoles d'intérêt patrimonial inféodées aux faciès très courants et caillouteux parmi lesquelles le Chabot (Cottus gobio), la forme de rivière de la Truite commune encore appelée Truite fario (Salmo trutta fario) et la Lamproie de Planer (Lampetra planeri). Des populations d'Ecrevisse à pieds blancs (Austropotamobius pallipes), crustacé protégé en France depuis 1983, sont également notées sur les affluents.

61073 LA CARNEILLE
61219 LA LANDE-SAINT-SIMEON
61489 LES TOURAILLES
61269 MENIL-HUBERT-SUR-ORNE
61313 NOTRE-DAME-DU-ROCHER
61332 POINTEL
61353 RONFEUGERAI
61361 SAINT-ANDRE-DE-BRIOUZE
61402 SAINT-HILAIRE-DE-BRIOUZE
61444 SAINT-PHILBERT-SUR-ORNE
61407 SAINTE-HONORINE-LA-CHARDONNE
61408 SAINTE-HONORINE-LA-GUILLAUME
61436 SAINTE-OPPORTUNE
61465 SEGRIE-FONTAINE
61478 TAILLEBOIS

Parmi les mammifères, soulignons le repérage en 1990 de la Loutre d'Europe (Lutra lutra) dans un secteur très isolé "du côté de la Carneille". Cette espèce, autrefois largement répandue, s'est aujourd'hui extrêmement raréfiée et témoigne de la qualité biologique du cours d'eau.

GESTION :
L'aménagement de dispositifs de franchissement (passes à poissons dont l'accessibilité vis à vis des poissons migrateurs a été testée) a rétabli l'axe migratoire sur l'ensemble du cours aval.
Le site est intégré dans un programme quinquennal de restauration des populations de salmonidés migrateurs et fait actuellement l'objet d'une opération "milieu rural" menée par l'Agence de l'Eau, dont l'objectif est de gérer les milieux aquatiques.
A ce jour, le principal facteur limitant reste la qualité des eaux, ponctuellement affectée par des pollutions d'origine agricole.

Eléments de bibliographie

- Conseil Supérieur de la Pêche - Réseau hydrobiologique et piscicole. Basse-Normandie. Campagnes 1990 et 1992.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0098 0000 - La Rouvre et ses affluents. DIREN de Basse-Normandie.
- DIREN de Basse-Normandie, 1997 - Atlas des zones inondables du Calvados, de l'Orne et de la Manche.
- RENAUD R., février 1991 - Une donnée de Loutre dans l'Orne. Note dactylographiée.
- RICHARD A. - Gestion piscicole. Interventions sur les populations de poissons. Repeuplement des cours d'eau salmonicoles. Collection Mise au point, 256 p.
- RICHARD A., 1999 - Communications orales. Conseil Supérieur de la pêche.
- WEIL S., novembre 1995 - Bilan d'alevinage. Programme de restauration des populations de salmonidés migrateurs de l'Orne. Contrat "Retour aux Sources". Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Conseil Supérieur de la Pêche.

Pour obtenir des renseignements complémentaires concernant la protection des milieux naturels, s'adresser à la Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie
CITIS - Le Pentacle - Avenue de Tsukuba - 14 209 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Cedex - Tél. 02 31 46 70 00 - Fax 02 31 44 72 81

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

La Rouvre et ses affluents

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/50 000

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Source DIREN / SNPC - Juillet 1999

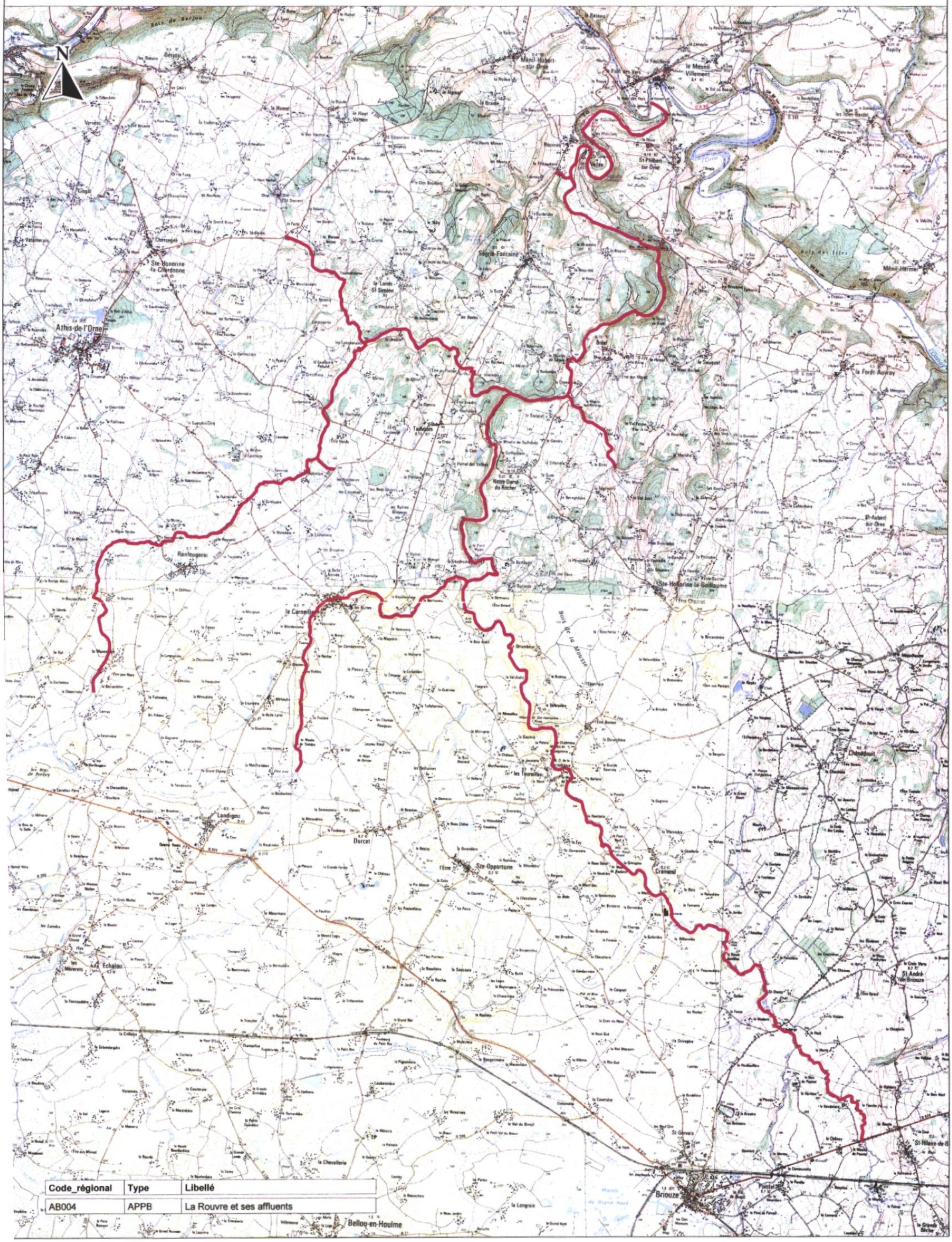

Code_régional	Type	Libellé
AB004	APPB	La Rouvre et ses affluents

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Cet acte a pour objet de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection des biotopes (ou "milieux de vie") indispensables à la survie d'espèces protégées, en application des articles 3 et 4 de la loi du 10 juillet 1976 (code rural : art. L211.1 et L211.2 ; art. R211.12 et suivants). Plus généralement, il peut également interdire, ponctuellement, les actions portant atteinte aux équilibres biologiques des milieux (au sens écologique d'habitats naturels telles que dunes, landes, pelouses...).

APPB N° AB005

Marais du Grand-Hazé

N° du site : **AB005**

Date de mise à jour : **31 Juillet 1999**

Nature de la mesure :

Arrêté Préfectoral.
Date : **30 Mars 1987**

Superficie : **171 ha**

Altitudes : **203 à 206 m**

Statuts des propriétés :

Communes
Département de l'Orne
Privé

Réglementation :

La pénétration de véhicules terrestres autres que ceux nécessaires à l'entretien, le goudronnage des chemins d'accès, l'implantation de lignes électriques ou téléphoniques, la construction d'habitations, gabions ou huttes, le stationnement d'habitations mobiles, tentes ou caravanes, le dépôt ou l'épandage de matériaux, déchets ou effluents, les plantations, l'écobuage, le canotage, le tir à partir des installations destinées à l'observation de l'avifaune et la promenade des chiens non tenus en laisse en dehors des périodes d'ouverture de la chasse sont interdits.

La chasse et la pêche sont autorisées à certaines périodes de l'année.

Les travaux hydrauliques, les plantations d'alignement en périphérie du marais, les épandages et pratiques nouvelles agricoles, les lâchers de gibier ou introductions d'espèces, l'arrachage, l'abattage et le brûlage des végétaux autres que l'entretien des haies, la construction d'installations destinées à l'observation de la faune, la découverte de la flore et l'information du public puis l'utilisation d'une embarcation à des fins scientifiques ou cynégétiques sont toutefois soumis à autorisation.

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
Au sein de la campagne ornaise, le Grand-Hazé constitue le plus grand marais du département. Il occupe une dépression creusée par le réseau hydrographique dans un substrat schisto-gréseux précambrien colmaté par des argiles bleues imperméables. Au pied des versants du Val de Breuil et de la Prévostière au nord puis de la Source Philippe au sud, les eaux qui s'accumulaient autrefois ont généré un sol tourbeux. Aujourd'hui, le marais recueille toujours les eaux pluviales et subit encore des inondations hivernales importantes. Malgré les nombreuses atteintes subies au cours du temps (incendies, extractions de tourbe...), il conserve une grande richesse écologique liée à la diversité et l'étendue des milieux : mares permanentes ou temporaires, fossés, tourbières flottantes, roselières, mégaphorbiaies, prairies humides, chênaies. Les bois tourbeux occupent une surface importante et étaient appelés à envahir complètement le site si l'homme n'était pas intervenu pour en contrôler et limiter le développement.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :
Elément remarquable du patrimoine naturel, le marais du grand-Hazé présente un intérêt considérable tant par le nombre des espèces qu'il renferme que par la rareté de certaines d'entre elles.
Parmi les espèces végétales, l'Arrêté Préfectoral relatif à la protection de ses habitats vise plus particulièrement la grande douve (Ranunculus lingua), grande hélophyte turficole observée pour la première fois en 1986, et le rossolis intermédiaire (Drosera intermedia), petite plante carnivore se développant sur la tourbe nue. Ces deux espèces bénéficient d'une protection au niveau national.
Tout au long de l'année, les marais offrent un intérêt pour une avifaune diversifée dont quinze espèces sont directement visées par l'Arrêté. Tandis que les saulaies-bétulaies sont le domaine du hibou moyen-duc (Asio otus), les nappes d'eau permanentes accueillent des espèces aquatiques tels le martin-pêcheur (Alcedo atthis) et le héron cendré (Ardea cinerea), visible au bord des mares en été et dont la nidification dans les zones boisées du site a été prouvée (12 couples en 1996). L'épaisse "jungle" des roseaux est fréquentée par la rousserolle effarvatte (Acrocephalus scirpaceus, 12 ou 13 couples en 1997), le phragmite des joncs (Acrocephalus schoenobaenus), noté chaque année lors de la migration pré-nuptiale, et le bruant des roseaux (Emberiza schoeniclus), plus commun.
Consécutivement aux restaurations récentes, la peu commune locustelle tachetée (Locustella naevia) est devenue plus fréquente ces dernières années. Parmi les reproducteurs, signalons également le grèbe castagneux (Tachybaptus ruficollis), dont la population nicheuse régulière, forte d'une dizaine de couples, se cantonne principalement sur la zone de Briouze, et le faucon hobereau (Falco subbuteo), chasseur d'insectes. Enfin, le marais constitue un lieu d'hivernage pour le hibou des marais (Asio flammeus) et une halte migratoire pour des espèces remarquables comme la cigogne noire (Ciconia nigra) et le chevalier guignette (Actitis hypoleucos).
Les Arrêtés modificatifs des 15 Juillet 1988 et 29 Décembre 1993 ont déjà permis d'actualiser l'Arrêté Préfectoral à deux reprises.

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
Les types de végétation, en harmonie avec le milieu, renferment d'autres espèces rares dont le flûteau nageant (Luronium natans) et l'utriculaire (Utricularia australis) qui se rencontrent dans les eaux acides. Depuis que l'Arrêté a été pris, ces espèces bénéficient d'une protection au niveau national pour la première et régional pour la seconde. Formation originale, la tourbière flottante abrite le comaret (Comarum palustre) très abondant, la laîche filiforme (Carex lasiocarpa), la linaigrette à feuilles étroites (Eriophorum angustifolium) et le trèfle d'eau (Menyanthes trifoliata) assez peu commun dans l'Orne. Dans les bois tourbeux,

Partenaires pour la gestion :

Comité de gestion
Communes et communauté de communes
Conseil Général
Services de l'Etat
Représentants des chasseurs et des pêcheurs
Conseil Supérieur de la Pêche
Associations naturalistes
Association pour l'entretien du marais du Grand-Hazé

Département(s) : **Orne (61)**

Commune(s) :

61040 BELLOU-EN-HOULME
61063 BRIOUZE

notons la présence de la violette des marais (Viola palustris) et d'une petite population de la très rare fougère des marais (Thelypteris palustris). L'humidité atmosphérique élevée détermine un fort taux d'épiphytisme sur les troncs, les gaulis et branches basses des saules souvent entièrement recouverts de Lichens et de Mousses.
La faune des marais est tout aussi intéressante. Ainsi, mollusques et insectes y abondent, constituant eux-mêmes un aliment pour des batraciens, des reptiles et de nombreux oiseaux. Insectes d'eau douce, les libellules constituent une des richesses du marais avec une trentaine d'espèces recensées représentant 75% des taxons connus dans le département ; certains sont inscrits sur la liste rouge nationale des espèces en voie de disparition. Sur le plan piscicole, la présence continuelle d'eaux dormantes (mares, prairies inondables...) est propice à la reproduction du brochet qui est ici remarquable.

GESTION :
Depuis plusieurs années, de nombreux partenaires d'horizons divers, souvent bénévoles, et réunis au sein d'un comité de gestion, unissent leurs efforts pour oeuvrer à la sauvegarde du Grand-Hazé par d'importantes actions de restauration et d'entretien (coupes et dessouchages, mise en place d'un pâturage extensif par des chevaux camarguais et des bovins Highland...). Des aménagements écologiques ont également été financés par le Conseil Général de l'Orne dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles (acquisitions foncières, financement de travaux...) puis par des crédits européens dans le cadre du programme LIFE (aménagement de la tourbière). De même, des opérations du Fond de Gestion de l'Espace Rural pour l'entretien des parcelles communales et des prairies humides privées ont été mises en oeuvre.
Enfin, diverses études scientifiques ont été et sont réalisées, permettant une connaissance plus complète et un suivi régulier des populations animales et végétales protégées.
Un programme d'ouverture au public et d'animation, sous forme de visites guidées, permet à tous d'apprécier la valeur écologique du marais du Grand-Hazé, dans le respect des sensibilités liées au patrimoine naturel. A cet effet, un observatoire ornithologique ainsi qu'un cheminement surélevé ont été mis en place.

Eléments de bibliographie

- Association Faune Flore de l'Orne - Le marais du Grand-Hazé. Guide nature AFFO.
- CADOR J.M., 1988 - Etat et évolution d'un marais : le cas du Grand-Hazé (Orne). Mémoire de Maîtrise de Géographie. Université de Caen, CREGEPE.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0000 0097 - Marais du Grand-Hazé. DIREN de Basse-Normandie.
- LECOINTE A. & PROVOST M., décembre 1988 - Le marais du Grand-Hazé (communes de Bellou-en-Houlme et de Briouze - Orne), étude phyto-écologique. Laboratoire de Phytogéographie, DRAE Basse-Normandie. 60p. + annexes.
- LECOCQ S., septembre 1997 - Suivi des populations nicheuses d'oiseaux d'eau sur le marais du Grand-Hazé en 1997. Analyse de l'évolution des populations. GONm, DIREN. 15 p. + annexes cartographiques.
- LECOMTE Th., 1990 - Le marais du Grand-Hazé (communes de Briouze et Bellou-en-Houlme). Compte-rendu d'une mission d'expertise relative à la gestion écologique de ce milieu naturel. CEDENA, DIREN de Basse-Normandie. 62 p.
- PROVOST M., 1993 - Atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie. Presses Universitaires de Caen.

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Marais du Grand-Hazé

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/25 000

Source DIREN / SNPC - Juillet 1999

Code_régional	Type	Libellé
AB005	APPB	Marais du Grand-Hazé

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Cet acte a pour objet de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection des biotopes (ou "milieux de vie") indispensables à la survie d'espèces protégées, en application des articles 3 et 4 de la loi du 10 juillet 1976 (code rural : art. L211.1 et L211.2 ; art. R211.12 et suivants). Plus généralement, il peut également interdire, ponctuellement, les actions portant atteinte aux équilibres biologiques des milieux (au sens écologique d'habitats naturels telles que dunes, landes, pelouses...).

APPB N° AB006

Cascades de Roullours - Vallée de la Vire

N° du site : **AB006**

Date de mise à jour : **31 Juillet 1999**

Nature de la mesure :

Arrêté Préfectoral.
Date : **1er Février 1989**

Longueur : **3 km**

Altitudes : **non définies**

Statuts des propriétés :

Privé

Réglementation :

Les travaux de recalibrage et d'approfondissement du lit, la réalisation d'ouvrage dans le lit du cours d'eau ou de plan d'eau en communication avec la rivière, les manoeuvres hyrauliques susceptibles de provoquer un lâcher de vases ou de réduire les débits de la rivière, les extractions et dépôts de matériaux dans le lit mineur, la pénétration d'engins motorisés dans le lit de la Vire et sur les berges, le déversement surdensitaire de Truites fario ou d'Ecrevisses à pieds blancs et la pêche en marchant dans l'eau sont interdits.
Les travaux d'entretien normal du lit devront être éxécutés de manière à conserver la nature des habitats aquatiques.

Partenaires pour la gestion :

Services de l'Etat
Communes
Conseil Supérieur de la Pêche
Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Calvados

Département(s) : **Calvados (14)**

Commune(s) :
14388 MAISONCELLES-LA-JOURDAN
14545 ROULLOURS

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
En amont de la ville de Vire, l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope concerne le tronçon du lit de la Vire situé au lieu-dit "les Cascades" sur les communes de Roullours et Maisoncelles-la-Jourdan. A cet endroit, la rivière armoricaine, d'une longueur totale de 114,8 km pour un bassin versant d'une superficie de 1237 km2, coule dans un contexte strictement granitique. Le substratum, fortement arénisé et donc assez perméable, détermine des ressources aquifères à l'origine du bon soutien d'étiage de la rivière. Le paysage, au relief accentué, est dominé par le bocage, qui laisse place, notamment sur le versant de la rive droite du site, à une couverture boisée feuillue.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :
Au niveau de ces ruptures de pente, l'eau fraîche bien oxygénée et l'existence de fonds pierreux et caillouteux ouverts, aux berges bien diversifiées, sont propices au développement de l'Ecrevisse à pieds blancs (Austropotamobius pallipes), crustacé protégé en France par arrêté ministériel du 21 juillet 1983, pour lequel la quantité de caches conditionne directement le niveau de peuplement. L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope a pour objectif la protection des habitats aquatiques nécessaires à la reproduction, à l'alimentation, au repos et à la survie de l'espèce.
Espèce indigène des cours d'eau frais de Basse-Normandie, l'Ecrevisse à pieds blancs, au régime essentiellement détritivore, peut se reproduire à partir d'une taille de 6 cm environ. L'incubation des oeufs portés sous l'abdomen de la femelle dure tout l'hiver, l'éclosion intervenant de mai à juillet. Une fois écloses, les petites larves d'Ecrevisse demeurent accrochées à leur mère pendant quelques jours puis vont subir leur première mue de croissance, commencer à se nourrir et progressivement s'émanciper. La fréquence des mues, variable avec l'âge, est très liée aux paramètres environnementaux.

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
Toujours sur le plan piscicole, les conditions physiques du milieu sont également favorables à la forme de rivière de la Truite commune encore appelée Truite fario (Salmo trutta fario), espèce patrimoniale dont l'état des populations témoigne directement du fonctionnement du cours d'eau, au Chabot (Cottus gobio), caractéristique des fonds caillouteux, et à la Lamproie de Planer (Lampetra planeri) qui vit dans les bancs de sables et de graviers.
A côté de leur intérêt halieutique, les cascades de Roullours, par leur caractère esthétique, présentent un intérêt paysager et constituent à ce titre un site exceptionnel et unique en son genre dans le département du Calvados.

GESTION :
Une opération "milieu rural", visant à gérer les milieux aquatiques, est actuellement menée par l'Agence de l'eau sur la tête de bassin de la Vire.
Par ailleurs, la zone de préemption des Cascades du Pont aux Retours devrait contribuer à préserver les espaces adjacents au tronçon du lit de la Vire visé par l'Arrêté Préfectoral.
Les pollutions d'origine agricole, potentielles, sont toutefois susceptibles d'affecter les populations d'écrevisses.

Eléments de bibliographie

- DIREN de Basse-Normandie, 1997 - Atlas des zones inondables du Calvados, de l'Orne et de la Manche.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0107 0000 - Haut-bassin de la Vire. DIREN de Basse-Normandie.
- NEVEU A., 1996 - Caractéristiques démographiques de stocks résiduels de l'écrevisse à pattes blanches, Austropotamobius pallipes (Astacidae), en Normandie. Cybium 1996, 20(3) suppl. : 75-93.
- RICHARD A., 1999 - Communications orales. Conseil Supérieur de la pêche.

Pour obtenir des renseignements complémentaires concernant la protection des milieux naturels, s'adresser à la Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie
CITIS - Le Pentacle - Avenue de Tsukuba - 14 209 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Cedex - Tél. 02 31 46 70 00 - Fax 02 31 44 72 81

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Cascades de Roullours - Vallée de la Vire

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/25 000

Source DIREN / SNPC - Juillet 1999

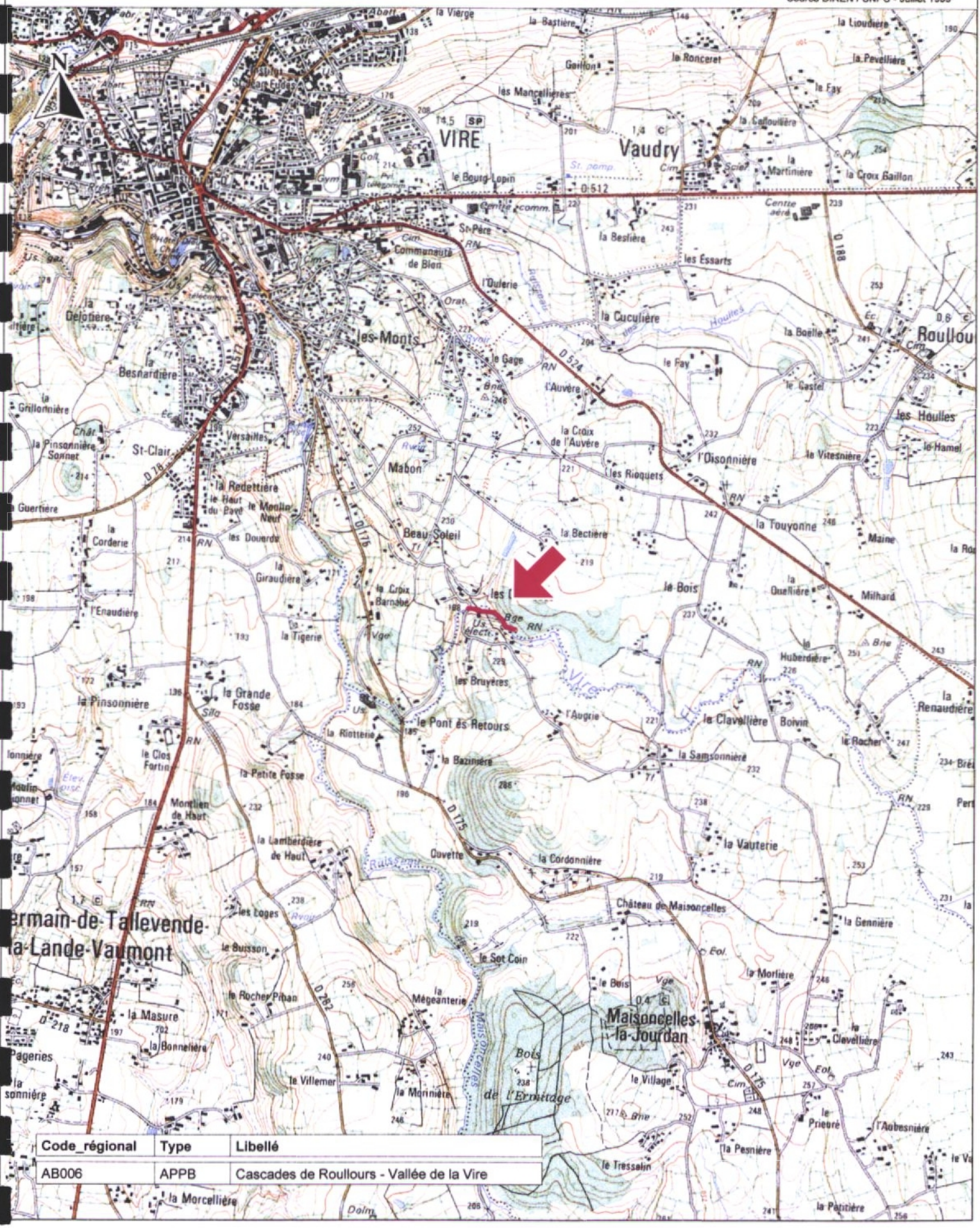
N
VIRE
Vaudry
les Monts
Maisoncelles-la-Jourdan
Bois de l'Ermitage
Mesnil-Jourdan
la Vierge
la Bastière
la Roncerai
la Pevellière
les Mancellières
la Martinière
la Croix Baillon
le Bourg-Lopin
St-Père
Communauté de Bien
l'Oulerie
la Cuculière
les Essarts
la Besnardière
la Grillonnière
la Pinsonnière Sonnet
St-Clair
Versailles
la Redettière
le Haut du Pavé
le Moulin Neuf
la Corderie
l'Enaudière
la Giraudière
la Croix Barnabé
la Tigerie
la Grande Fosse
la Pinsonnière
le Clos Fortin
la Petite Fosse
Montlien de Haut
la Lamberdière de Haut
les Loges
le Buisson
le Rocher Piban
la Masure
la Bonnelière
le Villemer
la Morinière
la Mégeanterie
le Sot Coin
Mabon
Beau-Soleil
la Croix de l'Auvère
l'Auvère
le Gage
le Fay
le Gastel
les Houlles
le Hamel
l'Oisonnière
la Vitesnière
les Rioquets
la Touyonne
la Bectière
les Bruyères
le Pont ès Retours
la Riotterie
la Bazinière
l'Augrie
la Clavellière
Boivin
le Rocher
la Samsonnière
la Vauterie
la Cordonnière
Château de Maisoncelles
la Gennière
la Morlière
le Village
le Prieuré
la Pesnière
le Tressalin
l'Aubresnière
la Petitière
la Morcellière
la Boulle
la Huberdière
la Renaudière
la Ouellière
Milhard
le Bois
la Touyonne
Maine
la Cafoullière
la Fay
la Loudière
la Pevellière
la Croix Baillon
la Martinière
la Besnière
les Essarts
la Cuculière
la Boulle
le Fay
le Gastel
les Houlles
le Hamel
la Vitesnière
l'Oisonnière
la Touyonne
Maine
la Ouellière
Milhard
le Bois
la Huberdière
la Renaudière
la Clavellière
Boivin
le Rocher
la Samsonnière
la Vauterie
la Cordonnière
Château de Maisoncelles
la Gennière
la Morlière
le Village
le Prieuré
la Pesnière
le Tressalin
l'Aubresnière
la Petitière
la Morcellière
la Bonnelière
le Villemer
la Morinière
la Mégeanterie
le Sot Coin
le Buisson
le Rocher Piban
la Masure

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Cet acte a pour objet de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection des biotopes (ou "milieux de vie") indispensables à la survie d'espèces protégées, en application des articles 3 et 4 de la loi du 10 juillet 1976 (code rural : art. L211.1 et L211.2 ; art. R211.12 et suivants). Plus généralement, il peut également interdire, ponctuellement, les actions portant atteinte aux équilibres biologiques des milieux (au sens écologique d'habitats naturels telles que dunes, landes, pelouses...).

APPB N° AB007

La Cance et ses affluents

N° du site : **AB007**

Date de mise à jour : **31 Juillet 1999**

Nature de la mesure :

Arrêté Préfectoral.
Date : **19 Septembre 1991**

Longueur : **59 km**

Altitudes : **non définies**

Statuts des propriétés :

Privé

Réglementation :

Les travaux de recalibrage et d'approfondissement du lit, la réalisation d'ouvrages dans le lit ou de plans d'eau susceptibles d'avoir une incidence sur les cours d'eau protégés, les rejets d'effluents autres que ceux répondant aux objectifs de qualité des eaux superficielles, les lâchers de vase y compris ceux effectués en amont, les manoeuvres hydrauliques réduisant le débit d'eau et la pêche en marchant dans l'eau sont interdits.
Les travaux d'entretien normal devront être régulièrement effectués par les détenteurs du droit de pêche entre le 15 juillet et le 15 octobre et devront être conçus de manière à préserver les habitats aquatiques. Les projets ponctuels de travaux ou de restauration du cours d'eau sont, quant à eux, soumis à autorisation.
De même, le maintien d'un débit réservé dans le cours d'eau à hauteur de chaque ouvrage devra être respecté.

Partenaires pour la gestion :

Communes
Services de l'Etat
Conseil Supérieur de la Pêche
Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Orne
Parc Naturel Régional Normandie-Maine
Office National des Forêts
CRPF de Normandie

Département(s) : **Orne (61)**

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
D'une longueur totale de 27 km pour un bassin versant d'une superficie de 110 km2, la Cance recueille les eaux d'innombrables petits ruisseaux qui prennent naissance dans les schistes et grès paléozoïques du massif forestier d'Ecouves, avant de se jeter dans le fleuve Orne. Rivière du massif Armoricain, elle entaille ensuite dans la partie amont les schistes briovériens, localement recouverts par des alluvions modernes et anciennes. Si la tête de bassin se situe dans un contexte en grande partie forestier, de nombreuses prairies humides acidoclines, renfermant une flore riche et remarquable, tapissent le fond des vallons. La pluviosité, de l'ordre de 800 mm/an en moyenne, alimente un régime de débit vulnérable et les étiages, dont le soutien est assuré par les barres gréseuses armoricaines, sont sévères, avec un débit mensuel le plus bas de fréquence quinquennale de 0,023 m3/s.
L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope concerne très précisément la rivière la Cance des sources situées dans le bois de la Gastine au pont d'Avoine, les ruisseaux de Clairefontaine (ou de Gastine) puis de Landrion correspondant à des affluents rive droite puis les ruisseaux de Landelles, du Gué de la Hèze, de Gros-Fay et le Merdrel, correspondant à des affluents ou sous-affluents rive gauche.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :
Proposé par le Schéma Départemental de Vocation Piscicole de l'Orne, l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope protège contre toute atteinte les biotopes spécifiques de la reproduction et de la croissance de l'Ecrevisse à pieds blancs d'une part et de la Truite fario d'autre part.
Les fonds pierreux non colmatés, la bonne qualité des eaux de la Cance et l'effet très marqué des berges en matière d'abris offrent une remarquable capacité d'accueil pour l'Ecrevisse à pieds blancs (Austropotamobius pallipes), espèce indigène des cours d'eau frais de Basse-Normandie qui bénéficie d'une protection en France par arrêté ministériel du 21 juillet 1983. L'exceptionnelle population ayant été décimée au début des années 1990 par des épidémies sans doute favorisées par les années sècheresse, l'écrevisse ne semble subsister que dans des poches sur l'amont du ruisseau de Landrion. Ces populations résiduelles offrent des possibilités de recolonisation du bassin, mais lentes compte tenu de la biologie de l'espèce. Crustacé au régime essentiellement détritivore, l'Ecrevisse à pieds blancs peut se reproduire à partir d'une taille de 6 cm environ. L'incubation des oeufs portés sous l'abdomen de la femelle dure tout l'hiver, l'éclosion intervenant de mai à juillet. Une fois écloses, les petites larves d'Ecrevisse demeurent accrochées à leur mère pendant quelques jours puis vont subir leur première mue de croissance, commencer à se nourrir et progressivement s'émanciper. La fréquence des mues, variable avec l'âge, est très liée aux paramètres environnementaux.
Malgré ses faibles débits d'étiage, la Cance présente également une succession de faciès favorables à la Truite fario (Salmo trutta fario), omniprésente en densité assez moyenne. Chez cette espèce qui vit exclusivement en eau douce, la reproduction s'effectue en début d'hiver, souvent très à l'amont du chevelu hydrographique sur les fonds propres de graviers et petits galets à proximité d'abris, parmi lesquels les femelles enfouissent leurs oeufs. Dans la frayère, la phase d'incubation-éclosion-développement larvaire dure environ trois mois. Dès l'émergence, les jeunes alevins recherchent des postes bien abrités à faible vitesse mais en contact direct avec une veine de courant apportant la dérive d'invertébrés qui constituent la base de la nourriture. A l'âge de un an, une part importante du contingent de truitelles quitte l'amont du chevelu pour gagner des secteurs de grossissement plus importants sur l'aval des ruisseaux ou dans le cours d'eau principal, libérant ainsi les nurseries pour la cohorte émergente suivante. La truite développe ainsi une stratégie permettant une colonisation et une exploitation maximales des capacités du réseau hydrographique.

Commune(s) :

61020 AVOINE
61055 BOUCE
61176 FRANCHEVILLE
61039 LA BELLIERE
61216 LA LANDE-DE-GOULT
61271 LE MENIL-SCELLEUR
61453 SAINT-SAUVEUR-DE-CARROUGE
61479 TANQUES

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
Parmi les espèces d'accompagnement, citons plus particulièrement le Chabot (Cottus gobio), dont le peuplement reste très important et la Lamproie de Planer (Lampetra planeri) qui est aussi bien représentée.

GESTION :
La préservation de la qualité des eaux et des habitats aquatiques, qui passe par un entretien modéré de la ripisylve ainsi que par la limitation de la divagation du bétail dans le lit mineur des cours d'eau, sont déterminants pour la perennité des peuplements piscicoles et la recolonisation progressive par l'Ecrevisse.
L'article 9 de l'Arrêté Préfectoral prévoit l'institution d'un Comité de Pilotage chargé de veiller à la restauration et à la gestion du patrimoine naturel aquatique.
Le site est également intégré dans le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion piscicole (PDPG) de l'Orne, dont l'objectif principal est la gestion patrimoniale des habitats aquatiques, basée sur le respect de l'intégrité globale des écosystèmes et la valorisation de leurs productivités naturelles.
Enfin, l'extension du champ d'application des mesures incitatives agri-environnementales devrait permettre de maintenir la qualité physico-chimique des eaux.

Eléments de bibliographie

- Conseil Supérieur de la Pêche - Réseau hydrobiologique et piscicole. Basse-Normandie. Campagne 1992.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0003 0006 - La Cance et ses affluents en amont de Tanques. DIREN de Basse-Normandie.
- Ministère de l'Industrie, Bureau de recherches géologiques et minières - Carte géologique de la France 1/80000. Alençon.
- NEVEU A., 1996 - Caractéristiques démographiques de stocks résiduels de l'écrevisse à pattes blanches, Austropotamobius pallipes (Astacidae), en Normandie. Cybium 1996, 20(3) suppl. : 75-93.
- RICHARD A. - Gestion piscicole. Interventions sur les populations de poissons. Repeuplement des cours d'eau salmonicoles. Collection Mise au point, 256 p.
- RICHARD A., 1999 - Communications orales. Conseil Supérieur de la pêche.
- WEIL S., mars 1998 - Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles. Département de l'Orne. Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique, Conseil Supérieur de la Pêche.

Pour obtenir des renseignements complémentaires concernant la protection des milieux naturels, s'adresser à la Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie
CITIS - Le Pentacle - Avenue de Tsukuba - 14 209 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Cedex - Tél. 02 31 46 70 00 - Fax 02 31 44 72 81

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

La Cance et ses affluents

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/50 000

Source DIREN / SNPC - Juillet 1999

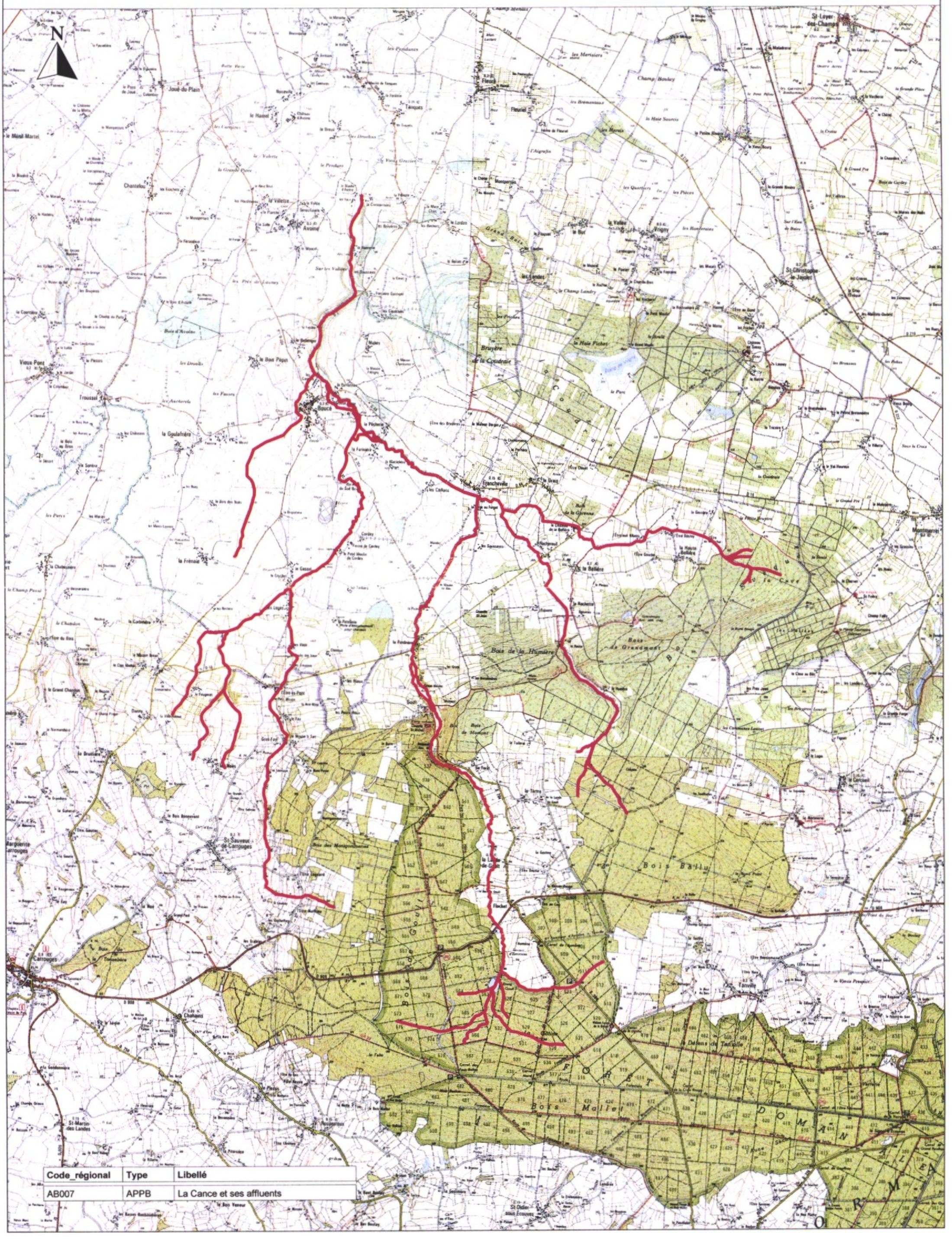

Code_régional	Type	Libellé
AB007	APPB	La Cance et ses affluents

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Cet acte a pour objet de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection des biotopes (ou "milieux de vie") indispensables à la survie d'espèces protégées, en application des articles 3 et 4 de la loi du 10 juillet 1976 (code rural : art. L211.1 et L211.2 ; art. R211.12 et suivants). Plus généralement, il peut également interdire, ponctuellement, les actions portant atteinte aux équilibres biologiques des milieux (au sens écologique d'habitats naturels telles que dunes, landes, pelouses...).

APPB N° AB008

La Halouze et ses affluents

N° du site : **AB008**

Date de mise à jour : **31 Juillet 1999**

Nature de la mesure :

Arrêté Préfectoral.
Date : **19 Septembre 1991**

Longueur : **27 km**

Altitudes : **non définies**

Statuts des propriétés :

Privé

Réglementation :

Les travaux de recalibrage et d'approfondissement du lit, la réalisation d'ouvrages dans le lit ou de plans d'eau susceptibles d'avoir une incidence sur les cours d'eau protégés, les rejets d'effluents autres que ceux répondant aux objectifs de qualité des eaux superficielles, les lâchers de vase y compris ceux effectués en amont, les manoeuvres hydrauliques réduisant le débit des cours d'eau et la pêche en marchant dans l'eau de l'ouverture jusqu'au 30 mai sont interdits.
Les travaux d'entretien normal dans le lit effectués par les détenteurs du droit de pêche sont possibles entre le 15 juillet et le 15 octobre et devront être conçus de manière à préserver la nature des habitats aquatiques.
Les projets ponctuels et impératifs de travaux ou de restauration du lit sont, quant à eux, soumis à autorisation.
De même, le maintien d'un débit réservé dans les cours d'eau à hauteur de chaque ouvrage devra particulièrement être respecté.

Partenaires pour la gestion :

Communes
Conseil Supérieur de la Pêche
Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Orne
Services de l'Etat
Parc Naturel Régional Normandie-Maine

Département(s) : **Orne (61)**

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
D'une longueur totale de 16 kilomètres depuis ses sources jusqu'au niveau de sa confluence avec la Varenne, la Halouze correspond à une rivière du socle armoricain. Son bassin versant, d'une superficie de 45 km2, est dominé par le bocage et présente un substrat composite : terrains schisteux briovériens, granite et terrains gréso-schisteux paléozoïques. La pluviosité, comprise entre 900 et 1000 mm/an, détermine de fortes crues. Pendant la période estivale, le granite cadomien et les barres de grès primaire permettent un bon soutien d'étiage, avec un débit mensuel le plus bas de fréquence quinquennale de l'ordre de 3 litres/seconde/km2 au niveau de Saint-Bômer-des-Forges.
L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope concerne le lit de la rivière la Halouze et de deux de ses affluents : les ruisseaux de Glaire et de Barbrelle, placés en tête du bassin hydrographique.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :
La bonne qualité des eaux, la granulométrie grossière du lit et le substrat ouvert et diversifié sont particulièrement propices à la Truite fario (Salmo trutta fario), espèce patrimoniale qui trouve ici les conditions très favorables à son développement et dont les effectifs sont en progression depuis plusieurs années. Chez cette espèce qui vit exclusivement en eau douce, la reproduction s'effectue en début d'hiver, souvent très à l'amont du chevelu hydrographique sur les fonds propres de graviers et petits galets à proximité d'abris, parmi lesquels les femelles enfouissent leurs oeufs. Dans la frayère, la phase d'incubation-éclosion-développement larvaire dure environ trois mois. Dès l'émergence, les jeunes alevins recherchent des postes bien abrités à faible vitesse mais en contact direct avec une veine de courant apportant la dérive d'invertébrés qui constituent la base de la nourriture. A l'âge de un an, une part importante du contingent de truitelles quitte l'amont du chevelu pour gagner des secteurs de grossissement plus importants sur l'aval des ruisseaux ou dans le cours d'eau principal, libérant ainsi les nurseries pour la cohorte émergente suivante. La truite développe ainsi une stratégie permettant une colonisation et une exploitation maximales des capacités du réseau hydrographique.
Proposé par le Schéma Départemental de Vocation Piscicole de l'Orne, l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope protège contre toute atteinte les habitats spécifiques liés à la reproduction (frayères) et à la croissance des juvéniles de la Truite fario sur la majeure partie du bassin de la Halouze.

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
Parmi les espèces d'accompagnement, mentionnons tout particulièrement le Chabot (Cottus gobio), poisson caractéristique des fonds caillouteux dont les peuplements sont ici importants.
L'Ecrevisse à pieds blancs (Austropotamobius pallipes), crustacé indigène des cours d'eau frais, protégé en France par arrêté ministériel du 21 juillet 1983, est également présente sur les affluents.

GESTION :
L'article 9 de l'Arrêté Préfectoral prévoit l'institution d'un Comité de Pilotage chargé de veiller à la restauration et à la gestion du patrimoine naturel aquatique des cours d'eau concernés.
De plus, le plan de gestion piscicole, qui sera prochainement mis en oeuvre, devrait représenter une contribution majeure à la définition et à la mise en oeuvre des orientations de gestion des habitats aquatiques et des populations piscicoles remarquables.

Commune(s) :

61093 CHANU
61223 LARCHAMP
61102 LE CHATELLIER
61232 LONLAY-L'ABBAYE
61369 SAINT-BOMER-LES-FORGES
61376 SAINT-CLAIR-DE-HALOUZE

Eléments de bibliographie

- Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique & Conseil Supérieur de la Pêche - Observatoire des petits cours d'eau. Peuplements piscicoles. Parc Naturel Régional Normandie-Maine. Rapport triennal.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0135 0003 - La Varenne et ses affluents. DIREN de Basse-Normandie.
- RICHARD A. - Gestion piscicole. Interventions sur les populations de poissons. Repeuplement des cours d'eau salmonicoles. Collection Mise au point, 256 p.
- RICHARD A., 1999 - Communications orales. Conseil Supérieur de la pêche.

Pour obtenir des renseignements complémentaires concernant la protection des milieux naturels, s'adresser à la Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie
CITIS - Le Pentacle - Avenue de Tsukuba - 14 209 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Cedex - Tél. 02 31 46 70 00 - Fax 02 31 44 72 81

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

La Halouze et ses affluents

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/50 000

Source DIREN / SNPC - Juillet 1999

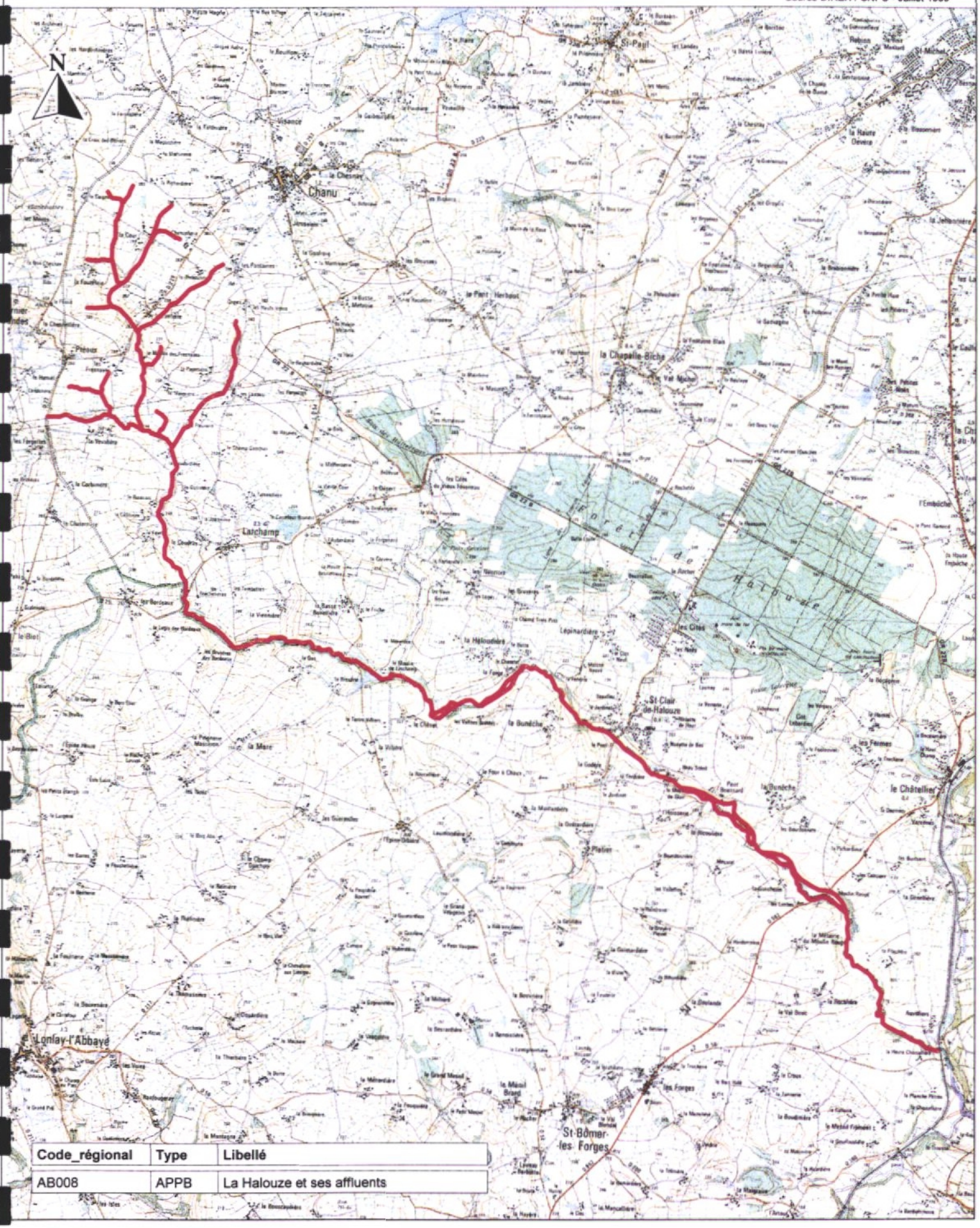

Code_régional	Type	Libellé
AB008	APPB	La Halouze et ses affluents

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Cet acte a pour objet de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection des biotopes (ou "milieux de vie") indispensables à la survie d'espèces protégées, en application des articles 3 et 4 de la loi du 10 juillet 1976 (code rural : art. L211.1 et L211.2 ; art. R211.12 et suivants). Plus généralement, il peut également interdire, ponctuellement, les actions portant atteinte aux équilibres biologiques des milieux (au sens écologique d'habitats naturels telles que dunes, landes, pelouses...).

APPB N° AB009

La Touques et ses affluents

N° du site : **AB009**

Date de mise à jour : **31 Juillet 1999**

Nature de la mesure :

Arrêté Préfectoral.
Date : **19 Septembre 1991**

Longueur : **145 km**

Altitudes : **non définies**

Statuts des propriétés :

Privé

Réglementation :

Les travaux de recalibrage et d'approfondissement du lit, la réalisation d'ouvrages dans le lit ou de plans d'eau susceptibles d'avoir une incidence sur les cours d'eau protégés, les rejets d'effluents autres que ceux répondant aux objectifs de qualité des eaux superficielles, les lâchers de vase y compris ceux effectués en amont, les manoeuvres hydrauliques réduisant le débit des cours d'eau et la pêche en marchant dans l'eau de l'ouverture jusqu'au 30 mai sont interdits.
Les travaux d'entretien normal dans le lit devront être régulièrement effectués par les détenteurs du droit de pêche entre le 15 juillet et le 15 octobre et devront être conçus de manière à préserver la nature des habitats aquatiques. Les projets ponctuels et impératifs de travaux ou de restauration du lit sont, quant à eux, soumis à autorisation.
De même, le maintien d'un débit réservé dans les cours d'eau à hauteur de chaque ouvrage devra particulièrement être respecté.

Partenaires pour la gestion :

Communes
Conseil Supérieur de la Pêche
Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Orne
Association Parages
Services de l'Etat

Département(s) : **Orne (61)**

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
Rivière côtière, la Touques se situe dans un bassin versant d'une superficie de 1290 km2, pour une longueur totale de 107 km. La haute-vallée, aux vallons adjacents multiples, s'inscrit dans la région naturelle du pays d'Auge, à vocation essentiellement herbagère. Elle entaille le plateau augeron correspondant à un ancien plateau crétacé reposant sur des matériaux argileux oxfordiens et calloviens. Tandis que sur les pentes, les argiles à silex provenant de la dissolution de la craie ont souvent été reprises, plus ou moins en mélange avec les limons des plateaux, sous forme de colluvions argilo-limoneuses masquant généralement les affleurements calcaires du Cénomanien, le fond des vallées est comblé par des alluvions modernes limoneuses. Le paysage typique, très vallonné et pittoresque, est dominé par le bocage, surmonté sur le rebord des plateaux par des bois. Du fait du relief accentué, des expositions et des sols diversifiés, les situations écologiques sont très variées : prairies humides, coteaux calcaires, secteurs boisés. De répartition homogène au fil des saisons, la pluviosité, comprise entre 700 et 900 mm/an en moyenne, couplée aux fortes variations de pente, génère des ruissellements conséquents déterminant l'apparition d'inondations en fond de vallée qui intéressent des surfaces toujours plus vastes à l'approche de la mer. L'aquifère perché du Cénomanien permet un bon soutien d'étiage aux mois d'août et de septembre, avec un débit mensuel le plus bas de fréquence quinquennale de l'ordre de 3,5l/s/km2 au niveau de Mardilly.
L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope concerne le lit du fleuve la Touques des sources jusqu'à sa sortie du département de l'Orne. La rivière la Maure et ses affluents, les ruisseaux du Bouillonnay, du Bouillant, de Laprele et du Douy ainsi que leurs affluents, les ruisseaux de la Marquetterie, des Ménages et de Beaulevêque, correspondant à des affluents rive-gauche de la Touques, sont également protégés. De même, les ruisseaux de Fontaine-Bouillante, de Saint-Léonard, de Chaumont, des prés Garreaux, du Bourgel ainsi que leurs affluents puis les ruisseaux de Gervisière, du Vivier, de La Pierre-Blanche, de la Hachetière, des Tanneries et de la Roulandière correspondent à des affluents rive droite de la Touques visés par l'Arrêté.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :
Les débits très soutenus, la pente relativement marquée, et les fonds caillouteux diversifiés constitués de galets et de silex sont très propices à l'établissement de frayères à salmonidés et font de la Touques l'une des meilleures rivières de France pour la reproduction de la Truite. Si le Bourgel constitue l'affluent-frayère le plus intéressant de tout le bassin amont, les densités atteignaient en octobre 1998, 36 individus pour 100 m2 sur le ruisseau de Fontaine-Bouillante.
Chez la Truite fario (Salmo trutta fario), qui vit exclusivement en eau douce, la reproduction s'effectue en début d'hiver, souvent très à l'amont du chevelu hydrographique sur les fonds propres de graviers et petits galets à proximité d'abris, parmi lesquels les femelles enfouissent leurs oeufs. Dans la frayère, la phase d'incubation-éclosion-développement larvaire dure environ trois mois. Dès l'émergence, les jeunes alevins recherchent des postes bien abrités à faible vitesse mais en contact direct avec une veine de courant apportant la dérive d'invertébrés qui constituent la base de la nourriture. A l'âge de un an, une part importante du contingent de truitelles quitte l'amont du chevelu pour gagner des secteurs de grossissement plus importants sur l'aval des ruisseaux ou dans le cours d'eau principal, libérant ainsi les nurseries pour la cohorte émergente suivante. La truite développe ainsi une stratégie permettant une colonisation et une exploitation maximales des capacités du réseau hydrographique.
Proposé par le Schéma Départemental de Vocation Piscicole de l'Orne, l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope protège, contre toute atteinte, les biotopes liés à la reproduction et à la croissance des juvéniles de la Truite fario sur l'ensemble du bassin amont de la Touques.

Commune(s) :

61018 AVERNES-SAINT-GOURGON
61072 CANAPVILLE
61088 CHAMP-HAUT
61103 CHAUMONT
61108 CISAI-SAINT-AUBIN
61122 COULMER
61138 CROISILLES
61150 ECHAUFFOUR
61181 GACE
61054 LE BOSC-RENOULT
61272 LE MENIL-VICOMTE
61460 LE SAP
61225 LIGNERES
61252 MARDILLY
61307 NEUVILLE-SUR-TOUQUES
61317 ORGERES
61320 ORVILLE
61333 PONTCHARDON
61347 RESENLIEU
61385 SAINT-EVROULT-DE-MONTFORT
61485 TICHEVILLE

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
Rivière classée en 1ère catégorie piscicole, la Touques présente une haute valeur biologique.
Le cours amont renferme de grandes potentialités pour la Truite de mer (Salmo trutta trutta), forme migratrice de la Truite commune moins largement répandue, pour laquelle les habitats très diversifiés et les courants offrent toute la complémentarité des frayères, des secteurs à juvéniles et des zones plus profondes de grossissement des adultes.
L'affluent le Bourgel renferme une énorme densité de Chabot (Cottus gobio), inégalée dans tout l'ouest de la France, ainsi que l'Ecrevisse à pieds blancs (Austropotamobius pallipes), crustacé indigène également présent sur d'autres affluents.
Signalons aussi le recensement de la Lamproie de Planer (Lampetra planeri), qui vit plutôt dans les bancs de sable et de graviers.
Enfin, les eaux riches en carbonate de calcium de l'aquifère du Cénomanien sont à l'origine de la formation, dans le lit de la rivière, de travertins (dépôts calcaires), plus particulièrement au niveau des tronçons méandriformes. Implicant l'intervention de mousses et d'algues, ces concrétionnements, qui ne sont connus ailleurs en Basse-Normandie que du Bessin, constituent des formations originales pour notre région.

GESTION :
L'article 9 de l'Arrêté Préfectoral prévoit l'institution d'un Comité de Pilotage chargé de veiller à la restauration et à la gestion du patrimoine naturel aquatique des cours d'eau concernés.
Les cours d'eau protégés sont également intégrés dans le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion piscicole (PDPG) de l'Orne élaboré par la Fédération Départementale de Pêche, et dont l'objectif principal est la gestion patrimoniale des habitats aquatiques, basée sur le respect de l'intégrité globale des écosystèmes et la valorisation de leurs productivités naturelles.
Le bassin de la Touques fait de plus partie des secteurs retenus dans le Schéma départemental de promotion et de développement du tourisme-pêche.
La mise en valeur de ce patrimoine piscicole exceptionnel est d'ailleurs engagée depuis plusieurs années sous la maîtrise d'ouvrage de l'association "Parages", dont les actions de restauration des cours d'eau et de promotion de la pêche vont maintenant s'étendre dans le département de l'Orne.
A ce jour, la dégradation de la qualité des eaux (impacts des effluents domestiques et industriels d'agglomérations et de communes, pollutions agricoles diffuses...) et des habitats physiques (divagation du bétail, absence d'entretien...) sur certaines portions des cours d'eau, constitue l'un des principaux facteurs limitants. Une dépollution par mise en conformité de l'assainissement de la ville de Gacé est toutefois en cours.
Enfin, le rétablissement de l'axe migratoire sur le cours aval de la Touques devrait permettre de favoriser la dévalaison des juvéniles et la remontée des géniteurs de la Truite de mer.

Eléments de bibliographie

- Conseil Supérieur de la Pêche - Réseau hydrobiologique et piscicole. Basse-Normandie. Campagnes 1990, 1992 puis 1995 à 1997.
- DIREN de Basse-Normandie, 1997 - Atlas des zones inondables du Calvados, de l'Orne et de la Manche.
- HAVLICEK P., LEBRET P., LECOINTE A., MENILLET F., RIOULT M et CLET M., 1991 - Travertins actifs et fossiles dans le sud du Pays d'Auge (Basse-Normandie). Géologie de la France, n°1, 1991 : 23 - 32.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0004 0019 - La Touques et ses principaux ruisseaux frayères. DIREN de Basse-Normandie.
- RICHARD A. - Gestion piscicole. Interventions sur les populations de poissons. Repeuplement des cours d'eau salmonicoles. Collection Mise au point, 256 p.
- RICHARD A., 1999 - Communications orales. Conseil Supérieur de la pêche.
- WEIL S., mars 1998 - Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles. Département de l'Orne. Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique, Conseil Supérieur de la Pêche.

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

La Touques et ses affluents

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Fond IGN.Scan 100 ® 1998 - Echelle 1/80 000

Source DIREN / SNPC - Juillet 1999

Code_régional	Type	Libellé
AB009	APPB	La Touques et ses affluents

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Cet acte a pour objet de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection des biotopes (ou "milieux de vie") indispensables à la survie d'espèces protégées, en application des articles 3 et 4 de la loi du 10 juillet 1976 (code rural : art. L211.1 et L211.2 ; art. R211.12 et suivants). Plus généralement, il peut également interdire, ponctuellement, les actions portant atteinte aux équilibres biologiques des milieux (au sens écologique d'habitats naturels telles que dunes, landes, pelouses...).

APPB N° AB010

Rivière le Sarthon

N° du site : **AB010**

Date de mise à jour : **31 Juillet 1999**

Nature de la mesure :

Arrêté Préfectoral.
Date : **7 Août 1992 (Orne)**

Longueur : **89 km**

Altitudes : **non définies**

Statuts des propriétés :

Privé

Réglementation :

Les travaux de recalibrage et d'approfondissement du lit, la réalisation d'ouvrages dans le lit ou de plans d'eau susceptibles d'avoir une incidence sur les cours d'eau protégés, les rejets d'effluents autres que ceux répondant aux objectifs de qualité des eaux superficielles, les lâchers de vase y compris ceux effectués en amont, les manoeuvres hydrauliques réduisant le débit des cours d'eau et la pêche en marchant dans l'eau de l'ouverture jusqu'au 30 mai sont interdits.
Les travaux d'entretien normal dans le lit devront être régulièrement effectués par les détenteurs du droit de pêche entre le 15 juillet et le 15 octobre et devront être conçus de manière à préserver la nature des habitats aquatiques. Les projets ponctuels et impératifs de travaux ou de restauration du lit sont, quant à eux, soumis à autorisation.
De même, le maintien d'un débit réservé dans les cours d'eau à hauteur de chaque ouvrage devra particulièrement être respecté.

Partenaires pour la gestion :

Communes
Conseil Supérieur de la Pêche
Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Orne
PNR Normandie-Maine
Services de l'Etat

Département(s) : **Orne (61)**
Mayenne (53)

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
A cheval sur les départements de l'Orne et de la Mayenne, le Sarthon, d'une longueur totale de 25 km, se jette dans la Sarthe. Rivière du socle armoricain, il prend naissance sur les contreforts du massif forestier d'Ecouves, dans un contexte composite constitué de granites plus ou moins écrasés, de schistes briovériens et de terrains paléozoïques à dominante schisto-gréseuse, généralement recouverts par des alluvions modernes. Son bassin versant, d'une superficie de 120 km2, présente un paysage de qualité aux collines élevées dominées par le bocage et les bois de pente. La pluviosité assez forte de l'ordre de 850 mm/an en moyenne, couplée à la nature imperméable du substrat, génère un ruissellement important à l'origine de puissantes inondations. Pendant la période estivale, les étiages sont très marqués avec un débit mensuel le plus bas de fréquence quinquennale de 0,2 litre/seconde/km2.
L'Arrêté concerne plus précisément le Sarthon depuis ses sources jusqu'au niveau de sa confluence avec la rivière la Sarthe. Les ruisseaux de Rouperroux, de Brûlon, de la Plesse, de Roche-Elie (ou de Belles Fontaines) ainsi que leurs affluents, puis les ruisseaux de Gatenoë, de la Touche, des Petites Rivières et de la Garenne, correspondant à des affluents rive gauche du Sarthon, sont également protégés. De même, la rivière de la Rimbaudière et ses affluents, les ruisseaux du Plessis, de la Crousière, de la Charpenterie (ou le Merdrel) et de la Guimeraie (ou de Chandon) ainsi que leur affluents, puis les ruisseaux de Pas d'Ane et de Ravon (ou la Matrie), correspondent aux affluents rive droite visés par l'Arrêté.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :
Proposé par le Schéma Départemental de Vocation Piscicole de l'Orne, l'Arrêté Interpréfectoral de Protection de Biotope protège, contre toute atteinte, les habitats aquatiques liés à la reproduction et à la croissance des juvéniles de la Truite fario.
Classés en première catégorie piscicole, le Sarthon et ses affluents représentent en effet l'un des rares faciès salmonicoles du secteur. La bonne qualité physico-chimique des eaux, la granulomètrie assez grossière et la pente marquée sont favorables au développement de la Truite fario (Salmo trutta fario), salmonidé pour lequel la destruction ou l'enlèvement des oeufs sont interdits sur l'ensemble du territoire national par arrêté ministériel du 8 décembre 1988.
Chez cette espèce qui vit exclusivement en eau douce, la reproduction s'effectue en début d'hiver, souvent très à l'amont du chevelu hydrographique sur les fonds propres de graviers et petits galets à proximité d'abris, parmi lesquels les femelles enfouissent leurs oeufs. Dans la frayère, la phase d'incubation-éclosion-développement larvaire dure environ trois mois. Dès l'émergence, les jeunes alevins recherchent des postes bien abrités à faible vitesse mais en contact direct avec une veine de courant apportant la dérive d'invertébrés qui constituent la base de la nourriture. A l'âge de un an, une part importante du contingent de truitelles quitte l'amont du chevelu pour gagner des secteurs de grossissement plus importants sur l'aval des ruisseaux ou dans le cours d'eau principal, libérant ainsi les nurseries pour la cohorte émergente suivante. La truite développe ainsi une stratégie permettant une colonisation et une exploitation maximales des capacités du réseau hydrographique.
Dans le lit du Sarthon, la présence naturelle de blocs peu favorables au frai entraine un recrutement très dépendant des affluents, dont le Roche-Elie, bien préservé du fait de son parcours en forêt.

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
Les caractéristiques de ces cours d'eau permettent une densité piscicole élevée avec de nombreuses espèces d'accompagnement de la truite parmi lesquelles le Chabot (Cottus gobio), inféodé aux fonds caillouteux, et la Lamproie de Planer

Commune(s) :

61172 FONTENAI-LES-LOUVETS
61182 GANDELAIN
61165 LA FERRIERE-BOCHARD
61350 LA ROCHE-MABILE
61213 LALACELLE
61228 LIVAIE
61231 LONGUENOE
61357 ROUPERROUX
61372 SAINT-CENERI-LE-GEREI
61382 SAINT-DENIS-SUR-SARTHON
61383 SAINT-DIDIER-SOUS-ECOUVE
61384 SAINT-ELLIER-LES-BOIS
61433 SAINT-NICOLAS-DES-BOIS

(Lampetra planeri) qui vit dans les bancs de sables et de graviers.
Décimée par les effets de la sècheresse, l'Ecrevisse à pieds blancs (Austropotamobius pallipes), indigène, était encore présente au début des années 1990 sur les cours d'eau principaux et les affluents du contexte. Elle a disparu des inventaires aujourd'hui.
Des présomptions de la Loutre d'Europe (Lutra lutra) sur le bassin du Roche-Elie restent à valider.

GESTION :
L'article 9 de l'Arrêté inter-Préfectoral prévoit l'institution d'un Comité de Pilotage chargé de veiller à la restauration et à la gestion du patrimoine naturel aquatique des cours d'eau concernés.
A ce jour, la faiblesse des débits et la dégradation des habitats favorables à l'espèce cible liées aux activités d'élevage (divagation du bétail dans le lit de nombreux cours d'eau, pollutions agricoles diffuses), constituent les principaux facteurs limitants.
A terme, le plan de gestion piscicole devrait représenter une contribution majeure à la définition et à la mise en oeuvre des orientations de gestion des habitats aquatiques et des populations piscicoles remarquables.

Eléments de bibliographie

- Conseil Supérieur de la Pêche - Réseau hydrobiologique et piscicole. Basse-Normandie. Campagnes 1990, 1992 puis 1995 à 1997.
- Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique & Conseil Supérieur de la Pêche - Observatoire des petits cours d'eau. Peuplements piscicoles. Parc Naturel Régional Normandie-Maine. Rapport triennal.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0003 0007 - Haut-bassin du Sarthon. DIREN de Basse-Normandie.
- Ministère de l'Industrie, Bureau de recherches géologiques et minières - Carte géologique de la France 1/80000. Alençon.
- RICHARD A. - Gestion piscicole. Interventions sur les populations de poissons. Repeuplement des cours d'eau salmonicoles. Collection Mise au point, 256 p.
- RICHARD A., 1999 - Communications orales. Conseil Supérieur de la pêche.
- WEIL S., mars 1998 - Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles. Département de l'Orne. Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique, Conseil Supérieur de la Pêche.

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Rivière le Sarthon

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/60 000

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Source DIREN / SNPC - Juillet 1999

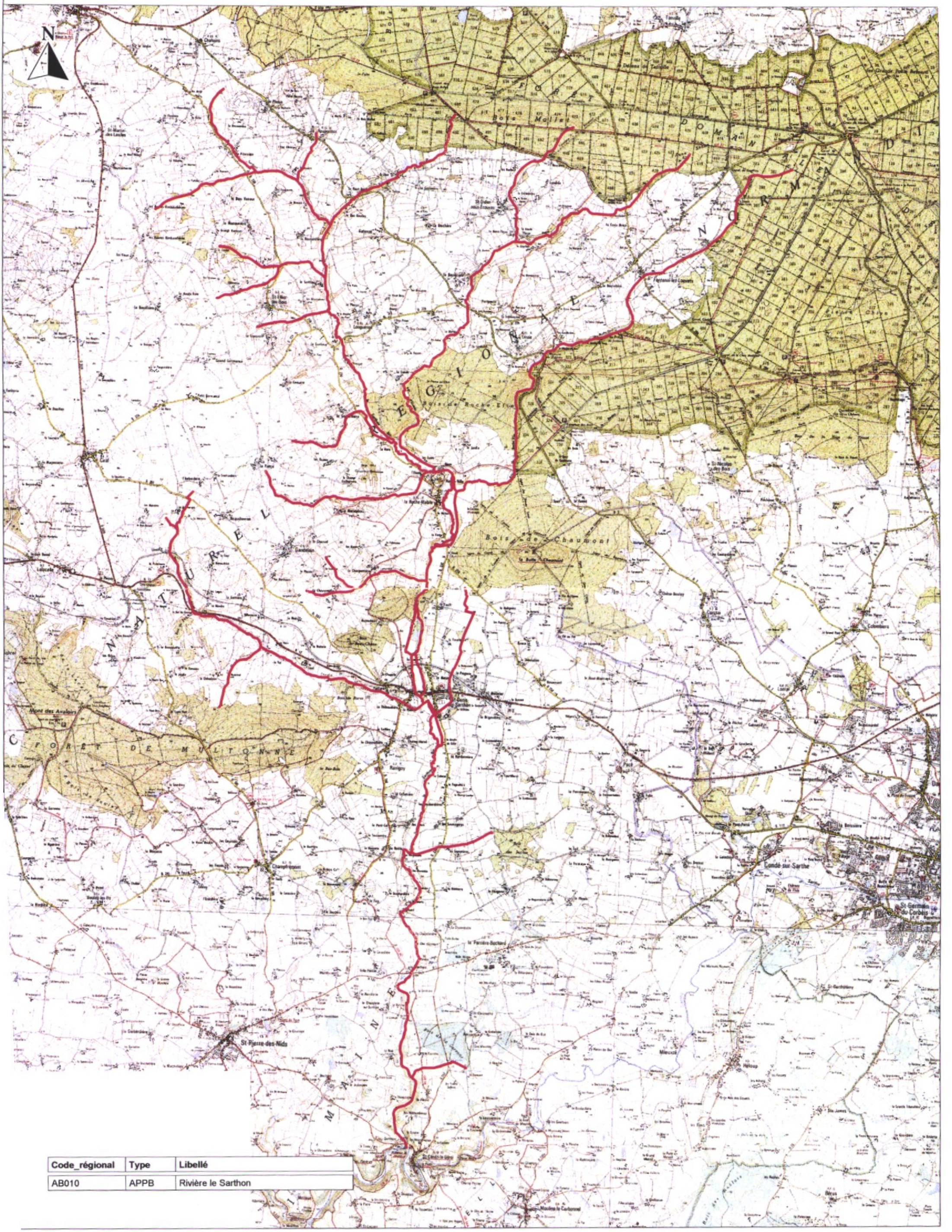

Code_régional	Type	Libellé
AB010	APPB	Rivière le Sarthon

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Cet acte a pour objet de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection des biotopes (ou "milieux de vie") indispensables à la survie d'espèces protégées, en application des articles 3 et 4 de la loi du 10 juillet 1976 (code rural : art. L211.1 et L211.2 ; art. R211.12 et suivants). Plus généralement, il peut également interdire, ponctuellement, les actions portant atteinte aux équilibres biologiques des milieux (au sens écologique d'habitats naturels telles que dunes, landes, pelouses...).

APPB N° AB011

La Baize et ses affluents

N° du site : **AB011**

Date de mise à jour : **31 Juillet 1999**

Nature de la mesure :

Arrêté Préfectoral.
Date : **16.09 et 16.10.1992**

Longueur : **61 km**

Altitudes : **non définies**

Statuts des propriétés :

Privé

Réglementation :

Les travaux de recalibrage et d'approfondissement du lit, la réalisation d'ouvrages dans le lit ou de plans d'eau susceptibles d'avoir une incidence sur les cours d'eau protégés, les rejets d'effluents autres que ceux répondant aux objectifs de qualité des eaux superficielles, les lâchers de vase y compris ceux effectués en amont, les manoeuvres hydrauliques réduisant le débit des cours d'eau et la pêche en marchant dans l'eau de l'ouverture jusqu'au 30 mai sont interdits.
Les travaux d'entretien normal dans le lit devront être régulièrement effectués par les détenteurs du droit de pêche entre le 15 juillet et le 15 octobre et devront être conçus de manière à préserver la nature des habitats aquatiques. Les projets ponctuels et impératifs de travaux ou de restauration du lit sont, quant à eux, soumis à autorisation.
De même, le maintien d'un débit réservé dans les cours d'eau à hauteur de chaque ouvrage devra particulièrement être respecté.

Partenaires pour la gestion :

Communes
Conseil Supérieur de la Pêche
Fédérations Départementales de Pêche
Services de l'Etat

Département(s) : **Calvados (14)**
Orne (61)

Commune(s) :

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
Parmi les affluents du fleuve Orne, la Baize, d'une longueur totale de 25 km, se situe dans un bassin versant de 114 km2. A la confluence du massif Armoricain et du bassin Parisien, elle présente un parcours developpé dans un contexte géologique composite : les terrains argileux, marneux et calcaires jurassiques de la partie amont (campagne d'Argentan) laissent place, dans la partie aval, au socle ancien largement dominant (extrémité orientale du synclinal de la zone bocaine), formé de schistes, de grès et de granites, localement de calcaires, d'âge briovérien à paléozoïque. Le relief, qui retranscrit la variabilité du substratum géologique, est à l'origine d'une pluviosité relativement importante, comprise entre 750 et 800mm/an en moyenne. Faiblement soutenus par les aquifères calcaires bathoniens et ceux plus discontinus des barres de grès armoricain, les étiages sont très marqués.
L'Arrêté inter-Préfectoral de Protection de Biotope concerne le lit de la rivière la Baize, des sources à sa confluence avec le fleuve Orne. Les ruisseaux de Fontaine André, des Vallées, de la Guilberdière, de Cordey, des Veaux Viets, du Val Liénard, de la Fontaine-Saint-Julien, du Val d'Anis puis de la Vallée des Loges, les ruisseaux Le Bèzeron, la Rançonnière, le Boulaire et ses affluents puis la rivière la Bilaine, correspondant à des affluents de la Baize, sont également visés par l'Arrêté de façon partielle ou intégrale.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :
Classés en première catégorie piscicole, la Baize et ses affluents offrent des fonds caillouteux diversifiés, ouverts et peu colmatés, des courants rapides qui, combinés à la bonne qualité des eaux, sont propices à l'installation de frayères à salmonidés (Saumon atlantique et Truite de mer correspondant à des poissons migrateurs, Truite fario vivant exclusivement en eau douce).
Le Saumon atlantique (Salmo salar), présente une stratégie de reproduction très protégée. Le frai a lieu en décembre dans une dépression de galets soigneusement choisie puis préparée par la femelle. Les oeufs, relativement peu nombreux mais de grosse taille, sitôt fécondés, pénètrent parmi les interstices des galets puis sont recouverts par la femelle. L'incubation, l'éclosion puis la résorption des réserves de la vésicule vitelline s'effectuent au sein de la frayère pendant une période d'environ trois mois. Leurs réserves épuisées, les alevins cheminent vers la surface. Les effectifs des juvéniles ou "tacons" qui colonisent les radiers et rapides, sont alors fonction de la capacité d'accueil du cours d'eau. Dans les rivières du nord ouest de la France, la bonne croissance permet la dévalaison en mer de 85% des jeunes saumons dès l'âge de 1 an.
Chez la Truite de mer (Salmo trutta trutta) et la Truite fario (Salmo trutta fario), la reproduction s'effectue en début d'hiver sur des fonds propres de graviers et petits galets souvent très à l'amont des cours d'eau. Dans la frayère, les phases d'incubation, d'éclosion puis de développement larvaire durent environ trois mois. Dès l'émergence, les jeunes alevins recherchent des postes bien abrités aux abords des berges. A l'âge de 1 an, une part importante du contingent de truitelles quitte l'amont pour gagner des secteurs de plus fort grossissement sur l'aval des ruisseaux ou le cours d'eau principal. La dévalaison en mer concernera majoritairement les futures femelles, la plupart de la progéniture mâle demeurant en eau douce.
L'Arrêté inter-Préfectoral de Protection de Biotope protège les habitats aquatiques liés à la reproduction et à la croissance du Saumon puis de la Truite de mer sur le cours aval et de la Truite fario dans la partie amont.

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
Soulignons par ailleurs la présence de populations d'Ecrevisse à pieds blancs (Austropotamobius pallipes) sur le chevelu, crustacé indigène également protégé en France.

61028 BAZOCHES-AU-HOULME
61084 CHAMPCERIE
14180 CORDEY
14284 FOURNEAUX-LE-VAL
61199 HABLOVILLE
14332 LA HOGUETTE
14223 LE DETROIT
14343 LES ISLES-BARDEL
14375 LES LOGES-SAULCES
14405 MARTIGNY-SUR-L'ANTE
61267 MENIL-HERMEI
61273 MENIL-VIN
61308 NEUVY-AU-HOULME
14502 PIERREPONT
14531 RAPILLY
14627 SAINT-MARTIN-DE-MIEUX
14710 TREPREL

GESTION :
L'article 9 de l'Arrêté inter-Préfectoral prévoit l'institution d'un Comité de Pilotage chargé de veiller à la restauration et à la gestion du patrimoine naturel aquatique des cours d'eau concernés.
L'aménagement de dispositifs de franchissement (passes à poissons dont l'accessibilité vis à vis des poissons migrateurs a été testée) a rétabli l'axe migratoire sur l'ensemble du cours aval.
Plusieurs opérations de réimplantations du saumon par alevinage ont également été réalisées ces dernières années.
Un nettoyage raisonné et une protection contre la divagation du bétail dans le lit mineur des cours d'eau permettraient toutefois d'optimiser leur capacité d'accueil vis à vis des salmonidés.
A court terme, le plan de gestion piscicole devrait d'ailleurs représenter une contribution majeure à la définition et à la mise en oeuvre des orientations de gestion des habitats aquatiques et des populations piscicoles remarquables.

Eléments de bibliographie

- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0081 0000 - Vallée de l'Orne. DIREN de Basse-Normandie.
- Ministère de l'Industrie, Bureau de recherches géologiques et minières - Carte géologique de la France 1/80000. Falaise.
- RICHARD A. - Gestion piscicole. Interventions sur les populations de poissons. Repeuplement des cours d'eau salmonicoles. Collection Mise au point, 256 p.
- RICHARD A., 1999 - Communications orales. Conseil Supérieur de la pêche.
- WEIL S., novembre 1995 - Bilan d'alevinage. Programme de restauration des populations de salmonidés migrateurs de l'Orne. Contrat "Retour aux Sources". Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Conseil Supérieur de la Pêche.

Pour obtenir des renseignements complémentaires concernant la protection des milieux naturels, s'adresser à la Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie
CITIS - Le Pentacle - Avenue de Tsukuba - 14 209 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Cedex - Tél. 02 31 46 70 00 - Fax 02 31 44 72 81

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

La Baize et ses affluents

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/60 000

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Source DIREN / SNPC - Juillet1999

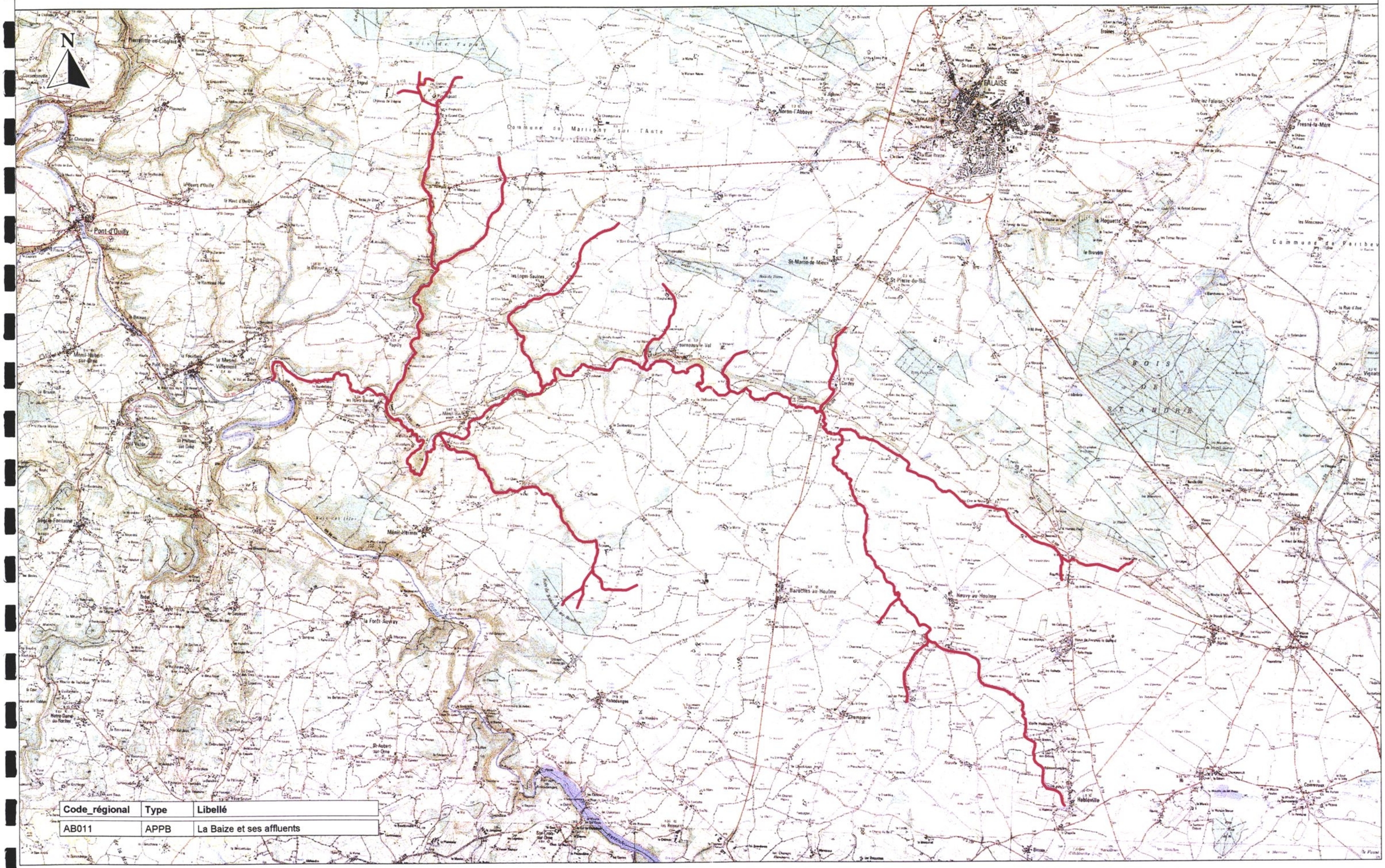

Code_régional	Type	Libellé
AB011	APPB	La Baize et ses affluents

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Cet acte a pour objet de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection des biotopes (ou "milieux de vie") indispensables à la survie d'espèces protégées, en application des articles 3 et 4 de la loi du 10 juillet 1976 (code rural : art. L211.1 et L211.2 ; art. R211.12 et suivants). Plus généralement, il peut également interdire, ponctuellement, les actions portant atteinte aux équilibres biologiques des milieux (au sens écologique d'habitats naturels telles que dunes, landes, pelouses...).

APPB N° AB012

L'Andainette et ses affluents

N° du site : **AB012**

Date de mise à jour :

Nature de la mesure :

Arrêté Préfectoral.
Date : **28 Juin 1993**

Longueur : **16 km**

Altitudes : **non définies**

Statuts des propriétés :

Privé

Réglementation :

Les travaux de recalibrage et d'approfondissement du lit, la réalisation d'ouvrages dans le lit ou de plans d'eau susceptibles d'avoir une incidence sur les cours d'eau protégés, les rejets d'effluents autres que ceux répondant aux objectifs de qualité des eaux superficielles, les lâchers de vase y compris ceux effectués en amont, les manoeuvres hydrauliques réduisant le débit des cours d'eau et la pêche en marchant dans l'eau de l'ouverture jusqu'au 30 mai sont interdits.
Les travaux d'entretien normal dans le lit devront être régulièrement effectués par les détenteurs du droit de pêche entre le 15 juillet et le 15 octobre et devront être conçus de manière à préserver la nature des habitats aquatiques. Les projets ponctuels et impératifs de travaux ou de restauration du lit sont, quant à eux, soumis à autorisation.
De même, le maintien d'un débit réservé dans les cours d'eau à hauteur de chaque ouvrage devra particulièrement être respecté.

Partenaires pour la gestion :

Communes
Conseil Supérieur de la Pêche
Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Orne
PNR Normandie-Maine
Office National des Forêts
Services de l'Etat

Département(s) : **Orne (61)**

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
Affluent rive gauche de la Varenne qui se jette elle-même dans la Mayenne, l'Andainette coule d'est en ouest sur des formations géologiques composites : granites, terrains schisto-gréseux paléozoïques et schistes briovériens. Longue de 12,5 km, elle se situe dans un bassin versant de 41 km2 et reçoit les eaux de plusieurs petits affluents qui prennent naissance aux abords des reliefs marqués de la forêt domaniale des Andaines. Si la tête de bassin se situe dans un ensemble boisé, le paysage de la partie aval est largement dominé par le bocage. Couplée à des terrains peu perméables et au relief puissant, les fortes pluies (900 mm/an en moyenne) génèrent un ruissellement important, à l'origine de crues sévères. Pendant la période estivale, les étiages sont moyennement soutenus avec un débit mensuel le plus bas de fréquence quinquennale de 1,2 l/s/km2 au niveau de Domfront.
L'Arrêté Préfectoral concerne la totalité du cours de l'Andainette depuis ses sources jusqu'au niveau de sa confluence avec la rivière la Varenne. Les ruisseaux du Gué-de-la-Chèvre, du Vivier, des Grandes Planches (ou de la Fendrie) et de la Fieffe, correspondant à des affluents placés en tête du bassin hydrographique, sont également protégés, de façon partielle ou intégrale.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :
L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope a pour objectif de préserver contre toute atteinte les habitats aquatiques spécifiques de la reproduction et de la croissance de l'Ecrevisse à pieds blancs, espèce indigène protégée en France par arrêté ministériel du 21 juillet 1983, et de la Truite fario, salmonidé d'intérêt patrimonial dont l'état des populations témoigne directement du fonctionnement de la rivière.
Les habitats physiques offerts par la forte diversité des faciès d'écoulement, la granulométrie grossière du lit, le substrat ouvert, la végétation des berges et les eaux de bonne qualité, fraîches et bien oxygénées sont particulièrement propices à l'Ecrevisse à pieds blancs et à la Truite fario qui trouvent ici des conditions très favorables à leur développement. L'origine forestière de l'Andainette et de la plupart de ses affluents limite en effet les problèmes d'érosion sur le bassin versant et les risques de colmatage du lit.
L'Ecrevisse à pieds blancs (Austropotamobius pallipes) est largement représentée sur le bassin et spécialement dans la partie forestière. Des observations récentes montrent toutefois qu'elle s'est brutalement raréfiée, y compris dans le secteur forestier : en 1997, l'espèce paraissait absente de stations antérieurement très peuplées, notamment sur les ruisseaux du Vivier et de la Fendrie. Crustacé au régime essentiellement détritivore, l'Ecrevisse à pieds blancs peut se reproduire à partir d'une taille de 6 cm environ. L'incubation des oeufs portés sous l'abdomen de la femelle dure tout l'hiver, l'éclosion intervenant de mai à juillet. Une fois écloses, les petites larves d'Ecrevisse demeurent accrochées à leur mère pendant quelques jours puis vont subir leur première mue de croissance, commencer à se nourrir et progressivement s'émanciper. La fréquence des mues, variable avec l'âge, est très liée aux paramètres environnementaux.
L'Andainette montre également une succession de faciès favorables à la Truite fario (Salmo trutta fario), pour laquelle la présence en quantité importante de truitelles indique un fort taux de reproduction. Chez cette espèce qui vit exclusivement en eau douce, le frai s'effectue en début d'hiver, souvent très à l'amont du chevelu hydrographique sur les fonds propres de graviers et petits galets à proximité d'abris, parmi lesquels les femelles enfouissent leurs oeufs. Dans la frayère, la phase d'incubation-éclosion-développement larvaire dure environ trois mois. Dès l'émergence, les jeunes alevins recherchent des postes bien abrités à faible vitesse mais en contact direct avec une veine de courant apportant la dérive d'invertébrés qui constituent la base de la nourriture. A l'âge de un an, une part importante du contingent de truitelles quitte l'amont du chevelu pour gagner des secteurs de grossissement plus importants sur l'aval des

Commune(s) :
61091 CHAMPSECRET
61145 DOMFRONT
61326 PERROU

ruisseaux ou dans le cours d'eau principal, libérant ainsi les nurseries pour la cohorte émergente suivante. La truite développe ainsi une stratégie permettant une colonisation et une exploitation maximales des capacités du réseau hydrographique.

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
La population de Chabot (Cottus gobio), espèce polluo-sensible caractéristique des fonds caillouteux, est très forte. Assez peu représentée, la Lamproie de Planer (Lampetra planeri), qui vit dans les bancs de sables et de graviers, est, également présente.

GESTION :
L'article 9 de l'Arrêté Préfectoral prévoit l'institution d'un Comité de Pilotage chargé de veiller à la restauration et à la gestion du patrimoine naturel aquatique des cours d'eau concernés.
Les portions de cours d'eau situés en forêt domaniale des Andaines sont aussi classés en réserve de pêche.
Enfin, situé dans le Parc Naturel Régional Normandie-Maine, le secteur bénéficie par ailleurs de crédits du Fond de Gestion de l'Espace Rural, notamment pour l'entretien du réseau de haies dont le rôle protecteur vis à vis des cours d'eau est important sur les pentes.

Eléments de bibliographie

- Conseil Supérieur de la Pêche - Réseau hydrobiologique et piscicole. Basse-Normandie. Campagnes 1990 et 1992.
- Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique & Conseil Supérieur de la Pêche - Observatoire des petits cours d'eau. Peuplements piscicoles. Parc Naturel Régional Normandie-Maine. Rapport triennal.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0135 0003 - La Varenne et ses affluents. DIREN de Basse-Normandie.
- NEVEU A., 1996 - Caractéristiques démographiques de stocks résiduels de l'écrevisse à pattes blanches, Austropotamobius pallipes (Astacidae), en Normandie. Cybium 1996, 20(3) suppl. : 75-93.
- RICHARD A. - Gestion piscicole. Interventions sur les populations de poissons. Repeuplement des cours d'eau salmonicoles. Collection Mise au point, 256 p.
- RICHARD A., 1999 - Communications orales. Conseil Supérieur de la pêche.

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

L'Andainette et ses affluents

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/25 000

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Source DIREN / SNPC - Juillet 1999

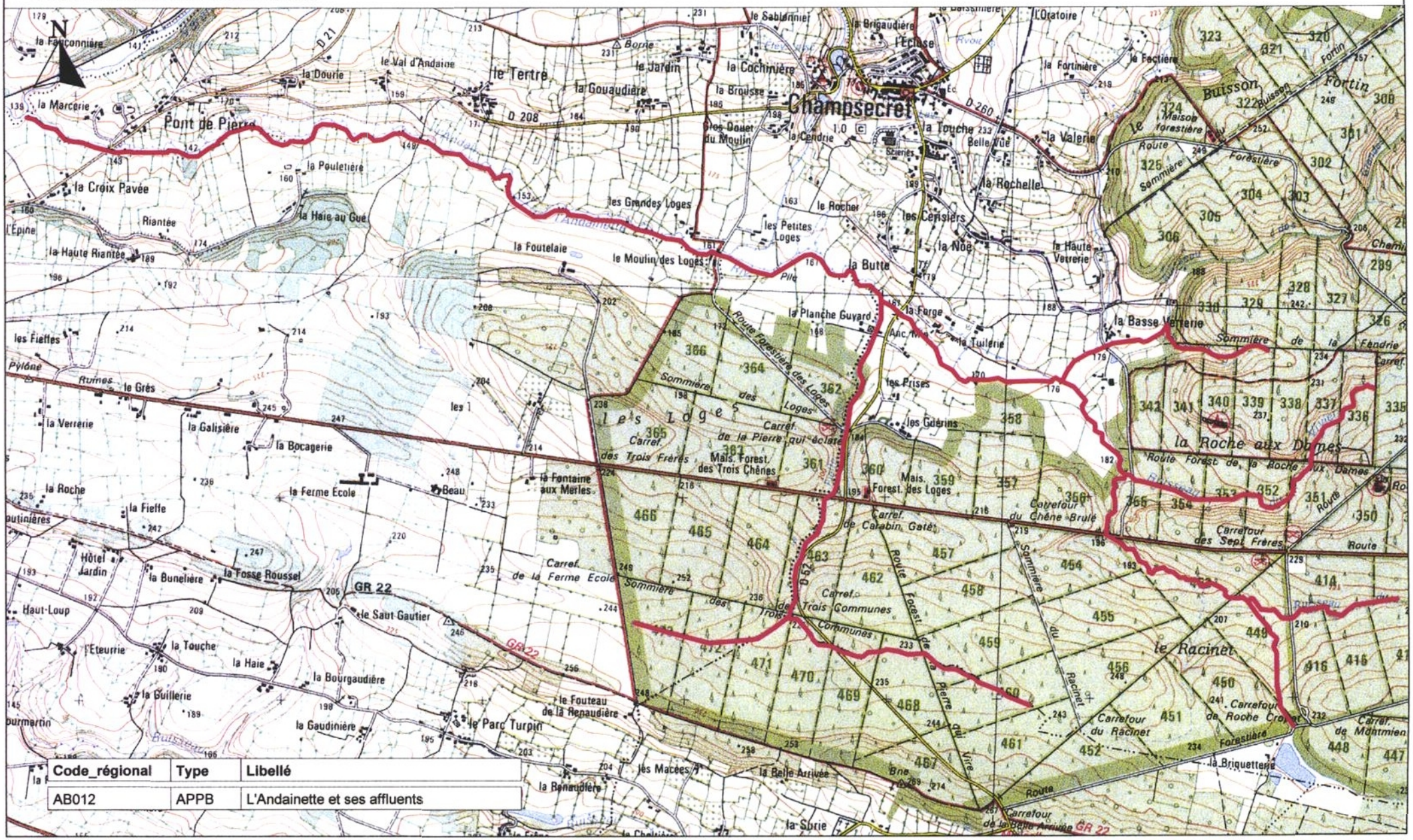

Code_régional	Type	Libellé
AB012	APPB	L'Andainette et ses affluents

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Cet acte a pour objet de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection des biotopes (ou "milieux de vie") indispensables à la survie d'espèces protégées, en application des articles 3 et 4 de la loi du 10 juillet 1976 (code rural : art. L211.1 et L211.2 ; art. R211.12 et suivants). Plus généralement, il peut également interdire, ponctuellement, les actions portant atteinte aux équilibres biologiques des milieux (au sens écologique d'habitats naturels telles que dunes, landes, pelouses...).

APPB N° AB013

L'Egrenne et ses affluents (secteur de 2ème catégorie piscicole)

N° du site : **AB013**

Date de mise à jour :

Nature de la mesure :

Arrêté Préfectoral.
Date : **28 Juin 1993**

Longueur : **22 km**

Altitudes : **non définies**

Statuts des propriétés :

Privé

Réglementation :

Les travaux de recalibrage et d'approfondissement du lit, la réalisation d'ouvrages dans le lit ou de plans d'eau susceptibles d'avoir une incidence sur les cours d'eau protégés, les rejets d'effluents autres que ceux répondant aux objectifs de qualité des eaux superficielles, les lâchers de vase y compris ceux effectués en amont, les manoeuvres hydrauliques réduisant le débit des cours d'eau et la pêche en marchant dans l'eau de l'ouverture jusqu'au 30 mai sont interdits.
Les travaux d'entretien normal dans le lit devront être régulièrement effectués par les détenteurs du droit de pêche entre le 15 juillet et le 15 octobre et devront être conçus de manière à préserver la nature des habitats aquatiques. Les projets ponctuels et impératifs de travaux ou de restauration du lit sont, quant à eux, soumis à autorisation.
De même, le maintien d'un débit réservé dans les cours d'eau à hauteur de chaque ouvrage devra particulièrement être respecté.

Partenaires pour la gestion :

Communes
Conseil Supérieur de la Pêche
Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Orne
PNR Normandie-Maine
Services de l'Etat

Département(s) : **Orne (61)**

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
D'une longueur de 36,7 km, la rivière de l'Egrenne correspond à un affluent au cours lent de la Varenne, qui se jette elle-même dans la Mayenne. Elle se situe dans un bassin versant d'une superficie de 235 km2 et traverse, dans sa partie aval, un bassin d'effondrement tertiaire et quaternaire aujourd'hui occupé par les marais de Saint-Gilles. Le contexte géologique, composite, est constitué de granites, de schistes briovériens et de matériaux schisto-gréseux paléozoïques. La pluviosité annuelle, très abondante, y avoisine 1000mm/an en moyenne. Couplée à l'imperméabilité des terrains, elle génère un ruissellement notable qui détermine des crues importantes et soudaines.
L'Arrêté Préfectoral concerne la rivière l'Egrenne sur une longueur totale de 7,5 km, du pont de la route départementale n°907 situé sur la commune de la Haute-Chapelle à son confluent avec la Varenne. La rivière la Sonce, les ruisseaux de Rançonnet et de Saint-Gilles-des-Marais ainsi que les fossés d'écoulement adjacents au cours de l'Egrenne sont également protégés de façon partielle ou intégrale.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :
Dans ce secteur cyprinicole classé en deuxième catégorie piscicole, l'inondation hivernale des prairies (zones de frai) et la bonne communication entre les frayères d'une part et les cours d'eau d'autre part, sont très propices à la reproduction du Brochet (Esox lucius), espèce pour laquelle la destruction ou l'enlèvement des oeufs sont interdits sur l'ensemble du territoire national par arrêté ministériel du 8 décembre 1988. Du fait de l'absence de facteurs limitants d'origine anthropique majeurs, la population réelle en Brochets y est proche de la population théorique avec un nombre d'individus capturables produits par an proche de 25.
Proposé par le Schéma Départemental de Vocation Piscicole de l'Orne, l 'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope protège, contre toute atteinte, les habitats spécifiques de la reproduction et de la croissance des juvéniles de ce poisson, l'Egrenne constituant l'une des rares zones de frayères naturelles à Brochet du département.
Le Brochet, carnassier au comportement individuel et territorial, se situe au sommet de la chaîne alimentaire aquatique. Il se reproduit en février mars en déposant ses oeufs à l'abri des crues sur de vastes zones submergées. La stabilité du niveau des eaux pendant un mois et demi après la ponte, et la densité de la végétation herbacée servant de support aux larves et limitant le cannibalisme actif dès le stade alevin, conditionnent le succès de la reproduction. Le retour aux cours d'eau des jeunes brochetons (7 à 12 cm) intervient à la fin du printemps. Après un an, les brochets mesurent 30 à 40 cm et se tiennent dans les masses d'eau riches en végétation aquatique immergée et flottante ou à proximité d'abris permettant la chasse à l'affût.

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
L'Egrenne aval constitue une zone de grossissement pour des individus adultes de Truite fario (Salmo trutta fario) issus des contextes salmonicoles amont.
Le réseau de fossés adjacents est également favorable au développement de la faune batrachologique, bien représentée ici.
Parmi les espèces floristiques, signalons le recensement du Flûteau nageant (Luronium natans), plante amphibie inféodée aux eaux oligotrophes qui bénéficie d'une protection au niveau national.

Commune(s) :

61201 LA HAUTE-CHAPELLE
61355 ROUELLE
61401 SAINT-GILLES-DES-MARAIS
61421 SAINT-MARS-D'EGRENNE
61452 SAINT-ROCH-SUR-EGRENNE

GESTION :

L'article 9 de l'Arrêté Préfectoral prévoit l'institution d'un Comité de Pilotage chargé de veiller à la restauration et à la gestion du patrimoine naturel aquatique des cours d'eau concernés.

Si le recrutement en Brochet est bien assuré grâce au secteur de Saint-Gilles-des-Marais, le maintien de la population reste tributaire de la préservation de la fonctionnalité de la zone humide (accessiblité et durée d'immersion des frayères).

Eléments de bibliographie

- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0155 0001 - Basse-vallée de l'Egrenne. DIREN de Basse-Normandie.
- RICHARD A., 1999 - Communications orales. Conseil Supérieur de la pêche.
- THOUIN F. & MAHLER S., 1991 - Prairies marécageuses du Parc Naturel Régional Normandie-Maine. Inventaire floristique, typologie écologique. Parc Naturel Régional Normandie-Maine. 155p. et annexes.
- WEIL S., mars 1998 - Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles. Département de l'Orne. Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique, Conseil Supérieur de la Pêche.

Pour obtenir des renseignements complémentaires concernant la protection des milieux naturels, s'adresser à la Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie
CITIS - Le Pentacle - Avenue de Tsukuba - 14 209 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Cedex - Tél. 02 31 46 70 00 - Fax 02 31 44 72 81

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

L'Egrenne et ses affluents (2ème catégorie)

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/25 000

Source DIREN / SNPC - Juillet 1999

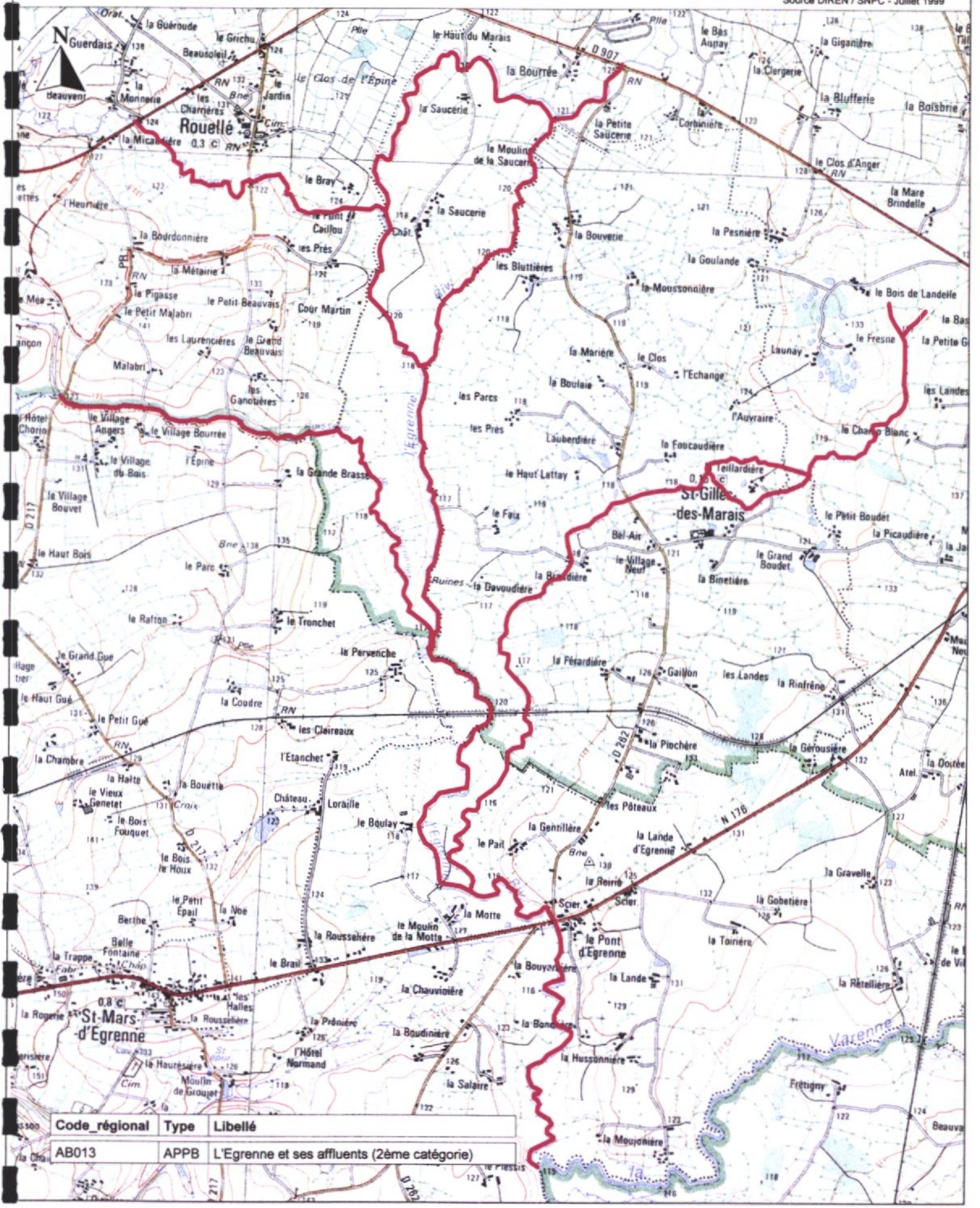

Code_régional	Type	Libellé
AB013	APPB	L'Egrenne et ses affluents (2ème catégorie)

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Cet acte a pour objet de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection des biotopes (ou "milieux de vie") indispensables à la survie d'espèces protégées, en application des articles 3 et 4 de la loi du 10 juillet 1976 (code rural : art. L211.1 et L211.2 ; art. R211.12 et suivants). Plus généralement, il peut également interdire, ponctuellement, les actions portant atteinte aux équilibres biologiques des milieux (au sens écologique d'habitats naturels telles que dunes, landes, pelouses...).

APPB N° AB014

Rivière la Varenne

N° du site : **AB014**

Date de mise à jour :

Nature de la mesure :

Arrêté Préfectoral.
Date : **28 Juin 1993**

Longueur : **22 km**

Altitudes : **non définies**

Statuts des propriétés :

Privé

Réglementation :

Les travaux de recalibrage et d'approfondissement du lit, la réalisation d'ouvrages dans le lit ou de plans d'eau susceptibles d'avoir une incidence sur les cours d'eau protégés, les rejets d'effluents autres que ceux répondant aux objectifs de qualité des eaux superficielles, les lâchers de vase y compris ceux effectués en amont, les manoeuvres hydrauliques réduisant le débit des cours d'eau et la pêche en marchant dans l'eau de l'ouverture jusqu'au 30 mai sont interdits.
Les travaux d'entretien normal dans le lit devront être régulièrement effectués par les détenteurs du droit de pêche entre le 15 juillet et le 15 octobre et devront être conçus de manière à préserver la nature des habitats aquatiques. Les projets ponctuels et impératifs de travaux ou de restauration du lit sont, quant à eux, soumis à autorisation.
De même, le maintien d'un débit réservé dans les cours d'eau à hauteur de chaque ouvrage devra particulièrement être respecté.

Partenaires pour la gestion :

Communes
Conseil Supérieur de la Pêche
Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Orne
Services de l'Etat

Département(s) : **Orne (61)**

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
D'une longueur de 59,5 km, la Varenne correspond à une rivière du socle armoricain, affluente de la Mayenne. Son bassin versant occupe une superficie de 676,3 km2 et se situe dans un contexte géologique composite constitué de terrains briovériens schisteux et paléozoïques schisto-gréseux. La pluviosité importante, comprise entre 900 et 1000 mm/an, détermine des crues très puissantes. Pendant la période estivale, les étiages sont sévères, moyennement soutenus par les barres de grès paléozoïques et le massif granitique cadomien (débit mensuel le plus bas de fréquence quinquennale de 1,6 l/s/km2 au niveau de Saint-Bomer-les-Forges).
L'Arrêté Préfectoral vise le cours principal de la Varenne médiane, de son confluent avec la Halouze situé au lieu-dit le Moulin d'Auvilliers à son confluent avec l'Egrenne, soit un total linéaire de 22 km.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :
Proposé par le Schéma Départemental de Vocation Piscicole de l'Orne, l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope a pour objectif de préserver les habitats aquatiques liés à la reproduction et à la croissance de la Truite fario.
Le lit et les berges globalement bien préservés, ainsi que l'absence de problème majeur de qualité d'eau, font de la Varenne une très bonne rivière salmonicole, comportant notamment de nombreuses zones de grossissement. Sa capacité d'accueil (diversité et abondance des caches), estimée à 4000 individus capturables par an, est restée quasiment intacte. Toutefois, malgré la présence d'affluents quasi-conformes sur le contexte (Andainette, Halouze), le recrutement ne parvient pas à saturer cette capacité d'accueil, du fait de la faible pente de la tête de bassin peu propice au frai des salmonidés et du recalibrage d'un grand linéaire de ruisseaux.
Chez la Truite fario (Salmo trutta fario) qui vit exclusivement en eau douce, la reproduction s'effectue en début d'hiver, souvent très à l'amont du chevelu hydrographique sur les fonds propres de graviers et petits galets à proximité d'abris, parmi lesquels les femelles enfouissent leurs oeufs. Dans la frayère, la phase d'incubation-éclosion-développement larvaire dure environ trois mois. Dès l'émergence, les jeunes alevins recherchent des postes bien abrités à faible vitesse mais en contact direct avec une veine de courant apportant la dérive d'invertébrés qui constituent la base de la nourriture. A l'âge de un an, une part importante du contingent de truitelles quitte l'amont du chevelu pour gagner des secteurs de grossissement plus importants sur l'aval des ruisseaux ou dans le cours d'eau principal, libérant ainsi les nurseries pour la cohorte émergente suivante. La truite développe ainsi une stratégie permettant une colonisation et une exploitation maximales des capacités du réseau hydrographique.

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
Toujours sur le plan piscicole, les conditions physiques du milieu sont également favorables au Chabot (Cottus gobio, 11 individus/100m2 en septembre 1997 à Saint-Bomer-les-Forges), espèce polluo-sensible caractéristique des fonds caillouteux, et à la Lamproie de Planer (Lampetra planeri) qui vit dans les bancs de sables et de graviers.

GESTION :
L'article 9 de l'Arrêté Préfectoral prévoit l'institution d'un Comité de Pilotage chargé de veiller à la restauration et à la gestion du patrimoine naturel aquatique des cours d'eau concernés.
Un entretien doux et raisonné, visant à pérenniser l'optimum des capacités d'accueil de la rivière, est nécessaire au maintien du peuplement de Truite fario.

Commune(s) :

61024 BANVOU
61091 CHAMPSECRET
61145 DOMFRONT
61146 DOMPIERRE
61201 LA HAUTE-CHAPELLE
61369 SAINT-BOMER-LES-FORGES
61421 SAINT-MARS-D'EGRENNE
61487 TORCHAMP

Eléments de bibliographie

- Conseil Supérieur de la Pêche - Réseau hydrobiologique et piscicole. Basse-Normandie. Campagnes 1990, 1992 puis 1995 à 1997.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0135 0003 - La Varenne et ses affluents. DIREN de Basse-Normandie.
- RICHARD A. - Gestion piscicole. Interventions sur les populations de poissons. Repeuplement des cours d'eau salmonicoles. Collection Mise au point, 256 p.
- RICHARD A., 1999 - Communications orales. Conseil Supérieur de la pêche.
- WEIL S., mars 1998 - Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles. Département de l'Orne. Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique, Conseil Supérieur de la Pêche.

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Rivière la Varenne

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/50 000

Source DIREN / SNPC - Juillet 1999

Code_régional	Type	Libellé
AB014	APPB	Rivière la Varenne

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Cet acte a pour objet de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection des biotopes (ou "milieux de vie") indispensables à la survie d'espèces protégées, en application des articles 3 et 4 de la loi du 10 juillet 1976 (code rural : art. L211.1 et L211.2 ; art. R211.12 et suivants). Plus généralement, il peut également interdire, ponctuellement, les actions portant atteinte aux équilibres biologiques des milieux (au sens écologique d'habitats naturels telles que dunes, landes, pelouses...).

APPB N° AB015

Fleuve Orne et ruisseau "La Fontaine aux Hérons"

N° du site : **AB015**

Date de mise à jour :

Nature de la mesure :

Arrêté Préfectoral.
Date : **7 et 16 Juin 1994**

Longueur : **24 km**

Altitudes : **non définies**

Statuts des propriétés :

Domaine Public Fluvial
Collectivités locales et régionales

Réglementation :

Les travaux de recalibrage et d'approfondissement du lit, la réalisation d'ouvrages dans le lit ou de plans d'eau susceptibles d'avoir une incidence sur les cours d'eau protégés, les rejets d'effluents autres que ceux répondant aux objectifs de qualité des eaux superficielles, les lâchers de vase y compris ceux effectués en amont, les manoeuvres hydrauliques réduisant le débit des cours d'eau et la pêche en marchant dans l'eau de l'ouverture jusqu'au 30 mai sont interdits.
Les travaux d'entretien normal dans le lit devront être régulièrement effectués par les détenteurs du droit de pêche entre le 15 juillet et le 15 octobre et devront être conçus de manière à préserver la nature des habitats aquatiques. Les projets ponctuels et impératifs de travaux ou de restauration du lit sont, quant à eux, soumis à autorisation.
De même, le maintien d'un débit réservé dans les cours d'eau à hauteur de chaque ouvrage devra particulièrement être respecté.

Partenaires pour la gestion :

Communes
Conseil Supérieur de la Pêche
Fédérations Départementales de Pêche
Services de l'Etat
Electricité De France

Département(s) : **Calvados (14)**
Orne (61)

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
L'Arrêté inter-Préfectoral de Protection de Biotope concerne le lit du fleuve Orne dans les gorges de Saint-Aubert, depuis le barrage de Rabodanges jusqu'à son confluent avec la rivière de la Rouvre, ainsi que l'ensemble du réseau hydrographique du ruisseau de la Fontaine aux Hérons.
Inscrite dans un bassin versant d'une superficie totale de 2928 km2, cette section accidentée du cours de l'Orne se situe dans le paysage très encaissé et escarpé de la Suisse Normande armoricaine, où dominent largement les herbages et les formations boisées de pente. D'amont en aval, la rivière coule alors dans un contexte granitique et rejoint le socle briovérien schisto-gréseux après avoir longé le synclinal paléozoïque de Forêt-Auvray. La nature du substrat y détermine un assez faible soutien d'étiage avec un débit mensuel le plus bas de fréquence quinquennale de 0,9 l/s/km2 au niveau de Rabodanges. Affluent rive gauche de l'Orne, le ruisseau de la Fontaine aux Hérons, qui se situe dans un contexte essentiellement granitique, montre, quant à lui, des débits plus soutenus pendant la période estivale.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :
Du fait de la nature des roches traversées, de la granulométrie à base de gros blocs assez particulière pour la région puis de la déclivité très marquée parmi les plus fortes de tout le nord-ouest de la France (0,65 %) et permettant un brassage important des eaux, l'Orne et le ruisseau de la Fontaine aux Hérons sont d'une grande valeur piscicole. Ils constituent des biotopes spécifiques de la reproduction (zones de frayères) et de la croissance des juvéniles du Saumon atlantique, de la Truite de mer et de la Truite fario, salmonidés dont les oeufs sont protégés. L' Arrêté inter-Préfectoral de Protection de Biotope a pour objectif de garantir contre toute atteinte l'intégrité de ces habitats aquatiques. La production de truitelles, en grande progression ces dernières années, y est en effet exceptionnelle pour la Basse-Normandie, avec une densité de 82 individus/100m2 sur le ruisseau de la Fontaine aux Hérons, résultant notamment d'un excellent recrutement en juvéniles.
Le Saumon atlantique (Salmo salar), présente une stratégie de reproduction très protégée. Le frai a lieu en décembre dans une dépression de galets des eaux vives soigneusement choisie puis préparée par la femelle. Les oeufs, relativement peu nombreux mais de grosse taille, sitôt fécondés, pénètrent parmi les interstices des galets puis sont recouverts par la femelle. L'incubation, l'éclosion puis la résorption des réserves de la vésicule vitelline s'effectuent au sein de la frayère pendant une période d'environ trois mois. Leurs réserves épuisées, les alevins cheminent vers la surface. Les effectifs des juvéniles ou "tacons" qui colonisent les radiers et rapides, sont alors fonction de la capacité d'accueil du cours d'eau. Dans les rivières du nord ouest de la France, la bonne croissance permet la dévalaison en mer de 85% des jeunes saumons dès l'âge de 1 an.
Chez la Truite de mer (Salmo trutta trutta) et la Truite fario (Salmo trutta fario), la reproduction s'effectue en début d'hiver sur des fonds propres de graviers et petits galets souvent très à l'amont des cours d'eau. Dans la frayère, les phases d'incubation, d'éclosion puis de développement larvaire durent environ trois mois. Dès l'émergence, les jeunes alevins recherchent des postes bien abrités aux abords des berges. A l'âge de 1 an, une part importante du contingent de truitelles quitte l'amont pour gagner des secteurs de plus fort grossissement sur l'aval des ruisseaux ou le cours d'eau principal. La dévalaison en mer concernera majoritairement les futures femelles, la plupart de la progéniture mâle demeurant en eau douce.

Commune(s) :

61106 CHENEDOUIT
61174 LA FORET-AUVRAY
14427 LE MESNIL-VILLEMENT
14343 LES ISLES-BARDEL
61265 MENIL-GONDOUIN
61267 MENIL-HERMEI
61340 RABODANGES
14531 RAPILLY
61361 SAINT-ANDRE-DE-BRIOUZE
61364 SAINT-AUBERT-SUR-ORNE
61444 SAINT-PHILBERT-SUR-ORNE
61378 SAINTE-CROIX-SUR-ORNE

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
La bonne qualté des eaux permet le développement d'une grande diversité d'invertébrés d'eau douce et la présence, notamment dans les gorges de Saint-Aubert, de l'Ecrevisse à pieds blancs (Austropotamobius pallipes), crustacé indigène des cours d'eau frais également protégé en France.

GESTION :
L'article 9 de l'Arrêté inter-Préfectoral prévoit l'institution d'un Comité de Pilotage chargé de veiller à la restauration et à la gestion du patrimoine naturel aquatique des cours d'eau concernés.
Des opérations de réimplantation du saumon par alevinage sont également réalisées, intégrées dans un projet d'ensemencement massif sur 5 ans sur l'ensemble du bassin.
L'aménagement de dispositifs de franchissement (passes à poissons dont l'accessibilité vis à vis des poissons migrateurs a été testée) a rétabli l'axe migratoire sur tout le cours aval (85 km).
Enfin, un débit réservé a été instauré au barrage de Rabodanges depuis 1990, dans le cadre de la convention entre EDF et le Ministère de l'Environnement.

Eléments de bibliographie

- Conseil Supérieur de la Pêche - Réseau hydrobiologique et piscicole. Basse-Normandie. Campagnes 1990, 1995, 1996 et 1997.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0081 0000 - Vallée de l'Orne. DIREN de Basse-Normandie.
- Ministère de l'Industrie, Bureau de recherches géologiques et minières - Carte géologique de la France 1/80000. Falaise.
- RICHARD A. - Gestion piscicole. Interventions sur les populations de poissons. Repeuplement des cours d'eau salmonicoles. Collection Mise au point, 256 p.
- RICHARD A., 1999 - Communications orales. Conseil Supérieur de la pêche.
- WEIL S., novembre 1995 - Bilan d'alevinage. Programme de restauration des populations de salmonidés migrateurs de l'Orne. Contrat "Retour aux Sources". Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Conseil Supérieur de la Pêche.
- WEIL S., mars 1998 - Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles. Département de l'Orne. Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique, Conseil Supérieur de la Pêche.

Pour obtenir des renseignements complémentaires concernant la protection des milieux naturels, s'adresser à la Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie
CITIS - Le Pentacle - Avenue de Tsukuba - 14 209 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Cedex - Tél. 02 31 46 70 00 - Fax 02 31 44 72 81

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Fleuve Orne et ruisseau "La Fontaine aux Hérons"

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/50 000

Source DIREN / SNPC - Juillet 1999

Code_régional	Type	Libellé
AB015	APPB	Fleuve Orne et ruisseau "La Fontaine aux Hérons"

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Cet acte a pour objet de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection des biotopes (ou "milieux de vie") indispensables à la survie d'espèces protégées, en application des articles 3 et 4 de la loi du 10 juillet 1976 (code rural : art. L211.1 et L211.2 ; art. R211.12 et suivants). Plus généralement, il peut également interdire, ponctuellement, les actions portant atteinte aux équilibres biologiques des milieux (au sens écologique d'habitats naturels telles que dunes, landes, pelouses...).

APPB N° AB016

Falaises de Jobourg

N° du site : **AB016**

Date de mise à jour :

Nature de la mesure :

Arrêté Préfectoral.
Date : **6 Janvier 1995**

Superficie : **25 ha**

Altitudes : **75 à 113 m**

Statuts des propriétés :

Privé
Conservatoire du Littoral

Réglementation :

Les actions et travaux pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique du site et à la tranquillité des oiseaux protégés sont interdits.

Partenaires pour la gestion :

Commune
District de la Hague
Conservatoire du Littoral
SMET de la Manche
Services de l'Etat
Groupe Ornithologique Normand
Principaux usagers

Département(s) : **Manche (50)**

Commune(s) :
50257 JOBOURG

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
Inscrit dans le contexte des falaises littorales de la Hague, ce site ornithologique s'étend sur 3,5 km de linéaire côtier, entre la baie d'Ecalgrain au nord et l'anse de Pivette au sud. Il correspond à une côte rocheuse accidentée par les Nez successifs de Jobourg et de Voidries, caps granitiques relativement abrupts, encadrés de part et d'autre de falaises gneissiques. D'un grand intérêt paysager, les espaces visés par l'Arrêté Préfectoral sont limités côté terrestre par le sentier du littoral et intègrent les parties les plus pentues des falaises. Substrat siliceux, topographie rude, sols minces voire absents et forte influence marine (embruns, vents déssèchants) déterminent une végétation originale se présentant de manière étagée depuis les groupements très spécialisés en pied de falaises aux formations plus continentales du sommet (landes atlantiques à bruyères et ajoncs).

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :
Réputées au niveau national, ces falaises maritimes constituent de longue date un site ornithologique majeur de notre région. L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, dont l'objectif est de garantir ici la survie, la reproduction et le repos d'espèces d'oiseaux protégés, vise plus particulièrement l'avifaune nicheuse rupestre.
La reconquête récente des lieux par le Faucon pèlerin (Falco peregrinus), pour lequel Jobourg constitue le seul site de reproduction actuellement connu en Basse-Normandie (1 couple régulièrement présent depuis 1995), a motivé la protection des falaises. Ce spectaculaire rapace avait disparu de la région depuis plus de 25 ans, principalement à cause de l'utilisation intensive de pesticides organo-chlorés entraînant une diminution puis une perte de la fécondité par fragilisation des coquilles et malformation des embryons.
Ces mêmes parois verticales et déchiquetées sont également le refuge du Grand Corbeau (Corvus corax) qui s'y reproduit certaines années (1 couple).
Toujours en période de nidification, on y observe des espèces marines plus facilement visibles dont le Cormoran huppé (Phalacrocorax aristotelis) pour lequel les falaises de Jobourg abritent la principale colonie continentale de Normandie et l'une des plus importantes de France avec environ 40 couples. Un déclin des effectifs semble toutefois s'être amorcé depuis 1990. Un couple nicheur de Goéland marin (Larus marinus), espèce de grande envergure, y est régulièrement noté. Enfin, ces falaises constituent le seul site de reproduction dans le département de la Manche du Fulmar boréal (Fulmarus glacialis) avec 3 à 5 couples. Cette espèce de haute mer qui ne vient à terre que pour nicher, est ici en limite d'aire de répartition.

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
Toujours sur le plan ornithologique, soulignons la reproduction du Goéland argenté (Larus argentatus, 30 couples environ), de l'Huîtrier-pie (Haematopus ostralegus, 1 à 3 couples), du Pigeon colombin (Columba oenas, 2 couples), du Pipit maritime (Anthus spinoletta). Disparus au XIXème siècle comme nicheurs, les alcidés (petit Pingouin, Guillemot de Troil et Macareux moine) sont pourtant régulièrement observés ; leur reproduction sur le site est potentielle d'autant plus qu'ils nichent non loin de là, dans les îles anglo-normandes. Les fourrés de la lande sommitale présentent un grand intérêt au regard de l'accueil de la Locustelle tachetée (Locustella naevia) et de la Fauvette pitchou (Sylvia undata) qui montre ici une belle population reproductrice. En période internuptiale, ces falaises constituent un lieu privilégié de passage et d'observation de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs (puffins, passereaux...).
La flore, aux caractéristiques océaniques, renferme nombre d'espèces présentant un intérêt patrimonial élevé parmi lesquelles la Doradille marine (Asplenium marinum), l'Inule crithmoïde (Inula crithmoides) crassulescente, et la Patience des

rochers (Rumex rupestris), espèces protégées strictement inféodées aux blocs rocheux et anfractuosités soumis aux embruns. Un peu plus haut, les pelouses rases à Armérie et Silène maritimes sont surmontées par des landes modelées par le vent et comportant l'Ajonc de Le Gall (Ulex gallii) en limite d'aire de répartition, la sous-espèce prostrée du Genêt à balais (Sarothamnus scoparius ssp. maritimus), protégée au niveau régional, ainsi que la Centaurée fausse-scille (Centaurium scilloides), omniprésente dans la partie nord du site. Limitée à la Hague et à quelques localités de Bretagne, l'aire de répartition en France de cette gentianacée est très restreinte et justifie sa protection au plan national.

GESTION :
La nidification rupestre des oiseaux est tributaire de la quiétude des lieux, plus particulièrement lors du cantonnement des couples.
Le site classé de la Hague créé par décret du 17 juin 1992, la réserve de chasse approuvée du Nez de Voidries instituée le 18 mai 1966 et les acquisitions foncières par le Conservatoire du Littoral, contribuent favorablement au maintien des populations d'oiseaux se reproduisant sur ces falaises.
Divers suivis et études scientifiques ainsi qu'une surveillance régulière (garde commissionné par arrêté du sous-préfet de Cherbourg du 23 août 1994) sont réalisés, en particulier sur la réserve conventionnelle du Nez de Jobourg suivie par le Groupe Ornithologique Normand depuis 1965 et d'accès interdit sur son extrémité.
Très réputé pour la vue panoramique qu'il offre sur la mer, le Raz blanchard et les îles anglo-normandes, le site touristique du Nez de Voidries est par conséquent très fréquenté. A cet égard, l'existence du sentier du littoral s'avère paticulièrement opportune et efficace pour organiser et canaliser les visites.

Eléments de bibliographie

- DEBOUT G. et coll., 1993-1998 - Etat des réserves du GONm. Groupe Ornithologique Normand. Rapports annuels.
- DEBOUT G., 1991 - Réseau des réserves du GONm. DRAE de Basse-Normandie.
- Groupe Ornithologique Normand, 1991 - Atlas des Oiseaux nicheurs Normands. Normandie et îles Anglo-Normandes. 247 p.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0011 0010 - Nez de Jobourg. DIREN de Basse-Normandie.
- PROVOST M. & DEBOUT G., 1981 - Nez de Jobourg. Centre de Recherches sur la Vie Rurale - Université de Caen, Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie - Délégation Régionale de Basse-Normandie. 25 p.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1995 - Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. Société Ornithologique de France, 776 p.

Pour obtenir des renseignements complémentaires concernant la protection des milieux naturels, s'adresser à la Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie
CITIS - Le Pentacle - Avenue de Tsukuba - 14 209 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Cedex - Tél. 02 31 46 70 00 - Fax 02 31 44 72 81

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Falaises de Jobourg

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/25 000

Source DIREN / SNPC - Juillet 1999

Code_régional	Type	Libellé
AB016	APPB	Falaises de Jobourg

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Cet acte a pour objet de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection des biotopes (ou "milieux de vie") indispensables à la survie d'espèces protégées, en application des articles 3 et 4 de la loi du 10 juillet 1976 (code rural : art. L211.1 et L211.2 ; art. R211.12 et suivants). Plus généralement, il peut également interdire, ponctuellement, les actions portant atteinte aux équilibres biologiques des milieux (au sens écologique d'habitats naturels telles que dunes, landes, pelouses...).

APPB N° AB017

Niveau d'eau du Gorget

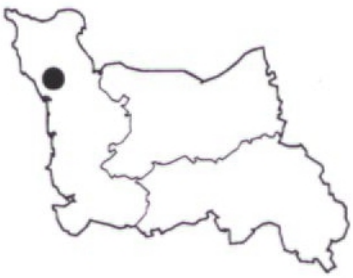

N° du site : **AB017**

Date de mise à jour : **31 Juillet 1999**

Nature de la mesure :

Arrêté Préfectoral.
Date : **13 Janvier 1992**

Longueur : **0 km**

Altitudes : **1,88 m**

Statuts des propriétés :

Privé

Réglementation :

Cette protection conduit à établir une cote altimétrique minimale de 1,88 mètres NGF, à permettre tous travaux de curage mais à interdire tous travaux de creusement à un niveau inférieur.

Partenaires pour la gestion :

Commune
Conseil Général
Services de l'Etat
PNR des Marais du Cotentin et du Bessin

Département(s) : **Manche (50)**

Commune(s) :
50166 DOVILLE

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
La rivière le Gorget borde les marais de la Sangsurière sur toute leur frange nord. Au droit du pont permettant à la route départementale 900 reliant la Haye-du-Puits à Saint-Sauveur-le-Vicomte de l'enjamber, elle présente un seuil naturel dont la cote minimum est fixée à une hauteur de 1,88 mètres par rapport à la référence du Nivellement Général de la France (NGF).

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :
L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope assure la pérennité de ce niveau d'eau du Gorget qui détermine, pour une grande part, le maintien des caractéristiques hydrauliques particulières des marais de la Sangsurière. Il vise par là même, à préserver le grand intérêt biologique et écologique de cette zone humide et plus particulièrement la présence d'espèces protégées directement dépendantes du niveau de la nappe phréatique dans le marais. Parmi les espèces végétales, il s'agit notamment du Rossolis à feuilles rondes (Drosera rotundifolia), du Rossolis à feuilles intermédiaires (Drosera intermedia) et du Rossolis d'Angleterre (Drosera longifolia), petites plantes carnivores caractéristiques des formations tourbeuses acidifiées et protégées au plan national par arrêté ministériel du 20 janvier 1982. L'Arrêté est également favorable à la reproduction, au repos et à la survie de l'avifaune nicheuse. Citons notamment le Busard cendré (Circus pygargus) et la peu commune Locustelle tachetée (Locustella naevia) correspondant à une fauvette paludicole insectivore. Toujours en période de nidification, ces marais accueillent plusieurs espèces de limicoles dont le Vanneau huppé (Vanellus vanellus, 20 à 24 couples en 1996), le Courlis cendré (Numenius arquata) et la Bécassine des marais (Gallinago gallinago) qui s'y est reproduite jusqu'en 1990. Strictement inféodé aux prairies humides de fauche, le Râle des genêts (Crex crex), semble avoir subi les effets de la fermeture des milieux puiqu'il n'a plus été noté nicheur depuis 1994. Ces oiseaux sont tous protégés par arrêté ministériel du 17 avril 1981.

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
Les formations végétales rares et diversifiées renferment d'autres espèces protégées parmi lesquelles la Gesse des marais (Lathyrus palustris), typiquement hygrophile, la Pédiculaire des marais (Pedicularis palustris), l'Ossifrage brise-os (Narthecium ossifragum) et le Spiranthe d'été (Spiranthes aestivalis) qui indiquent, comme les Rossolis, une nette acidification des horizons tourbeux. Les étendues aquatiques oligotrophes abritent également le Flûteau nageant (Luronium natans) et la petite Utriculaire (Utricularia minor).
Les relevés entomologiques ont permis de mettre en évidence l'extraordinaire richesse de l'entomofaune représentée par de nombreuses espèces dont l'Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale), libellule évoluant plus particulièrement à proximité des cours d'eau de faible importance, et le Damier de la Succise (Euphydryas aurinia), papillon diurne inféodé aux prairies tourbeuses.
La Sangsue médicinale (Hirudo officinalis), invertébré en grande raréfaction au niveau national, a donné son nom au marais.
Enfin, signalons sur le plan mammalogique, la présence de la rare Musaraigne aquatique (Neomys fodiens), pour laquelle le biotope de prédilection est constitué par les berges des eaux courantes et stagnantes.

GESTION :
L'entretien du Gorget (curage et faucardage) est assuré par l'Association Syndicale de la Douve.
Du fait de leur grande valeur biologique, les marais de la Sangsurière (ainsi que ceux de l'Adriennerie situés immédiatement à l'aval), ont été classés en réserve naturelle le 26 février 1991. Le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et

du Bessin a été nommé gestionnaire de cette réserve par le Préfet de la Manche. Les marais bénéficient également, sur une partie, d'une gestion agricole (pâturage, fauchage).

Eléments de bibliographie

- DEBOUT G., novembre 1982 - L'avifaune des marais de Carentan ; les espèces observées : phénologie, écologie ; cartographie ornithologique des marais ; propositions de gestion. Numéro hors-série du Cormoran. GONm.
- Groupe Ornithologique Normand, 1991 - Atlas des Oiseaux nicheurs Normands. Normandie et îles Anglo-Normandes. 247 p.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0014 0008 - Marais de la vallée du Gorget. DIREN de Basse-Normandie.
- PROVOST M., septembre 1982 - Etude des marais de l'isthme du Cotentin. Flore et végétation. CREPAN, DRAE Caen. 32 p.
- PROVOST M., 1993 - Atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie. Presses Universitaires de Caen.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1995 - Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. Société Ornithologique de France, 776 p.
- ZAMBETTAKIS C. et coll., octobre 1997 - Réserve Naturelle de la Sangsurière et de l'Adriennerie. Plan de gestion 1997-2002. 1 - Rapport. 2 - Annexes. Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, Syndicat intercommunal de la Sangsurière, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement.

Pour obtenir des renseignements complémentaires concernant la protection des milieux naturels, s'adresser à la Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie
CITIS - Le Pentacle - Avenue de Tsukuba - 14 209 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Cedex - Tél. 02 31 46 70 00 - Fax 02 31 44 72 81

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Niveau d'eau du Gorget

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/25 000

Source DIREN / SNPC - Juillet 1999

Code_régional	Type	Libellé
AB017	APPB	Niveau d'eau du Gorget

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Cet acte a pour objet de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection des biotopes (ou "milieux de vie") indispensables à la survie d'espèces protégées, en application des articles 3 et 4 de la loi du 10 juillet 1976 (code rural : art. L211.1 et L211.2 ; art. R211.12 et suivants). Plus généralement, il peut également interdire, ponctuellement, les actions portant atteinte aux équilibres biologiques des milieux (au sens écologique d'habitats naturels telles que dunes, landes, pelouses...).

APPB N° AB018

Rivière le Noireau

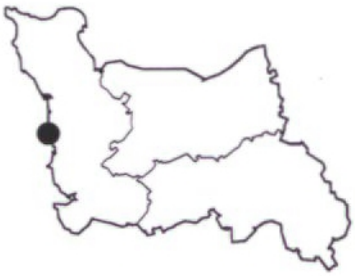

N° du site : **AB018**

Date de mise à jour : **31 Juillet 1999**

Nature de la mesure :

Arrêté Préfectoral.
Date : **3 Octobre 1995**

Longueur : **20 km**

Altitudes : **non définies**

Statuts des propriétés :

Privé

Réglementation :

Les travaux de recalibrage, d'approfondissement et de modification du lit, la réalisation d'ouvrages dans le lit ou de plans d'eau susceptibles d'avoir une incidence sur le cours d'eau protégé, les rejets d'effluents autres que ceux répondant aux objectifs de qualité des eaux superficielles, les lâchers de vase y compris ceux effectués en amont, les manoeuvres hydrauliques réduisant le débit du cours d'eau et la pêche en marchant dans l'eau de l'ouverture jusqu'au 30 mai sont interdits.
Les travaux d'entretien normal dans le lit devront être régulièrement effectués par les détenteurs du droit de pêche entre le 15 juillet et le 15 octobre et devront être conçus de manière à préserver la nature des habitats aquatiques. Les projets ponctuels et impératifs de travaux ou de restauration du lit sont, quant à eux, soumis à autorisation.
De même, le maintien d'un débit réservé dans le cours d'eau à hauteur de chaque ouvrage devra particulièrement être respecté.

Partenaires pour la gestion :

Communes
Conseil Supérieur de la Pêche
Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Orne
Services de l'Etat

Département(s) : **Orne (61)**

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
Parmi les principaux affluents du fleuve Orne, la rivière le Noireau, d'une longueur totale de 43 km, se développe dans un bassin versant de 525 km2, à vocation essentiellement pastorale. La tête de bassin coule à travers les hauts pays de l'ouest ornais, où le relief accentué reflète la structure géologique complexe, constituée de massifs granitiques et de schistes en partie métamorphisés. Elle correspond à l'un des domaines les plus arrosés du contexte de l'Orne puisque la pluviosité, très forte sur les barres de cornéennes, y atteint 1100 mm d'eau par an en moyenne. Pendant la période estivale, les étiages sont assez bien soutenus avec un débit mensuel le plus bas de fréquence quinquennale de 3,3 l/s/km2 au niveau de Tinchebray ("les Hauts Champs").
L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope concerne la rivière du Noireau, depuis les sources situées au lieu-dit "la Saltière" sur la commune de Saint-Christophe-de-Chaulieu, à l'aval du confluent du ruisseau "le Doinus", à hauteur du "Moulin de Cerisi" sur la commune de Cerisy-Belle-Etoile.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :
La bonne qualité des eaux, la granulométrie grossière du lit et le substrat ouvert et diversifié sont particulièrement propices à la Truite fario (Salmo trutta fario), qui montre ici de très belles populations.
Chez cette espèce patrimoniale qui vit exclusivement en eau douce, la reproduction s'effectue en début d'hiver, souvent très à l'amont du chevelu hydrographique sur les fonds propres de graviers et petits galets à proximité d'abris, parmi lesquels les femelles enfouissent leurs oeufs. Dans la frayère, la phase d'incubation-éclosion-développement larvaire dure environ trois mois. Dès l'émergence, les jeunes alevins recherchent des postes bien abrités à faible vitesse mais en contact direct avec une veine de courant apportant la dérive d'invertébrés qui constituent la base de la nourriture. A l'âge de un an, une part importante du contingent de truitelles quitte l'amont du chevelu pour gagner des secteurs de grossissement plus importants sur l'aval des ruisseaux ou dans le cours d'eau principal, libérant ainsi les nurseries pour la cohorte émergente suivante. La truite développe ainsi une stratégie permettant une colonisation et une exploitation maximales des capacités du réseau hydrographique.
Proposé par le Schéma Départemental de Vocation Piscicole de l'Orne, l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope a pour objectif de garantir contre toute atteinte les habitats spécifiques liés à la reproduction (frayères) et à la croissance des juvéniles de la Truite fario sur cette partie du cours du Noireau.

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
La rivière du Noireau présente également un fort potentiel vis-à-vis du Saumon atlantique (Salmo salar), salmonidé migrateur qui remonte le cours d'eau pour frayer, et renferme des espèces indicatrices de la bonne qualité des eaux et des habitats tel le Chabot (Cottus gobio). La Lamproie de Planer (Lampetra planeri), qui vit plutôt dans les bancs de sable et de graviers, y a aussi été recensée.

GESTION :
L'article 9 de l'Arrêté Préfectoral prévoit l'institution d'un Comité de Pilotage chargé de veiller à la restauration et à la gestion du patrimoine naturel aquatique du cours d'eau concerné.
Par ailleurs, un programme quinquennal d'ensemencement en saumons semble donner de bons résultats puisque des retours d'adultes ont été observés jusqu'à l'amont de Cerisy-Belle-Etoile.
Enfin, l'opération "milieu rural" menée par l'Agence de l'Eau, devrait permettre de limiter les effets néfastes liés à l'agriculture (rejets diffus, colmatage et destruction des frayères par le piétinement du bétail).

Commune(s) :

61078 CERISY-BELLE-ETOILE
61177 FRENES
61262 LE MENIL-CIBOULT
61292 MONTSECRET
61374 SAINT-CHRISTOPHE-DE-CHAULIEU
61445 SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT
61486 TINCHEBRAY

Eléments de bibliographie

- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0085 0004 - Haut-bassin du Noireau. DIREN de Basse-Normandie.
- Ministère de l'Industrie, Bureau de recherches géologiques et minières - Carte géologique de la France 1/80000. Falaise.
- RICHARD A. - Gestion piscicole. Interventions sur les populations de poissons. Repeuplement des cours d'eau salmonicoles. Collection Mise au point, 256 p.
- RICHARD A., 1999 - Communications orales. Conseil Supérieur de la pêche.
- WEIL S., mars 1998 - Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles. Département de l'Orne. Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique, Conseil Supérieur de la Pêche.

Espaces Naturels Protegés de Basse-Normandie
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Rivière le Noireau

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/60 000

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Source DIREN / SNPC - Juillet 1999

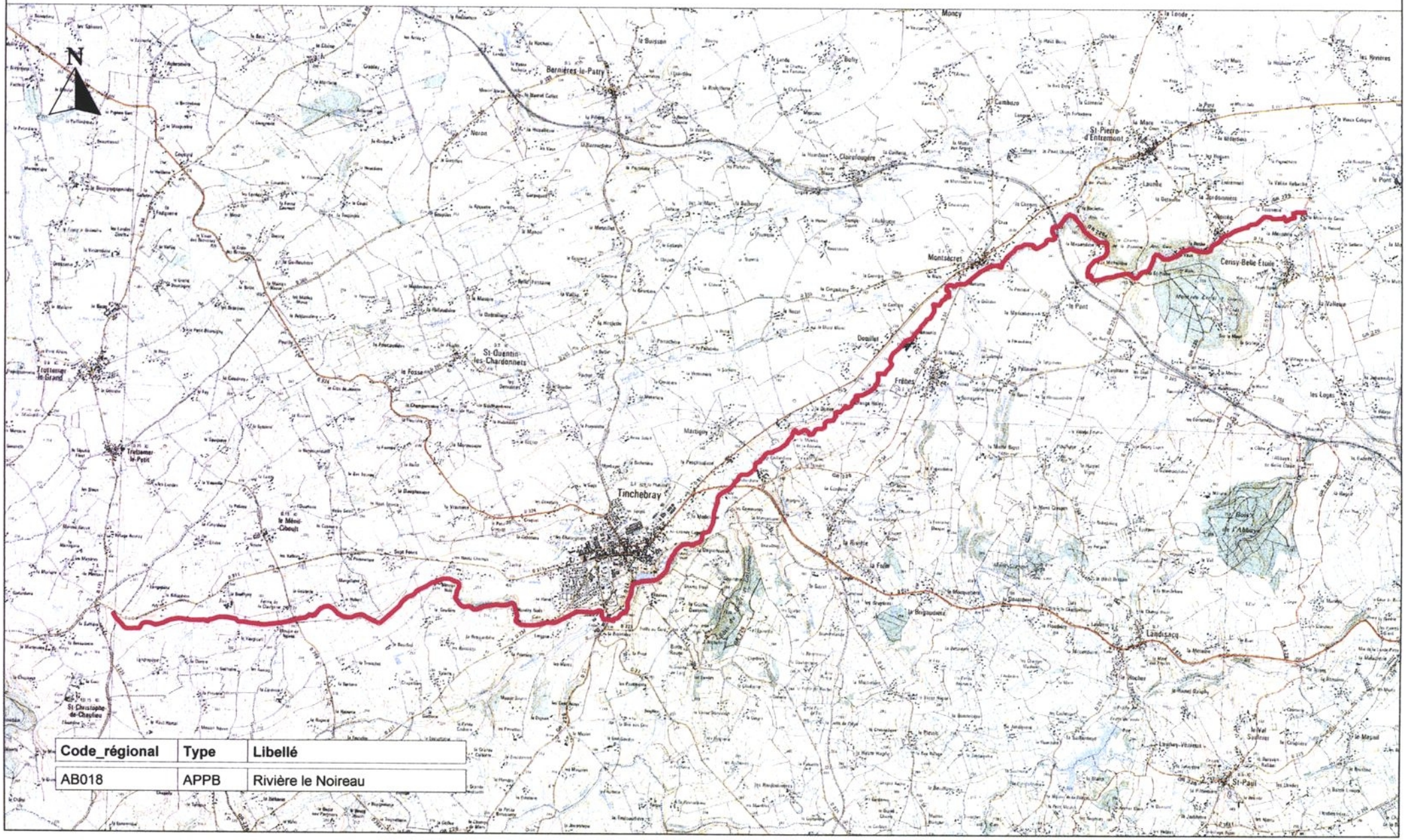

Code_régional	Type	Libellé
AB018	APPB	Rivière le Noireau

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Cet acte a pour objet de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection des biotopes (ou "milieux de vie") indispensables à la survie d'espèces protégées, en application des articles 3 et 4 de la loi du 10 juillet 1976 (code rural : art. L211.1 et L211.2 ; art. R211.12 et suivants). Plus généralement, il peut également interdire, ponctuellement, les actions portant atteinte aux équilibres biologiques des milieux (au sens écologique d'habitats naturels telles que dunes, landes, pelouses...).

APPB N° AB019

Ruisseau de Gérard

N° du site : **AB019**

Date de mise à jour : **31 Juillet 1999**

Nature de la mesure :

Arrêté Préfectoral.
Date : **3 Octobre 1995**

Longueur : **8 km**

Altitudes : **non définies**

Statuts des propriétés :

Privé

Réglementation :

Les travaux de recalibrage, d'approfondissement et de modification du lit, la réalisation d'ouvrages dans le lit ou de plans d'eau susceptibles d'avoir une incidence sur le cours d'eau protégé, les rejets d'effluents autres que ceux répondant aux objectifs de qualité des eaux superficielles, les lâchers de vase y compris ceux effectués en amont, les manoeuvres hydrauliques réduisant le débit du cours d'eau et la pêche en marchant dans l'eau de l'ouverture jusqu'au 30 mai sont interdits.
Les travaux d'entretien normal dans le lit devront être régulièrement effectués par les détenteurs du droit de pêche entre le 15 juillet et le 15 octobre et devront être conçus de manière à préserver la nature des habitats aquatiques. Les projets ponctuels et impératifs de travaux ou de restauration du lit sont, quant à eux, soumis à autorisation.
De même, le maintien d'un débit réservé dans le cours d'eau à hauteur de chaque ouvrage devra particulièrement être respecté.

Partenaires pour la gestion :

Communes
Conseil Supérieur de la Pêche
Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Orne
PNR Normandie-Maine
Services de l'Etat

Département(s) : **Orne (61)**

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
Au sud-ouest du massif forestier d'Andaines, le Gérard, long de 12,9 km au total, se jette dans le ruisseau de Bazeille, lui-même affluent de la Varenne. Son bassin versant, essentiellement développé dans des terrains schisteux briovériens du socle armoricain, occupe une superficie de 39,1 km2.
L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope concerne le lit du ruisseau de Gérard, depuis les sources situées au lieu-dit de "Belle Fontaine" sur la commune de Perrou, à son confluent avec le ruisseau de Bazeille sur la commune de Domfront.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :
La bonne qualité des eaux, la granulométrie grossière du lit et le substrat ouvert et diversifié sont particulièrement propices à la Truite fario (Salmo trutta fario), espèce patrimoniale qui trouve ici les conditions très favorables à son développement.
Proposé par le Schéma Départemental de Vocation Piscicole de l'Orne, l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope protège contre toute atteinte les habitats spécifiques liés à la reproduction (frayères) et à la croissance des juvéniles de la Truite fario sur l'intégralité du ruisseau de Gérard.
Chez cette espèce qui vit exclusivement en eau douce, la reproduction s'effectue en début d'hiver, souvent très à l'amont du chevelu hydrographique sur les fonds propres de graviers et petits galets à proximité d'abris, parmi lesquels les femelles enfouissent leurs oeufs. Dans la frayère, la phase d'incubation-éclosion-développement larvaire dure environ trois mois. Dès l'émergence, les jeunes alevins recherchent des postes bien abrités à faible vitesse mais en contact direct avec une veine de courant apportant la dérive d'invertébrés qui constituent la base de la nourriture. A l'âge de un an, une part importante du contingent de truitelles quitte l'amont du chevelu pour gagner des secteurs de grossissement plus importants sur l'aval des ruisseaux ou dans le cours d'eau principal, libérant ainsi les nurseries pour la cohorte émergente suivante. La truite développe ainsi une stratégie permettant une colonisation et une exploitation maximales des capacités du réseau hydrographique.

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
Toujours sur le plan piscicole, signalons la présence de la Lamproie de Planer (Lampetra planeri), espèce patrimoniale qui vit dans les bancs de sables et de graviers.
Jusqu'en 1994, les caractéristiques physiques des habitats aquatiques ont également permis d'accueillir l'Ecrevisse à pieds blancs (Austropotamobius pallipes), crustacé indigène des cours d'eau frais protégé en France. Aujourd'hui, elle ne semble plus subsister, la population ayant été décimée par la pollution chronique du cours d'eau.

GESTION :
Conformément à l'article 9 de l'Arrêté Préfectoral, un Comité de Pilotage, chargé de veiller à la restauration et à la gestion du patrimoine naturel aquatique du cours d'eau concerné, a été institué.
A ce jour, la dégradation de la qualité des eaux (rejets polluants d'origine industrielle) constitue le principal facteur limitant.

Commune(s) :

61145 DOMFRONT

61326 PERROU

Eléments de bibliographie

- Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique & Conseil Supérieur de la Pêche - Observatoire des petits cours d'eau. Peuplements piscicoles. Parc Naturel Régional Normandie-Maine. Rapport triennal.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0135 0003 - La Varenne et ses affluents. DIREN de Basse-Normandie.
- Ministère de l'Industrie, Bureau de recherches géologiques et minières - Carte géologique de la France 1/80000. Alençon.
- RICHARD A. - Gestion piscicole. Interventions sur les populations de poissons. Repeuplement des cours d'eau salmonicoles. Collection Mise au point, 256 p.
- RICHARD A., 1999 - Communications orales. Conseil Supérieur de la pêche.
- WEIL S., mars 1998 - Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles. Département de l'Orne. Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique, Conseil Supérieur de la Pêche.

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Ruisseau de Gérard

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/50 000

Source DIREN / SNPC - Septembre 1999

Code_régional	Type	Libellé
AB019	APPB	Ruisseau de Gérard

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Cet acte a pour objet de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection des biotopes (ou "milieux de vie") indispensables à la survie d'espèces protégées, en application des articles 3 et 4 de la loi du 10 juillet 1976 (code rural : art. L211.1 et L211.2 ; art. R211.12 et suivants). Plus généralement, il peut également interdire, ponctuellement, les actions portant atteinte aux équilibres biologiques des milieux (au sens écologique d'habitats naturels telles que dunes, landes, pelouses...).

APPB N° AB020

Ruisseau de Mousse

N° du site : **AB020**

Date de mise à jour : **31 Août 1999**

Nature de la mesure :

Arrêté Préfectoral.
Date : **3 Octobre 1995**

Longueur : **10 km**

Altitudes : **non définies**

Statuts des propriétés :

Privé

Réglementation :

Les travaux de recalibrage, d'approfondissement et de modification du lit, la réalisation d'ouvrages dans le lit ou de plans d'eau susceptibles d'avoir une incidence sur le cours d'eau protégé, les rejets d'effluents autres que ceux répondant aux objectifs de qualité des eaux superficielles, les lâchers de vase y compris ceux effectués en amont, les manoeuvres hydrauliques réduisant le débit du cours d'eau et la pêche en marchant dans l'eau de l'ouverture jusqu'au 30 mai sont interdits.
Les travaux d'entretien normal dans le lit devront être régulièrement effectués par les détenteurs du droit de pêche entre le 15 juillet et le 15 octobre et devront être conçus de manière à préserver la nature des habitats aquatiques. Les projets ponctuels et impératifs de travaux ou de restauration du lit sont, quant à eux, soumis à autorisation.
De même, le maintien d'un débit réservé dans le cours d'eau à hauteur de chaque ouvrage devra particulièrement être respecté.

Partenaires pour la gestion :

Communes
Conseil Supérieur de la Pêche
Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Orne
Services de l'Etat
PNR Normandie-Maine
Office National des Forêts

Département(s) : **Orne (61)**

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
D'une longueur de 13 km, le ruisseau de Mousse correspond à un affluent de la Vée, qui se jette elle-même dans la Mayenne. Il se situe dans un bassin versant couvrant une superficie totale de 12,7 km2 et caractérisé par une géologie composite, dominée par les schistes et grès du socle Armoricain. Couplée à ces terrains anciens peu perméables, la pluviosité importante (de l'ordre de 1000 mm d'eau par an en moyenne) génère un ruissellement notable, à l'origine d'inondations soudaines mais relativement brèves à l'échelle de la Basse-Normandie. Le parcours essentiellement forestier de ce ruisseau à travers puis en bordure de la forêt domaniale des Andaines en fait un cours d'eau bien préservé.
L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope concerne le lit du ruisseau de Mousse, depuis les sources situées à la limite des communes de la Ferrière-aux-Etangs et de la Coulonche à proximité du lieu-dit "la Bessinière", jusqu'à son confluent avec la rivière la Vée sur la commune de Saint-Michel-des-Andaines.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :
Malgré l'acidité très marquée des eaux, la granulométrie grossière du lit et le substrat ouvert et diversifié sont particulièrement propices au développement d'une petite population de Truite fario (Salmo trutta fario), espèce patrimoniale qui trouve ici les conditions favorables à son développement.
Proposé par le Schéma Départemental de Vocation Piscicole de l'Orne, l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope protège contre toute atteinte les habitats spécifiques liés à la reproduction (frayères) et à la croissance des juvéniles de la Truite fario sur l'intégralité du ruisseau de Mousse.
Chez cette espèce qui vit exclusivement en eau douce, la reproduction s'effectue en début d'hiver, souvent très à l'amont du chevelu hydrographique sur les fonds propres de graviers et petits galets à proximité d'abris, parmi lesquels les femelles enfouissent leurs oeufs. Dans la frayère, la phase d'incubation-éclosion-développement larvaire dure environ trois mois. Dès l'émergence, les jeunes alevins recherchent des postes bien abrités à faible vitesse mais en contact direct avec une veine de courant apportant la dérive d'invertébrés qui constituent la base de la nourriture. A l'âge de un an, une part importante du contingent de truitelles quitte l'amont du chevelu pour gagner des secteurs de grossissement plus importants sur l'aval des ruisseaux ou dans le cours d'eau principal, libérant ainsi les nurseries pour la cohorte émergente suivante. La truite développe ainsi une stratégie permettant une colonisation et une exploitation maximales des capacités du réseau hydrographique.

GESTION :
L'article 9 de l'Arrêté Préfectoral prévoit l'institution d'un Comité de Pilotage chargé de veiller à la restauration et à la gestion du patrimoine naturel aquatique du cours d'eau concerné.
A ce jour, les opérations de débardages industriels liées à l'exploitation forestière constituent les principales menaces.

Eléments de bibliographie

- Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique & Conseil Supérieur de la Pêche - Observatoire des petits cours d'eau. Peuplements piscicoles. Parc Naturel Régional Normandie-Maine. Rapport triennal.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique :

Commune(s) :

61211 JUVIGNY-SOUS-ANDAINE
61124 LA COULONCHE
61163 LA FERRIERE-AUX-ETANGS
61463 LA SAUVAGERE
61431 SAINT-MICHEL-DES-ANDAINE

ZNIEFF n° 0002 0000 - Forêt d'Andaine. DIREN de Basse-Normandie.
- Ministère de l'Industrie, Bureau de recherches géologiques et minières - Carte géologique de la France 1/80000. Alençon.
- RICHARD A. - Gestion piscicole. Interventions sur les populations de poissons. Repeuplement des cours d'eau salmonicoles. Collection Mise au point, 256 p.
- RICHARD A., 1999 - Communications orales. Conseil Supérieur de la pêche.

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Ruisseau de Mousse

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/25 000

Source DIREN / SNPC - Septembre 1999

Code_régional	Type	Libellé
AB020	APPB	Ruisseau de Mousse

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Cet acte a pour objet de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection des biotopes (ou "milieux de vie") indispensables à la survie d'espèces protégées, en application des articles 3 et 4 de la loi du 10 juillet 1976 (code rural : art. L211.1 et L211.2 ; art. R211.12 et suivants). Plus généralement, il peut également interdire, ponctuellement, les actions portant atteinte aux équilibres biologiques des milieux (au sens écologique d'habitats naturels telles que dunes, landes, pelouses...).

APPB N° AB021

Rivière la Briante

N° du site : **AB021**

Date de mise à jour : **31 Août 1999**

Nature de la mesure :

Arrêté Préfectoral.
Date : **3 Octobre 1995**

Longueur : **14 km**

Altitudes : **non définies**

Statuts des propriétés :

Privé

Réglementation :

Les travaux de recalibrage, d'approfondissement et de modification du lit, la réalisation d'ouvrages dans le lit ou de plans d'eau susceptibles d'avoir une incidence sur le cours d'eau protégé, les rejets d'effluents autres que ceux répondant aux objectifs de qualité des eaux superficielles, les lâchers de vase y compris ceux effectués en amont, les manoeuvres hydrauliques réduisant le débit du cours d'eau et la pêche en marchant dans l'eau de l'ouverture jusqu'au 30 mai sont interdits.
Les travaux d'entretien normal dans le lit devront être régulièrement effectués par les détenteurs du droit de pêche entre le 15 juillet et le 15 octobre et devront être conçus de manière à préserver la nature des habitats aquatiques. Les projets ponctuels et impératifs de travaux ou de restauration du lit sont, quant à eux, soumis à autorisation.
De même, le maintien d'un débit réservé dans le cours d'eau à hauteur de chaque ouvrage devra particulièrement être respecté.

Partenaires pour la gestion :

Communes
Conseil Supérieur de la Pêche
Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Orne
Services de l'Etat
PNR Normandie-Maine
Office National des Forêts

Département(s) : **Orne (61)**

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
Depuis le coeur de la forêt domaniale d'Ecouves aux portes d'Alençon, la Briante coule sur une longueur de 16,9 km avant de se jeter dans la rivière la Sarthe. D'une superficie totale de 51,7 km2, son bassin versant est occupé par le massif Armoricain, qui laisse place, dans la partie aval, aux roches sédimentaires de la plaine d'Alençon. Les terrains anciens, fortement arrosés (900 mm d'eau par an en moyenne sur les reliefs du massif d'Ecouves) et peu perméables, génèrent le ruissellement. Pour une crue centennale, la durée des inondations a été estimée au niveau de l'exutoire à 7 jours pour cette rivière, à la fois influencée par le socle et la couverture jurassique. A l'inverse, pendant la période estivale, l'étiage très sévère entraîne chaque année la disparition totale du cours d'eau sur plusieurs centaines de mètres.
L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope concerne la rivière la Briante, depuis les sources situées au lieu-dit "le Gravier" en forêt domaniale d'Ecouves sur la commune du Bouillon, jusqu'au pont de la route départementale n°2 (Pont-du-Fresne) situé sur la commune de Damigny.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :
La Briante présente un cours très préservé en forêt d'Ecouves.
Malgré des assecs estivaux réguliers par infiltration liés à la faiblesse des débits, la bonne qualité des eaux, la granulométrie grossière du lit et le substrat ouvert et diversifié sont particulièrement propices à la Truite fario (Salmo trutta fario), avec une production annuelle d'environ 700 truites par an sur l'intégralité du contexte. Proposé par le Schéma Départemental de Vocation Piscicole de l'Orne, l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope protège contre toute atteinte les habitats spécifiques liés à la reproduction (frayères) et à la croissance des juvéniles de la Truite fario sur la majeure partie du cours de la Briante.
Chez cette espèce patrimoniale qui vit exclusivement en eau douce, la reproduction s'effectue en début d'hiver, souvent très à l'amont du chevelu hydrographique sur les fonds propres de graviers et petits galets à proximité d'abris, parmi lesquels les femelles enfouissent leurs oeufs. Dans la frayère, la phase d'incubation-éclosion-développement larvaire dure environ trois mois. Dès l'émergence, les jeunes alevins recherchent des postes bien abrités à faible vitesse mais en contact direct avec une veine de courant apportant la dérive d'invertébrés qui constituent la base de la nourriture. A l'âge de un an, une part importante du contingent de truitelles quitte l'amont du chevelu pour gagner des secteurs de grossissement plus importants sur l'aval des ruisseaux ou dans le cours d'eau principal, libérant ainsi les nurseries pour la cohorte émergente suivante. La truite développe ainsi une stratégie permettant une colonisation et une exploitation maximales des capacités du réseau hydrographique.

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
Les habitats aquatiques de la Briante sont également propices au Chabot (Cottus gobio), espèce polluo-sensible inféodée aux faciès très courants et caillouteux. La Lamproie de Planer (Lampetra planeri), qui vit plutôt dans les bancs de sables et de graviers, y a aussi été recensée.

GESTION :
L'article 9 de l'Arrêté Préfectoral prévoit l'institution d'un Comité de Pilotage chargé de veiller à la restauration et à la gestion du patrimoine naturel aquatique du cours d'eau concerné.
De même, l'absence de prélèvement liée à la réserve intégrale de pêche au niveau du parcours forestier de la Briante protège la population salmonicole en compensant les effets néfastes des étiages sévères.
Le cours d'eau protégé est également intégré dans le Plan Départemental pour la

Commune(s) :

61111 COLOMBIERS
61143 DAMIGNI
61056 LE BOUILLON
61341 RADON
61433 SAINT-NICOLAS-DES-BOIS

Protection du milieu aquatique et la Gestion piscicole (PDPG) de l'Orne élaboré par la Fédération Départementale de Pêche, et dont l'objectif principal est la gestion patrimoniale des habitats aquatiques, basée sur le respect de l'intégrité globale des écosystèmes et la valorisation de leurs productivités naturelles.
Les faibles débits, les effluents domestiques ainsi que les opérations de débardages industriels liées à l'exploitation forestière constituent donc les principaux facteurs limitants.

Eléments de bibliographie

- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0003 0000 - Massif forestier d'Ecouves et ses marges. DIREN de Basse-Normandie.
- Ministère de l'Industrie, Bureau de recherches géologiques et minières - Carte géologique de la France 1/80000. Alençon.
- RICHARD A. - Gestion piscicole. Interventions sur les populations de poissons. Repeuplement des cours d'eau salmonicoles. Collection Mise au point, 256 p.
- RICHARD A., 1999 - Communications orales. Conseil Supérieur de la pêche.
- WEIL S., mars 1998 - Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles. Département de l'Orne. Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique, Conseil Supérieur de la Pêche.

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Rivière la Briante

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/40 000

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Source DIREN / SNPC - Septembre 1999

Code_régional	Type	Libellé
AB021	APPB	Rivière la Briante

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Cet acte a pour objet de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection des biotopes (ou "milieux de vie") indispensables à la survie d'espèces protégées, en application des articles 3 et 4 de la loi du 10 juillet 1976 (code rural : art. L211.1 et L211.2 ; art. R211.12 et suivants). Plus généralement, il peut également interdire, ponctuellement, les actions portant atteinte aux équilibres biologiques des milieux (au sens écologique d'habitats naturels telles que dunes, landes, pelouses...).

APPB N° AB022

L'Egrenne et ses affluents (secteur de 1ère catégorie piscicole)

N° du site : **AB022**

Date de mise à jour : **31 Août 1999**

Nature de la mesure :

Arrêté Préfectoral.
Date : **4 et 11 Mars 1996**

Longueur : **81 km**

Altitudes : **non définies**

Statuts des propriétés :

Privé

Réglementation :

Les travaux de recalibrage et d'approfondissement du lit, la réalisation d'ouvrages dans le lit ou de plans d'eau susceptibles d'avoir une incidence sur les cours d'eau protégés, les rejets d'effluents autres que ceux répondant aux objectifs de qualité des eaux superficielles, les lâchers de vase y compris ceux effectués en amont, les manoeuvres hydrauliques réduisant le débit des cours d'eau et la pêche en marchant dans l'eau de l'ouverture jusqu'au 30 mai sont interdits.
Les travaux d'entretien normal dans le lit devront être régulièrement effectués par les détenteurs du droit de pêche entre le 15 juillet et le 15 octobre et devront être conçus de manière à préserver la nature des habitats aquatiques. Les projets ponctuels et impératifs de travaux ou de restauration du lit sont, quant à eux, soumis à autorisation.
De même, le maintien d'un débit réservé dans les cours d'eau à hauteur de chaque ouvrage devra particulièrement être respecté.

Partenaires pour la gestion :

Communes
Conseil Supérieur de la Pêche
Fédérations Départementales de Pêche
PNR Normandie-Maine
Services de l'Etat

Département(s) : **Manche (50)**
Orne (61)

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
D'une longueur de 36,7 km, la rivière de l'Egrenne correspond à un affluent au cours lent de la Varenne, qui se jette elle-même dans la Mayenne. Elle se situe dans un bassin versant d'une superficie de 235 km2 et traverse, dans sa partie aval, un bassin d'effondrement tertiaire et quaternaire aujourd'hui occupé par les marais de Saint-Gilles. Le contexte géologique, composite, est constitué de granites, de schistes briovériens et de matériaux schisto-gréseux paléozoïques. La pluviosité annuelle, très abondante, y avoisine 1000mm/an en moyenne. Couplée à l'imperméabilité des terrains, elle génère un ruissellement notable qui détermine des crues importantes et soudaines.
L'Arrêté inter-Préfectoral concerne la rivière l'Egrenne des sources situées au lieu-dit "la Jetée" en limite des communes de Saint-Christophe-de-Chaulieu et de Chaulieu au pont de la route départementale n°907 situé sur la commune de la Haute-Chapelle. Les ruisseaux affluents du Val Gautier, de Saint-Christophe, du Moulin d'Yvrandes, de la Commune de Passé, du Champ-du-Pré, de la Fontaine des Forgettes, du Blandouet, des Besnières, des Iles, de Choisel, du Pont Sarazin, de Froidebise, du Faux et du Tertre sont également protégés.

CRITERE PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :
Du fait de la présence d'un maillage bocager qui préserve l'intégrité physique et chimique des fonds de vallées et de la faible pression anthropique, l'Egrenne amont peut être considérée comme une rivière de référence en matière de potentiel piscicole. Secteur de 1ère catégorie, ce réseau hydrographique figure en effet parmi les plus longs linéaires salmonicoles préservés de Basse-Normandie et représente à ce titre une réelle richesse patrimoniale. La bonne qualité des eaux, la granulométrie grossière du lit et le substrat ouvert et diversifié sont particulièrement propices à la Truite fario (Salmo trutta fario), dont la remarquable population fonctionnelle est ici proche de l'optimum avec des densités qui atteignaient 37 individus aux 100 m2 en 1997.
L'Arrêté inter-Préfectoral de Protection de Biotope protège, contre toute atteinte, les habitats spécifiques de la reproduction et de la croissance de la Truite fario. Chez cette espèce qui vit exclusivement en eau douce, la reproduction s'effectue en début d'hiver, souvent très à l'amont du chevelu hydrographique sur les fonds propres de graviers et petits galets à proximité d'abris, parmi lesquels les femelles enfouissent leurs oeufs. Dans la frayère, la phase d'incubation-éclosion-développement larvaire dure environ trois mois. Dès l'émergence, les jeunes alevins recherchent des postes bien abrités à faible vitesse mais en contact direct avec une veine de courant apportant la dérive d'invertébrés qui constituent la base de la nourriture. A l'âge de un an, une part importante du contingent de truitelles quitte l'amont du chevelu pour gagner des secteurs de grossissement plus importants sur l'aval des ruisseaux ou dans le cours d'eau principal, libérant ainsi les nurseries pour la cohorte émergente suivante. La truite développe ainsi une stratégie permettant une colonisation et une exploitation maximales des capacités du réseau hydrographique.

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
Parmi les espèces d'accompagnement, citons plus particulièrement le Chabot (Cottus gobio) et la Lamproie de Planer (Lampetra planeri).
La présence de l'Ecrevisse à pieds blancs (Austropotamobius pallipes), crustacé indigène des cours d'eau frais, confirme la bonne qualité des habitats aquatiques.

Commune(s) :

61031 BEAUCHENE
50514 CHAULIEU
50200 GER
61201 LA HAUTE-CHAPELLE
50193 LE FRESNE-PORET
61232 LONLAY-L'ABBAYE
61369 SAINT-BOMER-LES-FORGES
61374 SAINT-CHRISTOPHE-DE-CHAULIEU
61377 SAINT-CORNIER-DES-LANDES
61410 SAINT-JEAN-DES-BOIS
50582 SOURDEVAL
61513 YVRANDES

GESTION :
L'article 9 de l'Arrêté inter-Préfectoral prévoit l'institution d'un Comité de Pilotage chargé de veiller à la restauration et à la gestion du patrimoine naturel aquatique du cours d'eau concerné.
L'Egrenne amont est également intégrée dans le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion piscicole (PDPG) de l'Orne élaboré par la Fédération Départementale de Pêche, et dont l'objectif principal est la gestion patrimoniale des habitats aquatiques, basée sur le respect de l'intégrité globale des écosystèmes et la valorisation de leurs productivités naturelles.

Eléments de bibliographie

- Conseil Supérieur de la Pêche - Réseau hydrobiologique et piscicole. Basse-Normandie. Campagnes 1990, 1992 puis 1995 à 1997.
- Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique & Conseil Supérieur de la Pêche - Observatoire des petits cours d'eau. Peuplements piscicoles. Parc Naturel Régional Normandie-Maine. Rapport triennal.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0155 0004 - Haute-vallée de l'Egrenne. DIREN de Basse-Normandie.
- RICHARD A. - Gestion piscicole. Interventions sur les populations de poissons. Repeuplement des cours d'eau salmonicoles. Collection Mise au point, 256 p.
- RICHARD A., 1999 - Communications orales. Conseil Supérieur de la pêche.
- WEIL S., mars 1998 - Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles. Département de l'Orne. Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique, Conseil Supérieur de la Pêche.

Pour obtenir des renseignements complémentaires concernant la protection des milieux naturels, s'adresser à la Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie
CITIS - Le Pentacle - Avenue de Tsukuba - 14 209 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Cedex - Tél. 02 31 46 70 00 - Fax 02 31 44 72 81

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

L'Egrenne et ses affluents (1ère catégorie)

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/60 000

Source DIREN / SNPC - Septembre 1999

Code_régional	Type	Libellé
AB022	APPB	L'Egrenne et ses affluents (1ère catégorie)

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Cet acte a pour objet de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection des biotopes (ou "milieux de vie") indispensables à la survie d'espèces protégées, en application des articles 3 et 4 de la loi du 10 juillet 1976 (code rural : art. L211.1 et L211.2 ; art. R211.12 et suivants). Plus généralement, il peut également interdire, ponctuellement, les actions portant atteinte aux équilibres biologiques des milieux (au sens écologique d'habitats naturels telles que dunes, landes, pelouses...).

APPB N° AB023

Coteau des Champs-Genêts

N° du site : **AB023**

Date de mise à jour : **31 Août 1999**

Nature de la mesure :

Arrêté Préfectoral.
Date : **18 Août 1999**

Superficie : **29 ha**

Altitudes : **160 à 220 m**

Statuts des propriétés :

CFEN de Basse-Normandie
Privé

Réglementation :

Le retournement et la mise en culture des sols, la fertilisation, les traitements chimiques, l'arrachage et la destruction des haies, les plantations sur certaines parcelles, le pâturage et la fauche entre le 1.04 et le 30.07 sur les secteurs pentus sont interdits. De même, la destruction ou l'altération des biotopes, la circulation des véhicules à moteur, l'abandon, le dépôt ou le rejet de produits ou matériaux et les activités de loisirs susceptibles de dégrader les lieux sont prohibés.
La réalisation de travaux lègers de génie écologique et le brûlage en tas des produits végétaux issus de ces opérations sont toutefois autorisés.

Partenaires pour la gestion :

CFEN de Basse-Normandie
Propriétaire
Commune
Groupe Ornithologique Normand
Services de l'Etat
Exploitant

Département(s) : **Orne (61)**

Commune(s) :
61010 AUBRY-LE-PANTHOU

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
S'étendant sur le flanc d'un vallon appartenant au haut-bassin de la Vie, le coteau des Champs-Genêts participe aux paysages typiques du Pays d'Auge ornais. Géologiquement, cette remarquable picane très pentue et exposée plein sud, est constituée de craie cénomanienne du Crétacé, surmontée d'une formation à silex à sol plus frais. En bon état de conservation, les principales formations et structures végétales en place traduisent bien les caractéristiques physiques souvent contraignantes du site (forte pente, sols maigres, sècheresse...) et témoignent d'activités agricoles pour certaines disparues : vastes secteurs de pelouses calcaires riches en orchidées et parsemées çà et là de fruticées à aubépines, prunelliers ou églantiers, formation à genèvrier commun au niveau de la partie est du site, hêtraie sur le plateau sommital relayée en bordure de pente par une lisière forestière riche en arbustes (viorne, fusain, noisetier, érable champêtre, robinier...), prairie maigre de fauche à variante sèche, prairie de pâture et de fauche en bas de pente. D'importantes haies bocagères et bandes boisées bordent l'ensemble du site.
Sont visées par l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope les parcelles cadastrales n°25, 60, 64 à 69, 72, 73, 216 240, 242, 253 et 255 de la section B.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :
En complément des valeurs paysagère et historique que représente ce type de milieu menacé de disparition ou de banalisation par abandon des pratiques agricoles extensives, la valeur du patrimoine naturel y apparaît exceptionnelle. Parmi les espèces végétales, l'Arrêté Préfectoral relatif au coteau des Champs-Genêts vise plus particulièrement la gentiane croisette (Gentiana cruciata), plante très rare et menacée pour laquelle ce site constitue la plus importante station normande, l'orchis vert ou orchis grenouille (Coeloglossum viride), orchidée discrète caractéristique des pelouses calcaires puis l'ophrys litigieux (Ophrys sphegodes ssp. litigiosa), autre orchidée rare à floraison très précoce. Ces trois espèces bénéficient d'une protection au niveau régional. L'Arrêté vise également la locustelle tachetée (Locustella naevia), pour laquelle la structure végétale diversifiée du coteau est favorable. Protégé au niveau national, ce petit passereau migrateur est géographiquement répandu mais il est toujours très localisé et en faible densité sur les quelques sites où il niche.

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
Parmi les 270 espèces végétales recensées sur le site en 1999 (plantes à fleurs, fougères, mousses et hépatiques), de nombreuses autres plantes présentent un intérêt patrimonial élevé du fait de leur rareté, de leur typicité ou de leur développement exceptionnel sur le site. On mentionnera notamment la brunelle laciniée (Prunelle laciniata) rare et exclusive des pelouses calcaires. Les orchidées, représentées par 16 espèces différentes (nombreux ophrys, orchis moucheron, céphalanthère pâle, platanthère à deux feuilles, orchis pourpre...), s'y comptent pour certaines d'entre elles par milliers de pieds.
Sur le plan faunistique, un inventaire préliminaire des invertébrés confirme la grande diversité et toute l'originalité de ce type de milieu : nombreux criquets et papillons dont l'Argus bleu nacré (Lysandra coridon), 43 espèces de mollusques continentaux. 71 espèces d'oiseaux ont été observées à ce jour sur le site. Parmi les plus caractéristiques, citons le faucon hobereau (Falco subbuteo), l'alouette lulu (Lullula arborea) ou encore l'hypolaïs polyglotte (Hippolais polyglotta). La pie-grièche écorcheur (Lanius collurio), espèce très rare dans la région, a été observée à 2 reprises sur le coteau au printemps (97 et 99) et constitue de ce fait un nicheur potentiel.

GESTION :
En septembre 1995 a été signée une convention simple de gestion de droit privé entre la propriétaire et le Groupe Ornithologique Normand.
Soutenus financièrement par l'Etat, divers chantiers de restauration (débroussaillage) ont alors été réalisés, soit par des bénévoles, soit par l'Association Insertion Familles Rurales (AIFR). De même, la mise en place, depuis 1997, d'un pâturage extensif par des chevaux de race "Camargue" et plus ponctuellement par des chèvres "communes de l'ouest" permet d'entretenir efficacement les pelouses calcaires ouvertes.
Plus récemment, le coteau a été pour partie contractualisé (sur 12 ha environ) au titre de l'opération locale agri-environnementale "Pays d'Auge-Le Merlerault" et a fait l'objet d'une acquisition partielle par le Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse-Normandie, à l'exception des parcelles proches de l'habitation de la propriétaire, soit environ 15 ha.
Enfin, des stages et animations sont régulièrement organisés sur ce site majeur pour la conservation des pelouses calcaires à l'échelon régional, afin d'en faire découvrir les richesses écologiques, dans le respect des sensibilités liées au patrimoine naturel.

Eléments de bibliographie

- Association Faune-Flore de l'Orne, 1989 - Les sites Naturels de l'Orne. Tome 1. Conseil Général de l'Orne.
- DEBOUT G. et coll., 1995-1997 - Etat des réserves du GONm. Groupe Ornithologique Normand. Rapports annuels.
- Groupe Ornithologique Normand, 1991 - Atlas des Oiseaux nicheurs Normands. Normandie et îles Anglo-Normandes. 247 p.
- GUENIN E., février 1997 - Conservation des coteaux calcaires de Basse-Normandie. Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse-Normandie. 21 p.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0091 0001 - Coteaux des Champs-Genêts. DIREN de Basse-Normandie.
- PROVOST M., 1993 - Atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie. Presses Universitaires de Caen.
- ROLLAND R., Septembre 1999 - Conservation durable des pelouses calcicoles. Application au coteau des Champs-Genêts (Aubry-le-Panthou, Orne). De la connaissance scientifique à la décision administrative. Rapport de D.E.A. Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie, Département de géographie - UFR des Sciences de la Terre et de l'Aménagement Régional - Université de Caen. 68 p. et annexes.
- STALLEGGER P., 1996 - Une Nouvelle Réserve du G.O.N. Le Petit Liseron n°2/1996 : p. 4.

Pour obtenir des renseignements complémentaires concernant la protection des milieux naturels, s'adresser à la Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie
CITIS - Le Pentacle - Avenue de Tsukuba - 14 209 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Cedex - Tél. 02 31 46 70 00 - Fax 02 31 44 72 81

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Coteau des Champs-Genêts

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/25 000

Source DIREN / SNPC - Septembre 1999

Code_régional	Type	Libellé
AB023	APPB	Coteau des Champs-Genêts

Les zones importantes pour la conservation des oiseaux

La Directive européenne 79/409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (dite Directive "oiseaux") s'applique à tous les Etats membres de l'Union Européenne. Elle vise à assurer la préservation durable de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage. L'inventaire des zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), basé sur des critères scientifiques qualitatifs et quantitatifs, recense actuellement 285 sites sur le territoire national, dont 10 en Basse-Normandie. L'annexe 1 de la Directive énumère les espèces les plus menacées pour lesquelles des mesures spéciales de conservation doivent être prises afin d'en assurer la survie et la reproduction. Ces espèces sont signalées par un * dans le texte.

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels de Basse-Normandie

Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

La Directive européenne 79/409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (dite Directive "oiseaux") s'applique à tous les Etats membres de l'Union Européenne. Elle vise à assurer la préservation durable de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage. L'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), basé sur des critères scientifiques qualitatifs et quantitatifs, recense actuellement 285 sites sur le territoire national, dont 10 en Basse-Normandie. L'annexe 1 de la Directive énumère les espèces les plus menacées pour lesquelles des mesures spéciales de conservation doivent être prises afin d'en assurer la survie et la reproduction. Ces espèces sont signalées par un * dans le texte.

ZICO N° BN01

Falaise du Bessin Occidental

N° du site : **BN01**

Date de mise à jour : **31 Mars 1999**

Nature de la mesure :

Site retenu à l'inventaire scientifique des ZICO.
Date : **Janvier 1991**

Superficie : **1526 ha**

Altitudes : **0 à 41 m**

Statuts des propriétés :

Domaine Public Maritime
Privé
Conservatoire du littoral
Collectivités locales

Objectif de conservation :

Protection des espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage.

Partenaires pour la gestion :

Services de l'Etat
Communes
Conservatoire du Littoral
Groupe Ornithologique Normand
Principaux usagers

Département(s) : **Calvados (14)**

Commune(s) :

14204 CRICQUEVILLE-EN-BESSIN
14239 ENGLESQUEVILLE-LA-PERCEE
14382 LOUVIERES
14652 SAINT-PIERRE-DU-MONT
14745 VIERVILLE-SUR-MER

PRESENTATION GENERALE DU SITE :

Les falaises du Bessin appartiennent à l'ensemble des falaises calcaires marneuses et des platiers rocheux de la côte du Calvados. D'un seul tenant, elles s'étendent sur plusieurs kilomètres de linéaire côtier et présentent un abrupt d'une quarantaine de mètres environ.

Les couches jurassiques constituent l'essentiel des falaises du site : les calcaires du Bessin, peu fossilifères et correspondant à des terrains du bathonien moyen, disparaissent à mi-chemin vers Grandcamp sous un head grossier, coulées de boue et de pierres mises en place sous climat péri-glaciaire. Un peu plus à l'est, la falaise des Hachettes à Sainte-Honorine-des-Pertes contient la coupe de référence internationale (stratotype) du bajocien. La faune fossile (ammonites, éponges...) y est remarquablement riche et bien conservée. De nombreuses manifestations quaternaires s'y observent : recul des falaises, phénomènes karstiques, résurgences de rivières souterraines, placages de travertins.

Des pelouses aérohalines, riches en espèces typiques, se développent sur les vires et les surplombs. En partie sommitale, entre la falaise et les parcelles agricoles, se maintiennent des fourrés d'ajoncs, de tamaris et de prunelliers.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA RECONNAISSANCE :

Constituant l'un des sites les plus riches en oiseaux marins nicheurs de toute la Normandie, cette zone littorale a été retenue au titre des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux.

Les parois verticales calcaires abritent en effet la principale colonie française de la Mouette tridactyle (Rissa tridactyla). Son suivi annuel met en évidence une croissance rapide et continue avec 2200 couples à ce jour, contre 1700 en 1990. Espèce de haute mer une grande partie de l'année, la Mouette tridactyle ne vient à terre que pour nicher. Du fait de son comportement grégaire et de ses cris caractéristiques, elle anime le site de mars à septembre. On y observe également la plus forte densité nationale de Pétrel fulmar (Fulmarus glacialis, 140 couples), ainsi que la reproduction des goélands bruns (Larus fuscus, 25 couples) et argentés (Larus argentatus, 350 couples).

En période internuptiale, le site est un reposoir pour plusieurs espèces, notamment le grand Cormoran (Phalacrocorax carbo) et le Cormoran huppé (Phalacrocorax aristotelis), plus petit et dont l'habitat est strictement maritime. Parmi les espèces rupestres nicheuses, citons le Pigeon colombin (Columba oenas) et le grand Corbeau (Corvus corax), dont l'aire de répartition en Basse-Normandie est réduite.

Le Faucon pèlerin* (Falco peregrinus) fréquente régulièrement les falaises qui constituent, pour ce rapace, un territoire de chasse sur lequel il vient s'alimenter. Les fourrés de la lande sommitale présentent un grand intérêt au regard de l'accueil de la Fauvette pitchou* (Sylvia undata) qui avait là son seul site de nidification dans le Calvados. Ces mêmes buissons abritent pendant la période hivernale un dortoir de Hibou des marais* (Asio flammeus), sans doute le plus important du département.

En mer, au droit des falaises, on observe l'hivernage régulier du Grèbe huppé (Podiceps cristatus), du Plongeon catmarin* (Gavia stellata), du Harle huppé (Mergus serrator), du Guillemot de Troil (Uria aalge) ou encore du petit Pingouin (Alca torda), justifiant la prise en compte du Domaine Public Maritime sur une largeur d'un mille marin.

Sont également notés le Goéland marin, l'Eider à duvet, les Grèbes esclavon* et à cou noir, la Macreuse noire et bien d'autres oiseaux marins de passage (Fou de Bassan, labbes et sternes en migration...).

Toujours sur le plan ornithologique, on note sur ce site privilégié, un important passage migratoire, notamment pour les limicoles.

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
Sur les platiers rocheux de Grancamp et de la Pointe du Hoc, une intéressante flore algale a été recensée, avec plus de 80 espèces inventoriées.

GESTION :
La nidification rupestre des oiseaux marins est tributaire du non-dérangement, plus particulièrement lors du cantonnement des couples.
Divers suivis et études scientifiques ainsi qu'une surveillance régulière sont réalisés, en particulier sur la réserve conventionnelle de Saint-Pierre-du-Mont suivie par le Groupe Ornithologique Normand.
La gestion du milieu, plutôt en équilibre naturel, se limite à un entretien courant (nettoyage). Haut lieu du débarquement allié pendant la deuxième guerre mondiale, le site historique de la pointe du Hoc est par conséquent très fréquenté. A cet égard, l'existence et le balisage du sentier du littoral s'avèrent particulièrement opportuns et efficaces.

Eléments de bibliographie

- DEBOUT G. et coll., 1993-1997 - Etat des réserves du GONm. Groupe Ornithologique Normand. Rapports annuels.
- DEBOUT G., 1991 - Réseau des réserves du GONm. DRAE de Basse-Normandie.
- DORE F. et coll., 1977 - Guides géologiques régionaux - Normandie. Masson. 207 p.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0000 0016 - Falaises et rochers littoraux du Bessin occidental. DIREN de Basse-Normandie.
- ROCAMORA G., 1993 - Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France. Bird Life International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Ministère de l'Environnement, 339 p.
- ROCAMORA G., THAURONT M., mai 1992 - Inventaire français des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux sauvages dans la Communauté Européenne. Basse-Normandie. Ministère de l'Environnement DNP, CIPO, Ecosphère, LPO.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1991 - Atlas des oiseaux de France en hiver. Société Ornithologique de France, 575 p.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1995 - Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. Société Ornithologique de France, 776 p.

Espaces Naturels de Basse-Normandie
Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

Falaise du Bessin Occidental

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/25 000

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Source DIREN / SNPC - Juin1999

N

Code_régional	Type	Libellé
BN01	ZICO	Falaise du Bessin Occidental

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels de Basse-Normandie

Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

La Directive européenne 79/409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (dite Directive "oiseaux") s'applique à tous les Etats membres de l'Union Européenne. Elle vise à assurer la préservation durable de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage. L'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), basé sur des critères scientifiques qualitatifs et quantitatifs, recense actuellement 285 sites sur le territoire national, dont 10 en Basse-Normandie. L'annexe 1 de la Directive énumère les espèces les plus menacées pour lesquelles des mesures spéciales de conservation doivent être prises afin d'en assurer la survie et la reproduction. Ces espèces sont signalées par un * dans le texte.

ZICO N° BN02

Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys

N° du site : **BN02**

Date de mise à jour : **31 mars 1999**

Nature de la mesure :

Site retenu à l'inventaire scientifique des ZICO.
Date : **Août 1989**

Superficie : **36490 ha**

Altitudes : **0 à 12 m**

Statuts des propriétés :

Privé
Communes
Domaine Public Maritime
Domaine Public Fluvial
Etat
Conservatoire du Littoral
Département
Association (GONm)

Objectif de conservation :

Protection des espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage.

Partenaires pour la gestion :

Services de l'Etat
Communes et structures inter-communales
Propriétaires et principaux usagers
Parc des Marais
Conservatoire du Littoral
SMET de la Manche
Groupe Ornithologique Normand
Fédération des Chasseurs
Réserve Naturelle de Beauguillot

Département(s) : **Manche (50)**
Calvados (14)

Commune(s) :

14004 AIGNERVILLE
50004 AIREL
50005 AMFREVILLE
50010 ANGOVILLE-AU-PLAIN
50016 APPEVILLE

PRESENTATION GENERALE DU SITE :

S'étendant sur les départements de la Manche et du Calvados, les marais du Cotentin, du Bessin et la baie des Veys se situent à la charnière du Cotentin armoricain et de la limite occidentale du bassin Parisien.
Articulés sur les basses-vallées larges et planes de la Douve, de la Taute, de la Vire et de l'Aure, les marais intérieurs occupent une immense dépression parcourue par un écheveau dense de canaux et fossés. L'activité agricole extensive traditionnelle de fauche et de pâture permet encore le maintien de vastes prairies humides plus ou moins tourbeuses, régulièrement "blanchies" par les eaux en hiver.
Dans la continuité de ces marais intérieurs, les zones humides de la côte est du Cotentin correspondent au plus important marais arrière-littoral de la région. Exutoire marin de la totalité des marais du Cotentin et du Bessin, la baie des Veys forme une large échancrure s'ouvrant sur la mer. L'affrontement des eaux douces et salées, les puissants phénomènes hydrosédimentaires dynamiques, la bonne qualité des eaux tant continentales que marines, sont à l'origine de la forte productivité biologique de la baie : herbus présentant les successions typiques des communautés de plantes adaptées aux milieux salés, vasières et bancs de sable renfermant d'importants gisements de coquillages et constituant de vastes nourriceries pour les juvéniles de nombreuses espèces de poissons...

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA RECONNAISSANCE :

Par la complémentarité des zones humides (marais intérieurs et arrière-littoraux, baie) qu'ils offrent, les marais du Cotentin, du Bessin et la baie des Veys sont particulièrement propices aux oiseaux d'eau. A ce titre, ils ont été retenus à l'inventaire scientifique des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux. La multiplicité des habitats naturels et des liens fonctionnels qui existent encore entre eux, les pratiques agricoles extensives et le maintien des niveaux d'eau sont favorables à la nidification et au stationnement de nombreuses espèces d'oiseaux. Citons tout particulièrement le Râle des genêts* (Crex crex), dont l'effectif est réduit à 11 couples en 1997 alors que le nombre de mâles chanteurs était compris entre 300 et 600 au début des années 1980 et représentait alors 15 à 25% de la population française. Cette espèce, strictement inféodée aux prairies humides de fauche, est aujourd'hui menacée d'extinction en France ainsi qu'au niveau mondial.
On note également la nidification de la Marouette ponctuée* (Porzana porzana), très discrète du fait de ses moeurs crépusculaires et nocturnes, du Martin-pêcheur* (Alcedo atthis), plus largement répandu, du Butor étoilé* (Botaurus stellatus), inféodé aux grandes roselières, du Busard cendré* (Circus pygargus) avec 5 couples nicheurs en 1997, du Busard des roseaux* (Circus aeruginosus, 11 couples en 1997) et celle plus occasionnelle du Busard Saint-Martin* (Circus cyaneus). Grand échassier migrateur nichant à proximité des zones humides, la Cigogne blanche* (Ciconia ciconia) y trouve les conditions favorables à sa reproduction ; la tendance actuelle est à la progression avec 23 couples en 1998. Toujours en période de nidification, ces marais sont occupés par des densités importantes de fauvettes paludicoles et accueillent de nombreux limicoles dont le Vanneau huppé (Vanellus vanellus), avec 385 couples en 1997, et la Bécassine des marais (Gallinago gallinago), pour laquelle le site constituait une importante zone de nidification dans le début des années 1980. Les Guifettes noire* (Chlidonias niger) et moustac* (Chlidonias hybridus) constituent des espèces nicheuses potentielles. Parmi les anatidés, mentionnons la Sarcelle d'été, le Canard souchet et le Canard pilet ; le Tadorne de Belon (Tadorna tadorna), essentiellement marin, niche, quant à lui, dans les secteurs dunaires et paradunaires de la baie des Veys.

50021 AUDOUVILLE-LA-HUBERT
50023 AUVERS
50024 AUXAIS
50035 BAUDREVILLE
50036 BAUPTE
50052 BEUZEVILLE-LA-BASTILLE
50059 BLOSVILLE
50063 BOLLEVILLE
50070 BOUTTEVILLE
50080 BREVANDS
14107 BRICQUEVILLE
50089 BRUCHEVILLE
14132 CANCHY
50099 CARENTAN
50103 CARQUEBUT
50105 CATTEVILLE
50107 CATZ
50106 CAVIGNY
50127 CHEF-DU-PONT
50136 COIGNY
14168 COLOMBIERES
50153 CRETTEVILLE
50156 CROSVILLE-SUR-DOUVE
50166 DOVILLE
50169 ECAUSSEVILLE
14235 ECRAMMEVILLE
50177 ETIENVILLE
50181 FEUGERES
50190 FONTENAY-SUR-MER
50191 FOUCARVILLE
50194 FRESVILLE
14298 GEFOSSE-FONTENAY
50208 GONFREVILLE
50210 GORGES
50212 GOURBESVILLE
50216 GRAIGNES
14312 GRANDCAMP-MAISY
50249 HOUESVILLE
50250 HOUTTEVILLE
14342 ISIGNY-SUR-MER
50064 LA BONNEVILLE
14124 LA CAMBE
50297 LA MEAUFFE
50227 LE HAM
50248 LE HOMMET-D'ARTHENAY
50303 LE MESNIL-ANGOT
50325 LE MESNIL-VIGOT
50405 LE PLESSIS-LASTELLE
50119 LES CHAMPS-DE-LOSQUE
50333 LES MOITIERS-EN-BAUPTOIS
50631 LES VEYS
50269 LIESVILLE-SUR-DOUVE
14367 LISON
14378 LONGUEVILLE
50289 MARCHESIEUX
50298 MEAUTIS
14439 MONFREVILLE
50348 MONTMARTIN-EN-GRAIGNES
50356 MOON-SUR-ELLE
50368 NAY
14462 NEUILLY-LA-FORET
50373 NEUVILLE-AU-PLAIN
50374 NEUVILLE-EN-BEAUMONT
50387 ORGLANDES
14480 OSMANVILLE
50400 PICAUVILLE
50409 PONT-HEBERT
50415 PRETOT-SAINTE-SUZANNE
50421 QUINEVILLE
50422 RAIDS
50426 RAUVILLE-LA-PLACE
50427 RAVENOVILLE
50431 REMILLY-SUR-LOZON

Située sur une ligne de migration des oiseaux d'eau, la baie des Veys constitue, en période internuptiale, une zone d'hivernage d'importance nationale et/ou internationale pour nombre de limicoles : Pluvier argenté et grand Gravelot, deux espèces pour lesquelles les effectifs atteignent le seuil défini par la convention de Ramsar, Vanneau huppé, Bécasseau variable (de 9000 à 12000 en 1996-97), Huîtrier-pie (jusqu'à 11500), Courlis cendré, Aigrette garzette*, Pluvier doré*, Chevalier gambette... Soulignons également l'hivernage du Faucon pélerin* et celui plus récent mais régulier de quelques dizaines d'Oies cendrées sur la réserve naturelle de Beauguillot. Les anatidés (Sarcelle d'hiver, Canards siffleur et pilet...) utilisent la baie comme zone de remise diurne.
Enfin, notons l'observation au passage de la Mouette mélanocéphale et des Sternes caugek*, pierregarin*, naine* et arctique*. A ces espèces typiquement aquatiques, s'ajoutent le Balbuzard pêcheur* et le Chevalier combattant*, fréquentant également les marais intérieurs.

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
Ce remarquable écocomplexe comporte, sur de vastes superficies, des formations végétales rares et diversifiées à l'origine d'une flore exceptionnelle. Parmi les espèces protégées au niveau national ou régional, citons la Gesse des marais (Lathyrus palustris), typiquement hygrophile, la Renoncule grande Douve (Ranunculus lingua) et la Pédiculaire des marais (Pedicularis palustris), participant à la constitution d'un groupement proche de la tourbière alcaline, l'Ossifrage brise-os (Narthecium ossifragum), le Spiranthe d'été (Spiranthes aestivalis) et plusieurs espèces de Rossolis indicant une nette acidification des horizons tourbeux. L'important réseau de drainage et les étendues aquatiques abritent la Pesse d'eau (Hippuris vulgaris), plusieurs espèces de potamots et d'utriculaires, le Myriophylle verticillé (Myriophyllum verticillatum), la Pilulaire à globules (Pilularia globulifera), le Flûteau nageant (Luronium natans)... En périphérie de la baie des Veys, l'influence de la mer se fait sentir par la présence d'espèces comme l'Elyme des sables (Leymus arenarius) et la Soude vraie (Suaeda vera).
Les relevés entomologiques ont permis de mettre en évidence l'extraordinaire richesse de l'entomofaune représentée par de nombreuses espèces dont l'Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale), libellule évoluant plus particulièrement à proximité des cours d'eau de faible importance, et le Damier de la Succise (Euphydryas aurinia), papillon diurne inféodé aux prairies humides tourbeuses. Ce vaste ensemble de marais est peuplé d'une riche faune batrachologique comprenant notamment le Triton crêté (Triturus vulgaris).
Les rivières sont fréquentées par nombre d'espèces de poissons migrateurs remontant les cours d'eau pour frayer (Lamproies fluviatile et marine, Saumon atlantique, Truite de mer, grande Alose et Alose feinte). Leurs débordements annuels sont favorables à la reproduction du Brochet.
Sur le plan mammalogique, signalons la présence en baie des Veys du Phoque veau-marin (Phoca vitulina) avec une population reproductrice en effectif croissant et celle, très ponctuelle, de la Loutre d'Europe (Lutra lutra), récemment repérée dans la vallée de la Vire.

GESTION :
Le maintien des populations d'oiseaux est tributaire de la préservation des vastes étendues maritimes et de prairies naturelles, de la relative tranquillité du site et d'une gestion appropriée des niveaux d'eau.
Dans ce sens, les orientations définies dans la charte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin assurent l'adéquation entre les objectifs de préservation durable de ces habitats naturels et la politique globale de valorisation menée sur son territoire.
La totalité du site est également reconnue par la convention de Ramsar favorisant la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides d'importance internationale.
Les nombreuses mesures réglementaires (réserves de chasse, réserves naturelles, réserves libres, loi littoral, arrêté préfectoral de protection de biotope) et les acquisitions foncières par le Conservatoire du Littoral et le département garantissant l'intégrité des milieux, contribuent favorablement au maintien des populations d'oiseaux.
Plus concrètement, des approches contractuelles (Fond de Gestion de l'Espace Rural, mesures agri-environnementales) et des aménagements écologiques (fonds LIFE) permettent de prendre en compte les caractéristiques de la zone humide dans la gestion des prairies, des cours d'eau et des fossés.
Enfin, un suivi des populations d'oiseaux nicheurs et hivernants est effectué régulièrement à l'échelle de l'unité fonctionnelle globale que constitue ce site remarquable. Diverses études scientifiques permettent d'élargir les connaissances à d'autres domaines. L'ensemble des données est intégré à

50548 SAINT SAUVEUR DE PIERREPONT
50445 SAINT-ANDRE-DE-BOHON
50458 SAINT-COME-DU-MONT
50468 SAINT-FROMOND
50470 SAINT-GEORGES-DE-BOHON
50479 SAINT-GERMAIN-DE-VARREVILLE
14586 SAINT-GERMAIN-DU-PERT
50482 SAINT-GERMAIN-SUR-SEVES
50485 SAINT-HILAIRE-PETITVILLE
50488 SAINT-JEAN-DE-DAYE
50497 SAINT-JORES
50507 SAINT-MARCOUF-DE-L'ISLE
50517 SAINT-MARTIN-DE-VARREVILLE
50528 SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT
50534 SAINT-PELLERIN
50551 SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE
50509 SAINTE-MARIE-DU-MONT
50523 SAINTE-MERE-EGLISE
50564 SAINTENY
50571 SEBEVILLE
14711 TREVIERES
50606 TRIBEHOU
50609 TURQUEVILLE
50610 URVILLE
50617 VARENGUEBEC
50636 VIERVILLE
50642 VINDEFONTAINE
14763 VOUILLY

l'observatoire du patrimoine du territoire du Parc.

Eléments de bibliographie

- DEBOUT G., novembre 1982 - L'avifaune des marais de Carentan ; les espèces observées : phénologie, écologie ; cartographie ornithologique des marais ; propositions de gestion. Numéro hors-série du Cormoran. GONm.
- DEBOUT G., 1991-1997 - Suivi des populations nicheuses dans le Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin. GONm, PNR des Marais du Cotentin et du Bessin. Plusieurs rapports.
- DEBOUT G. et CHARTIER A., 1992-1997 - Suivi des populations nicheuses dans le Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin. GONm, PNR des Marais du Cotentin et du Bessin. Plusieurs rapports.
- DEBOUT G. et coll., 1993-1997 - Etat des réserves du GONm. Groupe Ornithologique Normand. Rapports annuels.
- Groupe Ornithologique Normand, 1991 - Atlas des Oiseaux nicheurs Normands. Normandie et îles Anglo-Normandes. 247 p.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0014 0000 - Marais du Cotentin et du Bessin. DIREN de Basse-Normandie.
- MAHEO R., 1995-97 - Limicoles séjournant en France, janvier 1995-1997. BIROE/Limicoles, ONC, Université Rennes 1, Station biologique de Bailleron. Rapports annuels.
- PROVOST M., 1993 - Atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie. Presses Universitaires de Caen.
- ROCAMORA G., 1993 - Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France. Bird Life International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Ministère de l'Environnement, 339 p.
- ROCAMORA G., THAURONT M., mai 1992 - Inventaire français des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux sauvages dans la Communauté Européenne. Basse-Normandie. Ministère de l'Environnement DNP, CIPO, Ecosphère, LPO.
- SPIROUX P. et coll., 1991 - Etude des stationnements internuptiaux en baie des Veys au cours d'un cycle annuel. Rôle des terrains protégés dans le fonctionnement général de la baie. Rapport pour la période : 1er août 1990 - 31 juillet 1991. Bilan des données du GONm : 1974 - 1991. GONm. Réserve naturelle de Beauguillot, Conservatoire du Littoral.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1991 - Atlas des oiseaux de France en hiver. Société Ornithologique de France, 575 p.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1995 - Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. Société Ornithologique de France, 776 p.

Pour obtenir des renseignements complémentaires concernant la protection des milieux naturels, s'adresser à la Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie
CITIS - Le Pentacle - Avenue de Tsukuba - 14 209 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Cedex - Tél. 02 31 46 70 00 - Fax 02 31 44 72 81

Espaces Naturels de Basse-Normandie
Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys

Fond IGN.Scan 100 ® 1998 - Echelle 1/160 000

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Source DIREN / SNPC - Juin1999

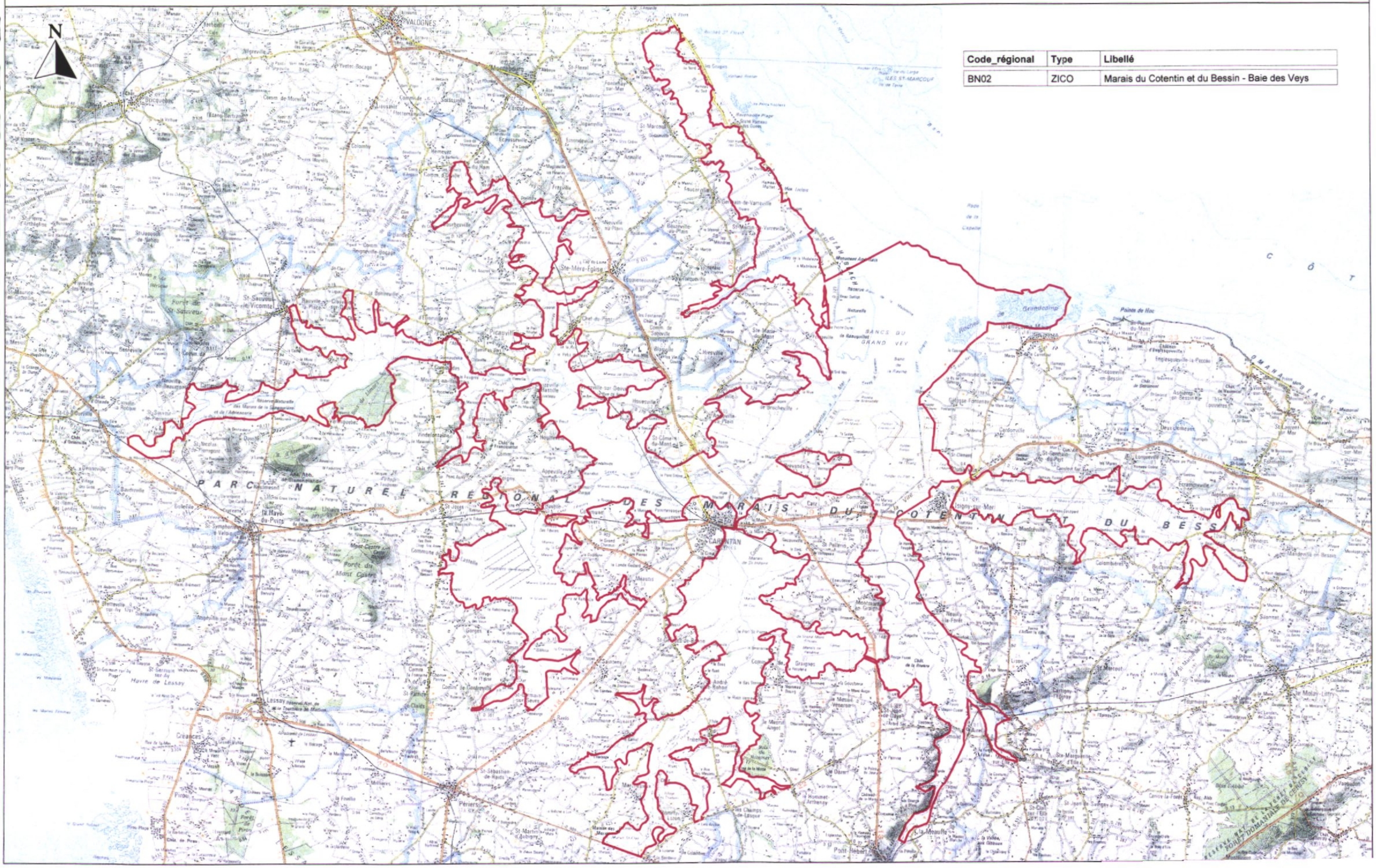

Code_régional	Type	Libellé
BN02	ZICO	Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels de Basse-Normandie

Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

La Directive européenne 79/409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (dite Directive "oiseaux") s'applique à tous les Etats membres de l'Union Européenne. Elle vise à assurer la préservation durable de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage. L'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), basé sur des critères scientifiques qualitatifs et quantitatifs, recense actuellement 285 sites sur le territoire national, dont 10 en Basse-Normandie. L'annexe 1 de la Directive énumère les espèces les plus menacées pour lesquelles des mesures spéciales de conservation doivent être prises afin d'en assurer la survie et la reproduction. Ces espèces sont signalées par un * dans le texte.

ZICO N° BN03

Iles Saint-Marcouf

N° du site : **BN03**

Date de mise à jour : **31 Mars 1999**

Nature de la mesure :

Site retenu à l'inventaire scientifique des ZICO.
Date : **Janvier 1991**

Superficie : **1463 ha**

Altitudes : **0 à 10 m**

Statuts des propriétés :

Domaine de l'Etat
Domaine Public Maritime

Objectif de conservation :

Protection des espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage.

Partenaires pour la gestion :

Services de l'Etat
Commune
Groupe Ornithologique Normand
Principaux usagers

Département(s) : **Manche (50)**

Commune(s) :
50507 SAINT-MARCOUF-DE-L'ISLE

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
Seul archipel de la Manche orientale, les îles Saint-Marcouf sont implantées à environ 7 kilomètres de la côte est du Cotentin, à mi-chemin entre la baie des Veys et la Pointe de Saire. On distingue l'île du Large, dont la partie terrestre avoisine 2,5 ha et l'île de Terre, plus petite, d'une superficie approximative d'1/2 ha. Constituées de grès armoricain de l'ordovicien, elles correspondent aux seules parties émergées d'un haut fond parallèle à la côte regroupant les Bancs de la Rade, de Saint-Marcouf et du Cardonnet. Leur estran très réduit, se limite à des platiers rocheux assez fortement inclinés ainsi qu'à quelques plages de galets.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA RECONNAISSANCE :
Leur position géographique, alliée à la tranquillité dont elles bénéficient, confèrent aux îles Saint-Marcouf, un intérêt ornithologique majeur d'importance européenne, justifiant leur intégration à l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux.
Elles abritent l'une des deux principales colonies françaises du grand Cormoran (Phalacrocorax carbo), avec 450 couples nicheurs en 1994 et constituent par ailleurs le deuxième dortoir de Normandie (800 hivernants) pour cette même espèce. Ces effectifs atteignent le seuil d'importance internationale défini par la convention de Ramsar.
Parmi les autres nicheurs présents aux îles Saint-Marcouf, le Goéland argenté (Larus argentatus, 3000 couples), le Goéland brun (Larus fuscus, 100 couples) et le Goéland marin (Larus marinus, 120 couples) forment, avec le grand Cormoran, les principales colonies de l'archipel.
Soulignons également la nidification du Cormoran huppé (Phalacrocorax aristotelis, 5 couples), de l'Huîtrier-pie (Haematopus ostralegus, 2-3 couples) ou encore de l'Aigrette garzette* (Egretta garzetta), dont le nombre de nids est en nette progression (> 26 couples en 1997). Disposant d'une remarquable capacité d'autodéfense vis à vis des prédateurs (goélands), l'Aigrette se répartit sur chacune des deux îles.
Le Fou de Bassan, l'Eider à duvet, le Macareux moine et le Pétrel tempête*, régulièrement présents sur la zone en période de reproduction, constituent des nicheurs potentiels.
En période internuptiale, les îles représentent le principal site normand d'hivernage du Bécasseau violet (Calidris maritima), avec plus de 100 individus. A cette espèce peu farouche des côtes rocheuses, s'ajoutent également le Cormoran huppé (plus de 500 individus), l'archipel constituant le dortoir le plus oriental en Manche et d'une densité aussi forte que celles observées en Ecosse et en Norvège, le Tournepierre à collier (Arenaria interpres, plus de 100 individus), les Macreuses noire et brune au large, des alcidés comme le Guillemot de Troil ou le Pingouin torda, les Plongeons catmarin*, arctique* et imbrin*, le Grèbe esclavon*...
Plus de 3000 laridés utilisent les îles comme reposoir, ce qui en fait un des principaux sites français.
Enfin, notons l'observation au passage des Sternes caugek*, pierregarin* et arctique*.

AUTRE INTERETS PATRIMONIAUX :
La flore des îles Saint-Marcouf est limitée à quelques plantes nitrophiles et/ou anthropophiles, dont la Mauve en arbre (Lavatera arborea) est la plus apparente. Toutefois, quelques espèces se démarquent par leur caractère beaucoup plus rare à l'échelon régional comme la Soude vraie (Suaeda vera), espèce buissonnante très localisée et bénéficiant d'une protection au niveau régional, le Cranson officinal (Cochlearia officinalis), petite plante vivace riche en vitamine C

autrefois utilisée par les marins pour prévenir le scorbut, le Bec-de-grue musqué (Erodium moschatum), espèce à l'odeur de musc et à la pilosité visqueuse qui ne semble plus subsister dans notre région que sur le littoral du département de la Manche.
La répartition zonale algale est bien respectée, avec un fort recouvrement de l'algue brune Ascophyllum nodosum.
Deux espèces de mammifères marins sont régulièrement observées au large : le grand Dauphin, sédentaire, dont il existe un nombre assez important d'individus à l'ouest du Cotentin et le Globicéphale noir, animal très grégaire des eaux tempérées froides, assez régulier des côtes françaises.

GESTION :
Depuis 1991, un suivi scientifique des populations d'oiseaux nicheurs sur l'île de Terre est réalisé par le Groupe Ornithologique Normand.
Du fait de la sensibilité de l'avifaune au dérangement, le débarquement sur l'île de Terre est interdit. L'information est diffusée par affichage dans les capitaineries, dans les articles de presse et par l'intermédiaire de panneaux répartis sur le site.
Le site classé des îles Saint-Marcouf créé par arrêté du 28 décembre 1981 et la réserve de chasse maritime instituée le 25 juillet 1973 et dont le périmètre compris dans un rayon d'un mille autour des îles correspond en totalité à celui de la ZICO, contribuent au maintien des populations d'oiseaux séjournant sur les îles.
L'île de Terre fait également l'objet d'une convention de gestion entre le Museum National d'Histoire Naturelle d'une part, et le Groupe Ornithologique Normand d'autre part.

Eléments de bibliographie

- DEBOUT G. et coll., 1993-1997 - Etat des réserves du GONm. Groupe Ornithologique Normand. Rapports annuels.
- DEBOUT G., 1991 - Réseau des réserves du GONm. DRAE de Basse-Normandie.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0000 0015 - Les îles Saint-Marcouf. DIREN de Basse-Normandie.
- PROVOST M., 1993 - Atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie. Presses Universitaires de Caen.
- ROCAMORA G., 1993 - Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France. Bird Life International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Ministère de l'Environnement, 339 p.
- ROCAMORA G., THAURONT M., mai 1992 - Inventaire français des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux sauvages dans la Communauté Européenne. Basse-Normandie. Ministère de l'Environnement DNP, CIPO, Ecosphère, LPO.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1991 - Atlas des oiseaux de France en hiver. Société Ornithologique de France, 575 p.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1995 - Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. Société Ornithologique de France, 776 p.

Espaces Naturels de Basse-Normandie
Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

Iles Saint-Marcouf

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/25 000

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Source DIREN / SNPC - Juin 1999

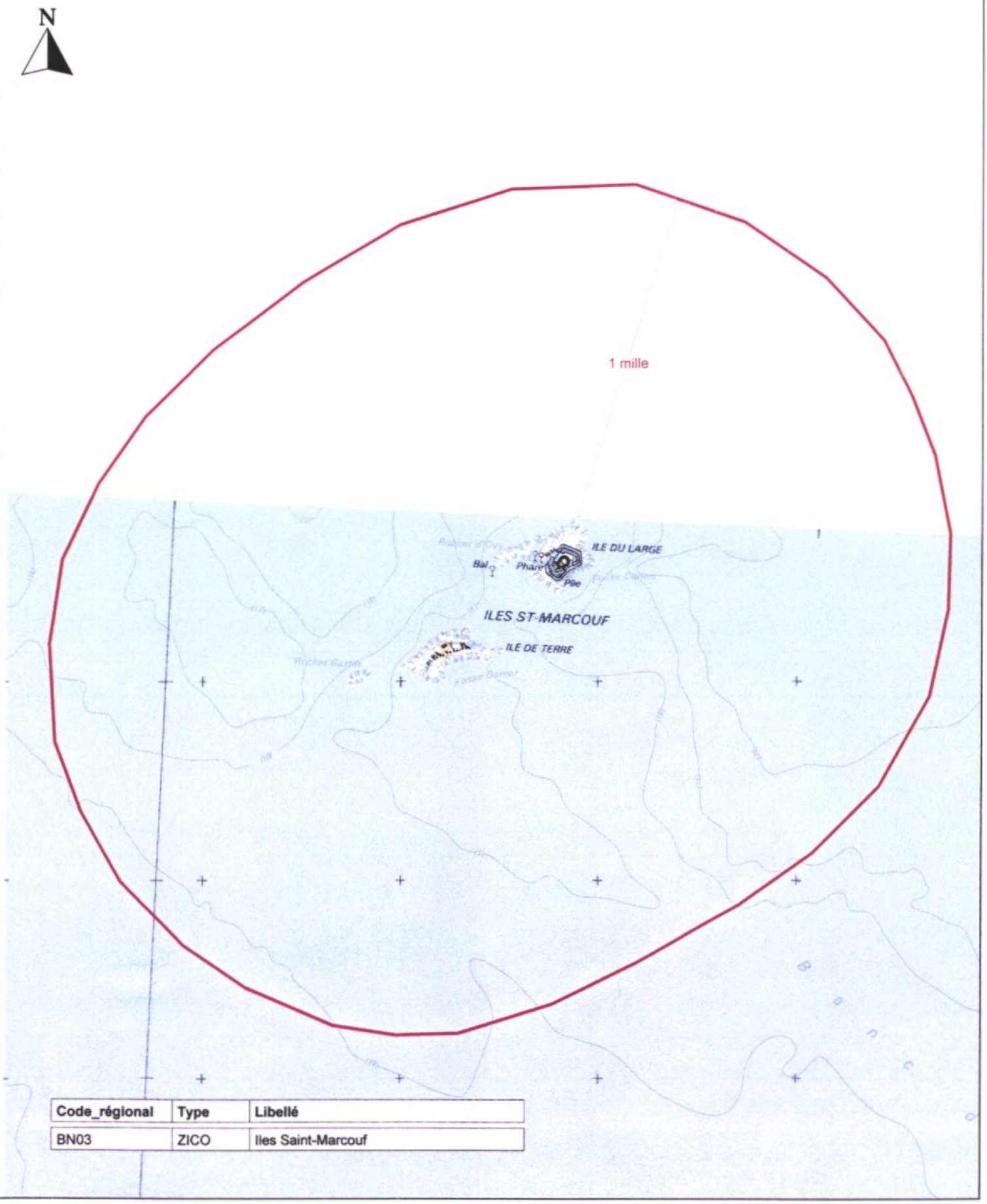

Code_régional	Type	Libellé
BN03	ZICO	Iles Saint-Marcouf

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels de Basse-Normandie

Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

La Directive européenne 79/409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (dite Directive "oiseaux") s'applique à tous les Etats membres de l'Union Européenne. Elle vise à assurer la préservation durable de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage. L'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), basé sur des critères scientifiques qualitatifs et quantitatifs, recense actuellement 285 sites sur le territoire national, dont 10 en Basse-Normandie. L'annexe 1 de la Directive énumère les espèces les plus menacées pour lesquelles des mesures spéciales de conservation doivent être prises afin d'en assurer la survie et la reproduction. Ces espèces sont signalées par un * dans le texte.

ZICO N° BN04

Iles Chausey

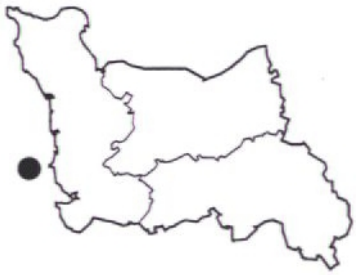

N° du site : **BN04**

Date de mise à jour : **31 Mars 1999**

Nature de la mesure :

Site retenu à l'inventaire scientifique des ZICO.
Date : **Janvier 1991**

Superficie : **16920 ha**

Altitudes : **0 à 24 m**

Statuts des propriétés :

Domaine Public Maritime
Privé (Société Civile Immobilière)
Domaines de l'Etat
Conservatoire du Littoral
Domaine communal

Objectif de conservation :

Protection des espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage.

Partenaires pour la gestion :

Services de l'Etat
Municipalité de Granville
SCI des îles Chausey
Conservatoire du Littoral
SMET de la Manche
Groupe Ornithologique Normand
Principaux usagers

Département(s) : **Manche (50)**

Commune(s) :
50218 GRANVILLE

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
Situées dans le golfe normand-breton à une quinzaine de kilomètres des côtes, les îles granitiques de Chausey constituent le plus vaste archipel d'Europe. L'amplitude exceptionnelle des marées, parmi les plus importantes du monde (près de 14 mètres par fort coefficient), est à l'origine de l'évolution quotidienne des paysages. A marée haute, seuls émergent une cinquantaine d'îlots dispersés sur environ 75 ha. A marée basse, une multitude d'îlots rocheux et d'écueils découvrent, reliés par d'immenses étendues de sable et de vase. La grande variété des milieux maritimes (bancs de sable, vasières, chenaux, pleine mer...) et des habitats terrestres (dunes, pelouses rases, landes atlantiques...), offrent avec les nombreux îlots rocheux, de multiples conditions de vie. Cette richesse biologique se caractérise non seulement par sa productivité mais également par sa diversité et la présence de nombreuses espèces rares.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA RECONNAISSANCE :
Offrant aux oiseaux marins et de rivage une nourriture abondante et des sites de nidification à l'abri des prédateurs terrestres, les îles Chausey constituent un site ornithologique de premier ordre. A ce titre, elles ont été retenues à l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux.
Au niveau des îlots les moins soumis au dérangement, mentionnons le grand Cormoran (Phalacrocorax carbo ssp. carbo), dont la colonie est la plus importante de France avec plus de 450 couples, et le Cormoran huppé (Phalacrocorax aristotelis), dont l'effectif nicheur est en progression constante avec environ 850 nids en 1996.
L'archipel constitue le seul site français de nidification pour le Harle huppé (Mergus serrator, 3 couples en 1997) et le premier site français de nidification pour le Goéland marin (Larus marinus), le Tadorne de Belon (Tadorna tadorna) et l'Huîtrier-pie (Haematopus ostralegus) qui dépose généralement trois oeufs dans une cuvette sableuse ou dans une simple dépression de rocher à la périphérie des îlots.
De nombreuses autres espèces se reproduisent régulièrement dans l'archipel parmi lesquelles les Sternes pierregarin* et caugek*, les Goélands argenté (2100 couples) et brun (50 couples) ou encore la Fauvette pitchou* au niveau des landes et des fourrés de la Grande Ile.
Les oiseaux d'eau exploitant le domaine maritime sont nombreux : Bernache cravant, Grèbe esclavon*, Plongeons (3 espèces), des limicoles avec en particulier le Courlis cendré, le Chevalier gambette, le Bécasseau variable, le Tournepierre à collier. Signalons le recensement au passage du Pétrel tempête* et de la Sterne arctique*.
Les îles Chausey constituent également un site d'escale migratoire et d'hivernage pour les Faucons émerillon* et pèlerin*, le Hibou des marais*, le Héron cendré et le Martin-pêcheur*. L'Aigrette garzette*, quant à elle, est présente toute l'année.

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
La végétation, aux caractéristiques hyper-océaniques, présente les successions littorales classiques des dunes mobile et fixée, de la slikke et du schorre, de la lande et du bocage, sans omettre les groupements des rochers littoraux. Nombre d'espèces présentant un intérêt patrimonial élevé (rareté, limite d'aire de répartition) bénéficient d'une protection nationale ou régionale parmi lesquelles la Doradille marine (Asplenium marinum), fougère qui se loge dans les anfractuosités des falaises soumises aux embruns, la Romulée à petites fleurs (Romulea columnae), espèce des pelouses sablonneuses strictement localisée au niveau des falaises littorales du département de la Manche, le Géranium sanguin (Geranium sanguineum), plante neutro-calcicole dont c'est la seule station connue de Basse-Normandie, les Zostères marine (Zostera marina) et

naine (Zostera noltii), rares phanérogames marines formant des herbiers bien développés, propices à la vie d'une multitude d'organismes marins.
Plus de 150 espèces d'algues ont été recensées aux alentours de la Grande Ile, dont le rare Fucus des vases (Fucus lutarius), décrit pour la première fois à Chausey, et dont la plus importante station française se trouve dans l'archipel.
Sur le plan mammalogique, le site constitue l'unique station normande pour la Crocidure des jardins (Crocidura suaveolens). Plusieurs espèces de mammifères marins, toutes protégées en France, fréquentent régulièrement les eaux de l'archipel : le grand Dauphin (Tursiops truncatus), dont il existe une population quasi sédentaire de plusieurs dizaines d'individus dans le golfe normand-breton et le Phoque gris (Halichoerus grypus), qui affectionne plus particulièrement les côtes rocheuses.
L'intérêt herpétologique de la Grande Ile tient à la découverte du Triton palmé (Triturus helveticus) et à l'abondance du Lézard des murailles (Podarcis muralis).

GESTION :
Divers suivis et études scientifiques ainsi qu'une surveillance en période de nidification (du 1er mai au 31 juillet) sont réalisés, en particulier sur la réserve conventionnelle gérée par le Groupe Ornithologique Normand (convention signée entre le GONm, la Société Civile Immobilière et la municipalité de Granville).
Le maintien des colonies d'oiseaux nicheurs étant tributaire de la tranquillité du site, un arrêté municipal interdit le débarquement sur les îlots de la moitié nord-est de l'archipel en période de nidification (du 15 mai au 15 juillet). Plus récemment, un arrêté préfectoral du 22 avril 1998 interdit le mouillage des navires de plaisance aux abords de la roche des Guernesiais pour protéger les populations de sternes, espèces visées par la directive.
Sur la Grande Ile, le sentier du littoral canalise le flux touristique estival, limitant ainsi le surpiétinement des milieux sensibles (pelouses, dunes). Certains secteurs de pelouses ont par ailleurs fait l'objet d'une restauration. De même, la fréquentation de l'ensemble de l'archipel par les plaisanciers et les pêcheurs devrait être mieux prise en considération.
Par ailleurs, la prédation des rats constituant un facteur limitant important pour certaines espèces d'oiseaux, des opérations de dératisation ont été entreprises sur différents îlots.
Enfin, les réserves de chasse maritime et terrestre instituées en 1973 et couvrant la ZICO dans sa totalité, contribuent largement au maintien des populations d'oiseaux séjournant dans l'archipel.

Eléments de bibliographie

- DEBOUT G. et coll., 1993-1997 - Etat des réserves du GONm. Groupe Ornithologique Normand. Rapports annuels.
- DEBOUT G., 1991 - Réseau des réserves du GONm. DRAE de Basse-Normandie.
- Groupe Mammalogique Normand, 1988 - Les Mammifères sauvages de Normandie. 276 p.
- Groupe Ornithologique Normand, 1991 - Atlas des Oiseaux nicheurs Normands. Normandie et îles Anglo-Normandes. 247 p.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0000 0008 - Archipel de Chausey. DIREN de Basse-Normandie.
- PROVOST M., 1993 - Atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie. Presses Universitaires de Caen.
- ROCAMORA G., 1993 - Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France. Bird Life International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Ministère de l'Environnement, 339 p.
- ROCAMORA G., THAURONT M., mai 1992 - Inventaire français des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux sauvages dans la Communauté Européenne. Basse-Normandie. Ministère de l'Environnement DNP, CIPO, Ecosphère, LPO.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1991 - Atlas des oiseaux de France en hiver. Société Ornithologique de France, 575 p.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1995 - Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. Société Ornithologique de France, 776 p.

Espaces Naturels de Basse-Normandie
Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

Iles Chausey

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/75 000

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Source DIREN / SNPC - Juin 1999

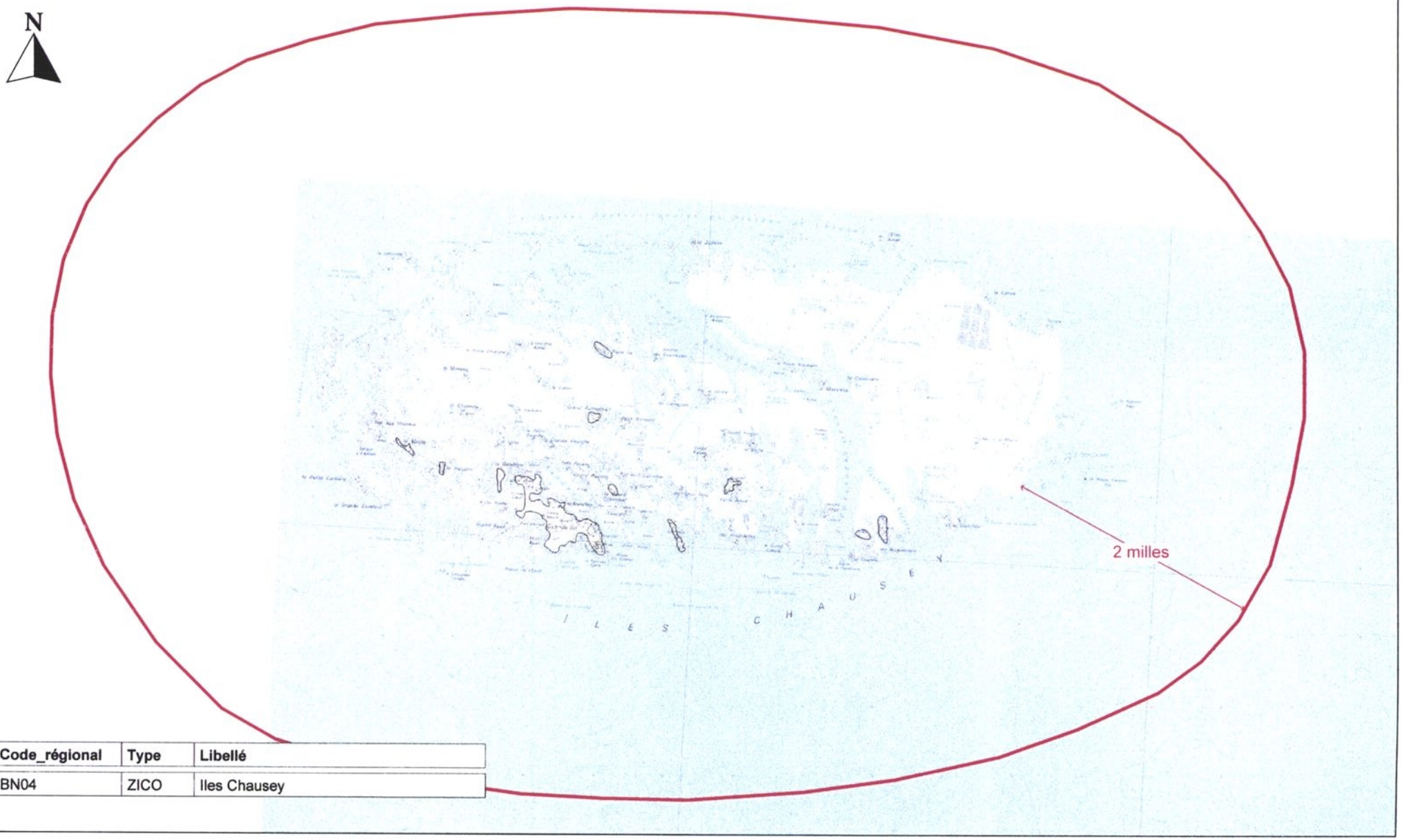

Code_régional	Type	Libellé
BN04	ZICO	Iles Chausey

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels de Basse-Normandie

Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

La Directive européenne 79/409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (dite Directive "oiseaux") s'applique à tous les Etats membres de l'Union Européenne. Elle vise à assurer la préservation durable de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage. L'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), basé sur des critères scientifiques qualitatifs et quantitatifs, recense actuellement 285 sites sur le territoire national, dont 10 en Basse-Normandie. L'annexe 1 de la Directive énumère les espèces les plus menacées pour lesquelles des mesures spéciales de conservation doivent être prises afin d'en assurer la survie et la reproduction. Ces espèces sont signalées par un * dans le texte.

ZICO N° BN05

Havre de la Sienne

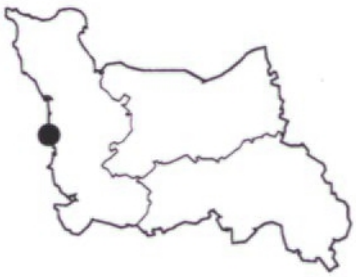

N° du site : **BN05**

Date de mise à jour : **31 Mars 1999**

Nature de la mesure :

Site retenu à l'inventaire scientifique des ZICO.
Date : **Janvier 1991**

Superficie : **4577 ha**

Altitudes : **0 à 19 m**

Statuts des propriétés :

Domaine Public Maritime
Conservatoire du Littoral
Communes
Domaine de l'Etat
Département
Privé

Objectif de conservation :

Protection des espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage.

Partenaires pour la gestion :

Services de l'Etat
Communes
Conservatoire du Littoral
SMET de la Manche
Propriétaires et principaux usagers

Département(s) : **Manche (50)**

Commune(s) :

50003 AGON-COUTAINVILLE
50243 HEUGUEVILLE-SUR-SIENNE
50339 MONTCHATON
50349 MONTMARTIN-SUR-MER
50429 REGNEVILLE-SUR-MER
50603 TOURVILLE-SUR-SIENNE

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
L'estuaire de la Sienne est, par sa superficie, le plus vaste des huit havres que compte la côte ouest du Cotentin. Isolé de la mer par la flèche sableuse orientée nord-sud de la pointe d'Agon, il s'étend sur près de 9 kilomètres et entaille largement le paysage côtier jusqu'à l'arrière pays bocager. Sa géométrie régulière, combinée aux courants de marée très actifs, permet un transit rapide des eaux et de fortes reprises de sédiments. L'importance des dépôts sableux, notamment au sud de la pointe d'Agon, et les apports conséquents d'eaux douce du fait du débit élevé de la Sienne, engendrent une diversité de biotopes à l'origine d'une grande variété phytocoenotique : estran et bancs sableux constamment remaniés, vasières (slikke) et prés salés (schorre), dunes mobiles et fixées.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA RECONNAISSANCE :
Zone de contact entre la mer, la rivière et le bocage, le havre de la Sienne constitue à la fois une zone d'hivernage, d'escale migratoire, de reproduction et d'estivage pour de nombreuses espèces d'oiseaux qui y trouvent les espaces nécessaires à leur sécurité et à leur alimentation. A ce titre, il a été retenu à l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux.
En période hivernale, le peuplement est très important. Parmi les principales espèces, citons la Bernache cravant à ventre pâle (Branta bernicla ssp. hrota), sous-espèce groenlandaise et nord américaine pour laquelle cet estuaire constitue le premier site français d'hivernage, et le Pluvier argenté (Pluvialis squatarola), dont les effectifs respectifs (250 individus en moyenne) atteignent le seuil d'importance internationale défini par la convention de Ramsar. L'estuaire représente le deuxième site normand pour l'hivernage de l'Huîtrier-pie (Haematopus ostralegus) avec 3000 individus en 1997 et un site d'importance nationale pour celui de la Barge rousse* (Limosa lapponica, 350 individus en 1997).
A ces espèces s'ajoutent également le grand Cormoran, qui utilise l'estuaire comme reposoir de pleine mer et comme zone de pêche dans les chenaux de la Sienne, le Courlis cendré, la sous-espèce nord européenne de la Bernache cravant, le grand Gravelot, pour lequel on a recensé jusqu'à 800 individus, le Hibou des marais*, le Busard Saint-Martin*, le Faucon émerillon*, le Martin-pêcheur*.
En mer, on observe l'hivernage d'espèces plus maritimes tels l'Eider à duvet, le Plongeon arctique*, le Plongeon catmarin* au bec légèrement retroussé, ou encore le Harle huppé, fréquentant moins l'intérieur de l'estuaire que la portion de côte longeant à l'ouest la pointe d'Agon.
Enfin, notons le recensement au passage de la Sterne caugek*, la plus régulière et la plus abondante ici, ainsi que des Sternes pierregarin* et naine*.
En période de nidification, le haut de plage et les secteurs dunaires sont le refuge du Gravelot à collier interrompu, du Traquet motteux, de la Fauvette babillarde, de la Huppe fasciée, et plus occasionellement de la Pie-grièche écorcheur*... Durant cette même période, les herbus accueillent la Bergeronnette flavéole et le Bruant des roseaux.

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
La mare infradunaire de la pointe d'Agon constitue un lieu de ponte pour le Crapaud calamite (Bufo calamita), espèce localisée dont des rassemblements bruyants se font entendre la nuit en période de reproduction.
Des relevés entomologiques réalisés au niveau des différents milieux du havre ont permis de mettre en évidence la présence d'espèces peu communes tels Crabro loewi, hyménoptère typique des dunes dont c'est l'unique station française actuellement connue, Conostethus salinus, hétéroptère découvert ici en 1992

pour la première fois en France ou encore l'Oedipode turquoise (Oedipoda coerulescens), criquet aux ailes postérieures bleues.
L'intérêt floristique du site est révélé par la diversité des espèces végétales de prés salés et de bordures estuariennes dont certaines sont rares tels le Vulpin bulbeux (Alopecurus bulbosus), graminée caractéristique des milieux saumâtres, et la Frankénie lisse (Frankenia laevis), primulacée typique des hauts schorres sableux. Sur les dunes, on note la présence de l'Elyme des sables (Leymus arenarius), espèce fixatrice des sables, et de l'Oeillet de France (Dianthus gallicus), correspondant à une endémique franco-espagnole atlantique. Ces quatre espèces sont protégées au niveau national ou régional. Parmi les espèces localement intéressantes, citons le Buplèvre aristé (Bupleurum baldense), méditerranéenne-atlantique qui affectionne les endroits herbeux secs et l'Hutchinsie des pierres (Hornungia petraea), plante pionnière thermophile de la famille du chou.

GESTION :
Au niveau de la pointe d'Agon, des travaux de restauration ponctuels et de canalisation de la circulation motorisée ont été réalisés afin de minimiser l'érosion des habitats dunaires sensibles.
La loi "littoral" et le site classé du havre de Régneville (créé par décret du 1er février 1989) contribuent au maintien des habitats naturels des populations d'oiseaux séjournant dans l'estuaire en limitant certaines perturbations d'origine anthropique et en garantissant la conservation durable de l'état des lieux.

Eléments de bibliographie

- DEBOUT G., mars 1998 - Gestion des havres et des dunes de la côte ouest du Cotentin : les oiseaux. GONm, Conservatoire du Littoral, 83 p.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0000 0009 - Havre de Régneville. DIREN de Basse-Normandie.
- LIVORY A., 1989 - Le havre de Régneville et la pointe d'Agon. Flore et faune - étude préliminaire.
- PROVOST M., 1993 - Atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie. Presses Universitaires de Caen.
- ROCAMORA G., 1993 - Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France. Bird Life International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Ministère de l'Environnement, 339 p.
- ROCAMORA G., THAURONT M., mai 1992 - Inventaire français des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux sauvages dans la Communauté Européenne. Basse-Normandie. Ministère de l'Environnement DNP, CIPO, Ecosphère, LPO.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1991 - Atlas des oiseaux de France en hiver. Société Ornithologique de France, 575 p.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1995 - Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. Société Ornithologique de France, 776 p.

Espaces Naturels de Basse-Normandie
Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

Havre de la Sienne

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/40 000

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Source DIREN / SNPC - Juillet 1999

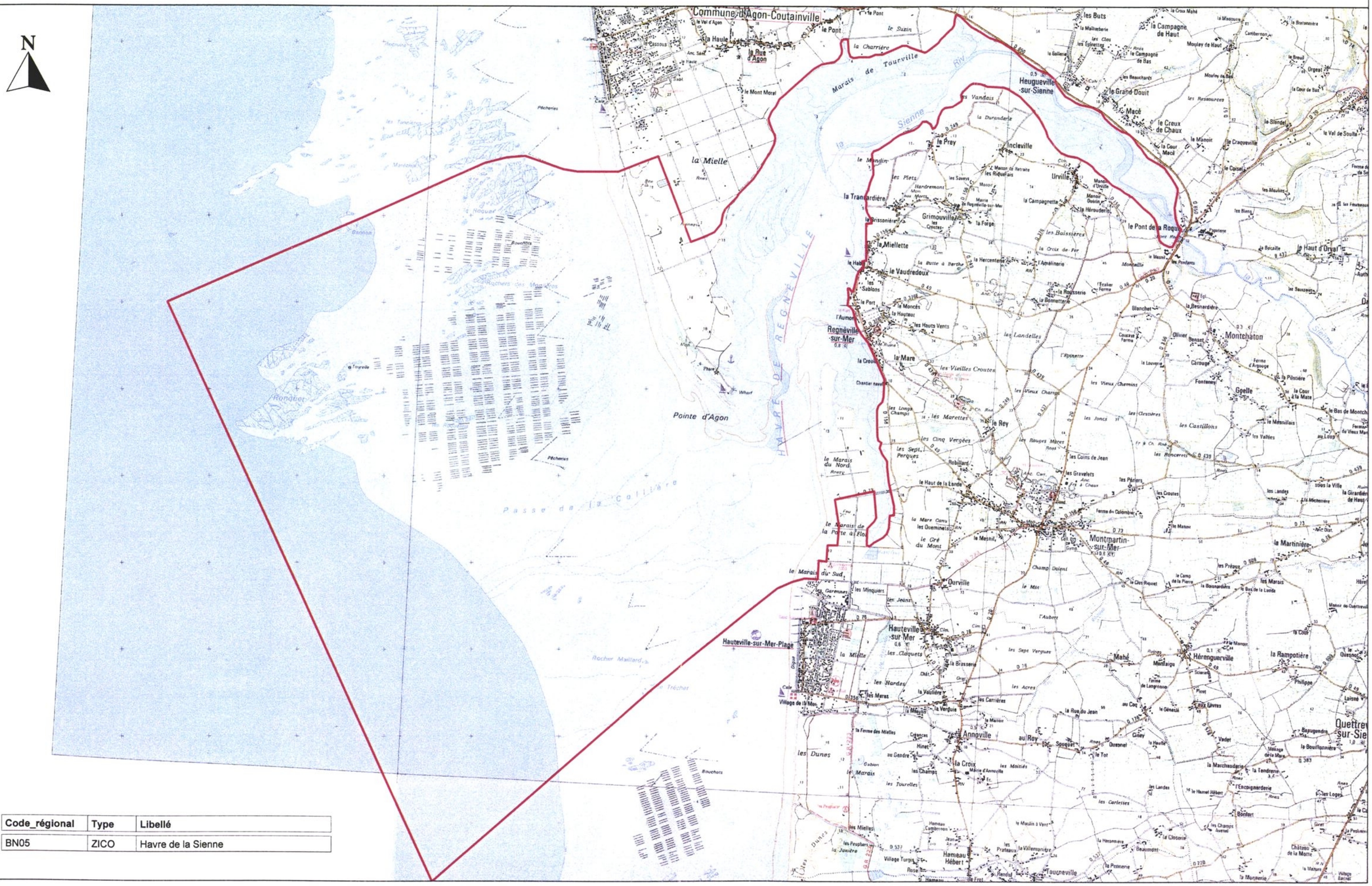

Code_régional	Type	Libellé
BN05	ZICO	Havre de la Sienne

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels de Basse-Normandie

Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

La Directive européenne 79/409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (dite Directive "oiseaux") s'applique à tous les Etats membres de l'Union Européenne. Elle vise à assurer la préservation durable de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage. L'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), basé sur des critères scientifiques qualitatifs et quantitatifs, recense actuellement 285 sites sur le territoire national, dont 10 en Basse-Normandie. L'annexe 1 de la Directive énumère les espèces les plus menacées pour lesquelles des mesures spéciales de conservation doivent être prises afin d'en assurer la survie et la reproduction. Ces espèces sont signalées par un * dans le texte.

ZICO N° BN06

Estuaire de l'Orne

N° du site : **BN06**

Date de mise à jour : **31 Mars 1999**

Nature de la mesure :

Site retenu à l'inventaire scientifique des ZICO.
Date : **Août 1989**

Superficie : **859 ha**

Altitudes : **0 à 21 m**

Statuts des propriétés :

Domaine Public Maritime
Conservatoire du Littoral
Département

Objectif de conservation :

Protection des espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage.

Partenaires pour la gestion :

Conservatoire du Littoral
Syndicat mixte de gestion des espaces naturels du Calvados
Syndicat intercommunal de gestion et d'aménagement de la baie d'Orne
Services de l'Etat
Principaux usagers

Département(s) : **Calvados (14)**

Commune(s) :

14009 AMFREVILLE
14409 MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE
14488 OUISTREHAM
14665 SALLENELLES

PRESENTATION GENERALE DU SITE :

Localisé à proximité d'une agglomération et de zones d'activités importantes, l'estuaire de l'Orne correspond à un espace naturel littoral préservé. Il est caractérisé par une sédimentation importante à l'origine de l'extension des secteurs dunaires, et par un fleuve qui, soumis à l'influence des marées, est en partie canalisé au sein d'une vallée alluviale bordée par un coteau calcaire.
La complémentarité des habitats naturels présents est ici remarquable : estran sableux avec dunes hydrauliques, bancs de sable, vasières montrant la succession typique des communautés de plantes adaptées aux milieux salés, allant des zones peu végétalisées inondées à chaque marée (slikke) jusqu'au sommet de l'herbu (haut-schorre) à plus faible influence saline, roselières, espaces dunaires où se succèdent divers groupements végétaux depuis les dunes embryonnaires jusqu'aux dunes boisées dominées par les fourrés de Troëne, d'Argousier, de Sureau noir et les lacis de lianes (Morelle douce-amère et Clématite).

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA RECONNAISSANCE :

A mi-chemin entre la baie de Seine et la baie des Veys, cet estuaire constitue un lieu de stationnement et de passage privilégié pour de nombreux groupes d'oiseaux : sternes, petits et grands échassiers, rapaces... A ce titre, il a été retenu à l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux.
Parmi les espèces mentionnées à l'annexe 1 de la directive (*), neuf sont présentes régulièrement, et pour certaines en nombres significatifs : Sterne caugek* (Sterna sandvicensis, environ 1000), Sterne naine* (Sterna albifrons), Sterne pierregarin* (Sterna hirundo), Sterne arctique* (Sterna paradisaea), Martin-pêcheur* (Alcedo atthis), Avocette* (Recurvirostra avosetta), Echasse blanche* (Himantopus himantopus), Aigrette garzette* (Egretta garzetta), Spatule* (Platalea leucorodia), dont les effectifs (quelques dizaines) atteignent le seuil d'importance internationale défini par la convention de Ramsar.
Neuf autres sont observées plus occasionnellement, en général en migration : Balbuzard pêcheur* (Pandion haliaetus), Hibou des marais* (Asio flammeus), Busards des roseaux* (Circus aeruginosus) et Saint-Martin* (Circus cyaneus), Pluvier doré* (Pluvialis apricaria), Combattant varié* (Philomachus pugnax), Chevalier sylvain* (Tringa glareola), Guifette noire* (Chlidonias niger) et Fauvette pitchou* (Sylvia undata).
De nombreuses autres espèces d'intérêt patrimonial et dont la présence est significative sont à signaler. Parmi les hivernants, citons le grand Cormoran, le grand Gravelot, le Courlis cendré, l'Huîtrier-pie, le Bécasseau variable, (plus de 1500), le Chevalier gambette, le Bruant des neiges, l'Alouette hausse-col, le Héron cendré, l'Eider à duvet, le Sarcelle d'hiver, la Bernache cravant, le Tadorne de Belon et nombre de passereaux granivores fréquentant l'herbu (Bruant des roseaux, verdier, linotte...). Les migrateurs sont représentés par le grand Labbe, le Labbe parasite, le Bécasseau minute, le Gravelot à collier interrompu...
Enfin, plusieurs espèces d'oiseaux fréquentent surtout la partie de pleine-mer tels les plongeons et les grèbes. Les laridés (quatres espèces de goélands et la Mouette rieuse) sont aussi très abondants.
Le site accueille également quelques nicheurs dont le petit Gravelot, la Fauvette babillarde et le Tadorne de Belon, grand canard marin qui niche dans les terriers de lapins et sous les broussailles.
L'estuaire de l'Orne est utilisé spatialement par les oiseaux en fonction de leurs exigences écologiques (reposoirs, zones de gagnage...), des mouvements des marées et des facteurs liés aux activités humaines. Il assure également une importante fonction de refuge climatique lors des vagues de froid pour diverses espèces (harles, Garrot à oeil d'or, fuligules...).

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
L'estuaire de l'Orne abrite une riche faune d'invertébrés de l'estran vaseux ainsi qu'une abondance de poissons benthiques des milieux estuariens.
La juxtaposition de milieux différents et l'existence de gradients écologiques vis à vis de l'humidité et de la salinité, sont à l'origine de la présence de cortèges floristiques variés renfermant des espèces végétales remarquables. Parmi les plantes qui affectionnent les vases salées, citons tout particulièrement l'Armoise maritime (Artemisia maritima), l'Atropis fasciculé (Puccinellia fasciculata) ou encore le Polypogon de Montpellier (Polypogon monspeliensis), graminée halophile protégée au niveau régional bien présente ici. Les habitats dunaires comptent quelques raretés avec, entre autres, la Jusquiame noire (Hyoscyamus niger), la Clématite flamme (Clematis flammula), espèce méditerranéenne protégée à l'échelle de la région qui se maintient depuis quelques décennies sur les dunes fixées arbustives situées de part et d'autre de l'embouchure de l'Orne, l'Elyme des sables (Leymus arenarius), espèce fixatrice des sables bénéficiant d'une protection au niveau national.
Enfin, de nombreuses données mycologiques intéressantes viennent renforcer l'intérêt écologique du site.

GESTION :
L'objectif principal est de maintenir dans un état de conservation favorable et fonctionnel le patrimoine naturel et le paysage typique de l'estuaire tout en garantissant l'accueil rationnel d'un public abondant et pluriel.
En complément de l'importante maîtrise foncière assurée par le Conservatoire du Littoral et le département ainsi que de la protection réglementaire issue de la loi littoral, la réserve de chasse maritime instituée le 6 mars 1989 sur une superficie de l'ordre d'une soixantaine d'hectares environ, contribue au maintien des populations d'oiseaux séjournant dans l'estuaire.
Chaque année, un ramassage des détritus est effectué dans le cadre des journées nationales de l'environnement.

Depuis 1987, le site est jumelé avec "Beaulieu Estuary" en Angleterre dans le cadre d'Eurosite.

Eléments de bibliographie

- CELRL, novembre 1991 - Plan de gestion de l'estuaire de l'Orne. 49 p.
- CELRL, janvier 1995 - Evaluation de l'application du plan de gestion de l'estuaire de l'Orne. 50 p.
- Groupe Ornithologique Normand, 1991 - Atlas des Oiseaux nicheurs Normands. Normandie et îles Anglo-Normandes. 247 p.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0019 0000 - Basse-vallée et estuaire de l'Orne. DIREN de Basse-Normandie.
- PROVOST M., 1993 - Atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie. Presses Universitaires de Caen.
- ROCAMORA G., 1993 - Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France. Bird Life International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Ministère de l'Environnement, 339 p.
- ROCAMORA G., THAURONT M., mai 1992 - Inventaire français des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux sauvages dans la Communauté Européenne. Basse-Normandie. Ministère de l'Environnement DNP, CIPO, Ecosphère, LPO.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1991 - Atlas des oiseaux de France en hiver. Société Ornithologique de France, 575 p.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1995 - Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. Société Ornithologique de France, 776 p.

Pour obtenir des renseignements complémentaires concernant la protection des milieux naturels, s'adresser à la Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie
CITIS - Le Pentacle - Avenue de Tsukuba - 14 209 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Cedex - Tél. 02 31 46 70 00 - Fax 02 31 44 72 81

Espaces Naturels de Basse-Normandie
Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

Estuaire de l'Orne

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/25 000

Source DIREN / SNPC - Juin 1999

Code_régional	Type	Libellé
BN06	ZICO	Estuaire de l'Orne

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels de Basse-Normandie

Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

La Directive européenne 79/409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (dite Directive "oiseaux") s'applique à tous les Etats membres de l'Union Européenne. Elle vise à assurer la préservation durable de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage. L'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), basé sur des critères scientifiques qualitatifs et quantitatifs, recense actuellement 285 sites sur le territoire national, dont 10 en Basse-Normandie. L'annexe 1 de la Directive énumère les espèces les plus menacées pour lesquelles des mesures spéciales de conservation doivent être prises afin d'en assurer la survie et la reproduction. Ces espèces sont signalées par un * dans le texte.

ZICO N° BN07

Littoral Augeron

N° du site : **BN07**

Date de mise à jour : **31 Mars 1999**

Nature de la mesure :

Site retenu à l'inventaire scientifique des ZICO.
Date : **Janvier 1991**

Superficie : **23040 ha**

Altitudes : **0 m**

Statuts des propriétés :

Domaine Public Maritime

Objectif de conservation :

Protection des espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage.

Partenaires pour la gestion :

Services de l'Etat
Communes
Principaux usagers

Département(s) : **Calvados (14)**

Commune(s) :

14024 AUBERVILLE
14059 BENERVILLE-SUR-MER
14079 BLONVILLE-SUR-MER
14117 CABOURG
14220 DEAUVILLE
14305 GONNEVILLE-SUR-MER
14338 HOULGATE
14409 MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE
14701 TOURGEVILLE
14715 TROUVILLE-SUR-MER
14724 VARAVILLE
14754 VILLERS-SUR-MER

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
Au débouché de l'estuaire de la Seine, le site du littoral augeron correspond au Domaine Public Maritime compris entre la baie d'Orne à l'ouest et la commune de Trouville-sur-Mer à l'est. Bordé de côtes basses sableuses à sablo-vaseuses et de falaises vives taillées dans des assises jurassiques calcaro-marneuses (falaises des Vaches Noires...), il recueille les eaux de plusieurs rivières et fleuves côtiers dont les principaux sont l'Orne, la Dives et la Touques. Le substrat rocheux, composé de terrains du jurassique moyen et supérieur, est généralement recouvert par des dépôts sédimentaires d'origine variée qui concentrent les polluants provenant des diverses activités anthropiques (importantes zones industrielles notamment au niveau de l'estuaire de la Seine, intense fréquentation touristique liée à la proximité de la région parisienne...). La sédimentation qui conditionne le peuplement benthique, y est largement influencée par les faibles courants de marée et le régime des houles.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA RECONNAISSANCE :
Cette section du littoral de la Manche constitue un site d'importance internationale pour l'hivernage et la migration des oiseaux d'eau. A ce titre, il a été retenu à l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux.
Trois espèces, dont les effectifs correspondent aux critères de désignation Ramsar, y sont observées pendant la période d'hivernage : la macreuse brune (Melanitta fusca ssp. fusca), avec 3000 à 11000 individus, la macreuse noire (Melanitta nigra ssp. nigra), plus commune avec des effectifs compris entre 4000 et 24000 individus, et la sous-espèce maritime du grand Cormoran (Phalacrocorax carbo ssp. carbo). Les macreuses sont des canards marins plongeurs grégaires fréquentant les eaux calmes de fond de baie ou d'estuaire. Pendant l'hiver, elles ne quittent jamais le milieu aquatique, s'approchant rarement très près des côtes, et se nourissent essentiellement de bivalves enfouis dans le sédiment. Entre les mois d'octobre et d'avril, plusieurs milliers de ces oiseaux stationnent sur ce littoral, ce qui représente une des plus importantes concentrations françaises.
On note également la présence du Plongeon catmarin* (Gavia stellata), du Grèbe huppé (Podiceps cristatus, 5000 à 10000 individus), du Grèbe esclavon* (Podiceps auritus), du Grèbe jougris (Podiceps griseigena), plus au large, de l'Eider à duvet (Somateria mollissima), de la Mouette pygmée (Larus minutus), du Fuligule milouinan, du Harle huppé, des Goélands marin et leucophée ou encore d'alcidés comme le Pingouin torda et le Guillemot de Troïl.
Enfin, le site constitue une escale migratoire pour le Goéland brun, la Guifette noire*, le Fou de Bassan, les Sternes caugek*, pierregarin*, arctique* et naine*, la Mouette tridactyle, le Puffin des anglais, plusieurs espèces de labbes.
L'ensemble de cet espace est diversement occupé par les oiseaux : tandis que les macreuses constituent des groupes plus ou moins denses, souvent monospécifiques, les grèbes, plus solitaires, s'organisent généralement en petites troupes isolées de 5 à 10 individus. En fonction du rythme des marées et des conditions météorologiques, leurs déplacements en vols rapides au ras de l'eau, animent tout l'hiver cet espace méconnu des riverains, car peu visibles du bord de mer.

GESTION :
Le maintien sur le site de la quiétude et des zones d'alimentation sont nécessaires à la préservation des populations aviaires hivernantes et migratrices. Situés au sommet du réseau trophique, les oiseaux, et plus spécialement les macreuses, subissent l'impact des polluants concentrés en baie de Seine et nécessitent donc une attention toute particulière.
La réserve de chasse de la baie de Seine instituée en 1973, concerne

partiellement le littoral augeron. Alliée au dérangement quasi-inexistant, elle contribue aux objectifs fixés par la directive "Oiseaux".

Eléments de bibliographie

- AULERT C., 1993 - Les stationnements de macreuses sur le littoral augeron. Relations avec le milieu et les apports fluviaux. Elaboration d'un indicateur de l'évolution du milieu. Projet de thèse soutenu dans le cadre du D.E.A. Nature, Environnement, Sociétés. Université de Caen, UFR des Sciences de la Terre et de l'Aménagement Régional. 162 p. et annexes.
- ROCAMORA G., 1993 - Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France. Bird Life International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Ministère de l'Environnement, 339 p.
- ROCAMORA G., THAURONT M., mai 1992 - Inventaire français des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux sauvages dans la Communauté Européenne. Basse-Normandie. Ministère de l'Environnement DNP, CIPO, Ecosphère, LPO.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1991 - Atlas des oiseaux de France en hiver. Société Ornithologique de France, 575 p.

Pour obtenir des renseignements complémentaires concernant la protection des milieux naturels, s'adresser à la Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie
CITIS - Le Pentacle - Avenue de Tsukuba - 14 209 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Cedex - Tél. 02 31 46 70 00 - Fax 02 31 44 72 81

Espaces Naturels de Basse-Normandie
Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

Littoral Augeron

Fond IGN.Scan 100 ® 1998 - Echelle 1/115 000

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Source DIREN / SNPC - Novembre 1999

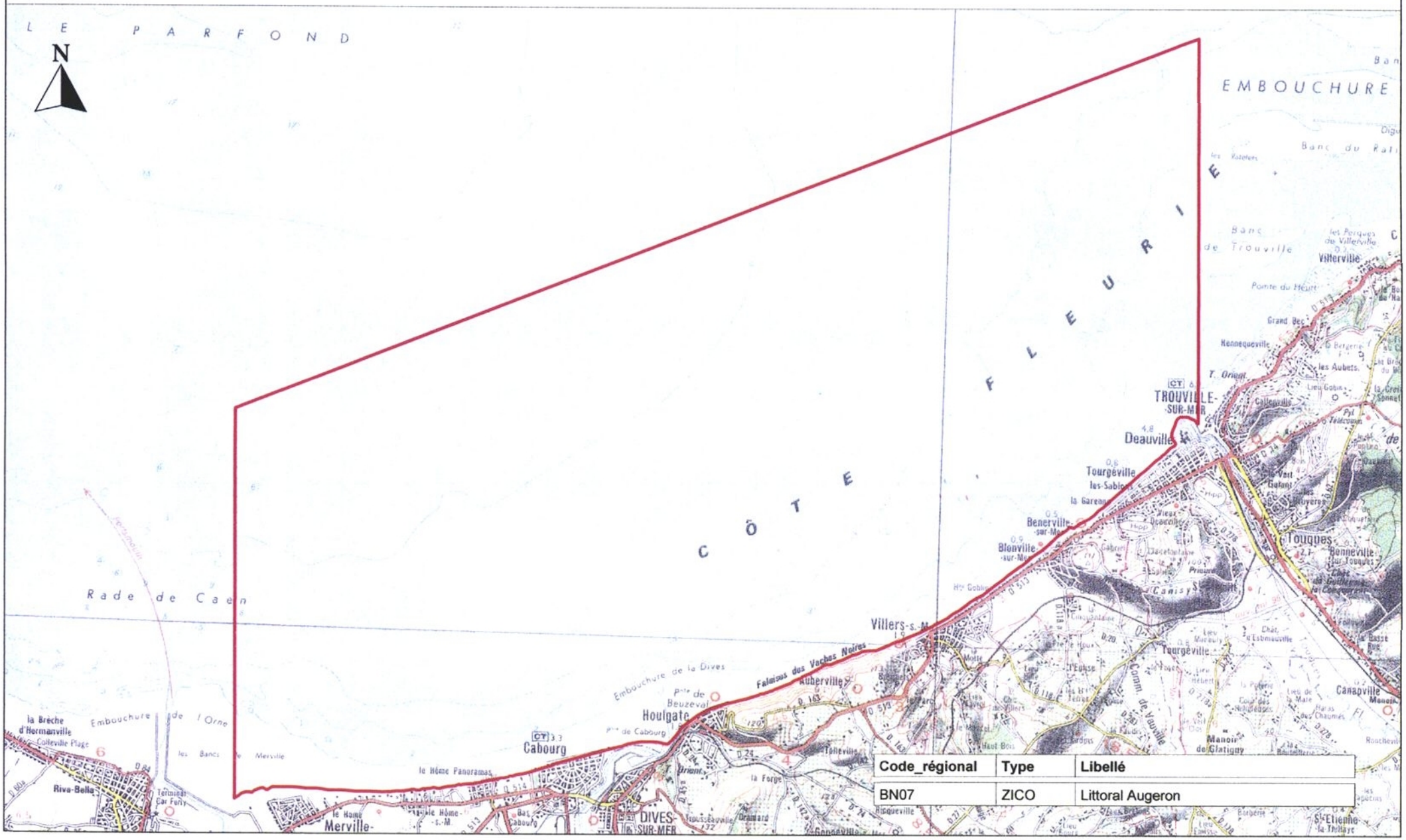

Code_régional	Type	Libellé
BN07	ZICO	Littoral Augeron

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels de Basse-Normandie

Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

La Directive européenne 79/409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (dite Directive "oiseaux") s'applique à tous les Etats membres de l'Union Européenne. Elle vise à assurer la préservation durable de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage. L'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), basé sur des critères scientifiques qualitatifs et quantitatifs, recense actuellement 285 sites sur le territoire national, dont 10 en Basse-Normandie. L'annexe 1 de la Directive énumère les espèces les plus menacées pour lesquelles des mesures spéciales de conservation doivent être prises afin d'en assurer la survie et la reproduction. Ces espèces sont signalées par un * dans le texte.

ZICO N° BN08

Forêts du Perche

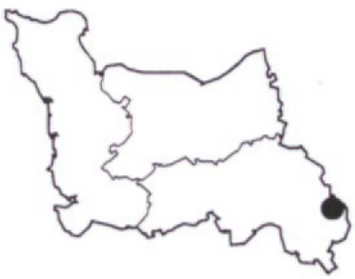

N° du site : **BN08**

Date de mise à jour : **31 Mars 1999**

Nature de la mesure :

Site retenu à l'inventaire scientifique des ZICO.
Date : **Janvier 1991**

Superficie : **26610 ha**

Altitudes : **147 à 306 m**

Statuts des propriétés :

Privé
Etat (forêts domaniales)

Objectif de conservation :

Protection des espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage.

Partenaires pour la gestion :

Communes et structures intercommunales
Propriétaires et principaux usagers
Office National des Forêts
CRPF de Normandie
Parc Naturel Régional du Perche
Services de l'Etat
Groupe Ornithologique Normand

Département(s) : **Orne (61)**
Eure-et-Loir (28)

Commune(s) :

61016 AUTHEUIL
61034 BEAULIEU
61037 BELLAVILLIERS
61046 BIZOU
61050 BOISSY-MAUGIS
61052 BONNEFOI
61059 BRESOLETTES
61061 BRETONCELLES
61065 BUBERTRE
61112 COLONARD-CORUBERT
61118 CORBON
61128 COURCERAULT
61140 CRULAI

PRESENTATION GENERALE DU SITE :

S'étendant sur deux régions administratives (Basse-Normandie et Centre), le site s'inscrit dans la région naturelle du Perche, ensemble au relief faiblement accentué, géologiquement constitué d'argiles à silex et de sables du Cénomanien. La partie bas-normande, la seule traitée dans la présente fiche, représente environ 50% de la superficie totale du site. Elle constitue un vaste écocomplexe peu anthropisé ; les principaux massifs boisés (forêts domaniales du Perche et de la Trappe, forêt de Longny, forêt de Réno-Valdieu, forêt domaniale de Bellême...), majoritairement composés d'essences feuillues, y sont associés à de nombreuses landes et milieux humides : étangs à larges roselières de bordure ou à ceintures oligotrophes, tourbières alcalines, acides ou mixtes, marais, prairies hygrophiles... L'importance des zones humides combinée au climat à tendance submontagnarde, les expositions variées et la diversité des sous-sols donnent lieu à une grande richesse de milieux, favorables à une flore et une faune remarquables et originales.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA RECONNAISSANCE :

Le site des forêts du Perche revêt un intérêt majeur au regard de l'avifaune nicheuse, hivernante et migratrice. A ce titre, il a été retenu à l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux.
La vaste superficie, la diversité et la quiétude des milieux boisés sont propices à la nidification d'espèces typiquement forestières. Parmi les rapaces, citons tout particulièrement la Bondrée apivore* (Pernis apivorus, 50 à 100 couples), pour laquelle le succès de reproduction peut varier notablement d'une année sur l'autre en fonction du niveau des populations d'hyménoptères dont l'oiseau se nourrit. Soulignons également la nidification du Pic noir* (Dryocopus martius, plus de 10 couples) occupant préférentiellement les grands hêtres vides de branches jusqu'à dix mètres de hauteur au moins, et celle du Pic cendré* (Picus canus), notamment en forêt de Bellême où l'effectif total ne semblait guère dépasser une douzaine de couples en 1994. Pour ces trois espèces mentionnées à l'annexe 1 de la directive (*), les effectifs dépassent le seuil numérique requis pour justifier une valeur européenne.
Toutes les espèces de pics sont représentées ici puisque les Pics épeiche, épeichette, mar et vert y ont aussi été recensés.
On note également la nidification du Grimpereau des bois (Certhia familiaris) sous les écorces des grands fûts de hêtres ou de chênes, et de la Bécasse des bois (Scolopax rusticola) dans les sous-bois humides.
Les étangs forestiers constituent un milieu privilégié pour la reproduction des oiseaux d'eau, dont le Martin-pêcheur* (Alcedo atthis) sur les berges, la Mouette rieuse (Larus ridibundus), et le Grèbe à cou noir (Podiceps nigricollis, plus de 6 couples nicheurs), pour lequel le Perche présente un intérêt biogéographique indéniable. Parmi les anatidés, citons le Fuligule milouin (Aythia ferina) avec plus de 12 couples nicheurs, le Fuligule morillon (Aythia fuligula, 1 couple nicheur) et la Sarcelle d'hiver (Anas crecca).
Les espaces intersticiels (landes, friches et broussailles, bocage...) présentent un grand intérêt au regard de l'accueil du Busard Saint-Martin* (Circus cyaneus), de l'Engoulevent d'Europe* (Caprimulgus europaeus, 4 couples dans les forêts du Perche et de la Trappe), du Pouillot de Bonelli (Phylloscopus bonelli), de la Perdrix rouge (Alectoris rufa), de l'Alouette lulu* (Lullula arborea) et de la Pie-grièche écorcheur* (Lanius collurio) qui s'y reproduisent.
En période internuptiale, le caractère très abrité des étangs permet l'hivernage du Pluvier doré* (Pluvialis apricaria, 500 à 4000 individus).
Enfin, on note sur ce site privilégié, un important passage migratoire, avec un effectif régulier d'environ 2000 oiseaux (jusqu'à 5000 en cas de vague de froid). On y recense notamment la Grue cendrée* (Grus grus), dont des stationnement exceptionnels ont eu lieu certaines années, les Cigognes noire* (Ciconia nigra) et

61147 DORCEAU
61154 EPERRAIS
61160 FEINGS
61208 IRAI
61206 L' HOME-CHAMONDOT
61097 LA CHAPELLE-MONTLIGEON
61220 LA LANDE-SUR-EURE
61241 LA MADELEINE-BOUVET
61325 LA PERRIERE
61335 LA POTERIE-AU-PERCHE
61500 LA VENTROUZE
61196 LE GUE-DE-LA-CHAINE
61242 LE MAGE
61422 LES ASPRES
61187 LES GENETTES
61226 LIGNEROLLES
61230 LONGNY-AU-PERCHE
61245 MAISON-MAUGIS
61246 MALE
61250 MARCHAINVILLE
61255 MAUVES-SUR-HUISNE
61280 MONCEAUX
61296 MOULICENT
61299 MOUSSONVILLIERS
61300 MOUTIERS-AU-PERCHE
61305 NEUILLY-SUR-EURE
61318 ORIGNY-LE-BUTIN
61338 PREPOTIN
61343 RANDONNAI
61345 REMALARD
61395 SAINT-GERMAIN-DES-GROIS
61418 SAINT-MARD-DE-RENO
61429 SAINT-MAURICE-LES-CHARENCEY
61437 SAINT-OUEN-DE-LA-COUR
61458 SAINT-VICTOR-DE-RENO
61373 SAINTE-CERONNE-LES-MORTAGNE
61471 SERIGNY
61475 SOLIGNY-LA-TRAPPE
61491 TOUROUVRE

blanche* (Ciconia ciconia), le Busard des roseaux* (Circus aeruginosus), le Busard cendré* (Circus pygargus), le Balbuzard pêcheur* (Pandion haliaetus), la sous-espèce terrestre du grand Cormoran (Phalacrocorax carbo ssp. sinensis).
La délimitation du site tient compte des exigences écologiques de ces différents oiseaux, qui constituent par définition des espèces à larges rayons d'actions (site de nidification, lieux d'alimentation...).

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
Concernant les mammifères, les milieux forestiers sont caractérisés par l'abondance des cervidés (Chevreuils, Cerfs élaphes...) et des petits carnivores dont la Martre, typiquement forestière, et le Putois, difficilement observable. On y rencontre également beaucoup d'insectivores parmi lesquels la Musaraigne aquatique ou Crossope, protégée par la loi française, et plusieurs espèces de chiroptères.
Les étangs et forêts sont peuplés d'une riche faune batrachologique dont le Triton ponctué, très présent.
Les relevés entomologiques ont permis de mettre en évidence l'existence de nombreux insectes comme l'Azuré des mouillères, petit papillon qui vit sur la Gentiane pneumonanthe.
La richesse floristique liée à la présence de milieux humides et/ou ombragés est ici exceptionnelle. Parmi les espèces protégées au niveau national ou régional, citons la Pilulaire à globules (Pilularia globulifera), fougère aquatique originale, le Flûteau nageant (Luronium natans), la Damasonie étoilée (Damasonium alisma), le Maïanthème à deux feuilles (Maïanthemum bifolium), la Laîche des tourbières (Carex limosa), la petite Pyrole (Pyrola minor), sylvatique acidiphile, la Prêle d'hiver (Equisetum hyemale)...

GESTION :
Il convient de maintenir les caractéristiques essentielles des différents milieux pour la nidification et la quiétude de l'avifaune, notamment dans le respect des objectifs de production sylvicole.
Les forêts domaniales du Perche et de la Trappe sont partiellement aménagées et les massifs forestiers privés font l'objet dans certains cas de Plans Simples de Gestion.
Datée du 17 avril 1996, une convention cadre régionale entre l'Office National des Forêts et le Groupe Ornithologique Normand définit des objectifs généraux de collaboration pour la préservation de l'avifaune riche et diversifiée des milieux forestiers domaniaux du site (études et inventaires faunistiques, actions de conservation, de formation, de communication et de diffusion de l'information).
De même, dans le cadre d'une convention, le Parc Naturel Régional du Perche et l'Office National des Forêts se sont engagés à réunir leurs compétences pour oeuvrer ensemble à la préservation des milieux naturels d'intérêt écologique majeur sur la totalité des forêts domaniales en partie comprises dans le Parc.
Par ailleurs, la politique du Parc Naturel Régional du Perche menée sur son territoire devrait permette de faciliter la préservation durable des habitats naturels.
De même, les sites inscrits (forêt de Réno-Valdieu, clairière de Bresolettes et de la haute-vallée de l'Avre) ainsi que le site classé des étangs du Gré, du Cachot et de la Forge, couvrant une superficie totale d'environ 2200 hectares, contribuent au maintien des populations d'oiseaux en garantisant l'intégrité de l'état des lieux.

Eléments de bibliographie

- Association Faune Flore de l'Orne, 1989 et 1992 - Les sites naturels de l'Orne. Tomes I et III. Conseil Général de l'Orne.
- ERAUD C. & PERERA S., 1999 - Analyse de l'avifaune des zones humides du Perche (non passereaux). Synthèse sur la période 1970-1998. Parc Naturel Régional du Perche. A paraître.
- Groupe Mammalogique Normand, 1988 - Les Mammifères sauvages de Normandie. 276 p.
- Groupe Ornithologique Normand, 1991 - Atlas des Oiseaux nicheurs Normands. Normandie et îles Anglo-Normandes. 247 p.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0005 0000 - Etangs, forêts et coteaux du Haut-Perche, 0096 0000 - Forêt de Bellême. DIREN de Basse-Normandie.
- PROVOST M., 1993 - Atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie. Presses Universitaires de Caen.
- ROCAMORA G., 1993 - Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France. Bird Life International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Ministère de l'Environnement, 339 p.

- ROCAMORA G., THAURONT M., mai 1992 - Inventaire français des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux sauvages dans la Communauté Européenne. Basse-Normandie. Ministère de l'Environnement DNP, CIPO, Ecosphère, LPO.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1991 - Atlas des oiseaux de France en hiver. Société Ornithologique de France, 575 p.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1995 - Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. Société Ornithologique de France, 776 p.

Pour obtenir des renseignements complémentaires concernant la protection des milieux naturels, s'adresser à la Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie
CITIS - Le Pentacle - Avenue de Tsukuba - 14 209 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Cedex - Tél. 02 31 46 70 00 - Fax 02 31 44 72 81

Espaces Naturels de Basse-Normandie
Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

Forêts du Perche (partie bas-normande)

Fond IGN.Scan 100 ® 1998 - Echelle 1/160 000

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Source DIREN / SNPC - Juillet 1999

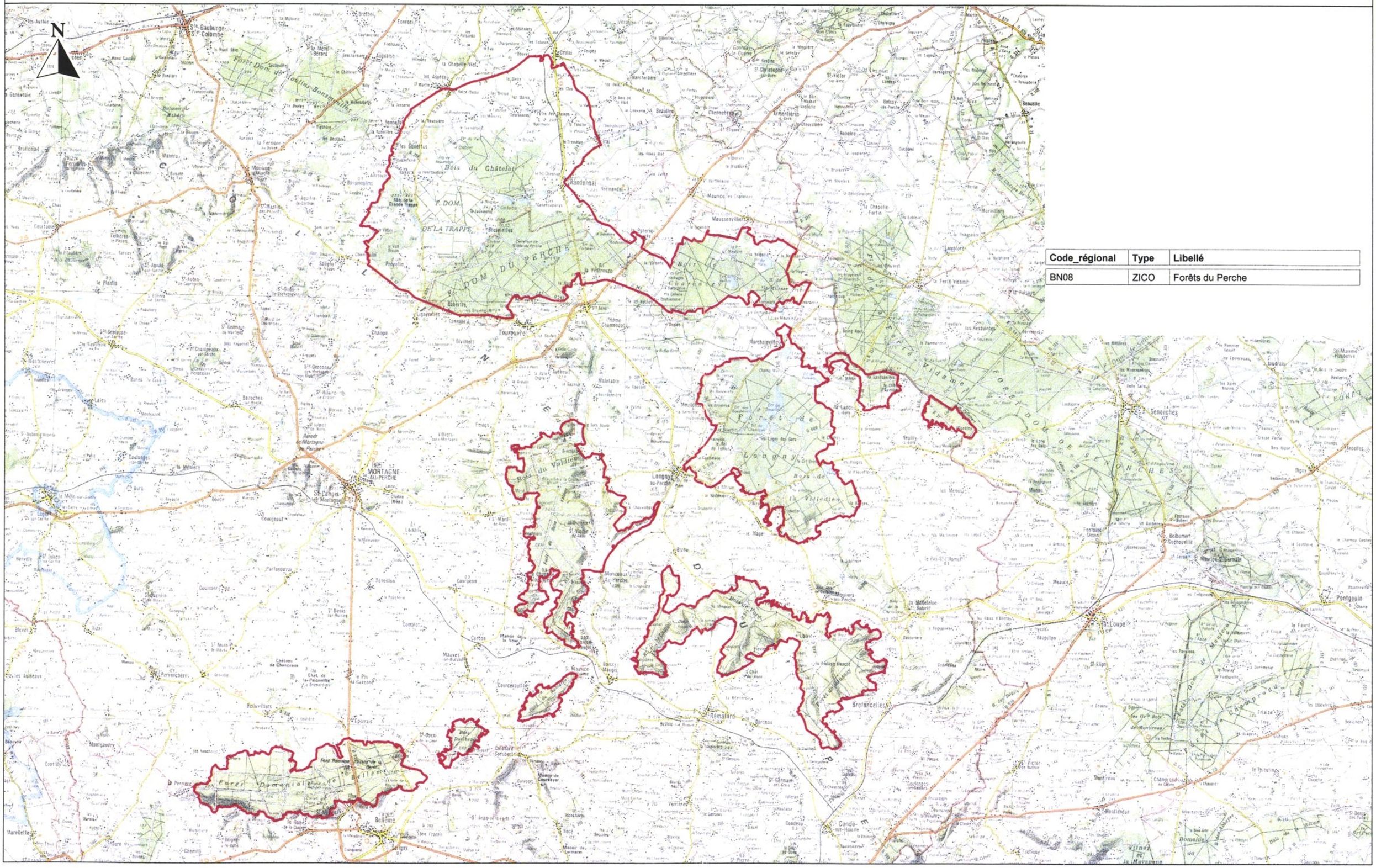

Code_régional	Type	Libellé
BN08	ZICO	Forêts du Perche

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels de Basse-Normandie

Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

La Directive européenne 79/409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (dite Directive "oiseaux") s'applique à tous les Etats membres de l'Union Européenne. Elle vise à assurer la préservation durable de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage. L'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), basé sur des critères scientifiques qualitatifs et quantitatifs, recense actuellement 285 sites sur le territoire national, dont 10 en Basse-Normandie. L'annexe 1 de la Directive énumère les espèces les plus menacées pour lesquelles des mesures spéciales de conservation doivent être prises afin d'en assurer la survie et la reproduction. Ces espèces sont signalées par un * dans le texte.

ZICO N° BN09

Baie du Mont Saint-Michel

N° du site : **BN09**

Date de mise à jour : **31 Mars 1999**

Nature de la mesure :

Site retenu à l'inventaire scientifique des ZICO.
Date : **Août 1989**

Superficie : **59440 ha**

Altitudes : **0 à 80 m**

Statuts des propriétés :

Domaine Public Maritime
Privé
Domaines communaux
Domaine Public Fluvial
Conservatoire du Littoral
Département

Objectif de conservation :

Protection des espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage.

Partenaires pour la gestion :

Services de l'Etat
Communes et structures intercommunales
Conservatoire du Littoral
Conseil Général de la Manche
SMET de la Manche
Fédération des Chasseurs
Groupe Ornithologique Normand
Office National des Forêts
Principaux usagers

Département(s) : **Manche (50)**
Ille-et-Vilaine (35)

Commune(s) :

50019 AUCEY-LA-PLAINE
50025 AVRANCHES
50027 BACILLY
50042 BEAUVOIR
50074 BRECEY
50108 CEAUX
50117 CHAMPEAUX

PRESENTATION GENERALE DU SITE :

Concerné par une superficie prédominante de Domaine Public Maritime, le site de la baie du Mont Saint-Michel se développe au fond du golfe normand-breton, au niveau de l'angle formé par le Cotentin et la Bretagne. Le substratum profond, constitué de schistes, est recouvert sur plusieurs mètres de sédiments meubles. L'amplitude des marées, parmi les plus fortes du monde, atteint quinze mètres aux marées d'équinoxe, découvrant ainsi plusieurs dizaines de milliers d'hectares de grèves, de vasières et de bancs de sable constamment remaniés par les phénomènes de sédimentation et de géomorphologie marines de grande ampleur. La baie constitue un vaste écocomplexe de haute valeur paysagère, dont les différentes unités écologiques fonctionnent en étroite relation : secteurs immergés en permanence, immense estran sablo-vaseux, platiers rocheux, riches prés salés atlantiques dont la productivité biologique est exceptionnelle. Ces étendues maritimes sont associées à des secteurs terrestres complémentaires qui s'inscrivent dans le contexte fonctionnel de la baie. Parmi ceux qui sont situés en Basse-Normandie, citons l'îlot de Tombelaine, les polders de part et d'autre du Mont Saint-Michel, le cordon dunaire de Genêts à Saint-Jean-le-Thomas abritant le marais parallèle de la Claire-Douves, les falaises granitiques de Champeaux, les basses-vallées du Couesnon, de la Sélune, du Thar et plus ponctuellement de la Sée (prés sous l'hôpital au nord d'Avranches, prairies humides de la Gohannière et de Poilley), les marais périphériques de la Bretèche et du Vergon puis les tourbières de Saint-Michel-des-Loups.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA RECONNAISSANCE :

Située sur la grande voie de migration ouest-européenne, la baie du Mont Saint-Michel constitue un site d'importance communautaire pour l'avifaune migratrice. A ce titre, elle a été retenue à l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux.

Les grèves sont le lieu d'hivernage de dizaines de milliers de limicoles. La baie est en effet considérée comme un site d'importance internationale pour le Bécasseau variable (Calidris alpina, 30000 en moyenne), l'Huîtrier-pie (Haematopus ostralegus, 10000 à 13000 individus), le Pluvier argenté (Pluvialis squatarola), le Bécasseau maubèche (Calidris canutus), les Barges rousse (Limosa lapponica) et à queue noire (Limosa limosa). Elle constitue également un site d'importance nationale pour l'hivernage du grand Gravelot (Charadrius hiaticula) et du Courlis cendré (Numenius arquata).

La nourriture abondante et l'étendue des espaces directement exploitables par les oiseaux sont favorables au stationnement de la Bernache cravant (2000 à 4000 individus) et d'anatidés tels le Canard siffleur, la Sarcelle d'hiver et le Tadorne de Belon. La Roche-Torin revêt un intérêt remarquable au regard de l'hivernage régulier de passereaux originaires du Grand Nord dont le Bruant des neiges et le Bruant lapon.

Soulignons également la présence en hiver du grand Cormoran, de l'Avocette*, du Chevalier combattant*, de l'Aigrette garzette*, pour laquelle les cuvettes d'eau saumâtre sont le lieu de pêche favori, du Martin-pêcheur*, du Hibou des marais* puis des Faucons pèlerin* (3 à 4 individus) et émerillon* qui chassent sur les herbus et dans les terres proches du littoral.

La Bernache nonnette*, les Cygnes sauvage* et de Bewick* et la grande Aigrette* constituent des espèces hivernantes occasionnelles.

Plus au large, le site constitue en été la première zone de mue en France pour la Macreuse noire (10000 à 15000 individus).

Notons par ailleurs le recensement au passage de l'Echasse blanche*, de l'Avocette*, du Chevalier combattant*, de la Guifette noire*, du Courlis corlieu, de la Mouette mélanocéphale*, des Sternes naine*, pierregarin*, caugek* et arctique* et plus occasionnellement de la Sterne hansel*. Parmi les rapaces, citons le Balbuzard pêcheur* et le Busard cendré*.

50146 COURTILS
50167 DRAGEY-RONTHON
50168 DUCEY
50199 GENETS
50218 GRANVILLE
50253 HUISNES-SUR-MER
50066 JULLOUVILLE
50206 LA GOHANNIERE
50353 LE MONT-SAINT-MICHEL
50616 LE VAL-SAINT-PERE
50288 MARCEY-LES-GREVES
50407 POILLEY
50408 PONTAUBAULT
50410 PONTORSON
50443 SACEY
50448 SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE
50489 SAINT-JEAN-DE-LA-HAIZE
50496 SAINT-JEAN-LE-THOMAS
50500 SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE
50532 SAINT-PAIR-SUR-MER
50543 SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME
50574 SERVON
50597 TIREPIED
50612 VAINS
50628 VERNIX

Lors de la migration pré-nuptiale, les marais périphériques, souvent inondés aux mois de mars et avril, sont un lieu de halte pour les anatidés, les oies et les limicoles au cours de leur remontée vers les sites de nidification situés dans les pays nordiques.
Les falaises de Carolles constituent un site de migration d'importance nationale pour les passereaux puisque 500000 à 1000000, appartenant à environ 65 espèces différentes, sont comptabilisés de la mi-août à la première quinzaine de novembre. Parmi les espèces les plus remarquables, citons l'Alouette lulu*, le Pipit rousseline*, le Bruant ortolan*...
Le Busard Saint-Martin* (Circus cyaneus) et le Busard des roseaux* (Circus aeruginosus), quant à eux, sont présents toute l'année.
Les reproducteurs sont également bien représentés. Citons le Tadorne de Belon et les Goélands brun, marin et argenté sur l'îlot de Tombelaine, le grand Corbeau (Corvus corax, 1 à 2 couples) dans la vallée du Lude, l'Aigrette garzette* (Egretta garzetta, 15 à 20 nids) dans le bois de Brion à proximité de Genêts, le Butor étoilé* (Botaurus stellaris) à la mare de Bouillon. Sur les falaises, les fourrés d'Ajonc d'Europe constituent le domaine de prédilection de la Fauvette pitchou* (Sylvia undata). Enfin, les bancs coquilliers et la plage entre Saint-Jean-le-Thomas et Genêts constituent un important site de nidification du Gravelot à collier interrompu (Charadrius alexandrinus, 20 à 30 couples), nichant à même le sol.
La baie est spatialement utilisée par les oiseaux en fonction de leurs exigences écologiques, du cycle des marées et des facteurs liés aux activités humaines. Elle assure aussi une fonction considérable de refuge climatique en cas de vague de froid nordique.

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
Deux mammifères marins fréquentent régulièrement les eaux de la baie : le grand Dauphin (Tursiops truncatus) avec une importante population sédentaire reproductrice (plus d'une soixantaine d'individus dans le golfe normand-breton), puis le Phoque veau-marin (Phoca vitulina), inféodé aux côtes abritées parsemées de bancs de sable et pour lequel la baie du Mont constitue l'extrême sud de son aire de répartition.
La Loutre d'Europe, en nette régression sur le territoire français, est signalée dans le bassin du Couesnon.
La baie constitue également une formidable nurserie pour de nombreuses espèces de poissons ainsi qu'un site majeur pour la migration des salmonidés qui remontent la Sée et la Sélune.
L'estran abrite, notamment au pied des falaises de Champeaux, des récifs d'hermelles ou "crassiers", formations originales parmi les plus importantes d'Europe.
Enfin, cet ensemble complexe renferme des espèces végétales protégées au niveau national ou régional. Mentionnons plus particulièrement la présence sur l'herbu de Roche-Torin, de l'Obione pédonculée (Halimione pedunculata), qui constitue l'une des espèces les plus intéressantes et les plus rares de la flore des prairies salées européennes, de l'Orge maritime, de la Rue odorante, de l'Elyme des sables, qui atteint ici la limite sud de son aire de répartition.

GESTION :
Le maintien des populations d'oiseaux dépend de la relative quiétude du site et surtout de la préservation des vastes étendues d'habitats naturels tant maritimes que terrestres : l'estran meuble, plutôt stable, les prés salés, dont la gestion est organisée au sein de la charte des herbus depuis 1994, les prairies humides notamment tributaires des niveaux d'eau, le cordon dunaire et les falaises soumis à une forte fréquentation en période estivale.
La totalité du site est reconnue au niveau mondial par la convention de Ramsar favorisant la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides d'importance internationale. De même, le Mont Saint-Michel et sa baie constituent un site prestigieux inscrit depuis 1979 au Patrimoine mondial naturel et culturel de l'UNESCO.
Les multiples mesures réglementaires (sites classés, réserves de chasse maritime et approuvée, réserves libres ornithologiques, loi littoral) et les acquisitions par le Conservatoire du Littoral et le département, contribuent favorablement au maintien des populations d'oiseaux.
Enfin, de nombreuses études scientifiques sont réalisées, permettant une meilleure connaissance et un suivi régulier des populations aviaires hivernantes, migratrices et reproductrices à l'échelle de l'unité fonctionnelle globale que constitue ce site privilégié.

Eléments de bibliographie

- DANAIS M. & LEGENDRE C., 1991 - Zones périphériques de la baie du Mont Saint Michel. 1 - Bilan et prospective. 2 - Etude descriptive et analytique de chaque marais. Ouest Aménagement, DRAE Basse-Normandie. 71 p.
- DEBOUT G., 1991 - Réseau des réserves du GONm. DRAE de Basse-Normandie.
- DEBOUT G. et coll., 1996 - Site Ramsar de la Baie du Mont-Saint-Michel. Bilan 1994-1995. GONm. 20 p.
- DEBOUT G. et coll., 1993-1997 - Etat des réserves du GONm. Groupe Ornithologique Normand. Rapports annuels.
- DESGUE P., 1994 - Intérêt ornithologique du Marais de la Claire-Douve. Communes de Saint-Jean-le-Thomas, Dragey et Genêts. Département de la Manche. Propositions de gestion. GONm, Conservatoire du Littoral et des Espaces Lacustres.
- Groupe Mammalogique Normand, 1988 - Les Mammifères sauvages de Normandie. 276 p.
- Groupe Ornithologique Normand, 1990 - Basse vallée de la Sélune : les prés inondables de Poilley. Analyse avifaunistique et autres données écologiques.
- Groupe Ornithologique Normand, 1991 - Atlas des Oiseaux nicheurs Normands. Normandie et îles Anglo-Normandes. 247 p.
- Groupe Ornithologique Normand, 1991 - Inventaire ornithologique des basses vallées des fleuves de la Baie du Mont Saint Michel. 2 rapports. DRAE Basse-Normandie.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0007 0000 - Baie du Mont Saint-Michel, 0025 0000 - Vallée de la Sée, 0037 0000 - Tourbières de Saint-Michel-des-Loups. DIREN de Basse-Normandie.
- MAHEO R., 1995-97 - Limicoles séjournant en France, janvier 1995-1997. BIROE/Limicoles, ONC, Université Rennes 1, Station biologique de Bailleron. Rapports annuels.
- MAUXION A., 1996 - Découvrir la baie du Mont-Saint-Michel. Editions Ouest-France. 64 p.
- PROVOST M., 1993 - Atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie. Presses Universitaires de Caen.
- QUENEC'HDU S., 1994 - Répartition spatio-temporelle des limicoles en baie du Mont Saint Michel. Thèse.
- ROCAMORA G., 1993 - Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France. Bird Life International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Ministère de l'Environnement, 339 p.
- ROCAMORA G., THAURONT M., mai 1992 - Inventaire français des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux sauvages dans la Communauté Européenne. Basse-Normandie. Ministère de l'Environnement DNP, CIPO, Ecosphère, LPO.
- SCHRICKE V., 1983 - Distribution spatio-temporelle des populations d'anatidés en transit et en hivernage en baie du Mont Saint-Michel, en relation avec les activités humaines. Université de Rennes. 299 p.
- SCHRICKE V., 1993 - La Baie du Mont Saint-Michel, première zone de mue en France pour la Macreuse noire Melanitta nigra. Alauda 61 (1), 1993 : 35 - 38.
- SCHRICKE V., 1996 - Modalités de fonctionnement de la baie du Mont Saint Michel par les anatidés en période de migration et d'hivernage.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1991 - Atlas des oiseaux de France en hiver. Société Ornithologique de France, 575 p.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1995 - Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. Société Ornithologique de France, 776 p.

Pour obtenir des renseignements complémentaires concernant la protection des milieux naturels, s'adresser à la Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie
CITIS - Le Pentacle - Avenue de Tsukuba - 14 209 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Cedex - Tél. 02 31 46 70 00 - Fax 02 31 44 72 81

Espaces Naturels de Basse-Normandie
Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

Baie du Mont Saint-Michel

Fond IGN.Scan 100 ® 1998 - Echelle 1/180 000

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Source DIREN / SNPC - Juin1999

Code_régional	Type	Libellé
BN09	ZICO	Baie du Mont Saint-Michel

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels de Basse-Normandie

Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

La Directive européenne 79/409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (dite Directive "oiseaux") s'applique à tous les Etats membres de l'Union Européenne. Elle vise à assurer la préservation durable de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage. L'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), basé sur des critères scientifiques qualitatifs et quantitatifs, recense actuellement 285 sites sur le territoire national, dont 10 en Basse-Normandie. L'annexe 1 de la Directive énumère les espèces les plus menacées pour lesquelles des mesures spéciales de conservation doivent être prises afin d'en assurer la survie et la reproduction. Ces espèces sont signalées par un * dans le texte.

ZICO N° HN03

Estuaire de la Seine (partie bas-normande)

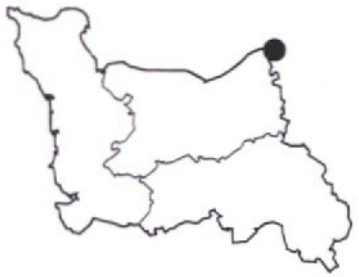

N° du site : **HN03**

Date de mise à jour : **31 Mars 1999**

Nature de la mesure :

Site retenu à l'inventaire scientifique des ZICO.
Date : **Janvier 1991**

Superficie : **2821 ha**

Altitudes : **0 à 7 m**

Statuts des propriétés :

Domaine Public Maritime
Public
Privé

Objectif de conservation :

Protection des espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage.

Partenaires pour la gestion :

Services de l'Etat
Communes et structures intercommunales
Principaux usagers

Département(s) : **Calvados (14)**
Seine-Maritime (76)
Eure (27)

Commune(s) :

14001 ABLON
14202 CRICQUEBOEUF
14220 DEAUVILLE
14333 HONFLEUR
14536 LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR
14492 PENNEDEPIE
14715 TROUVILLE-SUR-MER
14755 VILLERVILLE

DESCRIPTION GENERALE DU SITE :
A l'interface des deux régions normandes, le complexe estuarien de la basse-Seine constitue une large coupure naturelle entre des secteurs fortement aménagés et industrialisés. Sur la rive gauche, au droit des côtes du Calvados, la Basse-Normandie est concernée par une vaste zone de Domaine Public Maritime indispensable à la fonctionnalité globale de l'estuaire, à laquelle s'ajoutent des zones terrestres (marais de Pennedepie, secteur des Alluvions). Les espaces en permanence immergés (domaine néritique), les vasières importantes par leur étendue et les platiers rocheux découvrant à marée basse, les hauts de plage de Pennedepie (levées de sable grossiers ou de galets)... viennent compléter et enrichir la mosaïque de milieux de l'estuaire largement développés par ailleurs côté Seine-Maritime (roselières et végétation ripicole, prairies humides, marais...). Ils constituent une zone d'échanges privilégiée, à l'origine d'une haute productivité biologique permettant la constitution de chaînes alimentaires complexes.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA RECONNAISSANCE :
Situé sur la grande voie de migration ouest-européenne, l'estuaire de la Seine possède un intérêt ornithologique de niveau international. Aussi, complété par le marais Vernier et les méandres de la basse-vallée, a t-il été retenu au titre des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux.
Indissociable, la partie bas-normande représente 14% de la ZICO totale.
Selon les espèces, elle accueille les populations d'oiseaux à divers stades de leur cycle de vie. En période internuptiale, elle constitue notamment une importante zone d'hivernage pour nombre de limicoles se nourrissant sur les vasières à marée basse, dont le Bécasseau variable (Calidris alpina), le Courlis cendré (Numenius arquata), le Pluvier doré* (Pluvialis apricaria), l'Huîtrier-pie (Haematopus ostralegus, quelques centaines) et l'Avocette* (Recurvirostra avosetta), qui, généralement en provenance du Hode, rappelle et symbolise la complémentarité spatiale et temporelle des rives gauche et droite de la Seine.
Parmi les anatidés, citons plus particulièrement le Tadorne de Belon (Tadorna tadorna), grand canard marin au plumage bigarré.
Plus au large, on observe l'hivernage régulier d'espèces plus maritimes tels les Plongeons catmarin* (Gavia stellata) et arctique* (G. arctica), les Grèbes castagneux (Tachybaptus ruficollis), huppé (Podiceps cristatus, plus de 1000 individus certains hivers), jougris (P. griseigena), esclavon* (P. auritus) et à cou noir (P. nigricollis), les Macreuses noire (Melanitta nigra ssp. nigra) et brune (M. fusca ssp. fusca) correspondant à des canards plongeurs grégaires dont plusieurs milliers d'individus stationnent ici chaque année.
Sont également notés le Hibou des marais* (Asio flammeus) et le Martin-pêcheur* (Alcedo atthis). Parmi les rapaces, citons le Busard Saint-Martin* (Circus cyaneus), le Busard des roseaux* (C. aeruginosus) et le Faucon émerillon* (Falco columbarius), notamment observés à l'occasion de vols de chasse.
Le site constitue également une étape migratoire essentielle pour l'Avocette*, le Courlis corlieu (Numenius phaeopus) et, de façon plus sporadique, pour la Spatule blanche* (Platalea leucorodia), grand échassier au bec plat pour lequel l'estuaire représente la principale halte migratoire au nord de la France. Divers laridés (goélands et mouettes) y stationnent également en hiver, avec des effectifs parfois importants.
Notons l'observation au passage des Sternes caugek* (Sterna sandvicensis) et pierregarin* (Sterna hirundo), les plus abondantes ici.
Enfin, ce site privilégié est également très important pour la migration des fauvettes paludicoles.
En période de nidification, les hauts de plage de Pennedepie sont le refuge du Tadorne de Belon (1 à 2 couples) et du petit Gravelot (Charadrius dubius), dont le nid correspond à une simple cuvette à même le sol.

L'estuaire est utilisé spatialement par les oiseaux en fonction de leurs exigences écologiques (reposoirs, zones de gagnage...), du cycle des marées et des facteurs liés aux activités humaines. Il assure également une importante fonction de refuge climatique lors des vagues de froid pour diverses espèces.

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
Le site constitue une nourricerie pour les juvéniles de nombreuses espèces de poissons ainsi qu'un axe pour les espèces migratrices (Saumon atlantique, lamproies, aloses).
Les mammifères y sont notamment représentés par le Phoque veau-marin (Phoca vitulina), espèce marine occasionnellement présente dans l'estuaire.
En prise directe avec la mer, les cordons de galets ou de sables très grossiers et la dune embryonnaire de Pennedepie possèdent une végétation très spécifique. On note en particulier la présence de trois espèces protégées au niveau national ou régional : le Chou marin (Crambe maritima), halophile et nitrophile, l'Elyme des sables (Leymus arenarius), puissante graminée glauque jouant le même rôle fixateur que l'Oyat et l'Aristoloche clématite (Aristolochia clematitis), dont le site constitue l'unique station bas-normande actuellement connue.
Plus à l'ouest, le platier rocheux de Villerville à Trouville-sur-Mer abrite une flore et une faune marines spécifiques et originales.

GESTION :
Placé au débouché de voies fluviales, l'estuaire subit de profonds remaniements d'origine anthropique, accélérant son colmatage naturel.
L'harmonisation du développement des infrastructures industrialo-portuaires avec la préservation des habitats naturels et le maintien d'une relative quiétude sont indispensables à la préservation des populations aviaires hivernantes, migratrices et reproductrices.
La vaste réserve de chasse maritime instituée en 1973 sur la majorité du site bas-normand, alliée aux espaces remarquables du littoral au sens de l'article L146-6 du code de l'urbanisme, y contribue très largement.
Situés au sommet du réseau trophique, les oiseaux subissent toutefois l'impact des polluants concentrés dans les sédiments de l'estuaire et nécessitent donc une attention toute particulière.

Eléments de bibliographie

- AULERT C., 1993 - Les stationnements de macreuses sur le littoral augeron. Relations avec le milieu et les apports fluviaux. Elaboration d'un indicateur de l'évolution du milieu. Projet de thèse soutenu dans le cadre du D.E.A. Nature, Environnement, Sociétés. Université de Caen, UFR des Sciences de la Terre et de l'Aménagement Régional. 162 p. et annexes.
- DEBOUT G., CHARTIER A., LANG B. & PREVOST F., 1993 - Etude ornithologique de quelques sites littoraux du département du Calvados. Grèves de Pennedepie. GONm, DDE du Calvados.
- Groupe Ornithologique Normand, 1991 - Atlas des Oiseaux nicheurs Normands. Normandie et îles Anglo-Normandes. 247 p.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0075 0000 - Grèves de Pennedepie. DIREN de Basse-Normandie.
- LECOINTE A., MONY J.F., DUQUESNAY A. & coll., 1993 - Expertise botanique de sept secteurs littoraux du département. Les grèves de Pennedepie. Laboratoire de Phytogéographie, DDE du Calvados.
- PHILIPPE L. & DEBOUT G., 1994 - Etude de l'avifaune des abords du Pont de Normandie. Suivi ornithologique de l'alvéole vaseuse. Suivi ornithologique de l'impact des travaux. Rapport intermédiaire. GONm, DDE de Seine-Maritime Mission Pont de Normandie.
- ROCAMORA G., 1993 - Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France. Bird Life International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Ministère de l'Environnement, 339 p.
- ROCAMORA G., THAURONT M., mai 1992 - Inventaire français des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux sauvages dans la Communauté Européenne. Basse-Normandie. Ministère de l'Environnement DNP, CIPO, Ecosphère, LPO.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1991 - Atlas des oiseaux de France en hiver. Société Ornithologique de France, 575 p.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1995 - Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. Société Ornithologique de France, 776 p.

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

Estuaire de la Seine (partie bas-normande)

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/60 000

Source DIREN / SNPC - Novembre 1999

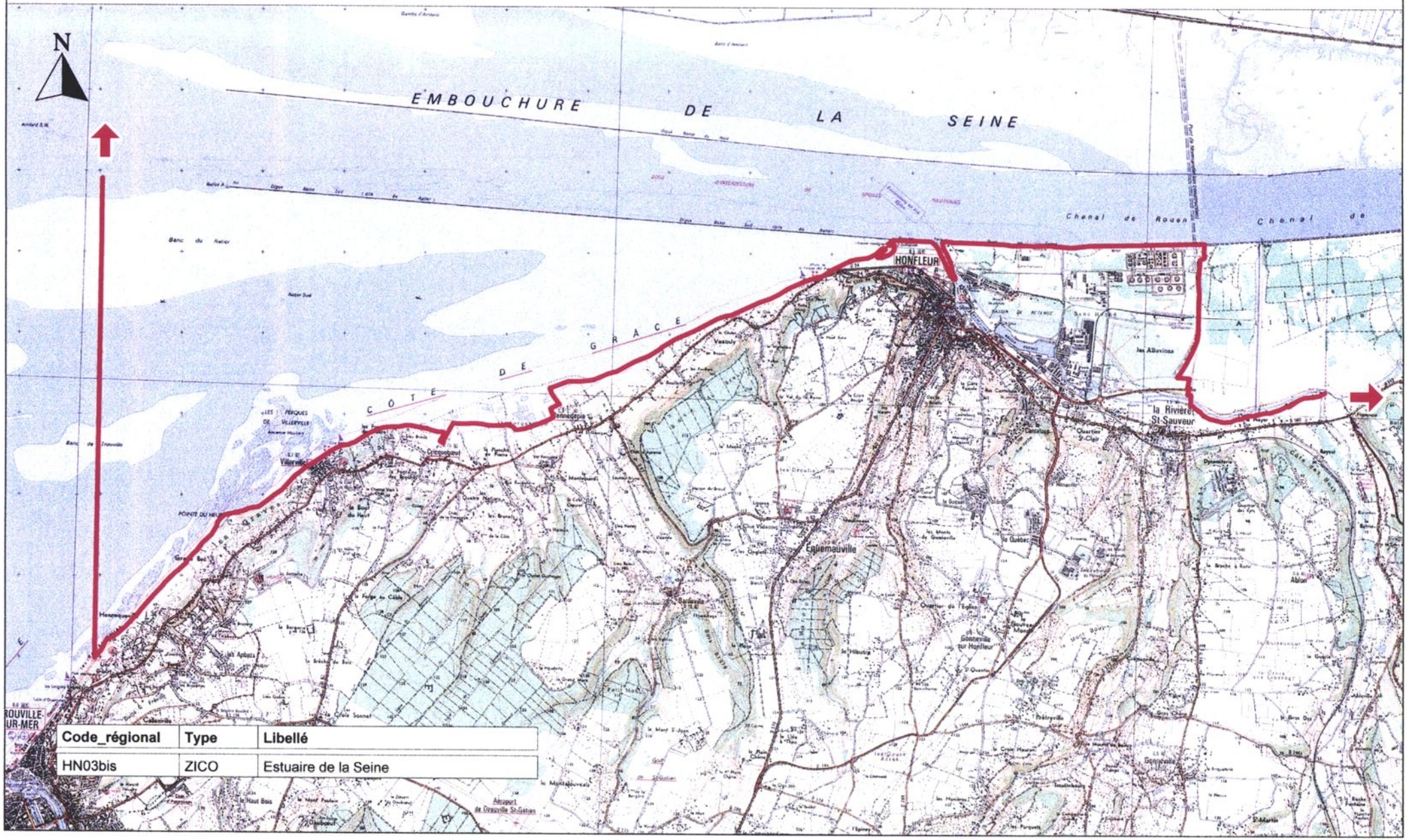

Code_régional	Type	Libellé
HN03bis	ZICO	Estuaire de la Seine

Les zones de protection spéciale

La Directive européenne 79/409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (dite Directive "oiseaux") s'applique à tous les Etats membres de l'Union Européenne. Elle vise à assurer la préservation durable de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage. L'inventaire des zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), basé sur des critères scientifiques qualitatifs et quantitatifs, recense actuellement 285 sites sur le territoire national, dont 10 en Basse-Normandie. L'annexe 1 de la Directive énumère les espèces les plus menacées pour lesquelles des mesures spéciales de conservation doivent être prises afin d'en assurer la survie et la reproduction. Ces espèces sont signalées par un * dans le texte. Les Etats classent en zones de protection spéciales (ZPS) les territoires les plus appropriés en nombre et en superficie pour la conservation des populations de ces espèces. Actuellement, 114 ZPS sont désignées en France.

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Zone de Protection Spéciale

La Directive européenne 79/409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (dite Directive "oiseaux") s'applique à tous les Etats membres de l'Union Européenne. Elle vise à assurer la préservation durable de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage. L'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), basé sur des critères scientifiques qualitatifs et quantitatifs, recense actuellement 285 sites sur le territoire national, dont 10 en Basse-Normandie. L'annexe 1 de la Directive énumère les espèces les plus menacées pour lesquelles des mesures spéciales de conservation doivent être prises afin d'en assurer la survie et la reproduction. Ces espèces sont signalées par un * dans le texte. Les Etats classent en Zones de Protection Spéciales (ZPS) les territoires les plus appropriés en nombre et en superficie pour la conservation des populations de ces espèces.

ZPS N° ZPS01

Falaise du Bessin Occidental

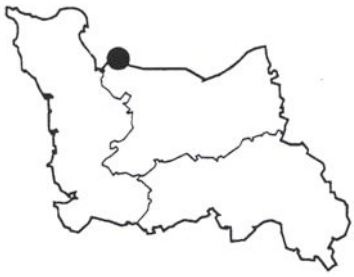

N° du site : **ZPS01**

code SFF : 0202200

Date de mise à jour : **31 Mars 1999**

Nature de la mesure :

Désignation au titre de la directive CEE 79/409.

Date : **Décembre 1993**

Superficie : **1526 ha**

Altitudes : **0 à 41 m**

Statuts des propriétés :

Domaine Public Maritime
Privé
Conservatoire du Littoral
Collectivités locales

Objectif de conservation :

Protection des espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage.

Partenaires pour la gestion :

Services de l'Etat
Communes
Conservatoire du Littoral
Groupe Ornithologique Normand
Principaux usagers

Département(s) : **Calvados (14)**

Commune(s) :

14204 CRICQUEVILLE-EN-BESSIN
14239 ENGLESQUEVILLE-LA-PERCEE
14382 LOUVIERES
14652 SAINT-PIERRE-DU-MONT
14745 VIERVILLE-SUR-MER

L'intégralité de la ZICO de la Falaise du Bessin Occidental est désignée en ZPS.

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
Les falaises du Bessin appartiennent à l'ensemble des falaises calcaires marneuses et des platiers rocheux de la côte du Calvados. D'un seul tenant, elles s'étendent sur plusieurs kilomètres de linéaire côtier et présentent un abrupt d'une quarantaine de mètres environ.
Les couches jurassiques constituent l'essentiel des falaises du site : les calcaires du Bessin, peu fossilifères et correspondant à des terrains du bathonien moyen, disparaissent à mi-chemin vers Grandcamp sous un head grossier, coulées de boue et de pierres mises en place sous climat péri-glaciaire. Un peu plus à l'est, la falaise des Hachettes à Sainte-Honorine-des-Pertes contient la coupe de référence internationale (stratotype) du bajocien. La faune fossile (ammonites, éponges...) y est remarquablement riche et bien conservée. De nombreuses manifestations quaternaires s'y observent : recul des falaises, phénomènes karstiques, résurgences de rivières souterraines, placages de travertins.
Des pelouses aérohalines, riches en espèces typiques, se développent sur les vires et les surplombs. En partie sommitale, entre la falaise et les parcelles agricoles, se maintiennent des fourrés d'ajoncs, de tamaris et de prunelliers.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :
Constituant l'un des sites les plus riches en oiseaux marins nicheurs de toute la Normandie, cette zone littorale a été retenue au titre des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux.
Les parois verticales calcaires abritent en effet la principale colonie française de la Mouette tridactyle (Rissa tridactyla). Son suivi annuel met en évidence une croissance rapide et continue avec 2200 couples à ce jour, contre 1700 en 1990. Espèce de haute mer une grande partie de l'année, la Mouette tridactyle ne vient à terre que pour nicher. Du fait de son comportement grégaire et de ses cris caractéristiques, elle anime le site de mars à septembre. On y observe également la plus forte densité nationale de Pétrel fulmar (Fulmarus glacialis, 140 couples), ainsi que la reproduction des goélands bruns (Larus fuscus, 25 couples) et argentés (Larus argentatus, 350 couples).
En période internuptiale, le site est un reposoir pour plusieurs espèces, notamment le grand Cormoran (Phalacrocorax carbo) et le Cormoran huppé (Phalacrocorax aristotelis), plus petit et dont l'habitat est strictement maritime.
Parmi les espèces rupestres nicheuses, citons le Pigeon colombin (Columba oenas) et le grand Corbeau (Corvus corax), dont l'aire de répartition en Basse-Normandie est réduite.
Le Faucon pèlerin* (Falco peregrinus) fréquente régulièrement les falaises qui constituent, pour ce rapace, un territoire de chasse sur lequel il vient s'alimenter.
Les fourrés de la lande sommitale présentent un grand intérêt au regard de l'accueil de la Fauvette pitchou* (Sylvia undata) qui avait là son seul site de nidification dans le Calvados. Ces mêmes buissons abritent pendant la période hivernale un dortoir de Hibou des marais* (Asio flammeus), sans doute le plus important du département.
En mer, au droit des falaises, on observe l'hivernage régulier du Grèbe huppé (Podiceps cristatus), du Plongeon catmarin* (Gavia stellata), du Harle huppé (Mergus serrator), du Guillemot de Troil (Uria aalge) ou encore du petit Pingouin (Alca torda), justifiant la prise en compte du Domaine Public Maritime sur une largeur d'un mille marin.
Sont également notés le Goéland marin, l'Eider à duvet, les Grèbes esclavon* et à cou noir, la Macreuse noire et bien d'autres oiseaux marins de passage (Fou de Bassan, labbes et sternes en migration...).
Toujours sur le plan ornithologique, on note sur ce site privilégié, un important

passage migratoire, notamment pour les limicoles.

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
Sur les platiers rocheux de Grancamp et de la Pointe du Hoc, une intéressante flore algale a été recensée, avec plus de 80 espèces inventoriées.

GESTION :
La nidification rupestre des oiseaux marins est tributaire du non-dérangement, plus particulièrement lors du cantonnement des couples.
Divers suivis et études scientifiques ainsi qu'une surveillance régulière sont réalisés, en particulier sur la réserve conventionnelle de Saint-Pierre-du-Mont suivie par le Groupe Ornithologique Normand.
La gestion du milieu, plutôt en équilibre naturel, se limite à un entretien courant (nettoyage). Haut lieu du débarquement allié pendant la deuxième guerre mondiale, le site historique de la pointe du Hoc est par conséquent très fréquenté. A cet égard, l'existence et le balisage du sentier du littoral s'avèrent particulièrement opportuns et efficaces.

Eléments de bibliographie

- DEBOUT G. et coll., 1993-1997 - Etat des réserves du GONm. Groupe Ornithologique Normand. Rapports annuels.
- DEBOUT G., 1991 - Réseau des réserves du GONm. DRAE de Basse-Normandie.
- DORE F. et coll., 1977 - Guides géologiques régionaux - Normandie. Masson. 207 p.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0000 0016 - Falaises et rochers littoraux du Bessin occidental. DIREN de Basse-Normandie.
- ROCAMORA G., 1993 - Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France. Bird Life International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Ministère de l'Environnement, 339 p.
- ROCAMORA G., THAURONT M., mai 1992 - Inventaire français des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux sauvages dans la Communauté Européenne. Basse-Normandie. Ministère de l'Environnement DNP, CIPO, Ecosphère, LPO.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1991 - Atlas des oiseaux de France en hiver. Société Ornithologique de France, 575 p.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1995 - Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. Société Ornithologique de France, 776 p.

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Zone de Protection Spéciale

Falaise du Bessin Occidental

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/25 000

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Source DIREN / SNPC - Juin1999

N

Code_régional	Type	Libellé
ZPS01	ZPS	Falaise du Bessin Occidental

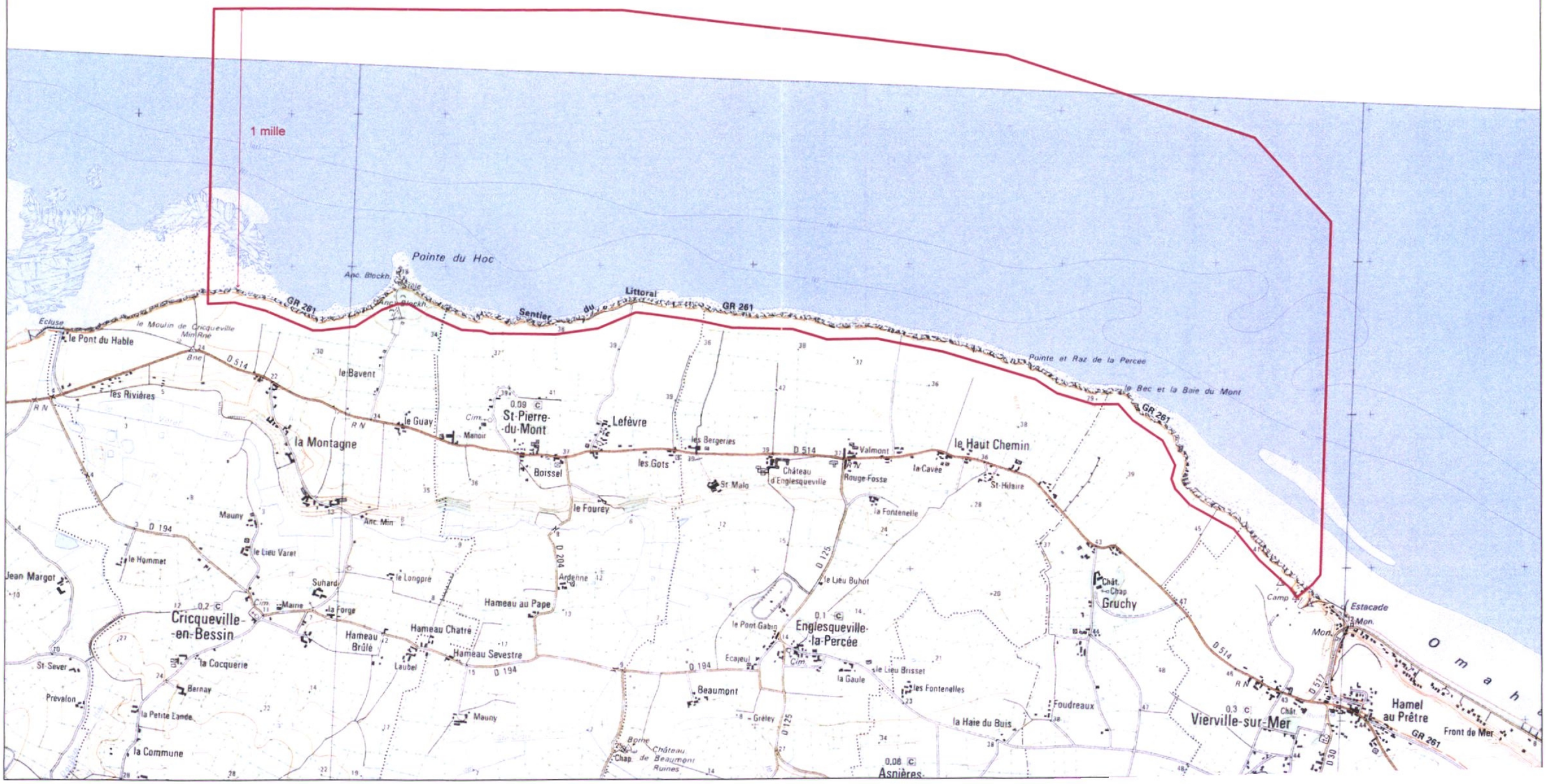

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Zone de Protection Spéciale

La Directive européenne 79/409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (dite Directive "oiseaux") s'applique à tous les Etats membres de l'Union Européenne. Elle vise à assurer la préservation durable de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage. L'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), basé sur des critères scientifiques qualitatifs et quantitatifs, recense actuellement 285 sites sur le territoire national, dont 10 en Basse-Normandie. L'annexe 1 de la Directive énumère les espèces les plus menacées pour lesquelles des mesures spéciales de conservation doivent être prises afin d'en assurer la survie et la reproduction. Ces espèces sont signalées par un * dans le texte. Les Etats classent en Zones de Protection Spéciales (ZPS) les territoires les plus appropriés en nombre et en superficie pour la conservation des populations de ces espèces.

ZPS N° ZPS02

Marais du Cotentin - Baie des Veys

N° du site : **ZPS02**

code SFF : 0202300

Date de mise à jour : **31 Mars 1999**

Nature de la mesure :

Désignation au titre de la directive CEE 79/409.

Date : **Janvier 1990**

Superficie : **18340 ha**

Altitudes : **0 à 12 m**

Statuts des propriétés :

Privé
Communes
Domaine Public Maritime
Domaine Public Fluvial
Conservatoire du Littoral
Département
Association (GONm)

Objectif de conservation :

Protection des espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage.

Partenaires pour la gestion :

Services de l'Etat
Communes et structures inter-communales
Propriétaires et principaux usagers
Parc des Marais
Conservatoire du Littoral
SMET de la Manche
Groupe Ornithologique Normand
Fédération des Chasseurs
Réserve Naturelle de Beauguillot

Département(s) : **Manche (50)**

Commune(s) :

50005 AMFREVILLE
50016 APPEVILLE
50023 AUVERS
50024 AUXAIS
50035 BAUDREVILLE
50036 BAUPTE

La ZICO des marais du Cotentin et du Bessin et de la baie des Veys a été désignée pour partie en ZPS.

PRESENTATION GENERALE DU SITE :

Installé sur le socle armoricain, le site des marais du Cotentin et de la baie des Veys constitue un vaste écocomplexe de haute valeur paysagère et culturelle dont les différentes unités écologiques complémentaires (marais intérieurs et périphériques de la baie des Veys, grèves et vases salées) fonctionnent en étroite relation.

S'insérant dans un paysage bocager typique, les basses-vallées larges et planes de la Douve et de la Taute font partie d'une immense dépression parcourue par un écheveau dense de canaux et fossés. L'activité agricole extensive traditionnelle de fauche et de pâture permet encore le maintien de vastes prairies humides plus ou moins tourbeuses, régulièrement "blanchies" par les eaux en hiver.

Promontoire dans la baie de Veys, le domaine de Beauguillot est composé de Domaine Public Maritime, jouxté de prairies humides entrecoupées de haies, de digues, de mares et d'étangs d'eau douce.

En face, de l'autre côté de l'embouchure du canal de Carentan, les polders de Brévands, relativement récents, correspondent pour l'essentiel à des prairies pâturées, ceinturées par des digues limitant largement les influences maritimes.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :

Par la complémentarité des zones humides (baie, marais intérieurs et périphériques) qu'ils offrent, le site est particulièrement propice aux oiseaux d'eau. A ce titre, il a été retenu à l'inventaire scientifique des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux.

La multiplicité des habitats naturels et des liens fonctionnels qui existent encore entre eux, les pratiques agricoles extensives et le maintien des niveaux d'eau sont favorables à la nidification et au stationnement de nombreuses espèces d'oiseaux. Citons tout particulièrement le Râle des genêts* (Crex crex), dont l'effectif est réduit à 11 couples en 1997 alors que le nombre de mâles chanteurs était compris entre 300 et 600 au début des années 1980 et représentait alors 15 à 25% de la population française. Cette espèce, strictement inféodée aux prairies humides de fauche, est aujourd'hui menacée d'extinction en France ainsi qu'au niveau mondial.

On note également la nidification de la Marouette ponctuée* (Porzana porzana), très discrète du fait de ses moeurs crépusculaires et nocturnes, du Martin-pêcheur* (Alcedo atthis), plus largement répandu, du Butor étoilé* (Botaurus stellatus), inféodé aux grandes roselières, du Busard cendré* (Circus pygargus) avec 5 couples nicheurs en 1997, du Busard des roseaux* (Circus aeruginosus, 11 couples en 1997) et celle plus occasionnelle du Busard Saint-Martin* (Circus cyaneus). Grand échassier migrateur nichant à proximité des zones humides, la Cigogne blanche* (Ciconia ciconia) y trouve les conditions favorables à sa reproduction ; la tendance actuelle est à la progression avec 23 couples en 1998. Toujours en période de nidification, ces marais sont occupés par des densités importantes de fauvettes paludicoles et accueillent de nombreux limicoles dont le Vanneau huppé (Vanellus vanellus), avec 385 couples en 1997, et la Bécassine des marais (Gallinago gallinago), pour laquelle le site constituait une importante zone de nidification dans le début des années 1980. Les Guifettes noire* (Chlidonias niger) et moustac* (Chlidonias hybridus), constituent des espèces nicheuses potentielles. Parmi les anatidés, mentionnons la Sarcelle d'été, le Canard souchet et le Canard pilet ; le Tadorne de Belon (Tadorna tadorna), essentiellement marin, niche, quant à lui, dans les secteurs dunaires et paradunaires de la baie des Veys.

50052 BEUZEVILLE-LA-BASTILLE
50059 BLOSVILLE
50063 BOLLEVILLE
50080 BREVANDS
50099 CARENTAN
50103 CARQUEBUT
50105 CATTEVILLE
50127 CHEF-DU-PONT
50136 COIGNY
50153 CRETTEVILLE
50156 CROSVILLE-SUR-DOUVE
50166 DOVILLE
50169 ECAUSSEVILLE
50177 ETIENVILLE
50181 FEUGERES
50194 FRESVILLE
50208 GONFREVILLE
50210 GORGES
50212 GOURBESVILLE
50216 GRAIGNES
50249 HOUESVILLE
50250 HOUTTEVILLE
50064 LA BONNEVILLE
50227 LE HAM
50248 LE HOMMET-D'ARTHENAY
50303 LE MESNIL-ANGOT
50325 LE MESNIL-VIGOT
50405 LE PLESSIS-LASTELLE
50119 LES CHAMPS-DE-LOSQUE
50333 LES MOITIERS-EN-BAUPTOIS
50269 LIESVILLE-SUR-DOUVE
50289 MARCHESIEUX
50298 MEAUTIS
50348 MONTMARTIN-EN-GRAIGNES
50368 NAY
50373 NEUVILLE-AU-PLAIN
50374 NEUVILLE-EN-BEAUMONT
50387 ORGLANDES
50400 PICAUVILLE
50415 PRETOT-SAINTE-SUZANNE
50422 RAIDS
50426 RAUVILLE-LA-PLACE
50431 REMILLY-SUR-LOZON
50548 SAINT SAUVEUR DE PIERREPONT
50445 SAINT-ANDRE-DE-BOHON
50458 SAINT-COME-DU-MONT
50470 SAINT-GEORGES-DE-BOHON
50482 SAINT-GERMAIN-SUR-SEVES
50485 SAINT-HILAIRE-PETITVILLE
50497 SAINT-JORES
50528 SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT
50534 SAINT-PELLERIN
50551 SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE
50509 SAINTE-MARIE-DU-MONT
50523 SAINTE-MERE-EGLISE
50564 SAINTENY
50606 TRIBEHOU
50610 URVILLE
50617 VARENGUEBEC
50642 VINDEFONTAINE

Située sur une ligne de migration des oiseaux d'eau, la baie des Veys constitue, en période internuptiale, une zone d'hivernage d'importance nationale et/ou internationale pour nombre de limicoles : Pluvier argenté et grand Gravelot, deux espèces pour lesquelles les effectifs atteignent le seuil défini par la convention de Ramsar, Vanneau huppé, Bécasseau variable (de 9000 à 12000 en 1996-97), Huîtrier-pie (jusqu'à 11500), Courlis cendré, Aigrette garzette*, Pluvier doré*, Chevalier gambette... Soulignons également l'hivernage du Faucon pélerin* et celui plus récent mais régulier de quelques dizaines d'Oies cendrées sur la réserve naturelle de Beauguillot. Les anatidés (Sarcelle d'hiver, Canards siffleur et pilet...) utilisent la baie comme zone de remise diurne.
Enfin, notons l'observation au passage de la Mouette mélanocéphale et des Sternes caugek*, pierregarin*, naine* et arctique*. A ces espèces typiquement aquatiques, s'ajoutent le Balbuzard pêcheur* et le Chevalier combattant*, fréquentant également les marais intérieurs.

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
Ce remarquable écocomplexe comporte, sur de vastes superficies, des formations végétales rares et diversifiées à l'origine d'une flore exceptionnelle. Parmi les espèces protégées au niveau national ou régional, citons la Gesse des marais (Lathyrus palustris), typiquement hygrophile, la Renoncule grande Douve (Ranunculus lingua) et la Pédiculaire des marais (Pedicularis palustris), participant à la constitution d'un groupement proche de la tourbière alcaline, l'Ossifrage brise-os (Narthecium ossifragum), le Spiranthe d'été (Spiranthes aestivalis) et plusieurs espèces de Rossolis indicant une nette acidification des horizons tourbeux. L'important réseau de drainage et les étendues aquatiques abritent la Pesse d'eau (Hippuris vulgaris), plusieurs espèces de potamots et d'utriculaires, le Myriophylle verticillé (Myriophyllum verticillatum), la Pilulaire à globules (Pilularia globulifera), le Flûteau nageant (Luronium natans)... En périphérie de la baie des Veys, l'influence de la mer se fait sentir par la présence d'espèces comme l'Elyme des sables (Leymus arenarius) et la Soude vraie (Suaeda vera).
Les relevés entomologiques ont permis de mettre en évidence l'extraordinaire richesse de l'entomofaune représentée par de nombreuses espèces dont l'Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale), libellule évoluant plus particulièrement à proximité des cours d'eau de faible importance, et le Damier de la Succise (Euphydryas aurinia), papillon diurne inféodé aux prairies humides tourbeuses.
Ce vaste ensemble de marais est peuplé d'une riche faune batrachologique comprenant notamment le Triton crêté (Triturus vulgaris).
Les rivières sont fréquentées par nombre d'espèces de poissons migrateurs remontant les cours d'eau pour frayer (Lamproies fluviatile et marine, Saumon atlantique, Truite de mer, grande Alose et Alose feinte). Leurs débordements annuels sont favorables à la reproduction du Brochet.
Sur le plan mammalogique, signalons le Phoque veau-marin (Phoca vitulina) présent en baie des Veys avec une population reproductrice en effectif croissant.

GESTION :
Le maintien des populations d'oiseaux est tributaire de la préservation des vastes étendues maritimes et de prairies naturelles, de la relative tranquillité du site et d'une gestion appropriée des niveaux d'eau.
Dans ce sens, les orientations définies dans la charte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin assurent l'adéquation entre les objectifs de préservation durable de ces habitats naturels et la politique globale de valorisation menée sur son territoire.
La totalité du site est également reconnue par la convention de Ramsar favorisant la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides d'importance internationale.
Les nombreuses mesures réglementaires (réserves de chasse, réserves naturelles, réserves libres, loi littoral, arrêté préfectoral de protection de biotope) et les acquisitions foncières par le Conservatoire du Littoral et le département garantissant l'intégrité des milieux, contribuent favorablement au maintien des populations d'oiseaux.
Plus concrètement, des approches contractuelles (Fond de Gestion de l'Espace Rural, mesures agri-environnementales) et des aménagements écologiques (fonds LIFE) permettent de prendre en compte les caractéristiques de la zone humide dans la gestion des prairies, des cours d'eau et des fossés.
Enfin, un suivi des populations d'oiseaux nicheurs et hivernants est effectué régulièrement à l'échelle de l'unité fonctionnelle globale que constitue ce site remarquable. Diverses études scientifiques permettent d'élargir les connaissances à d'autres domaines. L'ensemble des données est intégré à l'observatoire du patrimoine du territoire du Parc.

Eléments de bibliographie

- DEBOUT G., novembre 1982 - L'avifaune des marais de Carentan ; les espèces observées : phénologie, écologie ; cartographie ornithologique des marais ; propositions de gestion. Numéro hors-série du Cormoran. GONm.
- DEBOUT G., 1991-1997 - Suivi des populations nicheuses dans le Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin. GONm, PNR des Marais du Cotentin et du Bessin. Plusieurs rapports.
- DEBOUT G. et CHARTIER A., 1992-1997 - Suivi des populations nicheuses dans le Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin. GONm, PNR des Marais du Cotentin et du Bessin. Plusieurs rapports.
- DEBOUT G. et coll., 1993-1997 - Etat des réserves du GONm. Groupe Ornithologique Normand. Rapports annuels.
- Groupe Ornithologique Normand, 1991 - Atlas des Oiseaux nicheurs Normands. Normandie et îles Anglo-Normandes. 247 p.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0014 0000 - Marais du Cotentin et du Bessin. DIREN de Basse-Normandie.
- MAHEO R., 1995-97 - Limicoles séjournant en France, janvier 1995-1997. BIROE/Limicoles, ONC, Université Rennes 1, Station biologique de Bailleron. Rapports annuels.
- PROVOST M., 1993 - Atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie. Presses Universitaires de Caen.
- ROCAMORA G., 1993 - Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France. Bird Life International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Ministère de l'Environnement, 339 p.
- ROCAMORA G., THAURONT M., mai 1992 - Inventaire français des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux sauvages dans la Communauté Européenne. Basse-Normandie. Ministère de l'Environnement DNP, CIPO, Ecosphère, LPO.
- SPIROUX P. et coll., 1991 - Etude des stationnements internuptiaux en baie des Veys au cours d'un cycle annuel. Rôle des terrains protégés dans le fonctionnement général de la baie. Rapport pour la période : 1er août 1990 - 31 juillet 1991. Bilan des données du GONm : 1974 - 1991. GONm. Réserve naturelle de Beauguillot, Conservatoire du Littoral.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1991 - Atlas des oiseaux de France en hiver. Société Ornithologique de France, 575 p.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1995 - Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. Société Ornithologique de France, 776 p.

Pour obtenir des renseignements complémentaires concernant la protection des milieux naturels, s'adresser à la Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie
CITIS - Le Pentacle - Avenue de Tsukuba - 14 209 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Cedex - Tél. 02 31 46 70 00 - Fax 02 31 44 72 81

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Zone de Protection Spéciale

Marais du Cotentin - Baie des Veys

Fond IGN.Scan 100 ® 1998 - Echelle 1/140 000

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Source DIREN / SNPC - Juin1999

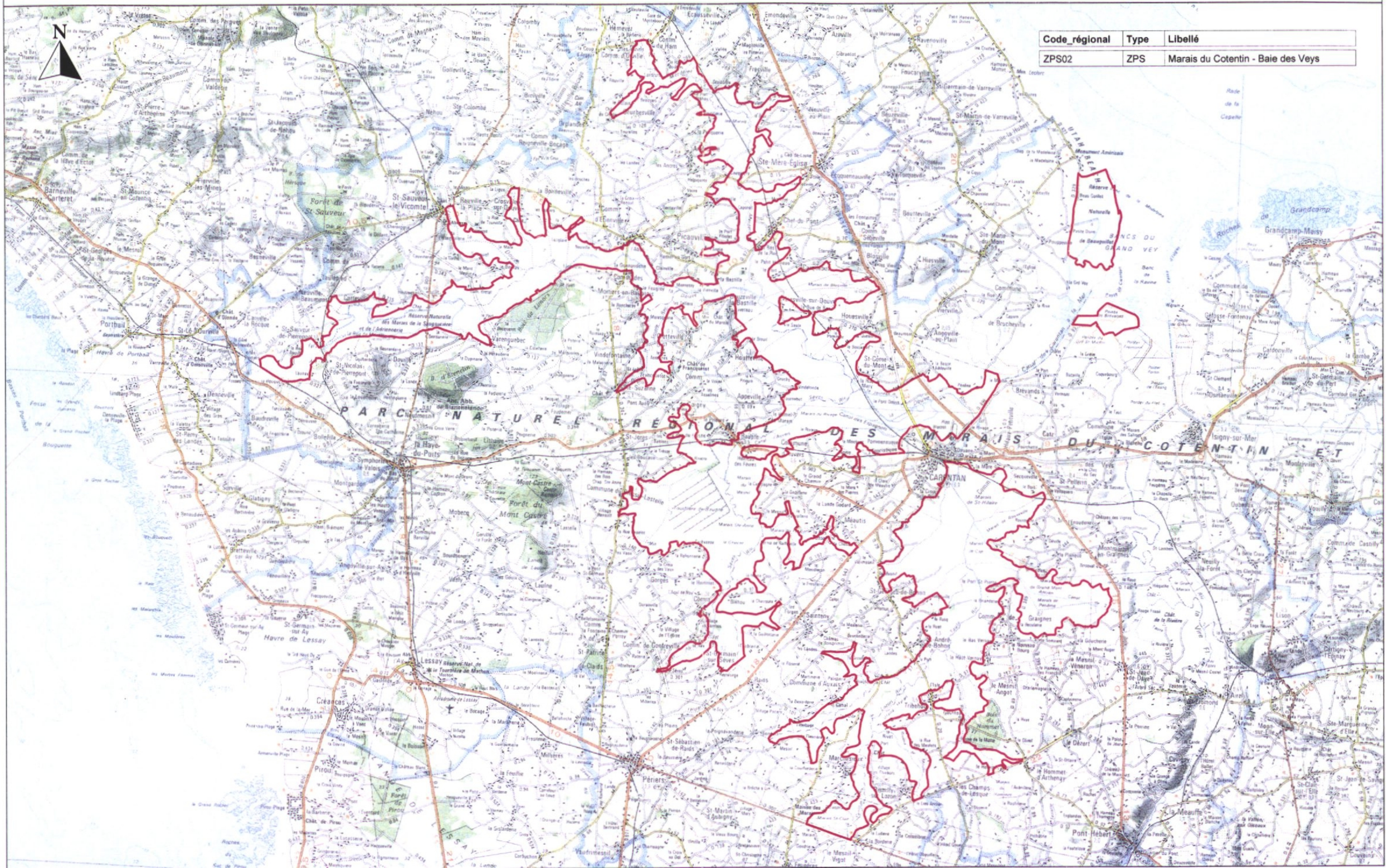

Code_régional	Type	Libellé
ZPS02	ZPS	Marais du Cotentin - Baie des Veys

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Zone de Protection Spéciale

La Directive européenne 79/409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (dite Directive "oiseaux") s'applique à tous les Etats membres de l'Union Européenne. Elle vise à assurer la préservation durable de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage. L'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), basé sur des critères scientifiques qualitatifs et quantitatifs, recense actuellement 285 sites sur le territoire national, dont 10 en Basse-Normandie. L'annexe 1 de la Directive énumère les espèces les plus menacées pour lesquelles des mesures spéciales de conservation doivent être prises afin d'en assurer la survie et la reproduction. Ces espèces sont signalées par un * dans le texte. Les Etats classent en Zones de Protection Spéciales (ZPS) les territoires les plus appropriés en nombre et en superficie pour la conservation des populations de ces espèces.

ZPS N° ZPS03

Iles Saint-Marcouf

N° du site : **ZPS03**

code SFF : 0202400

Date de mise à jour : **31 Mars 1999**

Nature de la mesure :

Désignation au titre de la directive CEE 79/409.

Date : **Janvier 1990**

Superficie : **1463 ha**

Altitudes : **0 à 10 m**

Statuts des propriétés :

Domaine de l'Etat
Domaine Public Maritime

Objectif de conservation :

Protection des espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage.

Partenaires pour la gestion :

Services de l'Etat
Commune
Groupe Ornithologique Normand
Principaux usagers

Département(s) : **Manche (50)**

Commune(s) :

50507 SAINT-MARCOUF-DE-L'ISLE

L'intégralité de la ZICO des Iles Saint-Marcouf est désignée en ZPS.

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
Seul archipel de la Manche orientale, les îles Saint-Marcouf sont implantées à environ 7 kilomètres de la côte est du Cotentin, à mi-chemin entre la baie des Veys et la Pointe de Saire. On distingue l'île du Large, dont la partie terrestre avoisine 2,5 ha et l'île de Terre, plus petite, d'une superficie approximative d'1/2 ha. Constituées de grès armoricain de l'ordovicien, elles correspondent aux seules parties émergées d'un haut fond parallèle à la côte regroupant les Bancs de la Rade, de Saint-Marcouf et du Cardonnet. Leur estran très réduit, se limite à des platiers rocheux assez fortement inclinés ainsi qu'à quelques plages de galets.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :
Leur position géographique, alliée à la tranquillité dont elles bénéficient, confèrent aux îles Saint-Marcouf, un intérêt ornithologique majeur d'importance européenne, justifiant leur intégration à l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux.
Elles abritent l'une des deux principales colonies françaises du grand Cormoran (Phalacrocorax carbo), avec 450 couples nicheurs en 1994 et constituent par ailleurs le deuxième dortoir de Normandie (800 hivernants) pour cette même espèce. Ces effectifs atteignent le seuil d'importance internationale défini par la convention de Ramsar.
Parmi les autres nicheurs présents aux îles Saint-Marcouf, le Goéland argenté (Larus argentatus, 3000 couples), le Goéland brun (Larus fuscus, 100 couples) et le Goéland marin (Larus marinus, 120 couples) forment, avec le grand Cormoran, les principales colonies de l'archipel.
Soulignons également la nidification du Cormoran huppé (Phalacrocorax aristotelis, 5 couples), de l'Huîtrier-pie (Haematopus ostralegus, 2-3 couples) ou encore de l'Aigrette garzette* (Egretta garzetta), dont le nombre de nids est en nette progression (> 26 couples en 1997). Disposant d'une remarquable capacité d'autodéfense vis à vis des prédateurs (goélands), l'Aigrette se répartit sur chacune des deux îles.
Le Fou de Bassan, l'Eider à duvet, le Macareux moine et le Pétrel tempête*, régulièrement présents sur la zone en période de reproduction, constituent des nicheurs potentiels.
En période internuptiale, les îles représentent le principal site normand d'hivernage du Bécasseau violet (Calidris maritima), avec plus de 100 individus. A cette espèce peu farouche des côtes rocheuses, s'ajoutent également le Cormoran huppé (plus de 500 individus), l'archipel constituant le dortoir le plus oriental en Manche et d'une densité aussi forte que celles observées en Ecosse et en Norvège, le Tournepierre à collier (Arenaria interpres, plus de 100 individus), les Macreuses noire et brune au large, des alcidés comme le Guillemot de Troil ou le Pingouin torda, les Plongeons catmarin*, arctique* et imbrin*, le Grèbe esclavon*...
Plus de 3000 laridés utilisent les îles comme reposoir, ce qui en fait un des principaux sites français.
Enfin, notons l'observation au passage des Sternes caugek*, pierregarin* et arctique*.

AUTRE INTERETS PATRIMONIAUX :
La flore des îles Saint-Marcouf est limitée à quelques plantes nitrophiles et/ou anthropophiles, dont la Mauve en arbre (Lavatera arborea) est la plus apparente. Toutefois, quelques espèces se démarquent par leur caractère beaucoup plus

rare à l'échelon régional comme la Soude vraie (Suaeda vera), espèce buissonnante très localisée et bénéficiant d'une protection au niveau régional, le Cranson officinal (Cochlearia officinalis), petite plante vivace riche en vitamine C autrefois utilisée par les marins pour prévenir le scorbut, le Bec-de-grue musqué (Erodium moschatum), espèce à l'odeur de musc et à la pilosité visqueuse qui ne semble plus subsister dans notre région que sur le littoral du département de la Manche.
La répartition zonale algale est bien respectée, avec un fort recouvrement de l'algue brune Ascophyllum nodosum.
Deux espèces de mammifères marins sont régulièrement observées au large : le grand Dauphin, sédentaire, dont il existe un nombre assez important d'individus à l'ouest du Cotentin et le Globicéphale noir, animal très grégaire des eaux tempérées froides, assez régulier des côtes françaises.

GESTION :
Depuis 1991, un suivi scientifique des populations d'oiseaux nicheurs sur l'île de Terre est réalisé par le Groupe Ornithologique Normand.
Du fait de la sensibilité de l'avifaune au dérangement, le débarquement sur l'île de Terre est interdit. L'information est diffusée par affichage dans les capitaineries, dans les articles de presse et par l'intermédiaire de panneaux répartis sur le site.
Le site classé des îles Saint-Marcouf créé par arrêté du 28 décembre 1981 et la réserve de chasse maritime instituée le 25 juillet 1973 et dont le périmètre compris dans un rayon d'un mille autour des îles correspond en totalité à celui de la ZPS, contribuent au maintien des populations d'oiseaux séjournant sur les îles.
L'île de Terre fait également l'objet d'une convention de gestion entre le Museum National d'Histoire Naturelle d'une part, et le Groupe Ornithologique Normand d'autre part.

Eléments de bibliographie

- DEBOUT G. et coll., 1993-1997 - Etat des réserves du GONm. Groupe Ornithologique Normand. Rapports annuels.
- DEBOUT G., 1991 - Réseau des réserves du GONm. DRAE de Basse-Normandie.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0000 0015 - Les îles Saint-Marcouf. DIREN de Basse-Normandie.
- PROVOST M., 1993 - Atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie. Presses Universitaires de Caen.
- ROCAMORA G., 1993 - Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France. Bird Life International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Ministère de l'Environnement, 339 p.
- ROCAMORA G., THAURONT M., mai 1992 - Inventaire français des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux sauvages dans la Communauté Européenne. Basse-Normandie. Ministère de l'Environnement DNP, CIPO, Ecosphère, LPO.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1991 - Atlas des oiseaux de France en hiver. Société Ornithologique de France, 575 p.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1995 - Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. Société Ornithologique de France, 776 p.

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Zone de Protection Spéciale

Iles Saint-Marcouf

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/25 000

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Source DIREN / SNPC - Juin 1999

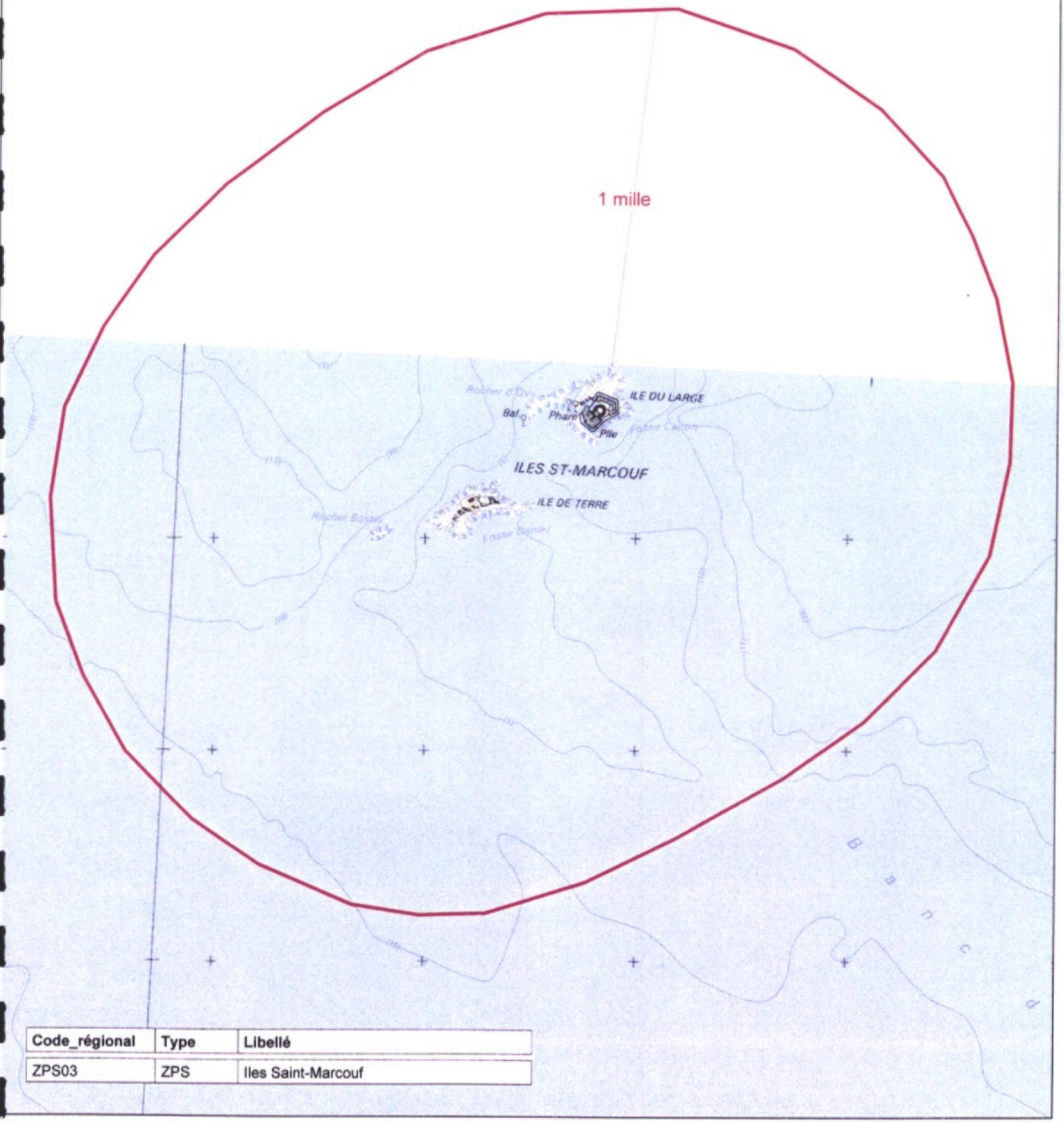

Code_régional	Type	Libellé
ZPS03	ZPS	Iles Saint-Marcouf

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Zone de Protection Spéciale

La Directive européenne 79/409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (dite Directive "oiseaux") s'applique à tous les Etats membres de l'Union Européenne. Elle vise à assurer la préservation durable de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage. L'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), basé sur des critères scientifiques qualitatifs et quantitatifs, recense actuellement 285 sites sur le territoire national, dont 10 en Basse-Normandie. L'annexe 1 de la Directive énumère les espèces les plus menacées pour lesquelles des mesures spéciales de conservation doivent être prises afin d'en assurer la survie et la reproduction. Ces espèces sont signalées par un * dans le texte. Les Etats classent en Zones de Protection Spéciales (ZPS) les territoires les plus appropriés en nombre et en superficie pour la conservation des populations de ces espèces.

ZPS N° ZPS04

Iles Chausey

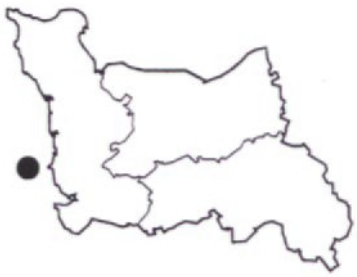

N° du site : **ZPS04**

code SFF : 0202600

Date de mise à jour : **31 Mars 1999**

Nature de la mesure :

Désignation au titre de la directive CEE 79/409.

Date : **Juin 1988**

Superficie : **16920 ha**

Altitudes : **0 à 24 m**

Statuts des propriétés :

Domaine Public Maritime
Privé (Société Civile Immobilière)
Domaines de l'Etat
Conservatoire du Littoral
Domaine communal

Objectif de conservation :

Protection des espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage.

Partenaires pour la gestion :

Services de l'Etat
Municipalité de Granville
SCI des îles Chausey
Conservatoire du Littoral
SMET de la Manche
Groupe Ornithologique Normand
Principaux usagers

Département(s) : **Manche (50)**

Commune(s) :

50218 GRANVILLE

L'intégralité de la ZICO des îles Chausey est désignée en ZPS.

PRESENTATION GENERALE DU SITE :

Situées dans le golfe normand-breton à une quinzaine de kilomètres des côtes, les îles granitiques de Chausey constituent le plus vaste archipel d'Europe. L'amplitude exceptionnelle des marées, parmi les plus importantes du monde (près de 14 mètres par fort coefficient), est à l'origine de l'évolution quotidienne des paysages. A marée haute, seuls émergent une cinquantaine d'îlots dispersés sur environ 75 ha. A marée basse, une multitude d'îlots rocheux et d'écueils découvrent, reliés par d'immenses étendues de sable et de vase. La grande variété des milieux maritimes (bancs de sable, vasières, chenaux, pleine mer...) et des habitats terrestres (dunes, pelouses rases, landes atlantiques...), offrent avec les nombreux îlots rocheux, de multiples conditions de vie. Cette richesse biologique se caractérise non seulement par sa productivité mais également par sa diversité et la présence de nombreuses espèces rares.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :

Offrant aux oiseaux marins et de rivage une nourriture abondante et des sites de nidification à l'abri des prédateurs terrestres, les îles Chausey constituent un site ornithologique de premier ordre. A ce titre, elles ont été retenues à l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux.

Au niveau des îlots les moins soumis au dérangement, mentionnons le grand Cormoran (Phalacrocorax carbo ssp. carbo), dont la colonie est la plus importante de France avec plus de 450 couples, et le Cormoran huppé (Phalacrocorax aristotelis), dont l'effectif nicheur est en progression constante avec environ 850 nids en 1996.

L'archipel constitue le seul site français de nidification pour le Harle huppé (Mergus serrator, 3 couples en 1997) et le premier site français de nidification pour le Goéland marin (Larus marinus), le Tadorne de Belon (Tadorna tadorna) et l'Huîtrier-pie (Haematopus ostralegus) qui dépose généralement trois oeufs dans une cuvette sableuse ou dans une simple dépression de rocher à la périphérie des îlots.

De nombreuses autres espèces se reproduisent régulièrement dans l'archipel parmi lesquelles les Sternes pierregarin* et caugek*, les Goélands argenté (2100 couples) et brun (50 couples) ou encore la Fauvette pitchou* au niveau des landes et des fourrés de la Grande Ile.

Les oiseaux d'eau exploitant le domaine maritime sont nombreux : Bernache cravant, Grèbe esclavon*, Plongeons (3 espèces), des limicoles avec en particulier le Courlis cendré, le Chevalier gambette, le Bécasseau variable, le Tournepierre à collier. Signalons le recensement au passage du Pétrel tempête* et de la Sterne arctique*.

Les îles Chausey constituent également un site d'escale migratoire et d'hivernage pour les Faucons émerillon* et pèlerin*, le Hibou des marais*, le Héron cendré et le Martin-pêcheur*. L'Aigrette garzette*, quant à elle, est présente toute l'année.

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :

La végétation, aux caractéristiques hyper-océaniques, présente les successions littorales classiques des dunes mobile et fixée, de la slikke et du schorre, de la lande et du bocage, sans omettre les groupements des rochers littoraux. Nombre d'espèces présentant un intérêt patrimonial élevé (rareté, limite d'aire de répartition) bénéficient d'une protection nationale ou régionale parmi lesquelles la Doradille marine (Asplenium marinum), fougère qui se loge dans les anfractuosités des falaises soumises aux embruns, la Romulée à petites fleurs (Romulea columnae), espèce des pelouses sablonneuses strictement localisée

au niveau des falaises littorales du département de la Manche, le Géranium sanguin (Geranium sanguineum), plante neutro-calcicole dont c'est la seule station connue de Basse-Normandie, les Zostères marine (Zostera marina) et naine (Zostera noltii), rares phanérogames marines formant des herbiers bien développés, propices à la vie d'une multitude d'organismes marins.
Plus de 150 espèces d'algues ont été recensées aux alentours de la Grande Ile, dont le rare Fucus des vases (Fucus lutarius), décrit pour la première fois à Chausey, et dont la plus importante station française se trouve dans l'archipel.
Sur le plan mammalogique, le site constitue l'unique station normande pour la Crocidure des jardins (Crocidura suaveolens). Plusieurs espèces de mammifères marins, toutes protégées en France, fréquentent régulièrement les eaux de l'archipel : le grand Dauphin (Tursiops truncatus), dont il existe une population quasi sédentaire de plusieurs dizaines d'individus dans le golfe normand-breton et le Phoque gris (Halichoerus grypus), qui affectionne plus particulièrement les côtes rocheuses.
L'intérêt herpétologique de la Grande Ile tient à la découverte du Triton palmé (Triturus helveticus) et à l'abondance du Lézard des murailles (Podarcis muralis).

GESTION :
Divers suivis et études scientifiques ainsi qu'une surveillance en période de nidification (du 1er mai au 31 juillet) sont réalisés, en particulier sur la réserve conventionnelle gérée par le Groupe Ornithologique Normand (convention signée entre le GONm, la Société Civile Immobilière et la municipalité de Granville).
Le maintien des colonies d'oiseaux nicheurs étant tributaire de la tranquillité du site, un arrêté municipal interdit le débarquement sur les îlots de la moitié nord-est de l'archipel en période de nidification (du 15 mai au 15 juillet). Plus récemment, un arrêté préfectoral du 22 avril 1998 interdit le mouillage des navires de plaisance aux abords de la roche des Guernesiais pour protéger les populations de sternes, espèces visées par la directive.
Sur la Grande Ile, le sentier du littoral canalise le flux touristique estival, limitant ainsi le surpiétinement des milieux sensibles (pelouses, dunes). Certains secteurs de pelouses ont par ailleurs fait l'objet d'une restauration. De même, la fréquentation de l'ensemble de l'archipel par les plaisanciers et les pêcheurs devrait être mieux prise en considération.
Par ailleurs, la prédation des rats constituant un facteur limitant important pour certaines espèces d'oiseaux, des opérations de dératisation ont été entreprises sur différents îlots.
Enfin, les réserves de chasse maritime et terrestre instituées en 1973 et couvrant la ZPS dans sa totalité, contribuent largement au maintien des populations d'oiseaux séjournant dans l'archipel.

Eléments de bibliographie

- DEBOUT G. et coll., 1993-1997 - Etat des réserves du GONm. Groupe Ornithologique Normand. Rapports annuels.
- DEBOUT G., 1991 - Réseau des réserves du GONm. DRAE de Basse-Normandie.
- Groupe Mammalogique Normand, 1988 - Les Mammifères sauvages de Normandie. 276 p.
- Groupe Ornithologique Normand, 1991 - Atlas des Oiseaux nicheurs Normands. Normandie et îles Anglo-Normandes. 247 p.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0000 0008 - Archipel de Chausey. DIREN de Basse-Normandie.
- PROVOST M., 1993 - Atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie. Presses Universitaires de Caen.
- ROCAMORA G., 1993 - Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France. Bird Life International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Ministère de l'Environnement, 339 p.
- ROCAMORA G., THAURONT M., mai 1992 - Inventaire français des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux sauvages dans la Communauté Européenne. Basse-Normandie. Ministère de l'Environnement DNP, CIPO, Ecosphère, LPO.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1991 - Atlas des oiseaux de France en hiver. Société Ornithologique de France, 575 p.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1995 - Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. Société Ornithologique de France, 776 p.

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Zone de Protection Spéciale

Iles Chausey

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/75 000

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Source DIREN / SNPC - Juin 1999

Code_régional	Type	Libellé
ZPS04	ZPS	Iles Chausey

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Zone de Protection Spéciale

La Directive européenne 79/409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (dite Directive "oiseaux") s'applique à tous les Etats membres de l'Union Européenne. Elle vise à assurer la préservation durable de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage. L'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), basé sur des critères scientifiques qualitatifs et quantitatifs, recense actuellement 285 sites sur le territoire national, dont 10 en Basse-Normandie. L'annexe 1 de la Directive énumère les espèces les plus menacées pour lesquelles des mesures spéciales de conservation doivent être prises afin d'en assurer la survie et la reproduction. Ces espèces sont signalées par un * dans le texte. Les Etats classent en Zones de Protection Spéciales (ZPS) les territoires les plus appropriés en nombre et en superficie pour la conservation des populations de ces espèces.

ZPS N° ZPS06

Estuaire de l'Orne

N° du site : **ZPS06**

code SFF : 0215000

Date de mise à jour : **31 Mars 1999**

Nature de la mesure :

Désignation au titre de la directive CEE 79/409.
Date : **Janvier 1990**

Superficie : **859 ha**

Altitudes : **0 à 21 m**

Statuts des propriétés :

Domaine Public Maritime
Conservatoire du Littoral
Département

Objectif de conservation :

Protection des espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage.

Partenaires pour la gestion :

Conservatoire du Littoral
Syndicat mixte de gestion des espaces naturels du Calvados
Syndicat intercommunal de gestion et d'aménagement de la baie d'Orne
Services de l'Etat
Principaux usagers

Département(s) : **Calvados (14)**

Commune(s) :

14009 AMFREVILLE
14409 MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE
14488 OUISTREHAM
14665 SALLENELLES

Le site désigné en ZPS correspond dans sa totalité à la ZICO inventoriée.

PRESENTATION GENERALE DU SITE :
Localisé à proximité d'une agglomération et de zones d'activités importantes, l'estuaire de l'Orne correspond à un espace naturel littoral préservé. Il est caractérisé par une sédimentation importante à l'origine de l'extension des secteurs dunaires, et par un fleuve qui, soumis à l'influence des marées, est en partie canalisé au sein d'une vallée alluviale bordée par un coteau calcaire.
La complémentarité des habitats naturels présents est ici remarquable : estran sableux avec dunes hydrauliques, bancs de sable, vasières montrant la succession typique des communautés de plantes adaptées aux milieux salés, allant des zones peu végétalisées inondées à chaque marée (slikke) jusqu'au sommet de l'herbu (haut-schorre) à plus faible influence saline, roselières, espaces dunaires où se succèdent divers groupements végétaux depuis les dunes embryonnaires jusqu'aux dunes boisées dominées par les fourrés de Troëne, d'Argousier, de Sureau noir et les lacis de lianes (Morelle douce-amère et Clématite).

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :
A mi-chemin entre la baie de Seine et la baie des Veys, cet estuaire constitue un lieu de stationnement et de passage privilégié pour de nombreux groupes d'oiseaux : sternes, petits et grands échassiers, rapaces... A ce titre, il a été retenu à l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux.
Parmi les espèces mentionnées à l'annexe 1 de la directive (*), neuf sont présentes régulièrement, et pour certaines en nombres significatifs : Sterne caugek* (Sterna sandvicensis, environ 1000), Sterne naine* (Sterna albifrons), Sterne pierregarin* (Sterna hirundo), Sterne arctique* (Sterna paradisaea), Martin-pêcheur* (Alcedo atthis), Avocette* (Recurvirostra avosetta), Echasse blanche* (Himantopus himantopus), Aigrette garzette* (Egretta garzetta), Spatule* (Platalea leucorodia), dont les effectifs (quelques dizaines) atteignent le seuil d'importance internationale défini par la convention de Ramsar.
Neuf autres sont observées plus occasionnellement, en général en migration : Balbuzard pêcheur* (Pandion haliaetus), Hibou des marais* (Asio flammeus), Busards des roseaux* (Circus aeruginosus) et Saint-Martin* (Circus cyaneus), Pluvier doré* (Pluvialis apricaria), Combattant varié* (Philomachus pugnax), Chevalier sylvain* (Tringa glareola), Guifette noire* (Chlidonias niger) et Fauvette pitchou* (Sylvia undata).
De nombreuses autres espèces d'intérêt patrimonial et dont la présence est significative sont à signaler. Parmi les hivernants, citons le grand Cormoran, le grand Gravelot, le Courlis cendré, l'Huîtrier-pie, le Bécasseau variable, (plus de 1500), le Chevalier gambette, le Bruant des neiges, l'Alouette hausse-col, le Héron cendré, l'Eider à duvet, le Sarcelle d'hiver, la Bernache cravant, le Tadorne de Belon et nombre de passereaux granivores fréquentant l'herbu (Bruant des roseaux, verdier, linotte...). Les migrateurs sont représentés par le grand Labbe, le Labbe parasite, le Bécasseau minute, le Gravelot à collier interrompu...
Enfin, plusieurs espèces d'oiseaux fréquentent surtout la partie de pleine-mer tels les plongeons et les grèbes. Les laridés (quatres espèces de goélands et la Mouette rieuse) sont aussi très abondants.
Le site accueille également quelques nicheurs dont le petit Gravelot, la Fauvette babillarde et le Tadorne de Belon, grand canard marin qui niche dans les terriers de lapins et sous les broussailles.
L'estuaire de l'Orne est utilisé spatialement par les oiseaux en fonction de leurs exigences écologiques (reposoirs, zones de gagnage...), des mouvements des marées et des facteurs liés aux activités humaines. Il assure également une importante fonction de refuge climatique lors des vagues de froid pour diverses

espèces (harles, Garrot à oeil d'or, fuligules...).

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
L'estuaire de l'Orne abrite une riche faune d'invertébrés de l'estran vaseux ainsi qu'une abondance de poissons benthiques des milieux estuariens.
La juxtaposition de milieux différents et l'existence de gradients écologiques vis à vis de l'humidité et de la salinité, sont à l'origine de la présence de cortèges floristiques variés renfermant des espèces végétales remarquables. Parmi les plantes qui affectionnent les vases salées, citons tout particulièrement l'Armoise maritime (Artemisia maritima), l'Atropis fasciculé (Puccinellia fasciculata) ou encore le Polypogon de Montpellier (Polypogon monspeliensis), graminée halophile protégée au niveau régional bien présente ici. Les habitats dunaires comptent quelques raretés avec, entre autres, la Jusquiame noire (Hyoscyamus niger), la Clématite flamme (Clematis flammula), espèce méditerranéenne protégée à l'échelle de la région qui se maintient depuis quelques décennies sur les dunes fixées arbustives situées de part et d'autre de l'embouchure de l'Orne, l'Elyme des sables (Leymus arenarius), espèce fixatrice des sables bénéficiant d'une protection au niveau national.
Enfin, de nombreuses données mycologiques intéressantes viennent renforcer l'intérêt écologique du site.

GESTION :
L'objectif principal est de maintenir dans un état de conservation favorable et fonctionnel le patrimoine naturel et le paysage typique de l'estuaire tout en garantissant l'accueil rationnel d'un public abondant et pluriel.
En complément de l'importante maîtrise foncière assurée par le Conservatoire du Littoral et le département ainsi que de la protection réglementaire issue de la loi littoral, la réserve de chasse maritime instituée le 6 mars 1989 sur une superficie de l'ordre d'une soixantaine d'hectares environ, contribue au maintien des populations d'oiseaux séjournant dans l'estuaire.
Chaque année, un ramassage des détritus est effectué dans le cadre des journées nationales de l'environnement.

Depuis 1987, le site est jumelé avec "Beaulieu Estuary" en Angleterre dans le cadre d'Eurosite.

Eléments de bibliographie

- CELRL, novembre 1991 - Plan de gestion de l'estuaire de l'Orne. 49 p.
- CELRL, janvier 1995 - Evaluation de l'application du plan de gestion de l'estuaire de l'Orne. 50 p.
- Groupe Ornithologique Normand, 1991 - Atlas des Oiseaux nicheurs Normands. Normandie et îles Anglo-Normandes. 247 p.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0019 0000 - Basse-vallée et estuaire de l'Orne. DIREN de Basse-Normandie.
- PROVOST M., 1993 - Atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie. Presses Universitaires de Caen.
- ROCAMORA G., 1993 - Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France. Bird Life International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Ministère de l'Environnement, 339 p.
- ROCAMORA G., THAURONT M., mai 1992 - Inventaire français des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux sauvages dans la Communauté Européenne. Basse-Normandie. Ministère de l'Environnement DNP, CIPO, Ecosphère, LPO.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1991 - Atlas des oiseaux de France en hiver. Société Ornithologique de France, 575 p.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1995 - Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. Société Ornithologique de France, 776 p.

Pour obtenir des renseignements complémentaires concernant la protection des milieux naturels, s'adresser à la Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie
CITIS - Le Pentacle - Avenue de Tsukuba - 14 209 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Cedex - Tél. 02 31 46 70 00 - Fax 02 31 44 72 81

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Zone de Protection Spéciale

Estuaire de l'Orne

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/25 000

Source DIREN / SNPC - Juin 1999

Code_régional	Type	Libellé
ZPS06	ZPS	Estuaire de l'Orne

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Zone de Protection Spéciale

La Directive européenne 79/409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (dite Directive "oiseaux") s'applique à tous les Etats membres de l'Union Européenne. Elle vise à assurer la préservation durable de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage. L'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), basé sur des critères scientifiques qualitatifs et quantitatifs, recense actuellement 285 sites sur le territoire national, dont 10 en Basse-Normandie. L'annexe 1 de la Directive énumère les espèces les plus menacées pour lesquelles des mesures spéciales de conservation doivent être prises afin d'en assurer la survie et la reproduction. Ces espèces sont signalées par un * dans le texte. Les Etats classent en Zones de Protection Spéciales (ZPS) les territoires les plus appropriés en nombre et en superficie pour la conservation des populations de ces espèces.

ZPS N° ZPS09

Baie du Mont Saint-Michel

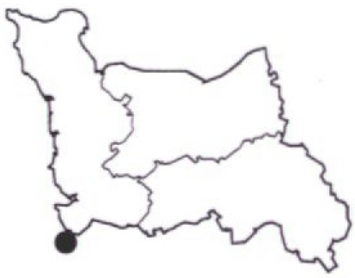

N° du site : **ZPS09**

code SFF : 0202700

Date de mise à jour : **31 Mars 1999**

Nature de la mesure :

Désignation au titre de la directive CEE 79/409.

Date : **Janvier 1990**

Superficie : **16890 ha**

Altitudes : **0 à 80 m**

Statuts des propriétés :

Domaine Public Maritime
Privé
Domaines communaux
Conservatoire du Littoral

Objectif de conservation :

Protection des espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage.

Partenaires pour la gestion :

Services de l'Etat
Communes et structures intercommunales
Conservatoire du Littoral
SMET de la Manche
Fédération des Chasseurs
Groupe Ornithologique Normand
Principaux usagers

Département(s) : **Manche (50)**
Ille-et-Vilaine (35)

Commune(s) :

50025 AVRANCHES
50042 BEAUVOIR
50108 CEAUX
50117 CHAMPEAUX
50146 COURTILS
50167 DRAGEY-RONTHON
50199 GENETS
50253 HUISNES-SUR-MER
50066 JULLOUVILLE
50353 LE MONT-SAINT-MICHEL

La ZICO de la Baie du Mont Saint-Michel inventoriée est désignée pour partie en ZPS.

PRESENTATION GENERALE DU SITE :

Concerné par une superficie prédominante de Domaine Public Maritime, le site de la baie du Mont Saint-Michel se développe au fond du golfe normand-breton, au niveau de l'angle formé par le Cotentin et la Bretagne. Le substratum profond, constitué de schistes, est recouvert sur plusieurs mètres de sédiments meubles. L'amplitude des marées, parmi les plus fortes du monde, atteint quinze mètres aux marées d'équinoxe, découvrant ainsi plusieurs dizaines de milliers d'hectares de grèves, de vasières et de bancs de sable constamment remaniés par les phénomènes de sédimentation et de géomorphologie marines de grande ampleur. La baie constitue un vaste écocomplexe de haute valeur paysagère, dont les différentes unités écologiques fonctionnent en étroite relation : secteurs immergés en permanence, immense estran sablo-vaseux, riches prés salés atlantiques dont la productivité biologique est exceptionnelle. Ces étendues maritimes sont associées à des secteurs terrestres complémentaires qui s'inscrivent dans le contexte fonctionnel de la baie. Parmi ceux qui sont situés en Basse-Normandie, citons l'îlot de Tombelaine, les polders de part et d'autre du Mont Saint-Michel, le cordon dunaire de Genêts à Saint-Jean-le-Thomas abritant le marais parallèle de la Claire-Douves et les falaises granitiques de Champeaux.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :

Située sur la grande voie de migration ouest-européenne, la baie du Mont Saint-Michel constitue un site d'importance communautaire pour l'avifaune migratrice. A ce titre, elle a été retenue à l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux.

Les grèves sont le lieu d'hivernage de dizaines de milliers de limicoles. La baie est en effet considérée comme un site d'importance internationale pour le Bécasseau variable (Calidris alpina, 30000 en moyenne), l'Huîtrier-pie (Haematopus ostralegus, 10000 à 13000 individus), le Pluvier argenté (Pluvialis squatarola), le Bécasseau maubèche (Calidris canutus), les Barges rousse (Limosa lapponica) et à queue noire (Limosa limosa). Elle constitue également un site d'importance nationale pour l'hivernage du grand Gravelot (Charadrius hiaticula) et du Courlis cendré (Numenius arquata).

La nourriture abondante et l'étendue des espaces directement exploitables par les oiseaux sont favorables au stationnement de la Bernache cravant (2000 à 4000 individus) et d'anatidés tels le Canard siffleur, la Sarcelle d'hiver et le Tadorne de Belon. La Roche-Torin revêt un intérêt remarquable au regard de l'hivernage régulier de passereaux originaires du Grand Nord dont le Bruant des neiges et le Bruant lapon.

Soulignons également la présence en hiver du grand Cormoran, de l'Avocette*, du Chevalier combattant*, de l'Aigrette garzette*, pour laquelle les cuvettes d'eau saumâtre sont le lieu de pêche favori, du Martin-pêcheur*, du Hibou des marais* puis des Faucons pèlerin* (3 à 4 individus) et émerillon* qui chassent sur les herbus et dans les terres proches du littoral. La Bernache nonnette*, les Cygnes sauvage* et de Bewick* et la grande Aigrette* constituent des espèces hivernantes occasionnelles.

Plus au large, le site constitue en été la première zone de mue en France pour la Macreuse noire (10000 à 15000 individus).

Notons par ailleurs le recensement au passage de l'Echasse blanche*, de l'Avocette*, du Chevalier combattant*, de la Guifette noire*, du Courlis corlieu, de la Mouette mélanocéphale*, des Sternes naine*, pierregarin*, caugek* et arctique* et plus occasionnellement de la Sterne hansel*. Parmi les rapaces, citons le Balbuzard pêcheur* et le Busard cendré*.

50616 LE VAL-SAINT-PERE
50288 MARCEY-LES-GREVES
50408 PONTAUBAULT
50410 PONTORSON
50496 SAINT-JEAN-LE-THOMAS
50543 SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME
50612 VAINS

Les falaises de Carolles constituent un site de migration d'importance nationale pour les passereaux puisque 500000 à 1000000, appartenant à environ 65 espèces différentes, sont comptabilisés de la mi-août à la première quinzaine de novembre. Parmi les espèces les plus remarquables, citons l'Alouette lulu*, le Pipit rousseline*, le Bruant ortolan*...
Le Busard Saint-Martin* (Circus cyaneus) et le Busard des roseaux* (Circus aeruginosus), quant à eux, sont présents toute l'année.
Les reproducteurs sont également bien représentés. Citons le Tadorne de Belon et les Goélands brun, marin et argenté sur l'îlot de Tombelaine, le grand Corbeau (Corvus corax, 1 à 2 couples) dans la vallée du Lude, l'Aigrette garzette* (Egretta garzetta, 15 à 20 nids) dans le bois de Brion à proximité de Genêts. Sur les falaises, les fourrés d'Ajonc d'Europe constituent le domaine de prédilection de la Fauvette pitchou* (Sylvia undata). Enfin, la plage entre Saint-Jean-le-Thomas et Genêts constitue un important site de nidification du Gravelot à collier interrompu (Charadrius alexandrinus), nichant à même le sol.
La baie est spatialement utilisée par les oiseaux en fonction de leurs exigences écologiques, du cycle des marées et des facteurs liés aux activités humaines. Elle assure aussi une fonction considérable de refuge climatique en cas de vague de froid nordique.

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
Deux mammifères marins fréquentent régulièrement les eaux de la baie : le grand Dauphin (Tursiops truncatus) avec une importante population sédentaire reproductrice (plus d'une soixantaine d'individus dans le golfe normand-breton), puis le Phoque veau-marin (Phoca vitulina), inféodé aux côtes abritées parsemées de bancs de sable et pour lequel la baie du Mont constitue l'extrême sud de son aire de répartition.
La baie constitue également une formidable nurserie pour de nombreuses espèces de poissons ainsi qu'un site majeur pour la migration des salmonidés qui remontent la Sée et la Sélune.
L'estran abrite, notamment au pied des falaises de Champeaux, des récifs d'hermelles ou "crassiers", formations originales parmi les plus importantes d'Europe.
Enfin, cet ensemble complexe renferme des espèces végétales protégées au niveau national ou régional. Mentionnons plus particulièrement la présence sur l'herbu de Roche-Torin, de l'Obione pédonculée (Halimione pedunculata), qui constitue l'une des espèces les plus intéressantes et les plus rares de la flore des prairies salées européennes, de l'Orge maritime, de la Rue odorante, de l'Elyme des sables, qui atteint ici la limite sud de son aire de répartition.

GESTION :
Le maintien des populations d'oiseaux dépend de la relative quiétude du site et surtout de la préservation des vastes étendues d'habitats naturels tant maritimes que terrestres : l'estran meuble, plutôt stable, les prés salés, dont la gestion est organisée au sein de la charte des herbus depuis 1994, le cordon dunaire et les falaises soumis à une forte fréquentation en période estivale.
La totalité du site est reconnue au niveau mondial par la convention de Ramsar favorisant la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides d'importance internationale. De même, le Mont Saint-Michel et sa baie constituent un site prestigieux inscrit depuis 1979 au Patrimoine mondial naturel et culturel de l'UNESCO.
Les multiples mesures réglementaires (sites classés, réserves de chasse maritime et approuvée, réserves libres ornithologiques, loi littoral) et les acquisitions par le Conservatoire du Littoral, contribuent favorablement au maintien des populations d'oiseaux.
Enfin, de nombreuses études scientifiques sont réalisées, permettant une meilleure connaissance et un suivi régulier des populations aviaires hivernantes, migratrices et reproductrices à l'échelle de l'unité fonctionnelle globale que constitue ce site privilégié.

Eléments de bibliographie

- DEBOUT G., 1991 - Réseau des réserves du GONm. DRAE de Basse-Normandie.
- DEBOUT G. et coll., 1996 - Site Ramsar de la Baie du Mont-Saint-Michel. Bilan 1994-1995. GONm. 20 p.
- DEBOUT G. et coll., 1993-1997 - Etat des réserves du GONm. Groupe Ornithologique Normand. Rapports annuels.
- DESGUE P., 1994 - Intérêt ornithologique du Marais de la Claire-Douve.

Communes de Saint-Jean-le-Thomas, Dragey et Genêts. Département de la Manche. Propositions de gestion. GONm, Conservatoire du Littoral et des Espaces Lacustres.
- Groupe Mammalogique Normand, 1988 - Les Mammifères sauvages de Normandie. 276 p.
- Groupe Ornithologique Normand, 1991 - Atlas des Oiseaux nicheurs Normands. Normandie et îles Anglo-Normandes. 247 p.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0007 0000 - Baie du Mont Saint-Michel. DIREN de Basse-Normandie.
- MAHEO R., 1995-97 - Limicoles séjournant en France, janvier 1995-1997. BIROE/Limicoles, ONC, Université Rennes 1, Station biologique de Bailleron. Rapports annuels.
- MAUXION A., 1996 - Découvrir la baie du Mont-Saint-Michel. Editions Ouest-France. 64 p.
- PROVOST M., 1993 - Atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie. Presses Universitaires de Caen.
- QUENEC'HDU S., 1994 - Répartition spatio-temporelle des limicoles en baie du Mont Saint Michel. Thèse.
- ROCAMORA G., 1993 - Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France. Bird Life International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Ministère de l'Environnement, 339 p.
- ROCAMORA G., THAURONT M., mai 1992 - Inventaire français des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux sauvages dans la Communauté Européenne. Basse-Normandie. Ministère de l'Environnement DNP, CIPO, Ecosphère, LPO.
- SCHRICKE V., 1983 - Distribution spatio-temporelle des populations d'anatidés en transit et en hivernage en baie du Mont Saint-Michel, en relation avec les activités humaines. Université de Rennes. 299 p.
- SCHRICKE V., 1993 - La Baie du Mont Saint-Michel, première zone de mue en France pour la Macreuse noire Melanitta nigra. Alauda 61 (1), 1993 : 35 - 38.
- SCHRICKE V., 1996 - Modalités de fonctionnement de la baie du Mont Saint Michel par les anatidés en période de migration et d'hivernage.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1991 - Atlas des oiseaux de France en hiver. Société Ornithologique de France, 575 p.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1995 - Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. Société Ornithologique de France, 776 p.

Pour obtenir des renseignements complémentaires concernant la protection des milieux naturels, s'adresser à la Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie
CITIS - Le Pentacle - Avenue de Tsukuba - 14 209 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Cedex - Tél. 02 31 46 70 00 - Fax 02 31 44 72 81

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Zone de Protection Spéciale

Baie du Mont Saint-Michel

Fond IGN.Scan 100 ® 1998 - Echelle 1/90 000

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Source DIREN / SNPC - Juin1999

N

B A I E

D U M O N T S T M I C H E L

Code_régional	Type	Libellé
ZPS09	ZPS	Baie du Mont Saint-Michel

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Zone de Protection Spéciale

La Directive européenne 79/409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (dite Directive "oiseaux") s'applique à tous les Etats membres de l'Union Européenne. Elle vise à assurer la préservation durable de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage. L'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), basé sur des critères scientifiques qualitatifs et quantitatifs, recense actuellement 285 sites sur le territoire national, dont 10 en Basse-Normandie. L'annexe 1 de la Directive énumère les espèces les plus menacées pour lesquelles des mesures spéciales de conservation doivent être prises afin d'en assurer la survie et la reproduction. Ces espèces sont signalées par un * dans le texte. Les Etats classent en Zones de Protection Spéciales (ZPS) les territoires les plus appropriés en nombre et en superficie pour la conservation des populations de ces espèces.

ZPS N° ZPS10

Estuaire de la Seine (partie bas-normande)

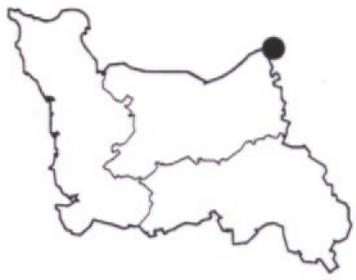

N° du site : **ZPS10**

code SFF : 0201100

Date de mise à jour : **31 Mars 1999**

Nature de la mesure :

Désignation au titre de la directive CEE 79/409.
Date : **Octobre 1997**

Superficie : **3426 ha**

Altitudes : **0 à 5 m**

Statuts des propriétés :

Domaine Public Maritime

Objectif de conservation :

Protection des espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage.

Partenaires pour la gestion :

Services de l'Etat
Communes et structures intercommunales
Principaux usagers

Département(s) : **Calvados (14)**
Seine-Maritime (76)
Eure (27)

Commune(s) :

14202 CRICQUEBOEUF
14220 DEAUVILLE
14333 HONFLEUR
14492 PENNEDEPIE
14715 TROUVILLE-SUR-MER
14755 VILLERVILLE

La ZPS bas-normande concerne la totalité de la partie maritime de la ZICO inventoriée. Elle représente par ailleurs 18% de la ZPS totale (Basse-Normandie et Haute-Normandie). S'appuyant sur la réserve de chasse, sa limite maritime ouest dépasse l'actuelle ZICO.

DESCRIPTION GENERALE DU SITE :
A l'interface des deux régions normandes, le complexe estuarien de la basse-Seine constitue une large coupure naturelle entre des secteurs fortement aménagés et industrialisés. Sur la rive gauche, au droit des côtes du Calvados, la Basse-Normandie est concernée par une vaste zone de Domaine Public Maritime, indispensable à la fonctionnalité globale de l'estuaire. Les secteurs en permanence immergés (domaine néritique), les vasières importantes par leur étendue et les platiers rocheux découvrant à marée basse, puis les hauts de plage de Pennedepie (levées de sable grossiers ou de galets) viennent compléter et enrichir la mosaïque de milieux de l'estuaire largement développés par ailleurs côté Seine-Maritime (roselières et végétation ripicole, prairies humides, marais...). Ils constituent une zone d'échanges privilégiée, à l'origine d'une haute productivité biologique permettant la constitution de chaînes alimentaires complexes.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :
Situé sur la grande voie de migration ouest-européenne, l'estuaire de la Seine possède un intérêt ornithologique de niveau international. Aussi, complété par le marais Vernier et les méandres de la basse-vallée, a t-il été retenu au titre des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux.
Indissociable, la partie bas-normande représente 14% de la ZICO totale.
Selon les espèces, elle accueille les populations d'oiseaux à divers stades de leur cycle de vie. En période internuptiale, elle constitue notamment une importante zone d'hivernage pour nombre de limicoles se nourrissant sur les vasières à marée basse, dont le Bécasseau variable (Calidris alpina), le Courlis cendré (Numenius arquata), le Pluvier doré* (Pluvialis apricaria), l'Huîtrier-pie (Haematopus ostralegus, quelques centaines) et l'Avocette* (Recurvirostra avosetta), qui, généralement en provenance du Hode, rappelle et symbolise la complémentarité spatiale et temporelle des rives gauche et droite de la Seine.
Parmi les anatidés, citons plus particulièrement le Tadorne de Belon (Tadorna tadorna), grand canard marin au plumage bigarré.
Plus au large, on observe l'hivernage régulier d'espèces plus maritimes tels les Plongeons catmarin* (Gavia stellata) et arctique* (G. arctica), les Grèbes castagneux (Tachybaptus ruficollis), huppé (Podiceps cristatus, plus de 1000 individus certains hivers), jougris (P. griseigena), esclavon* (P. auritus) et à cou noir (P. nigricollis), les Macreuses noire (Melanitta nigra ssp. nigra) et brune (M. fusca ssp. fusca) correspondant à des canards plongeurs grégaires dont plusieurs milliers d'individus stationnent ici chaque année.
Sont également notés le Hibou des marais* (Asio flammeus) et le Martin-pêcheur* (Alcedo atthis). Parmi les rapaces, citons le Busard Saint-Martin* (Circus cyaneus), le Busard des roseaux* (C. aeruginosus) et le Faucon émerillon* (Falco columbarius), notamment observés à l'occasion de vols de chasse.
Le site constitue également une étape migratoire essentielle pour l'Avocette*, le Courlis corlieu (Numenius phaeopus) et, de façon plus sporadique, pour la Spatule blanche* (Platalea leucorodia), grand échassier au bec plat pour lequel l'estuaire représente la principale halte migratoire au nord de la France. Divers laridés (goélands et mouettes) y stationnent également en hiver, avec des effectifs parfois importants.
Notons l'observation au passage des Sternes caugek* (Sterna sandvicensis) et pierregarin* (Sterna hirundo), les plus abondantes ici.

Enfin, ce site privilégié est également très important pour la migration des fauvettes paludicoles.
En période de nidification, les hauts de plage de Pennedepie sont le refuge du Tadorne de Belon (1 à 2 couples) et du petit Gravelot (Charadrius dubius), dont le nid correspond à une simple cuvette à même le sol.
L'estuaire est utilisé spatialement par les oiseaux en fonction de leurs exigences écologiques (reposoirs, zones de gagnage...), du cycle des marées et des facteurs liés aux activités humaines. Il assure également une importante fonction de refuge climatique lors des vagues de froid pour diverses espèces.

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :
Le site constitue une nourricerie pour les juvéniles de nombreuses espèces de poissons ainsi qu'un axe pour les espèces migratrices (Saumon atlantique, lamproies, aloses).
Les mammifères y sont notamment représentés par le Phoque veau-marin (Phoca vitulina), espèce marine occasionnellement présente dans l'estuaire.
En prise directe avec la mer, les cordons de galets ou de sables très grossiers et la dune embryonnaire de Pennedepie possèdent une végétation très spécifique. On note en particulier la présence de trois espèces protégées au niveau national ou régional : le Chou marin (Crambe maritima), halophile et nitrophile, l'Elyme des sables (Leymus arenarius), puissante graminée glauque jouant le même rôle fixateur que l'Oyat et l'Aristoloche clématite (Aristolochia clematitis), dont le site constitue l'unique station bas-normande actuellement connue.
Plus à l'ouest, le platier rocheux de Villerville à Trouville-sur-Mer abrite une flore et une faune marines spécifiques et originales.

GESTION :
Placé au débouché de voies fluviales, l'estuaire subit de profonds remaniements d'origine anthropique, accélérant son colmatage naturel.
L'harmonisation du développement des infrastructures industrialo-portuaires avec la préservation des habitats naturels et le maintien d'une relative quiétude sont indispensables à la préservation des populations aviaires hivernantes, migratrices et reproductrices.
La vaste réserve de chasse maritime instituée en 1973 sur la totalité du site bas-normand, alliée aux espaces remarquables du littoral au sens de l'article L146-6 du code de l'urbanisme, y contribue très largement.
Situés au sommet du réseau trophique, les oiseaux subissent toutefois l'impact des polluants concentrés dans les sédiments de l'estuaire et nécessitent donc une attention toute particulière.

Eléments de bibliographie

- AULERT C., 1993 - Les stationnements de macreuses sur le littoral augeron. D.E.A. Nature, Environnement, Sociétés. Université de Caen, UFR des Sciences de la Terre et de l'Aménagement Régional. 162 p. et annexes.
- DEBOUT G., CHARTIER A., LANG B. & PREVOST F., 1993 - Etude ornithologique de quelques sites littoraux du département du Calvados. Grèves de Pennedepie. GONm, DDE du Calvados.
- Groupe Ornithologique Normand, 1991 - Atlas des Oiseaux nicheurs Normands. Normandie et îles Anglo-Normandes. 247 p.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0075 0000 - Grèves de Pennedepie. DIREN de Basse-Normandie.
- PHILIPPE L. & DEBOUT G., 1994 - Etude de l'avifaune des abords du Pont de Normandie. Suivi ornithologique de l'alvéole vaseuse. Suivi ornithologique de l'impact des travaux. Rapport intermédiaire. GONm, DDE de Seine-Maritime Mission Pont de Normandie.
- ROCAMORA G., 1993 - Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France. Bird Life International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Ministère de l'Environnement, 339 p.
- ROCAMORA G., THAURONT M., mai 1992 - Inventaire français des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux sauvages dans la Communauté Européenne. Basse-Normandie. Ministère de l'Environnement DNP, CIPO, Ecosphère, LPO.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1991 - Atlas des oiseaux de France en hiver. Société Ornithologique de France, 575 p.

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Zone de Protection Spéciale

Estuaire de la Seine (partie bas-normande)

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Fond IGN.Scan 25 ® 1998 - Echelle 1/50 000

Source DIREN / SNPC - Juin 1999

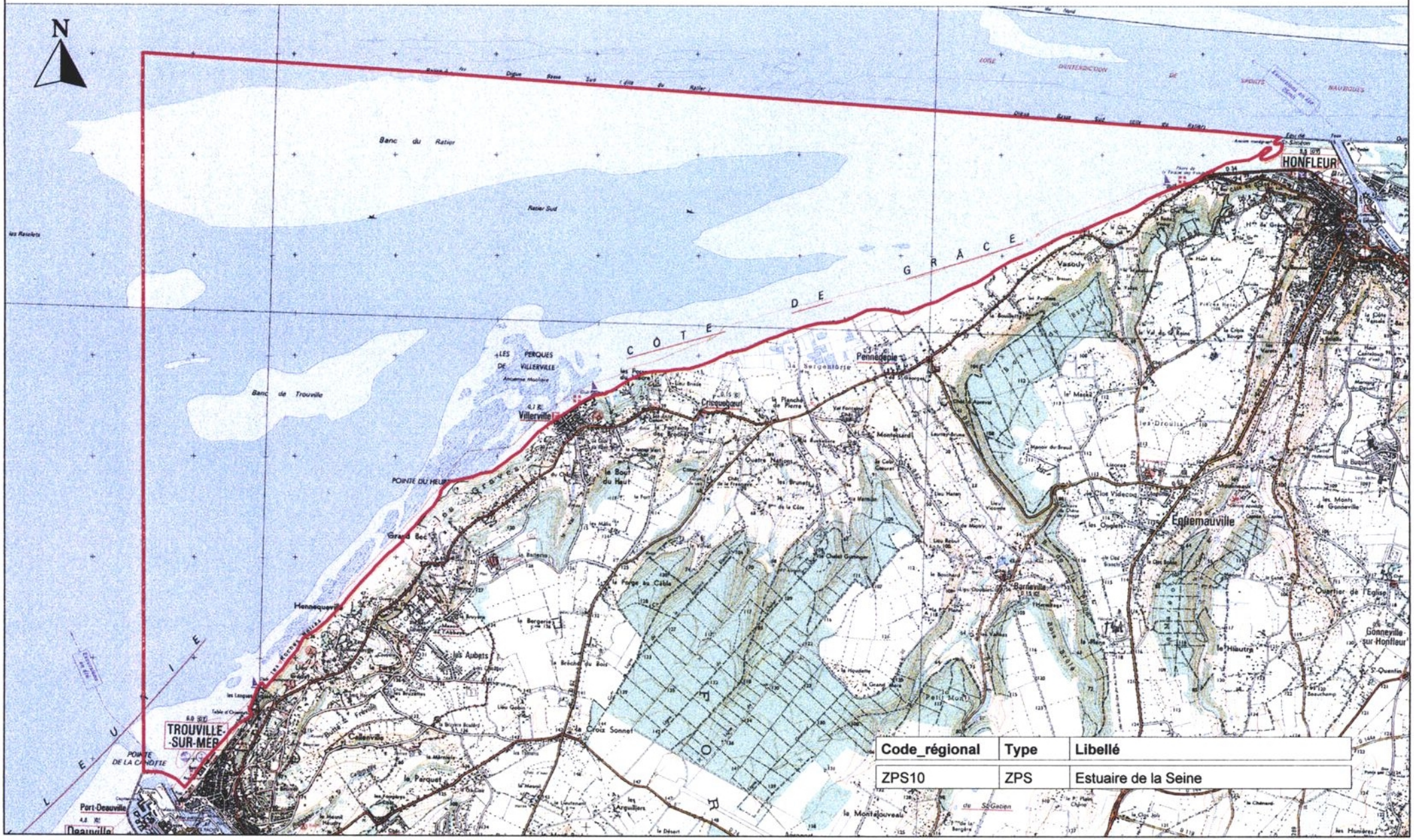

Code_régional	Type	Libellé
ZPS10	ZPS	Estuaire de la Seine

Les sites Ramsar

La convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau, appelée Convention de Ramsar, est un traité international datant du 2 février 1971 et ayant pour objectif général la conservation de ces espaces naturels menacés au niveau mondial. La France y adhère depuis 1986. Chaque Etat inscrit sur la liste des "zones Ramsar" les sites qui répondent aux critères biologiques établis par la Conférence des Parties. Cette inscription est faite sans préjudice des droits exclusifs de souveraineté des Etats et doit être relayée, pour être efficace, par une politique de préservation de droit interne.

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Site RAMSAR

La convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau, appelée Convention de Ramsar, est un traité international datant du 2 février 1971 et ayant pour objectif général la conservation de ces espaces naturels menacés au niveau mondial. La France y adhère depuis 1986. Chaque Etat inscrit sur la liste des "zones Ramsar" les sites qui répondent aux critères biologiques établis par la Conférence des Parties. Cette inscription est faite sans préjudice des droits exclusifs de souveraineté des Etats et doit être relayée, pour être efficace, par une politique de préservation de droit interne.

RAMSAR N° ZH001

Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys

N° du site : **ZH001**

Date de mise à jour : **31 Mars 1999**

Nature de la mesure :

Site inscrit sur la "Liste des zones humides d'importance internationale" de la Convention de Ramsar.
Date : **5 Avril 1992**

Superficie : **36490 ha**

Altitudes : **0 à 12 m**

Statuts des propriétés :

Privé
Communes
Domaine Public Maritime
Domaine Public Fluvial
Etat
Conservatoire du Littoral
Département
Association (GONm)

Objectif de conservation :

Préservation des zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau.

Partenaires pour la gestion :

Services de l'Etat
Parc des Marais
Communes et structures inter-communales
Propriétaires et principaux usagers
Conservatoire du Littoral
SMET de la Manche
Groupe Ornithologique Normand
Fédération des Chasseurs
Réserve Naturelle de Beauguillot

Département(s) : **Manche (50)**
Calvados (14)

Commune(s) :

14004 AIGNERVILLE
50004 AIREL
50005 AMFREVILLE
50010 ANGOVILLE-AU-PLAIN

PRESENTATION GENERALE DU SITE :

S'étendant sur les départements de la Manche et du Calvados, les marais du Cotentin, du Bessin et la baie des Veys se situent à la charnière du Cotentin armoricain et de la limite occidentale du bassin Parisien.
Articulés sur les basses-vallées larges et planes de la Douve, de la Taute, de la Vire et de l'Aure, les marais intérieurs occupent une immense dépression parcourue par un écheveau dense de canaux et fossés. L'activité agricole extensive traditionnelle de fauche et de pâture permet encore le maintien de vastes prairies humides plus ou moins tourbeuses, régulièrement "blanchies" par les eaux en hiver.
Dans la continuité de ces marais intérieurs, les zones humides de la côte est du Cotentin correspondent au plus important marais arrière-littoral de la région.
Exutoire marin de la totalité des marais du Cotentin et du Bessin, la baie des Veys forme une large échancrure s'ouvrant sur la mer. L'affrontement des eaux douces et salées, les puissants phénomènes hydrosédimentaires dynamiques, la bonne qualité des eaux tant continentales que marines, sont à l'origine de la forte productivité biologique de la baie : herbus présentant les successions typiques des communautés de plantes adaptées aux milieux salés, vasières et bancs de sable renfermant d'importants gisements de coquillages et constituant de vastes nourriceries pour les juvéniles de nombreuses espèces de poissons...

CRITERES MOTIVANT LA RECONNAISSANCE :

- Critères relatifs aux zones humides représentatives ou uniques :

Exceptionnels par leur étendue et leur diversité écologique, les marais du Cotentin, du Bessin constituent un bon exemple de zone humide littorale pour l'ouest européen. Ils représentent par ailleurs la plus grande zone tourbeuse planitiaire de France.

- Critères spécifiques tenant compte des oiseaux d'eau :

Par la complémentarité des zones humides (marais intérieurs et arrière-littoraux, baie) qu'ils offrent, les marais du Cotentin et du Bessin et la baie des Veys sont particulièrement propices aux oiseaux d'eau, dont ils abritent régulièrement plus de 20000 individus. Les effectifs de certaines espèces atteignent ou dépassent le seuil d'importance internationale défini par la convention de Ramsar (R).
La multiplicité des habitats naturels et des liens fonctionnels qui existent encore entre eux, les pratiques agricoles extensives et le maintien des niveaux d'eau sont favorables à la nidification et au stationnement de nombreuses espèces d'oiseaux. Citons tout particulièrement le Râle des genêts (Crex crex), dont l'effectif est réduit à 11 couples en 1997 alors que le nombre de mâles chanteurs était compris entre 300 et 600 au début des années 1980 et représentait alors 15 à 25% de la population française. Cette espèce, strictement inféodée aux prairies humides de fauche, est aujourd'hui menacée d'extinction en France ainsi qu'au niveau mondial.
On note également la nidification de la Marouette ponctuée (Porzana porzana), très discrète du fait de ses moeurs crépusculaires et nocturnes et du Butor étoilé (Botaurus stellatus), inféodé aux grandes roselières. Grand échassier migrateur nichant à proximité des zones humides, la Cigogne blanche (Ciconia ciconia) y trouve les conditions favorables à sa reproduction ; la tendance actuelle est à la progression avec 23 couples en 1998.
Toujours en période de nidification, ces marais accueillent de nombreux limicoles dont le Vanneau huppé (Vanellus vanellus), avec 385 couples en 1997, et la Bécassine des marais (Gallinago gallinago, R), pour laquelle des effectifs importants sont aussi observés au passage et en hivernage. Les Guifettes noire (Chlidonias niger) et moustac (Chlidonias hybridus) constituent des espèces

50016 APPEVILLE
50023 AUVERS
50024 AUXAIS
50035 BAUDREVILLE
50036 BAUPTE
14063 BERNESQ
50052 BEUZEVILLE-LA-BASTILLE
50059 BLOSVILLE
50063 BOLLEVILLE
50080 BREVANDS
14107 BRICQUEVILLE
50089 BRUCHEVILLE
14132 CANCHY
50099 CARENTAN
50103 CARQUEBUT
14142 CASTILLY
50105 CATTEVILLE
50107 CATZ
50106 CAVIGNY
50127 CHEF-DU-PONT
50136 COIGNY
14168 COLOMBIERES
50138 COLOMBY
50153 CRETTEVILLE
50156 CROSVILLE-SUR-DOUVE
50166 DOVILLE
50169 ECAUSSEVILLE
14235 ECRAMMEVILLE
50177 ETIENVILLE
50181 FEUGERES
50186 FLOTTEMANVILLE
14281 FORMIGNY
50194 FRESVILLE
14298 GEFOSSE-FONTENAY
50207 GOLLEVILLE
50208 GONFREVILLE
50210 GORGES
50212 GOURBESVILLE
50216 GRAIGNES
14312 GRANDCAMP-MAISY
50241 HEMEVEZ
50249 HOUESVILLE
50250 HOUTTEVILLE
14342 ISIGNY-SUR-MER
50064 LA BONNEVILLE
14124 LA CAMBE
50297 LA MEAUFFE
50227 LE HAM
50248 LE HOMMET-D'ARTHENAY
50303 LE MESNIL-ANGOT
50310 LE MESNIL-EURY
50325 LE MESNIL-VIGOT
50405 LE PLESSIS-LASTELLE
50119 LES CHAMPS-DE-LOSQUE
50333 LES MOITIERS-EN-BAUPTOIS
50631 LES VEYS
50269 LIESVILLE-SUR-DOUVE
14367 LISON
14378 LONGUEVILLE
50280 LOZON
50285 MAGNEVILLE
14397 MANDEVILLE-EN-BESSIN
50289 MARCHESIEUX
50298 MEAUTIS
14439 MONFREVILLE
50348 MONTMARTIN-EN-GRAIGNES
50356 MOON-SUR-ELLE
50368 NAY
50370 NEHOU
14462 NEUILLY-LA-FORET
50373 NEUVILLE-AU-PLAIN
50374 NEUVILLE-EN-BEAUMONT
50387 ORGLANDES

nicheuses potentielles. Parmi les anatidés, mentionnons la Sarcelle d'été, le Canard souchet et le Canard pilet ; le Tadorne de Belon (Tadorna tadorna), essentiellement marin, niche, quant à lui, dans les secteurs dunaires et paradunaires de la baie des Veys.
Située sur une ligne de migration des oiseaux d'eau, la baie des Veys constitue, en période internuptiale, une zone d'hivernage d'importance nationale et/ou internationale pour nombre de limicoles : Pluvier argenté (R), grand Gravelot (R), Vanneau huppé, Bécasseau variable (de 9000 à 12000 en 1996-97), Huîtrier-pie (jusqu'à 11500), Courlis cendré, Aigrette garzette, Pluvier doré, Chevalier gambette... Soulignons également l'hivernage du grand Cormoran (R), de la Bernache cravant (R), et celui plus récent mais régulier de quelques dizaines d'Oies cendrées sur la réserve naturelle de Beauguillot. Les anatidés (Sarcelle d'hiver, Canards siffleur et pilet...) utilisent la baie comme zone de remise diurne. Enfin, notons l'observation au passage de la Spatule blanche (R), de la Mouette mélanocéphale et des Sternes caugek, pierregarin, naine et arctique. A ces espèces typiquement aquatiques, s'ajoutent le Chevalier combattant et le Courlis corlieu (R) fréquentant également les marais intérieurs.

- Critères généraux tenant compte de la flore et de la faune :
Toujours sur le plan ornithologique, le site constitue un lieu de reproduction, d'hivernage, et de passage pour de nombreuses autres espèces. En effet, les marais sont occupés par des densités importantes de fauvettes paludicoles qui y nichent. Dans le même temps, on y note la nidification du Martin-pêcheur (Alcedo atthis), assez largement répandu, du Busard cendré (Circus pygargus) avec 5 couples nicheurs en 1997, du Busard des roseaux (Circus aeruginosus, 11 couples en 1997) et celle plus occasionnelle du Busard Saint-Martin (Circus cyaneus). Soulignons également l'hivernage en baie du Faucon pélerin et l'observation au passage du Balbuzard pêcheur.
Les relevés entomologiques ont permis de mettre en évidence l'extraordinaire richesse de l'entomofaune représentée par de nombreuses espèces dont l'Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale), libellule évoluant plus particulièrement à proximité des cours d'eau de faible importance, et le Damier de la Succise (Euphydryas aurinia), papillon diurne inféodé aux prairies humides tourbeuses.
Ce vaste ensemble de marais est peuplé d'une riche faune batrachologique comprenant notamment le Triton crêté (Triturus vulgaris).
Les rivières sont fréquentées par nombre d'espèces de poissons migrateurs remontant les cours d'eau pour frayer (Lamproies fluviatile et marine, Saumon atlantique, Truite de mer, grande Alose et Alose feinte). Leurs débordements annuels sont favorables à la reproduction du Brochet.
Sur le plan mammalogique, signalons la présence en baie des Veys du Phoque veau-marin (Phoca vitulina) avec une population reproductrice en effectif croissant et celle, très ponctuelle, de la Loutre d'Europe (Lutra lutra), récemment repérée dans la vallée de la Vire.
Ce remarquable écocomplexe comporte, sur de vastes superficies, des formations végétales rares et diversifiées à l'origine d'une flore exceptionnelle. Parmi les espèces protégées au niveau national ou régional, citons la Gesse des marais (Lathyrus palustris), typiquement hygrophile, la Renoncule grande Douve (Ranunculus lingua) et la Pédiculaire des marais (Pedicularis palustris), participant à la constitution d'un groupement proche de la tourbière alcaline, l'Ossifrage brise-os (Narthecium ossifragum), le Spiranthe d'été (Spiranthes aestivalis) et plusieurs espèces de Rossolis indicant une nette acidification des horizons tourbeux. L'important réseau de drainage et les étendues aquatiques abritent la Pesse d'eau (Hippuris vulgaris), plusieurs espèces de potamots et d'utriculaires, le Myriophylle verticillé (Myriophyllum verticillatum), la Pilulaire à globules (Pilularia globulifera), le Flûteau nageant (Luronium natans)... En périphérie de la baie des Veys, l'influence de la mer se fait sentir par la présence d'espèces comme la Ruppie maritime (Ruppia maritima), plante aquatique typique des eaux saumâtres.

GESTION :
Créé par arrêté préfectoral en juillet 1992 et s'appuyant sur le comité scientifique du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, le "comité de suivi de la zone Ramsar" assure la conservation et l'utilisation rationnelle de cette vaste zone humide d'importance internationale.
Les nombreuses mesures réglementaires (Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive "oiseaux", réserves de chasse, réserves naturelles, réserves libres, loi littoral, arrêté préfectoral de protection de biotope) et les acquisitions foncières par le Conservatoire du Littoral et le département, contribuent favorablement au maintien de l'intégrité des milieux naturels qui constituent les habitats des populations d'oiseaux d'eau hivernantes, migratrices et reproductrices.
Plus concrètement, des approches contractuelles (Fond de Gestion de l'Espace Rural, mesures agri-environnementales) et des aménagements écologiques

14480 OSMANVILLE
50394 PERIERS
50400 PICAUVILLE
50409 PONT-HEBERT
50415 PRETOT-SAINTE-SUZANNE
50422 RAIDS
50426 RAUVILLE-LA-PLACE
50431 REMILLY-SUR-LOZON
50548 SAINT SAUVEUR DE PIERREPONT
50445 SAINT-ANDRE-DE-BOHON
50458 SAINT-COME-DU-MONT
50468 SAINT-FROMOND
50470 SAINT-GEORGES-DE-BOHON
14586 SAINT-GERMAIN-DU-PERT
50482 SAINT-GERMAIN-SUR-SEVES
50485 SAINT-HILAIRE-PETITVILLE
50488 SAINT-JEAN-DE-DAYE
50497 SAINT-JORES
50510 SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY
50528 SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT
50534 SAINT-PELLERIN
50551 SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE
50552 SAINT-SEBASTIEN-DE-RAIDS
50457 SAINTE-COLOMBE
50509 SAINTE-MARIE-DU-MONT
50523 SAINTE-MERE-EGLISE
50564 SAINTENY
14711 TREVIERES
50606 TRIBEHOU
50610 URVILLE
50617 VARENGUEBEC
50636 VIERVILLE
50642 VINDEFONTAINE
14763 VOUILLY

(fonds LIFE) permettent de prendre en compte les caractéristiques de la zone humide dans la gestion des prairies, des cours d'eau et des fossés.
Enfin, un suivi des populations d'oiseaux nicheurs et hivernants est effectué régulièrement à l'échelle de l'unité fonctionnelle globale que constitue ce site remarquable. Diverses études scientifiques permettent d'élargir les connaissances à d'autres domaines. L'ensemble des données est intégré à l'observatoire du patrimoine du territoire du Parc.

Eléments de bibliographie

- DEBOUT G., novembre 1982 - L'avifaune des marais de Carentan ; les espèces observées : phénologie, écologie ; cartographie ornithologique des marais ; propositions de gestion. Numéro hors-série du Cormoran. GONm.
- DEBOUT G., 1991-1997 - Suivi des populations nicheuses dans le Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin. GONm, PNR des Marais du Cotentin et du Bessin. Plusieurs rapports.
- DEBOUT G. et CHARTIER A., 1992-1997 - Suivi des populations nicheuses dans le Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin. GONm, PNR des Marais du Cotentin et du Bessin. Plusieurs rapports.
- DEBOUT G. et coll., 1993-1997 - Etat des réserves du GONm. Groupe Ornithologique Normand. Rapports annuels.
- Groupe Ornithologique Normand, 1991 - Atlas des Oiseaux nicheurs Normands. Normandie et îles Anglo-Normandes. 247 p.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0014 0000 - Marais du Cotentin et du Bessin. DIREN de Basse-Normandie.
- MAHEO R., 1995-97 - Limicoles séjournant en France, janvier 1995-1997. BIROE/Limicoles, ONC, Université Rennes 1, Station biologique de Bailleron. Rapports annuels.
- PROVOST M., septembre 1982 - Etude des marais de l'isthme du Cotentin. Flore et végétation. CREPAN, DRAE Caen. 32 p.
- PROVOST M., 1993 - Atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie. Presses Universitaires de Caen.
- ROCAMORA G., 1993 - Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France. Bird Life International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Ministère de l'Environnement, 339 p.
- ROCAMORA G., THAURONT M., mai 1992 - Inventaire français des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux sauvages dans la Communauté Européenne. Basse-Normandie. Ministère de l'Environnement DNP, CIPO, Ecosphère, LPO.
- SPIROUX P. et coll., 1991 - Etude des stationnements internuptiaux en baie des Veys au cours d'un cycle annuel. Rôle des terrains protégés dans le fonctionnement général de la baie. Rapport pour la période : 1er août 1990 - 31 juillet 1991. Bilan des données du GONm : 1974 - 1991. GONm. Réserve naturelle de Beauguillot, Conservatoire du Littoral.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1991 - Atlas des oiseaux de France en hiver. Société Ornithologique de France, 575 p.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1995 - Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. Société Ornithologique de France, 776 p.

Pour obtenir des renseignements complémentaires concernant la protection des milieux naturels, s'adresser à la Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie
CITIS - Le Pentacle - Avenue de Tsukuba - 14 209 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Cedex - Tél. 02 31 46 70 00 - Fax 02 31 44 72 81

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Site Ramsar

Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys

Fond IGN.Scan 100 ® 1998 - Echelle 1/170 000

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Source DIREN / SNPC - Juin1999

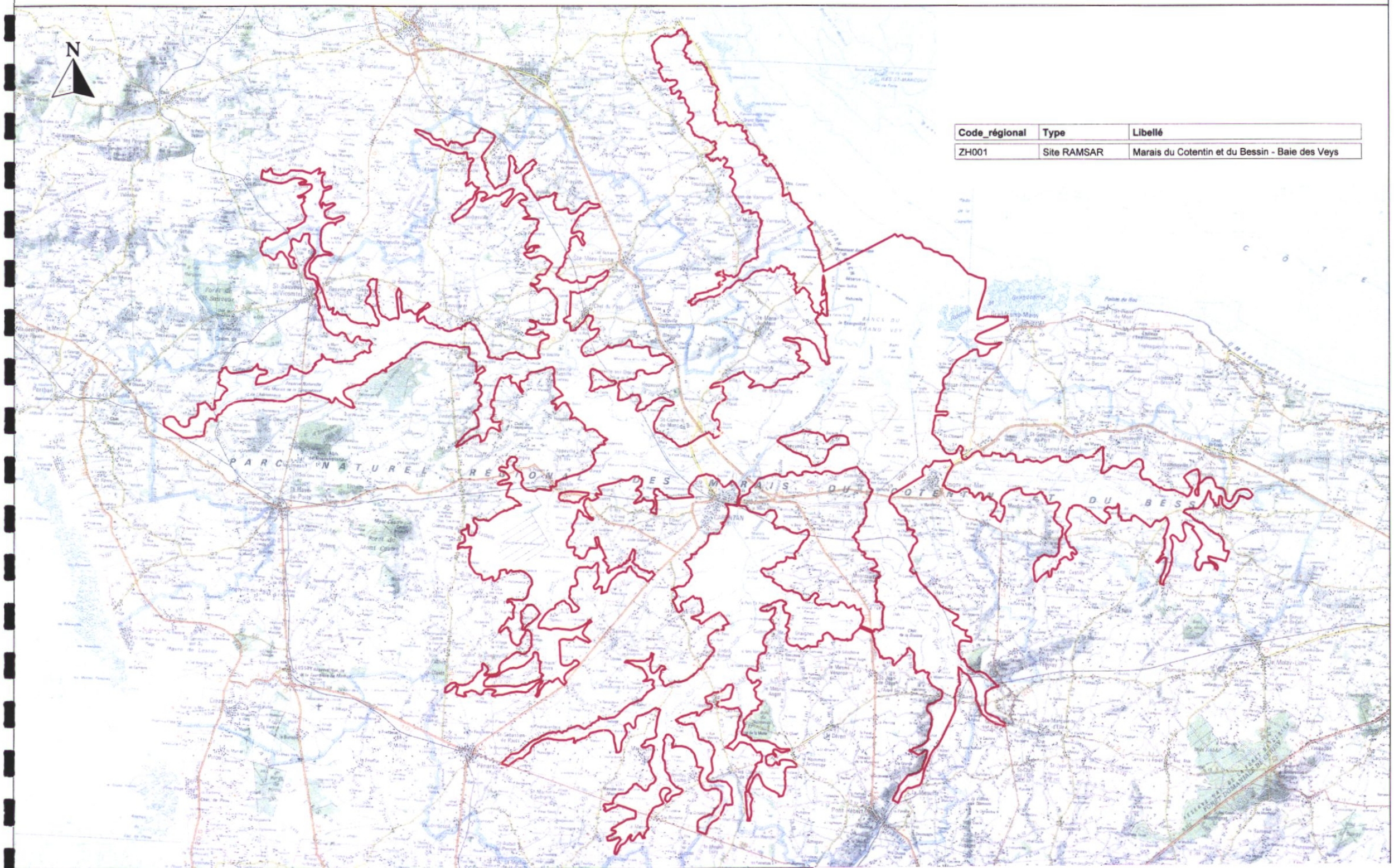

Code_régional	Type	Libellé
ZH001	Site RAMSAR	Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Site RAMSAR

La convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau, appelée Convention de Ramsar, est un traité international datant du 2 février 1971 et ayant pour objectif général la conservation de ces espaces naturels menacés au niveau mondial. La France y adhère depuis 1986. Chaque Etat inscrit sur la liste des "zones Ramsar" les sites qui répondent aux critères biologiques établis par la Conférence des Parties. Cette inscription est faite sans préjudice des droits exclusifs de souveraineté des Etats et doit être relayée, pour être efficace, par une politique de préservation de droit interne.

RAMSAR N° ZH002

Baie du Mont Saint-Michel

N° du site : **ZH002**

Date de mise à jour : **31 Mars 1999**

Nature de la mesure :

Site inscrit sur la "Liste des zones humides d'importance internationale" de la Convention de Ramsar.
Date : **9 Novembre 1994**

Superficie : **45800 ha**

Altitudes : **0 à 80 m**

Statuts des propriétés :

Domaine Public Maritime
Privé
Domaines communaux
Domaine Public Fluvial
Conservatoire du Littoral
Département

Objectif de conservation :

Préservation des zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau.

Partenaires pour la gestion :

Services de l'Etat
Communes et structures intercommunales
Conservatoire du Littoral
Conseil Général de la Manche
SMET de la Manche
Fédération des Chasseurs
Groupe Ornithologique Normand
Office National des Forêts
Principaux usagers

Département(s) : **Manche (50)**
Ille-et-Vilaine (35)

Commune(s) :

50009 ANGEY
50019 AUCEY-LA-PLAINE
50025 AVRANCHES
50027 BACILLY
50042 BEAUVOIR
50074 BRECEY

PRESENTATION GENERALE DU SITE :

Concerné par une superficie prédominante de Domaine Public Maritime, le site de la baie du Mont Saint-Michel se développe au fond du golfe normand-breton, au niveau de l'angle formé par le Cotentin et la Bretagne. Le substratum profond, constitué de schistes, est recouvert sur plusieurs mètres de sédiments meubles. L'amplitude des marées, parmi les plus fortes du monde, atteint quinze mètres aux marées d'équinoxe, découvrant ainsi plusieurs dizaines de milliers d'hectares de grèves, de vasières et de bancs de sable constamment remaniés par les phénomènes de sédimentation et de géomorphologie marines de grande ampleur.
La baie constitue un vaste écocomplexe, dont les différentes unités écologiques fonctionnent en étroite relation : secteurs immergés en permanence, immense estran sablo-vaseux unique en France, platiers rocheux, riches prés salés atlantiques correspondant à la plus vaste étendue nationale d'herbus. Ces superficies maritimes sont associées à des secteurs terrestres indissociables de l'écosystème baie, notamment pour les oiseaux d'eau : zones humides d'eaux douces et saumâtres périphériques, polders conquis sur la mer et largement mis en valeur.
L'intérêt biologique, reposant sur une productivité remarquable, participe directement à la valeur patrimoniale, paysagère, sociale et économique de la baie.

CRITERES MOTIVANT LA RECONNAISSANCE :

De nombreux critères quantitatifs et qualitatifs justifient l'inscription de la baie du Mont Saint-Michel sur la liste des zones humides d'importance internationale au titre de la convention de Ramsar :

- Critères relatifs aux zones humides représentatives ou uniques :

Avec son estran de près de 250 km2, la baie du Mont Saint-Michel constitue l'un des plus beaux modèles de sédimentation actuels au monde.
Par ailleurs, elle joue un rôle essentiel pour la reproduction et le grossissement de certains poissons plats à l'échelle de l'ensemble Manche - Mer du Nord.

- Critères spécifiques tenant compte des oiseaux d'eau :

Située sur la grande voie de migration ouest-européenne, la baie du Mont Saint-Michel abrite régulièrement plus de 20000 oiseaux d'eau. A l'échelle du paléarctique, les effectifs de certaines espèces atteignent ou dépassent le seuil d'importance internationale défini par la convention (R).
Les grèves sont le lieu d'hivernage de dizaines de milliers de limicoles. La baie est en effet considérée comme un site d'importance internationale pour le Bécasseau variable (Calidris alpina, R, 30000 en moyenne), l'Huîtrier-pie (Haematopus ostralegus, R, 10000 à 13000 individus), le Pluvier argenté (Pluvialis squatarola, R), le Bécasseau maubèche (Calidris canutus, R), les Barges rousse (Limosa lapponica) et à queue noire (Limosa limosa). Elle constitue également un site d'importance nationale pour l'hivernage du grand Gravelot (Charadrius hiaticula) et du Courlis cendré (Numenius arquata, R).
La nourriture abondante et l'étendue des espaces directement exploitables par les oiseaux sont favorables au stationnement de la Bernache cravant (R, 2000 à 4000 individus) et d'anatidés tels le Canard siffleur (R), la Sarcelle d'hiver et le Tadorne de Belon.
Soulignons également la présence en hiver du grand Cormoran (R), de l'Avocette, du Chevalier combattant, de l'Aigrette garzette, pour laquelle les cuvettes d'eau saumâtre sont le lieu de pêche favori. La Bernache nonnette, les Cygnes sauvage et de Bewick et la grande Aigrette constituent des espèces hivernantes occasionnelles.
Plus au large, le site constitue en été la première zone de mue en France pour la Macreuse noire (R, 10000 à 15000 individus).
Notons par ailleurs le recensement au passage de l'Echasse blanche, de

50108 CEAUX
50117 CHAMPEAUX
50146 COURTILS
50167 DRAGEY-RONTHON
50168 DUCEY
50199 GENETS
50218 GRANVILLE
50253 HUISNES-SUR-MER
50066 JULLOUVILLE
50206 LA GOHANNIERE
50353 LE MONT-SAINT-MICHEL
50616 LE VAL-SAINT-PERE
50288 MARCEY-LES-GREVES
50407 POILLEY
50408 PONTAUBAULT
50410 PONTORSON
50443 SACEY
50448 SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE
50489 SAINT-JEAN-DE-LA-HAIZE
50496 SAINT-JEAN-LE-THOMAS
50500 SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE
50532 SAINT-PAIR-SUR-MER
50543 SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME
50574 SERVON
50597 TIREPIED
50612 VAINS
50628 VERNIX

l'Avocette, du Chevalier combattant, de la Guifette noire, du Courlis corlieu, de la Mouette mélanocéphale, des Sternes naine, pierregarin, caugek et arctique et plus occasionnellement de la Sterne hansel.
Lors de la migration pré-nuptiale, les marais périphériques, souvent inondés aux mois de mars et avril, sont un lieu de halte pour les anatidés, les oies et les limicoles au cours de leur remontée vers les sites de nidification situés dans les pays nordiques.
Les reproducteurs sont également bien représentés. Citons le Tadorne de Belon et les Goélands brun, marin et argenté sur l'îlot de Tombelaine, l'Aigrette garzette (Egretta garzetta, 15 à 20 nids) dans le bois de Brion à proximité de Genêts, le Butor étoilé (Botaurus stellaris) à la mare de Bouillon. Enfin, les bancs coquilliers et la plage entre Saint-Jean-le-Thomas et Genêts constituent un important site de nidification du Gravelot à collier interrompu (Charadrius alexandrinus, 20 à 30 couples), nichant à même le sol.
La baie est spatialement utilisée par les oiseaux en fonction de leurs exigences écologiques, du cycle des marées et des facteurs liés aux activités humaines. Elle assure aussi une fonction considérable de refuge climatique en cas de vague de froid nordique.

- Critères généraux tenant compte de la flore et de la faune :
Toujours sur le plan ornithologique, la baie constitue un lieu d'hivernage, de passage et de reproduction pour nombre d'espèces qui n'appartiennent pas aux oiseaux d'eau. La Roche-Torin revêt un intérêt remarquable au regard de l'hivernage régulier de passereaux originaires du Grand Nord dont le Bruant des neiges et le Bruant lapon. Soulignons également la présence en hiver du Martin-pêcheur, du Hibou des marais puis des Faucons pèlerin (3 à 4 individus) et émerillon qui chassent sur les herbus et dans les terres proches du littoral. Les falaises de Carolles constituent un site de migration d'importance nationale pour les passereaux puisque 500000 à 1000000, appartenant à environ 65 espèces différentes, sont comptabilisés de la mi-août à la première quinzaine de novembre. Parmi les espèces les plus remarquables, citons l'Alouette lulu, le Pipit rousseline, le Bruant ortolan... Notons également le recensement au passage de rapaces dont le Balbuzard pêcheur et le Busard cendré. Le Busard Saint-Martin (Circus cyaneus) et le Busard des roseaux (Circus aeruginosus), quant à eux, sont présents toute l'année. Le grand Corbeau (Corvus corax, 1 à 2 couples) se reproduit dans la vallée du Lude, tandis que sur les falaises, les fourrés d'Ajonc d'Europe constituent le domaine de prédilection de la Fauvette pitchou (Sylvia undata).
Deux mammifères marins fréquentent régulièrement les eaux de la baie : le grand Dauphin (Tursiops truncatus) avec une importante population sédentaire reproductrice (plus d'une soixantaine d'individus dans le golfe normand-breton), puis le Phoque veau-marin (Phoca vitulina), inféodé aux côtes abritées parsemées de bancs de sable et pour lequel la baie du Mont constitue l'extrême sud de son aire de répartition.
La Loutre d'Europe, en nette régression sur le territoire français, est signalée dans le bassin du Couesnon.
La baie constitue également une formidable nurserie pour de nombreuses espèces de poissons ainsi qu'un site majeur pour la migration des salmonidés qui remontent la Sée et la Sélune.
L'estran abrite, notamment au pied des falaises de Champeaux, des récifs d'hermelles ou "crassiers", formations originales parmi les plus importantes d'Europe.
Enfin, cet ensemble complexe renferme des espèces végétales protégées au niveau national ou régional. Mentionnons plus particulièrement la présence sur l'herbu de Roche-Torin, de l'Obione pédonculée (Halimione pedunculata), qui constitue l'une des espèces les plus intéressantes et les plus rares de la flore des prairies salées européennes, de l'Orge maritime, de l'Erythrée du littoral, du Vulpin bulbeux, de la Ruppie maritime, plante aquatique caractéristique des eaux saumâtres.

GESTION :
Il convient de préserver les vastes étendues d'habitats naturels tant maritimes que terrestres : l'estran meuble, plutôt stable, les prés salés, dont la gestion est organisée au sein de la charte des herbus depuis 1994, les prairies humides notamment tributaires des niveaux d'eau, le cordon dunaire et les falaises soumis à une forte fréquentation en période estivale.
Le Mont Saint-Michel et sa baie constituent un site prestigieux inscrit depuis 1979 au Patrimoine mondial naturel et culturel de l'UNESCO. Le programme de maintien du caractère maritime du Mont devrait permettre un retour des phénomènes naturels courantologiques et dynamiques aux abords de l'îlot.
Les multiples mesures réglementaires (sites classés, Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive "oiseaux", réserves de chasse maritime et approuvée,

réserves libres ornithologiques, loi littoral) et les acquisitions par le Conservatoire du Littoral et le département, contribuent favorablement au maintien de l'intégrité de cette vaste zone humide.
Enfin, de nombreuses études scientifiques sont réalisées, permettant une meilleure connaissance et un suivi régulier des populations d'oiseaux d'eau hivernantes, migratrices et reproductrices à l'échelle de l'unité fonctionnelle globale que constitue ce site privilégié.

Eléments de bibliographie

- DANAIS M. & LEGENDRE C., 1991 - Zones périphériques de la baie du Mont Saint Michel. 1 - Bilan et prospective. 2 - Etude descriptive et analytique de chaque marais. Ouest Aménagement, DRAE Basse-Normandie. 71 p.
- DEBOUT G., 1991 - Réseau des réserves du GONm. DRAE de Basse-Normandie.
- DEBOUT G. et coll., 1996 - Site Ramsar de la Baie du Mont-Saint-Michel. Bilan 1994-1995. GONm. 20 p.
- DEBOUT G. et coll., 1993-1997 - Etat des réserves du GONm. Groupe Ornithologique Normand. Rapports annuels.
- DESGUE P., 1994 - Intérêt ornithologique du Marais de la Claire-Douve. Communes de Saint-Jean-le-Thomas, Dragey et Genêts. Département de la Manche. Propositions de gestion. GONm, Conservatoire du Littoral et des Espaces Lacustres.
- Groupe Mammalogique Normand, 1988 - Les Mammifères sauvages de Normandie. 276 p.
- Groupe Ornithologique Normand, 1990 - Basse vallée de la Sélune : les prés inondables de Poilley. Analyse avifaunistique et autres données écologiques.
- Groupe Ornithologique Normand, 1991 - Atlas des Oiseaux nicheurs Normands. Normandie et îles Anglo-Normandes. 247 p.
- Groupe Ornithologique Normand, 1991 - Inventaire ornithologique des basses vallées des fleuves de la Baie du Mont Saint Michel. 2 rapports. DRAE Basse-Normandie.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0007 0000 - Baie du Mont Saint-Michel, 0025 0000 - Vallée de la Sée, 0037 0000 - Tourbières de Saint-Michel-des-Loups. DIREN de Basse-Normandie.
- LARSONNEUR C. et coll., 1989 - La Baie du Mont Saint-Michel : un modèle de sédimentation en zone tempérée. Bull. Inst. Géol. Bassin d'Aquitaine, Bordeaux, 1989, n°46, p. 5-73, 36 fig., 4 planches photos.
- MAHEO R., 1995-97 - Limicoles séjournant en France, janvier 1995-1997. BIROE/Limicoles, ONC, Université Rennes 1, Station biologique de Bailleron. Rapports annuels.
- MAUXION A., 1996 - Découvrir la baie du Mont-Saint-Michel. Editions Ouest-France. 64 p.
- PROVOST M., 1993 - Atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie. Presses Universitaires de Caen.
- QUENEC'HDU S., 1994 - Répartition spatio-temporelle des limicoles en baie du Mont Saint Michel. Thèse.
- ROCAMORA G., 1993 - Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France. Bird Life International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Ministère de l'Environnement, 339 p.
- ROCAMORA G., THAURONT M., mai 1992 - Inventaire français des Zones de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux sauvages dans la Communauté Européenne. Basse-Normandie. Ministère de l'Environnement DNP, CIPO, Ecosphère, LPO.
- SCHRICKE V., 1983 - Distribution spatio-temporelle des populations d'anatidés en transit et en hivernage en baie du Mont Saint-Michel, en relation avec les activités humaines. Université de Rennes. 299 p.
- SCHRICKE V., 1993 - La Baie du Mont Saint-Michel, première zone de mue en France pour la Macreuse noire Melanitta nigra. Alauda 61 (1), 1993 : 35 - 38.
- SCHRICKE V., 1996 - Modalités de fonctionnement de la baie du Mont Saint Michel par les anatidés en période de migration et d'hivernage.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1991 - Atlas des oiseaux de France en hiver. Société Ornithologique de France, 575 p.
- YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1995 - Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. Société Ornithologique de France, 776 p.

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie
Site Ramsar

Baie du Mont Saint-Michel

Fond IGN.Scan 100 ® 1998 - Echelle 1/190 000

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
BASSE-NORMANDIE

Source DIREN / SNPC - Juillet 1999

Code_régional	Type	Libellé
ZH002	Site RAMSAR	Baie du Mont Saint-Michel